



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 4 – Juillet 2004

Langues de frontières et frontières de langues

SOMMAIRE

Marie-Louise Moreau : *Avant-propos*

Alain Viaut : *La frontière linguistique de la ligne à l'espace : éléments pour une schématisation*

Fernand Fehlen : *Le « francique » : dialecte, langue régionale, langue nationale ?*

Marielle Rispaïl, Marie-Louise Moreau : *Francique et français : l'identification des accents de part et d'autre des frontières*

Francis Manzano : *Pratiques et représentations linguistiques à la marge sud du territoire français (Languedoc, Roussillon)*

Cécile Canut : *Dire la frontière, la subjectivité à l'œuvre. Quelques notes à propos de la frontière catalane*

Isabelle Léglise : *Langues frontalières et langues d'immigration en Guyane française : pratiques et attitudes d'enfants scolarisés en zone frontalière*

Samantha Chareille : *Aspects de la situation linguistique de l'Uruguay : le cas du portuñol*

Claude Frey : *Particularismes lexicaux et variétés de français en Afrique francophone : autour des frontières*

Compte rendu

Isabelle Pierozak : Dominique Caubet, *Les mots du bled*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces discursifs », 237 p.

LANGUES DE FRONTIERES ET FRONTIERES DE LANGUES

AVANT-PROPOS

Marie-Louise Moreau

Université de Mons-Hainaut

Que les frontières étatiques ne coïncident généralement pas avec les frontières linguistiques est une évidence. Si on en doutait, les huit études réunies dans ce numéro de *Glottopol*, consacrées pourtant à des aires linguistiques variées, en apporteraient de multiples illustrations. Il reste à s'interroger notamment sur les raisons de cet état de fait, sur l'impact du linguistique en matière de délimitation territoriale et de politique générale, et sur la manière dont les frontières étatiques peuvent moduler parfois le champ du linguistique, dans les pratiques et les opinions.

1. Les raisons de la non-coïncidence

Il est loisible, pour mieux réfléchir sur les phénomènes, de distinguer deux catégories de situations, étiquetables en termes d'« avant » ou d'« après » : ou bien les langues préexistaient aux frontières politiques, ou bien elles se sont implantées après. On verra toutefois que bien des cas participent des deux catégories.

Dans la plupart des situations européennes, les langues se sont formées et diffusées avant que ne soient tracées, puis stabilisées, les frontières des Etats modernes et la transmission intergénérationnelle de ces langues n'a pas été affectée par la scission territoriale de leur aire. Ainsi, le catalan, dont traitent ici Cécile Canut et Francis Manzano, s'est formé et diffusé au nord-est de la péninsule ibérique, avant qu'Espagne et France ne se soient constituées en

entités politiques et, *a fortiori*, avant qu'elles n'aient donné à leur frontière commune un tracé stable ; ainsi s'explique que la zone catalophone chevauche la frontière entre les deux pays. De même pour le francique, dont le cas est étudié par Fernand Fehlen, Marielle Rispaïl et Marie-Louise Moreau, qui préexistait aux Etats allemand, belge, français, luxembourgeois. Sous réserve de ce qu'on examinera dans le point 3, les structures sociales que sont les langues se mettent en place spontanément, par la base, elles dessinent des entités aux contours flous, délimitent plus ou moins des aires, dont on peut voir qu'elles résistent bien au fractionnement que pourraient y opérer ces autres structures sociales, formelles celles-là et imposées d'en haut, que sont les Etats et leurs frontières.

A l'inverse, on peut voir aussi, dans les zones frontalières, que les contacts entre populations situées de part et d'autre d'une limite étatique sont propices à l'éclosion de nouveaux idiomes, en particulier par des processus de koinésisation. Ainsi en est-il, pour partie au moins¹, du bien dénommé *fronterizo* ou *portu*ol*, qui s'est formé aux frontières de l'Uruguay et du Brésil, sur une double base, espagnole et portugaise (voir la contribution de Samantha Chareille).

A mettre aussi dans la catégorie « après », le cas des langues apportées par les migrations : quand deux Etats pratiquant deux langues différentes, et dont la frontière politique est aussi une frontière linguistique, sont affectés par des mouvements migratoires, ceux-ci brouillent la clarté de la superposition : les migrants qui s'installent dans un pays y importent en effet aussi leur(s) langue(s) (on verra le travail réalisé par Isabelle Léglise).

Cas particulier, analysé par Claude Frey, celui du français d'Afrique, dont il montre que les particularismes (catégorie « après ») ont des ancrages géographiques qui se décrivent mal en termes de pays déterminés, parce qu'en prise sur des réalités culturelles régionales, voire panafricaines.

2. L'impact des frontières linguistiques sur le politique

Les frontières linguistiques, en ce qu'elles enclosent des communautés, contribuent à les définir, à les distinguer des communautés environnantes. Alain Viaut, dont la contribution théorique pourrait en fait être évoquée pour chacun des points de cet avant-propos, fournit divers exemples de situations où l'on voit le politique chercher à faire coïncider ses propres délimitations avec les découpages linguistiques. Ainsi en va-t-il, en Belgique, pour l'essentiel du moins, des frontières qui distinguent désormais la Région de Bruxelles, la Région flamande et la Région wallonne, et qui dictent notamment la langue dans laquelle l'Etat (l'administration en particulier) et les citoyens doivent interagir.

Certains Etats s'émeuvent parfois du manque de coïncidence et mettent en œuvre des politiques supposées l'établir ou la rétablir. Samantha Chareilles en fournit une belle illustration : dans la deuxième moitié du 19^e siècle, le gouvernement de Montevideo, pour contenir la progression du portugais sur le territoire uruguayen, et renforcer la présence de l'espagnol, a fondé plusieurs villes dans les régions limitrophes du Brésil et encouragé des populations hispanophones à s'y établir.

¹ Pour l'autre partie, on doit remonter à la période coloniale, où cette région était sous le contrôle de colons portugais. La situation participe donc à la fois de la catégorie « avant », et de la catégorie « après ».

3. L'impact des frontières politiques sur le linguistique

Les Etats qui se partagent une même langue ne pratiquent pas nécessairement la même politique linguistique². D'un côté de la frontière, la langue a un statut officiel, elle est perçue comme légitime dans tous les contextes, y compris à l'écrit, y compris dans des cadres formels. De l'autre côté, elle ne bénéficie d'aucune reconnaissance, ou d'une reconnaissance minimale, elle est considérée comme un dialecte, son emploi, essentiellement oral, est limité au contexte non formel. Il n'y a rien d'étonnant si les représentations des utilisateurs diffèrent sensiblement selon qu'ils sont d'un côté ou de l'autre de la frontière. Mais comme les représentations conditionnent l'emploi des langues, la plus ou moins grande propension des locuteurs à les utiliser dans divers contextes, leurs revendications en matière d'emploi des langues dans les médias, dans l'enseignement, sur les lieux de travail, etc., ce peut être même la survie de la langue qui se dessine différemment dans les divers pays. Le pronostic, s'agissant de la survie du francique, est différent ainsi selon la région considérée. On voit mal pourquoi il s'effriterait au Grand-Duché, où il a acquis statut de langue nationale, est perçu par les individus comme lié à leur identité et jouit d'une belle image. Il est en revanche menacé en Belgique et en France, où il n'a guère de visibilité dans le domaine formel, ne bénéficie que d'un faible soutien de la part des Etats, ne profite pas d'une même aura de légitimité identitaire, et se trouve concurrencé par le français. Sa position en Allemagne se décrit encore différemment : là-bas, c'est avec une langue apparentée qu'il coexiste, et la culture germanophone paraît considérer les rapports entre langue et dialecte plus sur le mode de la complémentarité que de la concurrence (voir les contributions de Fernand Fehlen, et de Rispaïl et Moreau).

Il en va de même quand on compare la situation du catalan de part et d'autre de la frontière hispano-française : on parle de renaissance du catalan espagnol, cependant que la variété française présente divers indices de sa difficulté à se maintenir, avec cette particularité de la situation, mise en avant par Francis Manzano, que certains catalophones français ont à présent tendance à situer la légitimité linguistique en dehors de leur communauté, là où la langue présente la plus grande vitalité, là où elle a bénéficié d'un soutien institutionnel étatique. On a ainsi un bel exemple des rapports dialectiques qu'entretiennent représentations (étudiées ici, à propos du catalan, par Cécile Canut en particulier) et actions sur les langues, les premières conditionnant les secondes, tout en étant déterminées par elles.

C'est aussi l'intervention du politique qui détermine l'individuation des langues, qui répond à la question « Les pratiques linguistiques de notre communauté et celles de nos voisins constituent-elles deux langues distinctes ou deux variétés d'une même langue ? ». Sur ce point, on verra le travail d'Alain Viaut.

En dehors même de toute action politique sur les langues, les frontières étatiques exercent une influence dans le domaine linguistique. La plupart des structures de l'Etat (administration, enseignement, médias, monnaie...) organisent en effet la vie des citoyens et leur circulation en favorisant les relations intra-nationales, mettant en place les conditions propices à la formation d'identités de groupes, transcendées par une identité nationale. On doit s'attendre dès lors à voir la variation linguistique s'accroître au passage des frontières. L'article de Marielle Rispaïl et Marie-Louise Moreau montre à tout le moins que les identités nationales se marquent nettement dans les variétés de langues – et sont repérées pour telles – dans les mêmes proportions pour le français et pour le francique.

² On pourrait compléter « ou de l'absence de politique linguistique ». Mais on sait que le fait de ne rien décider au niveau politique quant à la gestion des langues est *aussi* une politique linguistique (Baggioni, 1996 ; Calvet, 1982 ; Chaudenson, 1996).

Ce rapide examen, qui n'a pas pris en compte les frontières internes des langues (dont parle Alain Viaut), qui n'a pas abordé la manière dont les scientifiques peuvent gérer le caractère flou des délimitations linguistiques (rappelé par la plupart des contributions), qui a laissé de côté la manière dont les communautés nationales conçoivent la langue de leurs voisins (le point est étudié par Isabelle Léglise), etc. indique à tout le moins que cette thématique des frontières permet des approches diversifiées, et qu'elle constitue un poste d'observation particulièrement intéressant si on se préoccupe d'étudier l'impact des politiques linguistiques.

Bibliographie

- BAGGIONI D., 1996, La « planification linguistique par défaut » dans la gestion du plurilinguisme après les indépendances : politiques linguistiques « in vivo » ou « in vitro » ? dans Juillard C., Calvet L.-J. (éds), *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, FMA, Beyrouth, pp. 23-29.
- BAGGIONI D., 1997, *Langues et nations en Europe*, Payot, Paris.
- CALVET L.-J., 1982, « Le bambara : planification par défaut au Mali », dans Fodor I, et Hagège C. (éds), *La réforme des langues*, vol. I, Buske Verlag, Hambourg, pp. 281-287.
- CHAUDENSON R., 1996, « Politique et aménagement linguistiques. Des concepts revisités à la lumière de quelques expériences », dans Juillard C., Calvet L.-J. (éds), *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, FMA, Beyrouth, pp. 115-126.

LA FRONTIERE LINGUISTIQUE DE LA LIGNE A L'ESPACE : ELEMENTS POUR UNE SCHÉMATISATION

Alain Viaut

**Equipe TIDE (Territorialité et identité dans le domaine européen),
composante du laboratoire MTI (Migrinter-Tide),
UMR 6588 CNRS-Université de Bordeaux III**

S'interroger sur la frontière linguistique n'est pas dans la tradition de la géographie française, à la différence d'autres écoles en Europe (Breton, 1983 : 20). Les autres disciplines n'ont pas non plus accordé en France le même intérêt qu'ailleurs aux faits de langue. Ils y ont généralement été présentés de façon secondaire, voire anecdotique ou peu informée en ce qui concerne les langues régionales ou minoritaires, comme si le sujet avait été minimisé ou clos d'avance avec l'existence obscurcissante de la langue nationale, dont le modèle pouvait être appliqué à d'autres pays dans la vision qu'on en avait. Un intérêt se fait pourtant de plus en plus jour pour ces questions. Simples témoignages de ces dernières années, en France : la *Revue française de droit constitutionnel* a publié un dossier sur « Constitution et minorités linguistiques » dans son numéro 45 de 2001, la revue *Hérodote* a intitulé son numéro 105 de 2002 : « Langues et territoires ». Les débats suscités en 1999 par la perspective de ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (1992, en vigueur depuis 1998) du Conseil de l'Europe ont fait ressortir des craintes exposées avec conviction que la protection de ces langues en France ne débouche sur des attitudes communautaristes, voire n'alimente des visées séparatistes (Guillourel, 2003 ; Moutouh, 2003).

Au préalable, il faut sans doute se demander si toutes les langues sont associées à des frontières linguistiques. La réponse est négative. Pour les langues de nomades, la base spatiale s'entendra de façon beaucoup plus lâche, en termes d'aire de parcours. Dans le cas de langues de migrants plus ou moins récents, c'est la limite de gestion administrative qui s'appliquera à une réalité d'implantation conjoncturelle et non traditionnelle, à moins que cette dernière ne se soit déjà inscrite à la fois dans la durée et dans une zone particulière. Sans oublier ces réalités, nous nous attacherons d'abord ici aux langues à implantation territoriale et tiendrons largement compte des situations linguistiques minoritaires auxquelles peuvent en fait être liées des langues peu répandues comme d'autres beaucoup plus importantes. Même si d'autres catégories de langues ne sont pas abordées plus avant (langues sans territoire, langues de migrants), ce n'est pas dans le dessein de les exclure car elles répondent objectivement ou potentiellement à l'approche qui suit dans la mesure où elles supposent également, d'une façon ou d'une autre, un rapport à un territoire, ne serait-ce qu'à celui de la gestion administrative.

Au-delà de ces questions, la déconstruction est au cœur du territoire linguistique, dont les limites sont, de nos jours, de plus en plus mouvantes. Cette déconstruction peut déboucher sur de nouvelles acceptions rendant relatives les idées d'héritage et de limite linguistiques. La notion d'espace sur laquelle se greffe celle de territoire pourra ultérieurement être envisagée comme hypothèse pour nuancer et réévaluer toute idée de limite ou de frontière dans un contexte général de mondialisation.

La dialectologie a pu percevoir un intérêt anthropologique au sens large pour l'approche contextuelle des limites et des frontières linguistiques (Ravier, 1976 : 389-402). Les différentes discontinuités linguistiques peuvent s'appuyer sur des données de base fournies par cette discipline et par la géographie linguistique. Or, ces deux approches assurent des représentations limitées par les contraintes quantitatives du nombre de points d'enquête et des items retenus dans les questionnaires, par la difficulté, également, à témoigner de la totalité des faits de langue, à travers pratiques, attitudes et représentations (Barbina, 1993 : 71-76). La frontière linguistique, comme le territoire qu'elle circonscrit, ne sera pas seulement un résultat et un donné, mais comme une production déterminée par une socialisation et un positionnement de la part des différents acteurs sociaux concernés. En géographie sociale, c'est la quantité et la nature des adhésions individuelles et socialisées à une même représentation de l'espace qui finit par construire un territoire et une pratique de la territorialité (Di Méo, 1998 : 55-56). Il en va de même à notre sens pour la frontière linguistique. Celle-ci découlerait de la délimitation conscientisée d'un espace linguistique, qu'elle soit le constat d'une réalité ou qu'elle tende à la créer. Les langues n'étant pas des réalités figées, à moins d'être mortes, les prises de consciences étant dans ce domaine comme dans d'autres soumises à l'influence de conditions contextuelles variables dans le temps, les lignes qui suivront renverront à des processus, sans chercher à conclure sur des résultats clairement définis. Il s'agira plutôt, à ce stade, d'identifier la réalité de données de base comme celle de tentatives de résoudre les attentes et les tensions exprimées par des acteurs sociaux qui, à partir d'un certain moment, forment une masse critique, ce qui nous occupe ici étant la projection d'une demande de langue et de sa représentation sur ce qui lui donne une forme dans l'espace, soit globalement une frontière linguistique.

Du lien langue-société-frontière

La langue est un des paramètres paradoxaux de la frontière – celle de l'Etat-nation – contribuant autant à la déterminer qu'étant influencée par sa présence ou la transcendant. La frontière construit ou modifie la langue autant que l'inverse. Dans les grandes langues, l'existence de variétés manifeste un effet frontière. La frontière signe ou suscite une distanciation en étant ligne séparatrice en même temps que de contact et d'échange, mais elle peut créer un vide, un espace mental plus ou moins distendu et uniforme. Cela peut aller jusqu'à la réduction par émiettement de la différence et à son gommage. Au cours des siècles, l'absorption progressive par la France de territoires dans le sud de l'Hexagone a favorisé une plus grande fragmentation, puis un estompage de l'occitan. Dans un autre cadre, de nos jours, le regain de vitalité, en Espagne, par exemple du basque et du catalan et aussi, dans une mesure plus symbolique, de l'occitan (Val d'Aran), contribue à relativiser, intégration européenne aidant, une portion d'une des plus vieilles frontières en Europe. En cela, la frontière linguistique de telle langue régionale ou minoritaire, tout au moins en Europe, peut difficilement se concevoir seule, sans en référer aussi à la notion de territoire, le sien propre et celui de l'Etat-nation notamment. Le sien propre peut faire masse (*cf.* l'occitan) ou être significatif du fait des caractéristiques intrinsèques de la langue concernée (*cf.* le basque). Cette frontière linguistique de la langue régionale ou minoritaire s'inscrit en outre dans un ou

des territoires également caractérisés par d'autres pratiques linguistiques, le plus souvent celles d'une langue officielle d'Etat, commune à tous ou presque. De plus en plus aussi, celles de langues de migrants en groupes plus ou moins compacts et avec diverses caractéristiques culturelles. La variation des configurations plurilingues qui se dégage de ce type courant de situation influera sur le paramétrage des politiques linguistiques qui seront appliquées à ces cas.

Nous pénétrons plus avant dans notre propos avec deux citations. L'une provient du rapport *Euromosaic*, commandé par la Commission européenne sur les langues moins répandues de l'Union européenne : « Il est absolument évident que la langue est devenue un élément marqueur des frontières, non seulement entre deux Etats, mais aussi entre deux sociétés » (*Euromosaic*, 1996 : 4). L'autre a pour auteur le Catalan Joan F. Mira : « Une langue qui n'est pas le véhicule et l'expression d'une culture nationale, dans les conditions politiques et sociales contemporaines, entre dans un processus d'extinction accélérée. Elle pouvait se maintenir passivement auparavant – avant la 'modernisation' générale des sociétés européennes –, mais elle ne le peut plus. En aucune façon »¹ (Mira, 1985 : 185).

Ces deux citations concernant au départ des langues dites minoritaires sont formulées par des spécialistes impliqués dans la politique linguistique ou sensibles à ce qui peut favoriser leur maintien et leur accès à un degré significatif d'efficacité comme outil de communication. Le souci dont elles témoignent n'en vaut pas moins constat, valable pour toute langue, quelle que soit en fait son importance. Il se dégage de ces appréciations que l'avenir des langues – dès qu'elles seraient confrontées à la civilisation moderne – ne saurait être envisagé sans évoquer une quelconque relation non seulement avec des instances organisationnelles liées à un pouvoir agissant à l'échelle d'une société donnée, mais aussi avec l'ensemble de ses expressions culturelles. Les diglossies stables entre variétés géographiques et variétés standard constituent des exceptions, celles qui résultent du contact de deux langues, entre deux variétés standard ou bien, *a fortiori*, entre une variété standard d'une langue et une, ou des, variété(s) géographique(s) d'une autre, également. Une tendance au développement accru du lien entre langue et pouvoir étatique dans les sociétés modernes s'est confirmée au fil du temps. Le lien entre une société et sa langue peut être conforté et garanti par l'Etat ou, à l'inverse, ne pas être reconnu et protégé par lui. Or le pouvoir c'est aussi la frontière.

Un Etat régit un territoire limité par des frontières au-delà desquelles il cède la place à une autre entité de même nature. Si l'on connaît la relativité des prérogatives respectives qui découlent de cela, en particulier dans le domaine économique, force est de constater qu'elles sont encore fonctionnelles dans le domaine linguistique. Les Etats, ne serait-ce que pour survivre, doivent toutefois assurer une ouverture minimale au monde extérieur et celle-ci est aussi linguistique. Cette ouverture peut aller de soi ou se faire spontanément parce que l'Etat le permet ou ne peut faire autrement. Cela peut aussi résulter d'une attitude volontariste de sa part. Si une communauté de langue, la française par exemple, peut transcender plusieurs territoires d'Etat, l'intervention publique dans le domaine linguistique s'arrête néanmoins aux frontières de chacun d'entre eux, ne serait-ce que dans l'enseignement. Ainsi, la même langue apparaît concrètement à travers un, ou des, territoire(s) borné(s). On pourra parler, à ce stade, d'une adéquation première entre frontière inter-étatique et frontière de langue au niveau tout au moins de la gestion linguistique. Un Etat peut également intervenir secondairement hors du territoire où il exerce sa puissance, en conformité avec la réglementation internationale, dans ce champ linguistique comme dans d'autres. A partir de là, la notion de frontière linguistique perçue comme une ligne suivant, pour certains de ses aspects, la frontière politique, doit déjà être assouplie. Les actions menées dans le cadre de la francophonie ou de l'hispanophonie, par

¹ Traduit de : « Una llengua que no és vehicle i expressió d'una cultura nacional, en les condicions polítiques i socials contemporànies, entra en un procés d'extinció accelerada. Es podia mantenir passivament abans – abans de la “modernitzaci” general de les societats europees –, però ara ja no pot. De cap manera ».

exemple, sont coordonnées à des échelles de communautés linguistiques internationales qui peuvent être vastes dans ces cas-là. Les protagonistes de ces actions sont des organismes privés ou bien relèvent directement de l'administration de l'Etat en question tout en entrant dans le cadre d'actions planifiées. D'autres territoires avec leurs frontières entrent alors en ligne de compte et l'on pourra parler d'adéquation secondaire entre frontières politiques et linguistiques résultant souvent de faits de colonisation, d'autant que, dans ces configurations, le français ou le portugais par exemple se superposent à d'autres langues, premières à différents titres, historique ou parce que le droit consacrant la réalité de leur usage les a légitimées à cette place. Cependant, le déploiement des langues n'entre pas toujours dans des cadres de type téléologique impliquant une vision raisonnée de l'existant et des projections programmées. Il découle aussi de processus spontanés, propres à favoriser une expansion de la langue au-delà de son cadre géolinguistique d'origine ancré dans un Etat (Espagne ou Portugal par exemple) ou dans plusieurs (France par exemple). Le cas de l'anglais, en particulier, invite à moduler encore plus les notions de frontière et de territoire. Cette langue est la plus répandue et peut recouvrir des usages réels ou occasionnels qui, dans leur extension et leur instrumentalité, lui confèrent aussi la plus grande dispersion. Ce cas est spécifique, mais toute langue, aussi bien répandue que minoritaire, peut également être partout de nos jours, même si ce n'est, quantitativement et fonctionnellement, pas comparable. En outre, dans ces derniers cas, les langues mentionnées sont en contact avec d'autres qui ne sont pas toutes forcément endogènes (voir le Canada, le Cameroun ou Vanuatu, par exemple, où le français et l'anglais se retrouvent, selon des modalités diverses, en contact entre elles et avec des langues autochtones). De son côté, la langue minoritaire, quoique n'étant pas toujours en adéquation directe avec un pays (cas de l'irlandais) ou située entièrement à l'intérieur de ses limites (l'irlandais encore, le maltais, le breton ou les deux sorabes, en Allemagne, font partie des exemples qui démentent cela), est aussi concernée par la frontière d'Etat qui peut opérer comme un paravent ou établir une discontinuité, dans la mesure où elle n'est généralement pas officielle ou bien dans celle où elle ne l'est que sur une portion de son aire.

Certaines des caractéristiques à travers lesquelles nous aborderons plus avant la configuration de la langue sont au moins en partie conditionnées par la présence concrète de la frontière et des représentations que celle-ci suscite. La mise en application de dispositions positives concernant la langue minoritaire devra s'arrêter à la frontière alors que son aire s'étend au-delà. Les cas du basque, du catalan et de l'occitan dans le Val d'Aran, en Espagne, sont par exemple confrontés à cette réalité à travers leurs prolongements en France. Aussi bien, la frontière sera franchie par le moyen d'aides publiques provenant d'organismes publics, centraux ou régionaux, d'un pays voisin. Des aides à l'édition d'ouvrages pédagogiques ou à la diffusion télévisuelle en basque², en provenance de la Communauté autonome d'Euskadi et destinées au Pays Basque français, selon des procédures admises ou concertées (Cheval, 1996 : 231-233), entrent aussi dans cette configuration. Dans ce cas comme dans de nombreux autres, les locuteurs et les protagonistes d'opérations d'aménagement linguistique ont conscience d'avoir affaire à des lignes démarcatives, les unes attachées à des langues, les autres à des constructions politiques.

² Voir, par exemple, l'accord survenu en octobre 1995 entre Euskalnet S.A., dépendant de la Communauté autonome d'Euskadi, par l'intermédiaire du Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque, et la Société de télédiffusion de France (TDF) pour permettre la diffusion côté basque français de la chaîne publique en basque Euskal Telebista.

Frontière et limite linguistiques

Après avoir envisagé l'emploi de l'expression « limite linguistique » pour sa neutralité par rapport à celle de « frontière linguistique », nous sommes amené à noter que, d'un point de vue macrosociolinguistique, la deuxième peut s'avérer plus opératoire pour un certain nombre de cas ou de situations marqués par l'analogie avec l'idée de frontière politique. De fait, nous combinerons les deux. Outre l'aspect idéologique de la notion de frontière linguistique, celle-ci présentera aussi un aspect technique. Nous y verrons ainsi deux composantes : l'une signalera la ligne démarcative extérieure d'une langue à implantation territoriale, l'autre sera perçue, pour des besoins d'analyse, comme englobant la notion de limite. Il n'en demeure pas moins que la relation à plusieurs niveaux entre langue et frontière administrative et/ou étatique au sens large, réelle ou imaginaire, sera une des causes des possibles connotations idéologiques, identitaires et politiques dont peut être porteuse la notion de frontière linguistique.

L'expression « frontière linguistique » sera d'emblée employée pour désigner la limite externe d'une langue telle qu'elle se dessine en vertu de distances linguistiques significatives avec des ensembles voisins, ou comme résultat de processus volontaristes d'individuation (Marcellesi et Gardin, 1974 : 231-247), ou bien, encore, comme résultat d'usages réels, liés à des formalisations légales et administratives ou non. Cette frontière linguistique là, externe, pourra relever d'un emploi spontané ou courant dans notre approche. En même temps, elle correspondra plus précisément à ce qui sera nommé plus loin l'« exofrontière », ou frontière linguistique externe. C'est cette limite qui sert d'abord de référence dans le jeu de relations réciproques avec la frontière d'Etat.

La frontière linguistique s'appliquera alors aux territoires marqués par une conscience linguistique et culturelle commune, non exclusive dans un même lieu d'une égale prise en considération d'une, ou d'autres, langue(s), traditionnelle(s) ou plus récente(s), et pouvant s'appuyer sur une pratique, même déclinante, ou sur des traces reconnues par une partie significative, voire majoritaire, de la société concernée. Nous préférons réserver l'expression « limite linguistique » à chacun des délinéaments externes ou internes d'une langue (*cf. infra*), ainsi, notamment, de variétés géographiques sur la base de leurs dialectes primaires (Coseriu, 1988 : 50-53) Les premiers se retrouveront dans la frontière linguistique externe, et les seconds dans l'ensemble constitué par les limites linguistiques internes.

La frontière linguistique comme macro-notion

Nous entendons la frontière linguistique comme une macro-notion. Celle-ci se subdivisera en deux sous-notions basées sur des critères de disposition dans l'espace des délinéaments qui alimentent l'idée de frontière linguistique au sens large : l'« exofrontière » linguistique, ou frontière linguistique externe d'une part, et l'ensemble des limites linguistiques internes d'autre part dont le paradigme sera résumé par le néologisme d'« endofrontière » linguistique. Si la frontière, ligne de partage et de passage, marque un franchissement entre deux ensembles identifiés comme étant différents par les représentants des sociétés concernées et/ou leurs membres, cela peut être observé sur les pourtours extérieurs ou décliné aussi à l'intérieur d'un ensemble. Partant d'une approche large de la notion de frontière, nous retiendrons ainsi que la frontière linguistique délimite l'espace de langue en le circonscrivant de l'extérieur et en le compartimentant de l'intérieur. On se souviendra aussi que la frontière procède également d'un front qui a pu être mouvant ou, en tout cas, non forcément linéaire. Ce caractère, qui est un des constituants historiques de la notion (Foucher, 1991 ; Berend, 1999), pourra ressortir dans le cas où une langue, en gagnant de nouveaux usagers, s'implanterait dans de nouvelles

zones. A l'inverse, les cas de reflux géographique de l'usage peuvent affecter certains espaces – urbains notamment – à l'intérieur du territoire traditionnel de la langue concernée, comme ses propres contours extérieurs. Ces flux et reflux géolinguistiques que nous évoquons en priorité ici ne doivent pas faire oublier qu'ils se combinent avec d'autres, qui sont de nature stratégique, notamment, dans des cas de zones urbaines.

L'« exofrontière » linguistique

En référence à la frontière interétatique, cette frontière linguistique externe se définira par des faits d'« externalité » comme celle qui fait passer d'un ensemble indépendant ou autonome à un autre de même nature, qu'il y ait à la base, parmi les éléments identificateurs, certains d'entre eux qui relèvent de la distance linguistique (*Abstand*) ou d'autres de processus d'élaboration (*Ausbau*) (Kloss, 1987 ; Muljačić, 1986).

L'« exofrontière » linguistique comprendra tout d'abord la limite linguistique traditionnelle externe, celle de la langue héritée, transmise sur place ou en rapport avec le territoire linguistique d'origine, et de façon intergénérationnelle. Cette limite est en principe suivie par l'approche scientifique, bien que cette dernière puisse aussi faire apparaître une frontière linguistique externe pas ou peu identifiée par la tradition. L'identification du franco-provençal, ou celle du Croissant au nord de l'aire de l'occitan (Brun-Trigaud, 1990) en sont des exemples.

Si la limite traditionnelle et celle établie par les dialectologues relèvent de la description, elles peuvent être en décalage avec la réalité des usages en synchronie, dans leur diversité. Ces usages feront partie des paramètres de la limite sociolinguistique externe. Celle-ci pourra se décliner en fonction de la spécificité de chacun des usages de la langue. Des isoglosses sociolinguistiques qui détailleront les aires de ces usages en synchronie et en diachronie peuvent être tracées et servir à caractériser cette limite-là. Ces isoglosses pourront illustrer une progression ou un recul de l'emploi de la langue, de même que des aires concernant les attitudes et les représentations de la langue en deçà ou au-delà de son aire traditionnelle.

La frontière linguistique externe intégrera aussi des limites instituées ayant pour principale origine repérable des faits ou des réalités d'ordre politico-administratif, à commencer par la frontière politique. Ce sera la limite politico-administrative externe de langue. Or, les limites proprement administratives ou politico-administratives peuvent fragmenter une entité linguistique. Celles qui définissent un cadre administratif, en incluant et gérant, contribuent à en définir les contours et la nature (*cf.* cas de l'asturien par rapport à l'aire autrefois décrite comme étant celle du dialecte léonnais) d'une langue. Dans quelques cas, tout au moins sur partie de la frontière externe, il pourra y avoir adéquation entre les deux réalités, linguistique et politico-administrative, parce que la langue est à l'origine de cette dernière ou, en tout cas, y exerce une influence repérable. Cela renvoie aux travaux sur le lien entre langue et nation. Même si elle était connue depuis l'Antiquité et déjà présente dans la tradition gréco-latine (Mauro, 2002 : 267-273), l'histoire des pays européens est riche d'enseignements sur le sujet depuis l'émergence des langues vulgaires par rapport au latin et la construction progressive des Etats-nations. L'idée se développa par exemple en France à partir du XVI^e siècle. Henri IV précisa ainsi aux habitants de la Bresse et du Bugey qu'il était normal qu'ils devinssent sujets du roi de France puisque leur langue naturelle était le français (Alliès, 1989 : 66). La mise en relation de la limite externe de langue avec la frontière ne devint cependant claire qu'à partir du XIX^e siècle (Nordman, 1998 : 443-508), époque où elle commença vraiment à entrer dans l'appareil idéologique des Etats. Celle-ci peut être à l'origine de revendications de type irrédentiste ou constituer un des éléments qui alimentent des dynamiques de construction nationalitaire ou nationale. A l'intérieur même de l'ensemble

étatique, la question du statut d'une langue pourra, là aussi, entrer en considération dans la mesure où l'acte politique de la reconnaissance légale peut impliquer l'autonomisation d'une entité linguistique en langue détachée d'un ensemble auquel on l'aurait jusqu'alors attribuée comme variante.

Le lien entre frontière politique et « exofrontière » de langue est généralement prégnant et peut être volontairement orienté vers une adéquation. Il y a le cas où l'expression linguistique en jeu est une variété standard qui remplit le rôle de langue officielle d'Etat et nationale à l'échelle du pays. Son aire d'utilisation explicite dépassera ainsi la limite externe traditionnelle de la langue dont elle est issue, ce qui est le cas de nombreuses langues officielles d'Etat, en particulier dans les pays dont les droits linguistiques sont régis selon un régime de personnalité. Elle aura aussi la fonction d'une langue traditionnelle, suivant la même procédure de transmission intergénérationnelle, dans un cadre bilingue ou non, à côté d'une autre langue, ou variété, également traditionnelle, première ou devenue seconde. L'exemple des langues propres coofficielles en Espagne à côté du castillan dans certaines Communautés autonomes n'entre pas dans la configuration où elles peuvent devenir langues traditionnelles au-delà de la limite traditionnelle externe telle que nous l'avons envisagée plus haut, mais permet d'évoquer le cas, lui aussi significatif, de la limite géographique de certains usages formels, non obligatoires, mais possibles, qui renvoie certes à une isoglosse de type sociolinguistique, mais qui relève aussi de la limite politico-administrative de gestion.

Si, à travers ce lien d'essence superstructurelle entre limite externe d'usage d'un standard et limite externe politico-administrative, la première suit la seconde, la relation peut être inverse, sur la base de la limite externe traditionnelle (*cf.* cas de la Belgique avec la base géolinguistique traditionnelle du néerlandais). Il est aussi des cas où le volontarisme politique suscite directement une individuation linguistique et la mise en évidence d'une frontière de langue d'abord sur la base d'une limite politique. Songeons au macédonien, au serbe et au croate, à partir de frontières, à l'asturien à partir de limites administratives internes. La volonté de mettre en évidence par ces biais des contours linguistiques extérieurs contribue à une identification de la langue en tant que telle, assortie des principales fonctions, hautes et basses, de communication. Or, si cet acte créateur n'interfère pas au début sur des caractéristiques héritées de la langue, il finit par contribuer au développement de tendances différenciatrices. Le fait d'avantager par ce moyen une expression linguistique sur la voie d'une standardisation autonome appuie les effets de la fonction séparatrice dévolue parmi d'autres au standard.

Il y aura enfin la limite « linguistico-identitaire », produit de l'imaginaire, du mythe et, plus globalement, de représentations également utiles pour approcher la limite sociolinguistique, mais mises en cohérence ici dans le cadre d'une logique de construction identitaire, régionale ou nationale. Nous retiendrons au passage que la nature là aussi externe de cette limite pourra éventuellement être utilisée afin de renforcer la mise en exergue de la fonction séparatrice de cette frontière externe et afin de lui assigner une fonction identificatrice forte pour la société concernée. De tout cela, l'« exofrontière » linguistique externe apparaîtra comme la résultante marquée, selon les configurations, plutôt par une limite que par une autre, ou bien encore par une combinaison de plusieurs d'entre elles.

L'« endofrontière » linguistique ou les limites linguistiques internes

La deuxième sous-notion, celle des limites linguistiques internes, se définira par des faits d'« internalité ». Elle ne regroupera pas, comme la précédente, différents types de limites formant un faisceau, ce dernier étant caractérisé par son degré d'étalement ou de compacité ou

sa plus ou moins grande dispersion. Elle sera plutôt une illustration du compartimentage interne.

Nous retiendrons ainsi les limites internes déterminées de façon variable selon les époques par la tradition, en dialectes et parlers régionaux ou locaux, ceux, en fait, qui ont souvent été nommés « patois » en France (Hammel et Gardy, 1994 : 18-20). Ces limites diatopiques auront plus ou moins de relief selon le degré de standardisation de la langue (*cf.* le cas des langues officielles d'Etat). Il est des situations où, à l'intérieur d'une même aire de langue, à côté d'une variété effectivement standardisée, les variétés régionales primaires d'une langue n'en continuent pas moins à se maintenir dans des fonctions appropriées, faisant même l'objet d'attitudes de loyauté active, voire de représentations prestigieuses (Lüdi, 1990 : 311). Néanmoins, si une telle situation est de nature à protéger la position d'une variété primaire dans une situation de diglossie à peu près stable, elle n'implique pas forcément une représentation claire de ses limites géographiques ni même un besoin de les mettre en évidence et de les gérer. Si le prestige peut donc avoir une influence sur le dialecte, c'est plus pour le maintien de son usage, et, indirectement, pour sa perception en tant qu'ensemble géolinguistique que l'inverse, à moins que ne s'y greffe une fonction emblématique mettant en jeu une image du territoire et de ses limites comme attributs symboliques d'une identité culturelle. La seule évocation des notions de loyauté et de prestige implique que, si la persistance de l'emploi de variétés historiques suit ou confirme la cartographie dialectologique, elle doit néanmoins être approchée avec un regard sociolinguistique que nous retrouverons plus loin. Il s'agit alors d'une validation des limites internes par certains processus sociolinguistiques.

Parfois superposables en plus ou moins grande partie sur ces dernières, devront apparaître, ici aussi, les limites déterminées par la dialectologie. Celles-ci, résultant de la mise en application de la notion d'isoglosse, peuvent résulter de faisceaux isoglossiques ou d'isoglosses oppositionnelles qui délimitent des aires, des dialectes ou des complexes.

Les limites sociolinguistiques internes, témoignant de la diversité des usages à l'intérieur des aires de langue, seront, elles, autant déterminées par des critères socio-démographiques et économiques que par d'autres qui résulteraient de mesures d'aménagement linguistique. Des isoglosses sociolinguistiques pourront également ici être mis en évidence afin de discerner les caractéristiques globales de certaines zones. Dans des situations de contacts hiérarchisés de langues, des contrastes entre zones rurales et zones urbaines peuvent souvent se dessiner. Un sous-ensemble de la langue traditionnelle, comme par exemple le dialecte souletin pour le basque, est encore majoritairement marqué par la ruralité. Or, la conservation du basque hérité en Soule suppose aussi que la langue considérée dans son unité – l'enseignement du basque, notamment, passe par cette appréhension englobante – et la variété régionale, le souletin, y fassent ensemble l'objet d'une attitude de loyauté minimale. Dans le même temps, la cartographie des résultats de sondages sociolinguistiques sur les attitudes pourra faire apparaître d'autres sous-ensembles ou, par exemple, des données positives se dégageant de zones urbaines seront motivées par la vision moderne et culte d'une langue souvent perçue jusque-là à travers des représentations liées à la ruralité et au passé. Si l'on prend le cas de l'occitan, on s'aperçoit aussi, à travers les résultats des sondages sociolinguistiques dont on dispose à ce jour³, que le pourcentage d'utilisation de la nomination de l'occitan à l'aide du désignant « patois » augmente parallèlement à la réduction de la taille de la commune de domiciliation des enquêtés. L'emploi du désignant « occitan » augmente inversement dans les villes les plus importantes, mais aussi en fonction de l'élévation du niveau scolaire. Dans cet exemple, également significatif d'un décalage rural/urbain, l'emploi d'« occitan » illustre une

³ Réalisés à l'initiative des Conseils régionaux, en 1991 et 1998, en languedoc-Roussillon, et en 1997, en Aquitaine, et à l'initiative de Conseils généraux, en 1994, dans les Pyrénées-Atlantiques, et en 1995, dans les Hautes-Pyrénées.

tendance majoritaire que l'on va retrouver pour d'autres langues régionales ou minoritaires, soit une représentation prestigieuse de l'expression linguistique (urbaine et culte), mais pas forcément d'une réalité de l'emploi traditionnel (rural), encore attaché au mot « patois ».

Il sera également tenu compte des limites instituées, d'origine politico-administrative, fixées par le droit et les pratiques administratives. Comme lorsqu'elles sont externes, ces limites ne sont pas nécessairement en adéquation avec des limites linguistiques traditionnelles internes. En tant que limites de gestion linguistique, elles peuvent interférer sur la langue de façon négative en favorisant sa fragmentation ou en rendant malaisée l'harmonisation de mesures d'aménagement linguistique comme pour l'occitan qui s'étend en France sur plusieurs régions administratives et Académies. De l'autre côté des Pyrénées, la gestion du catalan dans la Communauté autonome d'Aragon, en Espagne, présente un contraste sensible par rapport à ce qu'il en est de la même langue en Catalogne où elle jouit d'un statut plus favorable étant officielle avec le castillan. Si ces effets peuvent être maîtrisés⁴ dans le cadre d'une gestion positive, on prendra aussi en considération la nature des compétences dont sont investies les circonscriptions administratives en question. Ces compétences, mais aussi une politique régionale, pourront alors exercer un effet sur une politique linguistique en direction de la langue en cause et aboutir à ce que celle-ci soit mieux soutenue dans une partie administrative du territoire que dans une autre. Au résultat, l'implantation réelle de la langue pourra en être affectée, et telle composante pourra se distinguer plus qu'une autre grâce à cela.

Des limites « linguistico-identitaires » internes pourront, elles aussi, agir ne serait-ce qu'à travers la survalorisation de telle ou telle variété par ses locuteurs alors même qu'elles circonscriraient des entités ne présentant pas la cohérence propre à une variété diatopique primaire définie comme telle à partir des données de la dialectologie, ainsi en est-il par exemple du béarnais par rapport au dialecte gascon dans l'occitan. Le cas du valencien par rapport à l'aire d'ensemble du catalan pourrait également être évoqué alors que la nomination dont il est porteur ne suffit pas à illustrer une séparation sociolinguistique. Une partie des intéressés l'entend comme synonyme de catalan et se situe consciemment à l'intérieur de l'aire formé par ce dernier, mais demeure attachée à la désignation « valencien » pour des raisons historico-culturelles et l'emploie de façon aussi habituelle qu'officielle. Une autre le voit comme le nom de leur langue différente et séparée du catalan. Cependant, cette limite « linguistico-identitaire » peut aussi en suivre une, traditionnelle, interne, et prendre appui sur elle pour marquer sa différence, comme dans le cas du provençal par rapport au même ensemble d'oc.

« Exofrontière » linguistique et frontière : première approche

La frontière linguistique transcende ou ignore la frontière étatique. A part certaines îles comme l'Islande, Malte, ou les îles Féroé, par exemple, ce genre d'adéquation n'existera surtout que par approximation, mais non complètement. Même dans le cas du Portugal, on trouvera les petits prolongements du portugais en Espagne, dans les communautés de Castille et Léon (Alamedilla) et d'Extrémadure (Olivenza, Cedillo et Alcántara) sans omettre la question du galicien qui connaît encore un courant rattachiste lusiste. D'un côté, la frontière n'aura pas forcément d'influence sur le statut des langues concernées. Tel est le cas de l'allemand qui jouit d'un statut d'officialité au plus haut niveau en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Il fait par ailleurs l'objet d'une protection bien établie en Belgique et au Danemark, dans des zones minoritaires par rapport aux ensembles territoriaux globaux de ces deux Etats.

⁴ L'harmonisation de mesures d'aménagement linguistique favorable à une langue régionale ou minoritaire fait partie des dispositions de base de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe (article 7.1.b)

D'un autre côté, la frontière signale bien une discontinuité, et le cas de l'allemand, que ce soit à travers ses variations diatopiques ou à travers sa forme standardisée, est en recul de plus en plus patent en France dans la zone où il est traditionnellement implanté. Il y est de moins en moins transmis à travers ses variétés locales, et sensiblement moins considéré dans sa forme standard. Un développement tardif, depuis 1992, de possibilités d'enseignement public bilingue utilisant les deux standards français et allemand⁵ n'a pas suffi à ce jour à enrayer ou à stabiliser ce déclin⁶. L'histoire et les singularités nationales fournissent des éléments d'explication, elles ont sans doute contribué à particulariser au cours du XXe siècle cette frange française de l'ensemble linguistique germanique.

Langues répandues

L'inadéquation entre les deux types de frontières peut ainsi s'accompagner de traitements différenciés. En même temps, cette inadéquation, qui résulte plus des hasards de l'histoire que des relations de communication traditionnelles, est aussi à l'origine d'influences réciproques dont les locuteurs finissent à la longue par intérioriser les effets. Ainsi, la frontière étatique agira sur le corpus de la langue, sur la fixation de traits linguistiques distincts dans les deux territoires qui sont administrés chacun de façon homogène. Les langues de grande communication en Europe, officielles dans plusieurs pays, comme le français et l'allemand, ont ainsi affaire avec des variantes nationales. Cela vaut surtout pour la Belgique et la Suisse dans le cas du français, et pour l'Autriche dans le cas de l'allemand. L'effet frontière pour l'allemand en Suisse agit en fait à un autre niveau, celui des formes dialectales primaires qui ont acquis à l'abri de leurs linéaments un statut sociolinguistique de fait bien particulier. L'influence de la frontière sur des variétés standardisées de langue existe donc, mais cela peut avoir tendance à diminuer dans le cas où les frontières s'ouvrent de plus en plus, comme dans l'Union européenne de nos jours, ainsi que du fait des médias, eux aussi de plus en plus transfrontaliers.

La frontière est plus ou moins étanche. Si elle l'est au point de limiter les échanges et la communication, cela peut aussi avoir des conséquences sur les langues, leur évolution éventuellement contrastée, et les représentations dont elles font l'objet. Il a ainsi été observé que les deux Corées, séparées depuis une cinquantaine d'années, ont connu une évolution différenciée d'un même standard originel. On connaît aussi le cas de la Moldavie, pays dans lequel les autorités soviétiques se sont efforcées de s'appuyer sur la frontière étatique pour conditionner l'émergence d'une langue moldave indépendante du roumain tout en étant subordonnée sur son propre territoire au russe. La séparation entre les deux Allemagnes, si elle avait continué, pouvait, à la longue, contribuer au développement de tendances standardisatrices divergentes. Au-delà, de telles situations, qui sont réellement ou potentiellement limitées dans le temps, peuvent déboucher sur de réelles distanciations

⁵ L'enseignement bilingue à parité horaire, public et privé sous contrat fr./all. présente des effectifs qui, pour être les plus élevés en France en nombre absolu, n'en sont pas moins très réduits, même s'ils se situent dans la moyenne française dans ce domaine. Ainsi, en 2002/03, le bilingue fr./all. représentait 5,22 % de la population scolaire de l'ensemble du primaire en Alsace (chiffres de l'IUFM d'Alsace). Durant la même année, 21 % des élèves du primaire en Pays Basque de France suivaient les mêmes filières bilingues (majoritaires) fr./basque, ou bien étaient inscrits dans les écoles immersives (ikastola) à gestion privée. A titre de comparaison, 0,62 % des élèves du primaire suivaient alors un enseignement bilingue fr./oc dans l'Académie de Toulouse.

⁶ D'après l'enquête Famille associée au recensement de mars 1999 en France, si, de nos jours, la part des locuteurs en alsacien est encore proche de 40 % de la population en Alsace, le taux de transmission aux enfants a beaucoup baissé en une génération (entre 10 et 20% des enfants reçoivent maintenant l'alsacien en famille) pour se rapprocher de ceux qui sont les plus bas parmi les langues régionales en France, l'occitan et le breton (voir les revues *Population & société*, n° 376, 2002, et *Chiffres pour l'Alsace* (INSEE), n° 12, décembre 2002).

linguistiques. Or, ces processus imposés n'aboutissent pas forcément et, si quelques décennies sont suffisantes pour susciter les germes d'évolutions divergentes dans des cas où il y a une frontière étanche, des processus inverses de réunification politique permettent de retrouver les voies communes vers des formes standard intégrées. Des frontières étanches en Europe sont tombées à la fin du XXe siècle. Il apparaît ensuite que des accords facilitant les échanges et les contacts sont formellement prévus entre les pays de l'Union européenne élargie et leurs voisins immédiats répondant à certains critères politiques et économiques afin de déboucher à long terme sur la création d'une zone de libre-échange (Lepesant, 2004). La Moldavie fait précisément partie des sept premiers pays « voisins » pressentis auxquels des « plans d'action » devraient être proposés dans cette perspective l'été prochain⁷. Ces accords sont censés permettre un assouplissement de la frontière de l'Union européenne. Celle-ci risquerait en effet jouer un rôle séparateur entre la Roumanie et la Moldavie par rapport à la langue roumaine en train de retrouver une cohérence d'ensemble sur ces deux entités politiques. Pour autant, une évolution vers un standard « moldave » consolidé, s'autonomisant par rapport au « toit » roumain pourrait aussi se préciser, des éléments objectifs légitimants, comme l'existence d'une frontière étatique et la dénomination officielle du « moldave » comme langue officielle, pourraient être de nature à appuyer un tel cheminement (Erfurt, 2003 : 14-15). Cela pourrait alors constituer une illustration de plus d'une standardisation polycentrique (*Pluricentric languages*, 1992) sans évoluer nécessairement vers l'indépendance linguistique. En même temps, de tels processus recouvrent des situations caractérisées par des représentations et des contextes politiques qui leur sont propres. Dans l'hypothèse d'un nouveau type de relations, à partir de 2007, entre la Moldavie et une Roumanie membre de l'Union européenne, un rapprochement encore plus effectif du standard roumain, formellement entamée en 1991 avec l'adoption de l'alphabet latin pour le moldave, pourrait néanmoins s'en trouver renforcé. Par ailleurs, si la pression russophone peut s'estomper à l'avenir pour évoluer vers une configuration plus normalisée de langue voisine de grande diffusion dont l'accès doit sans doute être facilité, elle se double, en attendant, d'une autre, « tranquille », provenant d'usages réels, publics et privés, du russe, langue officielle du pays jusqu'en 1989, qui conserve une place encore importante dans le pays.

Des langues officielles d'Etat, majoritairement utilisées à l'intérieur des frontières des pays concernées et jouissant d'un statut qui les place au sommet de la hiérarchie des droits linguistiques, peuvent être minoritaires⁸, voire, aussi, minorées, dans des pays voisins ou plus éloignés. La tendance dans ce dernier cas relève généralement encore d'une protection minimale, garantie par des traités internationaux ou des accords bilatéraux (cf. par exemple, l'allemand en Italie en vertu de l'accord De Gasperi-Gruber du 27 décembre 1947, le tchécoslovaque (*sic*) en Autriche en vertu du traité austro-tchécoslovaque de Brno du 7 juin 1920). La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires embrasse également ces situations, et les Etats ratifiants font en principe figurer en bonne place ces langues parmi celles qu'ils désignent pour une protection.

⁷ Voir deux articles de presse parus récemment sur le sujet : AFP, « Bruxelles propose des relations privilégiées avec les voisins de l'UE » (*Le Monde*, 12 mai 2004) ; Ferenczi, F., « L'Union veut offrir un "partenariat privilégié" à ses nouveaux voisins » (*Le Monde*, 15 mai 2004).

⁸ Au sens du Conseil de l'Europe la langue minoritaire peut être cela : « L'adjectif "minoritaire" se réfère aux situations où soit la langue est parlée par des personnes qui ne sont pas concentrées sur une partie déterminée d'un Etat, soit elle est parlée par un groupe de personnes qui, bien que concentré sur une partie du territoire d'un Etat, est numériquement inférieur à la population dans cette région qui parle la langue majoritaire de l'Etat. » (Rapport explicatif, 1993 : § 18).

Langues moins répandues

Il existe par ailleurs des langues moins répandues, voire aussi minorées, sans être forcément minoritaires d'ailleurs à l'intérieur tout au moins des zones où elles sont utilisées, qui ne sont pas traversées par une frontière. Par langues minorées, nous entendons ici des langues qui ne sont pas officielles d'un Etat ou d'une région. La frontière linguistique dans ce cas n'a pas affaire avec la frontière, mais plutôt avec des limites administratives internes et, en tout cas, avec le territoire. D'un point de vue opératoire, et en liaison, à travers ce cas de figure, avec une approche en termes de territoire, on ne verra pas d'effets du voisinage des deux types de frontières, mais plutôt de la frontière linguistique avec des limites administratives et trois territoires : celui de la langue qu'elle circonscrit, celui de l'Etat et celui de langue officielle (ou des langues officielles). Afin d'illustrer cette catégorie, les cas du breton, du gallois, des haut et bas sorabes, du romanche peuvent être mentionnés comme exemples. De fait, on trouvera *a priori* moins de langues placées dans cette configuration que de celles qui se répartissent sur deux Etats ou plus, depuis le cas de la, ou des, langue(s) same(s), jusqu'à celui du basque ou de l'occitan, en passant par celui du franco-provençal.

Nous considérerons à part des autres cas ci-dessus évoqués ceux qui relèvent de langues que nous qualifierons d'émergentes en ce qu'elles sont engagées sur la voie d'une linguification ou sont déjà considérées comme langues à l'issue de démarches volontaristes à partir d'entités linguistiques ayant au départ un faible capital de distance linguistique par rapport à des langues voisines dans l'espace. Cela concerne essentiellement des dialectes primaires ayant accédé à la catégorie des « langues par élaboration » (*Ausbausprachen* ; cf. *supra*). L'accession sociolinguistique à ce stade n'en autorise pas moins ces langues à être abordées de la même façon que celles qui se définissent sur la base d'une distance linguistique significative (*Abstandsprachen* ; cf. *supra*). Des langues comme le néerlandais, le norvégien ou, plus récemment, le tchèque, le slovaque, le macédonien, le serbe, le croate, voire le bosniaque, sont des langues officielles d'Etat, éventuellement « petites » par le nombre de locuteurs, donc « moins » ou « peu répandues ». Elles se sont autonomisées sur la base de paramètres linguistiques et sociolinguistiques peu différents sur le fond de ceux qui ont accompagné, ou accompagnent, la linguification du corse, de l'asturien, du wallon, ou du bas-allemand, pour ne citer que ces exemples. La différence entre celles de ces langues qui sont officielles et les autres est d'ordre politique. Les secondes, ne disposant pas d'une consécration majeure fournie par l'Etat lui-même qui a choisi de faire des premières son premier outil de communication formelle et haute, s'inscrivent cependant dans des processus qui partent d'instances sociétales (pas toujours représentatives d'une volonté majoritaire) exprimant un besoin de symboles dans lesquels se reconnaîtrait le groupe humain considéré. La langue, ou celle que l'on va contribuer à créer, si elle n'est pas au départ reconnue comme telle, répond à l'aspect totalisant du symbole, à côté et en liaison avec d'autres emblèmes aussi idéels que réels comme un drapeau, des institutions communes, une vraie frontière ou, plus largement, une limite territoriale, etc. Ces diverses situations peuvent donc tout autant rendre justice d'authentiques prises de conscience linguistiques qu'elles participent aussi d'un contexte rendu favorable à ces émergences. A la base de cela, figurent, et singulièrement depuis ces dernières années, entre autres raisons, de nouvelles constructions stato-nationales d'un côté et, d'un autre, le croisement de sensibilités favorables à la reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique, et aussi, en Europe, avec l'adhésion de nombreux pays à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (cf. *supra*). Cette convention internationale ne reconnaît pas les variétés géographiques des langues officielles d'Etat (article 1.a.ii) et des langues régionales ou minoritaires (*Rapport explicatif* : § 32) protégées par les Etats ratifiants. Rien n'empêche toutefois les Etats concernés de les aider. Ils sont même encouragés par la Charte à agir dans le sens du respect de la diversité linguistique en général. Simplement, en

l'absence de dispositions appropriées, destinées à des variantes qui n'ont pas une vocation intrinsèque à être centrifuges, tel ou tel dialecte peu ou prou personnalisé, voire possédant une tradition littéraire propre, ne devient éligible au titre de la Charte qu'en étant reconnu comme « langue », « régionale ou minoritaire » en l'occurrence. En définitive, cela relance, à partir du terrain, le débat sur la notion de langue et sur le statut de la variation. En attendant, en relation avec ce qui nous occupe ici, si des frontières (politiques) peuvent puissamment déterminer des « exofrontières » de langue, la Charte des langues peut indirectement y participer à son échelon.

De fait, dans le cas de langues récemment établies comme officielles d'Etat (tchèque, serbe...) ou comme langues régionales, l'« exofrontière » de langue, tout en étant, comme pour les autres, conditionnée, par la frontière politique ou par une limite administrative, l'est peut-être d'abord par rapport à leur statut légal. Les données fournies par leur description comme variétés primaires englobées dans une aire de langue plus vaste ne sont pas *a priori* concernées. Si le néerlandais standard s'est d'abord construit à l'intérieur des frontières des Pays-Bas, la partie du continuum bas-allemand qui le prolongeait n'en demeurait pas moins présent côté belge et a d'ailleurs fini par s'identifier à lui. En même temps, dans ce type de configuration, l'« exofrontière » comme résultante de diverses limites externes peut aussi coller à un délimitation politico-administratif, frontière ou limite, et être conditionné par lui. Ce que l'on nomme de nos jours « asturien » suit ainsi les limites de la communauté autonome des Asturies jusqu'à la zone, à l'ouest, où il rencontre le galicien. S'il représente un sous-ensemble asturo-léonnais délimité non par des isoglosses oppositionnelles ou en faisceau, mais par une limite administrative, il apparaît comme une réalité sociolinguistique reposant sur une entité qui contribue à l'instituer comme langue par élaboration, et les habitants de cette région ont intériorisé cette image. L'émergence du bosniaque comme langue accompagne l'accès à l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine et paraît doublement marquée par une frontière et par une culture issue de l'influence musulmane, par rapport à d'autres entités nationales internes, croate et serbe, et par l'existence même d'un Etat souverain. Or, si le « bosniaque » apparaît maintenant désigné comme tel au Kosovo, surtout, ou en Croatie, c'est à l'intérieur des frontières de la Bosnie-Herzégovine qu'il a vu le jour, tenant d'abord sa particularité de la culture socio-historique de ceux qui s'identifient comme Bosniaques au sein de cette entité nationale. Désormais porteuse du prestige conféré par cette consécration politique majeure, la langue bosniaque devient un signe d'identification supplémentaire pour des groupes ou communautés slavophones intégrant, dans d'autres zones de l'ex-Yougoslavie, des traits culturels d'origine musulmane. Simplement, c'est sur la base du nom du pays que la langue est nommée, reprenant là un schéma répandu et validé par l'usage. Alors que l'on avait tenté de détacher le moldave du roumain, en vertu d'un nationalisme externe afin de mieux justifier son appartenance à l'Union soviétique, en imaginant que cela recevrait une adhésion interne, le serbe, le croate ou le bosniaque ont été, de nos jours, rendus indépendants les uns des autres à usage d'abord interne et pour renforcer une personnalité nationale face à l'extérieur. On notera que, de ces processus volontaristes, le premier avait trouvé sa source dans un fait de conquête, et que le second, découlant d'une guerre entre des entités administratives membres d'une fédération originelle, a débouché sur des scissions, mais non sur des conquêtes. C'est une séparation violente qui a été à l'origine de la « fabrication » de langues comme emblèmes nationaux. Il ne restait plus qu'à favoriser et à créer des processus de linguification autonomes avec des instances d'élaboration séparées, destinées à mettre en évidence les différences existantes et à en développer d'autres, sachant qu'une première distinction évidente préexistait à travers l'emploi d'alphabets différents.

D'autres exemples à l'appui de cette lecture du lien entre langue et frontière pour des langues par élaboration pourraient être convoqués ici, du galicien par rapport au portugais, du corse en France par rapport à l'italien, ou encore du meänkieli en Suède par rapport au finnois.

Dans ce dernier exemple, le meänkieli (« notre langue ») ou finnois de la Vallée du Torne, variété géographique de finnois à cheval sur la frontière nord finno-suédoise, s'étend, pour sa plus grande partie, en Suède. Une lecture comparée des rapports périodiques d'Etat et du Comité d'experts de la Charte européenne des langues⁹ permet ainsi d'observer que cette expression linguistique est prise pour une langue régionale, différente du finnois standard, en Suède et non en Finlande. Certains cas font l'objet de débats ou ne se définissent pas de façon tranchée. Tels sont par exemple les cas du kven en Norvège par rapport au finnois ou aussi du croate du Burgenland (*Burgenlandkroatisch*) par rapport à celui de Croatie. Ces situations sont par conséquent nuancées, et qui pense différenciation ne songe pas forcément indépendance.

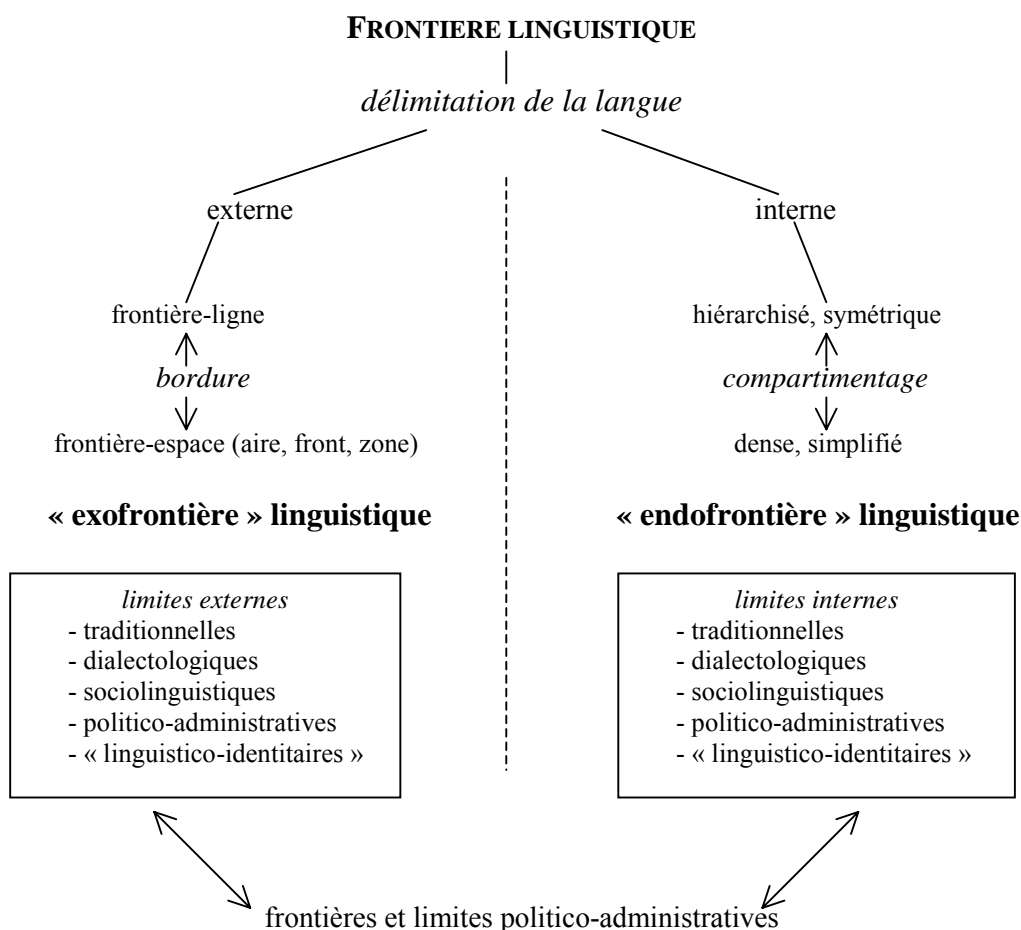
Si, comme on vient de le voir, la frontière étatique peut conditionner dans une mesure variable, mais réelle, la frontière linguistique, cette dernière peut être alléguée pour justifier la frontière politico-administrative, comme en Belgique, lorsque le marqueur linguistique s'impose dans la construction d'une mentalité nationale ou régionale. Les associations occitanistes, qui ont exprimé dans les années soixante-dix des revendications autonomistes, se sont appuyées sur le cadre fourni par la limite traditionnelle externe de l'ensemble linguistique concerné. La revendication basque, autonomiste ou séparatiste, établit de son côté un lien entre une frontière politique postulée, qui correspond à la réalité administrative, et la frontière linguistique, les tracés résultant de cette mise en relation étant autant justifiés par la réalité actuelle d'une apparition ou d'un regain du basque hors de son emprise traditionnelle que par le rappel d'anciennes limites à partir desquelles il a historiquement reflué. Même si ces dernières ne correspondent pas forcément à la limite politico-administrative et identitaire externe de *l'Euskal Herria*, le lien entre les deux types de frontières est convoqué et, si leur adéquation ne va pas de soi, elle demeure un sujet de débat tant la langue est, là, considérée comme particulièrement attachée à la basquitude.

Les reflux linguistiques ont concerné à un moment ou à un autre de leur histoire la plupart des langues. Ils nous rappellent opportunément, à travers la gestion ou l'utilisation qui peuvent en être faites, le côté mouvant de la frontière linguistique. Nous avons surtout vu, jusque-là, en quoi celle-ci, en tant qu'« exofrontière », était un délinéament entourant un territoire linguistique. Ce serait la frontière « bordure ». Cette frontière, que nous avons associée au départ à celle d'Etat au sens moderne du terme, exprime des idées de séparation et de discontinuité, mais aussi d'interaction et de passage, rupture et synapse. Dans le domaine des langues, elle peut signer l'incompréhension comme les échanges et les contacts plus ou moins symétriques, les interférences et les alternances codiques. Elle est polymorphe et peut aller de la ligne, matérialisée par un tracé net (comme celui de la frontière interétatique), à l'espace aux contours imprécis ou variable qui peut être large ou en dégradé. La frontière linguistique externe peut ainsi être abordée comme une frontière « aire » signalant autant la réalité des usages que celle des influences (*cf.* francophonie). Nous avons, à travers les derniers exemples mentionnés, évoqué un aspect de la frontière « front » (Foucher, 1991 : 45-47), un front qui peut refluer ou avancer. Les zones interférentielles stables (*cf.* le « Croissant » au nord du domaine d'oc), celles aussi qui résultent d'une dispersion des différentes limites externes de langue que nous avons évoquées, pourraient entrer dans une même catégorie de frontières « zones ». Ces frontières « aires », « fronts » et « zones » pourraient être envisagées, après la frontière linguistique ligne, comme des cas entrant dans un paradigme de la frontière « espace ». L'« exofrontière » linguistique peut aussi être plurielle si elle traduit les bordures qui identifient la superposition d'aires d'usage dans des cas de bilinguisme équilibré ou avec diglossie. Cette superposition n'est pas toujours homogène, même si c'est peut-être une tendance majoritaire notamment déterminée par le poids des langues officielles

⁹ Accès au suivi de la mise en application de la Charte européenne des langues à partir de : http://www.coe.int/T/F/Affaires_juridiques/D%E9mocratie_locale_et_r%E9gionale/

d'Etat. Elle peut donc s'arrêter à l'intérieur d'une aire de langue et avoir aussi affaire avec la notion d'« endofrontière » linguistique.

A la base, la notion d'« endofrontière », qui s'applique à l'éventail des cas de compartimentage, est également intéressante en ce qu'elle peut aider à distinguer, à travers ses manifestations, telle ou telle configuration spécifiée par la qualité, la quantité et la plus ou moins grande dispersion des limites distinctives internes qui la déclinent. Celles-ci pourront être hiérarchisées, symétriques, denses ou simplifiées. Un des développements ultérieurs, enfin, de cette première approche d'ensemble pourrait être appliqué à la complémentarité descriptive de ces diverses déclinaisons de la frontière linguistique. On pourra par exemple se demander en quoi le profil général d'une « endofrontière » linguistique peut participer à l'apparition de nouvelles « exofrontières » ou bien conforter celle qui existe déjà. De fait, des influences réciproques entre les configurations des unes et des autres devront être envisagées. En attendant, une première esquisse résumant notre approche du moment pourrait avoir l'allure suivante :



Bibliographie

- ALLIES P., 1989, *L'invention du territoire*, Presses Universitaires de Grenoble.
- BARBINA G., 1993, *La geografia delle lingue*, La Nuova Italia Scientifica, Roma.
- BEREND N., « Medievalists and the notion of the frontier ». *The medieval history journal*, 2, 1 (1999), pp. 55-72
- BRETON, R., 1983, *Géographie des langues*, Presses Universitaires de France, Paris.
- BRUN-TRIGAUD G., 1990, *Le Croissant : le concept et le mot : contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIXe siècle*, Université Jean Moulin/Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, Lyon.
- Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Rapport explicatif Convention ouverte à la signature le 5 novembre 1992*, 1993, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- CHEVAL J.-J., 1996, « Médias audio-visuels et langues régionales minorisées », dans *Langues d'Aquitaine : dynamiques institutionnelles et patrimoine linguistique*, A. Viaut (dir.) et J.-J. Cheval (coll.), Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux, pp. 197-242.
- COSERIU, E., 1988, « 'Historische Sprache' und 'Dialekt' », dans *Studia in honorem Eugenio Coseriu. Band I. Schriften von Eugenio Coseriu (1965-1987)*, édité par J. Albrecht, Gunter Narr, Tübingen, pp. 45-61.
- DI MÉO G., 1998, « Le territoire : un concept essentiel de la géographie sociale », *Les Documents de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen*, n° 7 (colloque de géographie sociale de Caen d'octobre 1996).
- Euromosaic*, 1996, sous la direction de P. Nelde, M. Strubell, G. Williams, CECA-CE-CEEA Bruxelles, Luxembourg
- ERFURT J., 2003, « Plurizentrischer Sprachausbau und die Herausbildung von Standardvarietäten in Moldova und Québec », *Quo vadis Romania ?*, n° 22, pp. 8-21.
- FOUCHER M., 1991, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Fayard, Paris.
- GUILLOREL H., 2003, « La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires dans le débat politique français », dans *Les langues régionales ou minoritaires dans la République*, H. Giordan et T. Louarn, [Puylaurens] (dir.) : IEO Editions, pp. 45-59.
- HAMMEL E., GARDY PH., 1994, *L'occitan en Languedoc-Roussillon 1991*, El Trabucaire, Perpignan.
- KLOSS H., 1987, « Abstandsprache und Ausbausprache », dans *Sociolinguistics / Sociolinguistik. An international Handbook of the Science of Language and Society / Ein internationales Handbuch zur Wissenschaft von Sprache und Gesellschaft*, U. Ammon, N. Dittmar & K. J. Mattheier (éds), Walter de Gruyter, Berlin, New York, pp. 302-308.
- LEPESANT G., 2004, « Les marges orientales de l'Union européenne à 25 », *Le Courrier des Pays de l'Est*, pp. 4-19.
- LÜDI G., 1990, « Diglossie et polyglossie », in : *Lexikon der romanistischen Linguistik*. Vol. V, 1, M. Niemeyer, Tübingen, pp. 307-334.
- LÜDI G., 1994, « Qu'est-ce qu'une frontière linguistique ? », *Babylonia*, n° 1, pp. 6-17.
- MARCELLESI J.-B. et GARDIN B., 1974, *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*, Larousse, Paris.
- MAURO T. de, 2002 [1970], *Storia linguistica dell'Italia unita*, Laterza, Roma-Bari.
- MIRA J. F., 1985, *Crítica de la nació pura*, Eliseu Climent, València.
- MOUTOUH H., 2003, « La République face à ses communautés », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n° 2, pp. 87-92.

- MULJAČIĆ Ž., 1986, « L'enseignement de Heinz Kloss (modifications, implications, perspectives) », *Langages*, n° 84, pp. 53-63.
- NORDMAN D., 1998, *Frontières de France. De l'espace au territoire XVIe-XIXe siècle*, Gallimard, Paris.
- Pluricentric languages*, 1992, éd. par M. Clyne, Mouton de Gruyter, Berlin, New York.
- Rapport explicatif de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Convention ouverte à la signature le 5 novembre 1992*, 1993, Conseil de l'Europe, Strasbourg, <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Reports/Html/148.htm>.
- RAVIER X., 1976, « Jean Séguy et la traversée du langage gascon. Réflexions sur une topogénèse géolinguistique », *Revue de linguistique romane*, n° 159-160, pp. 389-402.

LE « FRANCIQUE » : DIALECTE, LANGUE RÉGIONALE, LANGUE NATIONALE ?

Fernand Fehlen

Université du Luxembourg,
unité de recherche interdisciplinaire sur le Luxembourg

1. Le francique, une « langue millénaire » enfin reconnue ?

Dans un ouvrage sur les langues de France émanant de la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France*, paru récemment (Cerquiglioni, 2003), le « francique de Moselle » est présenté comme une des langues régionales de France. Ainsi l'ensemble des dialectes parlés en Lorraine accède au statut de « langues régionales » au moment où le nombre de ses locuteurs est en forte érosion. Selon *l'enquête Famille 1999* de l'INSEE (Héran, 2002), 70% des hommes adultes actuels à qui leur père parlait habituellement en « platt lorain » (c'est le mot utilisé par l'INSEE) dans leur enfance, vers l'âge de 5 ans, ne le parlent plus à leurs propres enfants. Le nombre des locuteurs dans le département de la Moselle serait de 78 000 en 1999, chiffre certainement sous-estimé (Blanchet, 2003).

Longtemps cette langue régionale a fait figure de parent pauvre à côté de l'alsacien qui lui aussi avait été « oublié » par la loi Deixonne en 1951, mais bénéficiait néanmoins depuis les années cinquante d'une présence toujours grandissante à l'école.

Sur la carte des grandes zones dialectales publiée dans le classique de Marcel Cohen, *Histoire d'une langue – le français*, sont spécifiées les zones de l'alémanique et de l'alsacien, tandis que l'est de la Lorraine fait partie d'une zone hachurée représentant globalement les langues germaniques. C'est seulement en 1984 que le francique apparaît pour la première fois dans la liste des langues régionales dans un livre dirigé par Henri Giordan, *Par les langues de France*¹. C'est aussi à cette époque que Daniel Laumesfeld prépare son doctorat en sociolinguistique à Paris auprès de Louis-Jean Calvet, sur *La diglossie en Lorraine luxembourgophone, Pratiques/Idéologies*. Prolongeant les travaux de celui-ci, Marielle Rispaïl, maître de conférence à l'IUFM de Nice, vient de publier un livre dédié au francique, dont elle affirme qu'il s'agirait d'« une langue vieille de quinze siècles » (2003 : 42). « Son origine ancienne explique que son aire d'utilisation ne respecte pas les frontières étatiques actuelles » (Rispaïl, 2003 : 41). Comme toute langue, le francique aurait différentes variations géographiques, le terme de dialecte étant soigneusement évité. « Un des parlars franciques

¹ D'après Rispaïl (2003 : 11).

peut s'appuyer sur une langue étatique, officielle et reconnue » (Rispaill, 2003 : 36), le luxembourgeois.

Certains « mouvements renaissantistes » (Philipp, 2003 : 54) ont recours à une mythification de l'histoire de leur langue pour affirmer leur identité. Ainsi peut-on lire sur des sites Internet dédiés au francique ou simplement à la culture régionale :

« Il y a quinze siècles, les Francs apportèrent avec eux cette langue germanique bien différente et plus ancienne que l'allemand. Clovis et Charlemagne parlaient déjà le Platt ! »²

Mais il y a aussi d'autres qui, quoique maîtrisant le francique, cherchent à s'ancrer dans des identités multiples. Un exemple se trouve sur le site d'un physicien nucléaire originaire de Bitche qui résume bien le discours identitaire en le caricaturant pour mieux s'en distancier :

« **Nous, les Bitcherläner**, avons, en effet, notre langue ! Le "**Lothringer Platt**", le francique ! Ma langue maternelle, "mini Muttersprooch". La langue parlée par nos ancêtres les Franken (nos ancêtres les Francs et non pas les Gaulois!!!), la langue de Clovis, de Charlemagne, de Lothaire. Et puis, nous les Francs, nous avons fait la FRANCE, faudrait pas l'oublier ! Ah! ils peuvent aller se coucher les Corses, les Bretons, les Basques, les Occitans, les Savoyards..etc...etc, enfin tous les **autonomistes** de France et de Navarre !!!! Ah, non mais !!

Notre empire, **das Frankenreich**, ou **das Reich der Franken**, s'étendait sur presque toute l'Europe! Le "**Grand Bitcherland**" quoi!! Comme Clovis, nous, les "**Bitcherläner**", sommes **bilingues** !!! Notre langue maternelle est le Platt, et notre langue apprise est le français, ou le "françois" pour Clovis. Et puis si ça se trouve, **nous, les Bitcherläner**, sommes tous cousins de **Karl der Grosse**, notre Charlemagne »³

Le point de départ de cette contribution serait-il l'agacement du Luxembourgeois que je suis, de voir désigner sa langue nationale, le luxembourgeois, comme langue francique ? De se voir rattaché à une grande communauté linguistique francique ? Peut-être une des communautés ethniques d'une future Europe fédérale des communautés ethniques (Volksgruppen)⁴ ? Sans vouloir nier cet aspect, cette contribution tire tout son intérêt du cas exemplaire d'un parler qui existait jadis à la lisière de la frontière linguistique romano-germanique et qui a eu quatre destinées différentes selon l'histoire politique des quatre territoires qu'il recouvre. S'il fallait une preuve pour montrer que la dynamique des langues n'est pas régie par des mécanismes internes ancrés dans une prétendue nature profonde de celles-ci, ce parler serait l'exemple idéal pour le démonter.

Les quatre Etats dont il est question sont l'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg. Mais quel est ce parler ? C'est à dessein que nous n'utilisons à ce stade ni le mot francique ni le vocable luxembourgeois, c'est à dessein que nous ne parlons pas de langue et que nous laissons de côté une définition précise du territoire dont il était initialement question à une époque floue appelée provisoirement « jadis ».

Nous nous inscrivons dans une tradition historiographique (Hobsbawn, 1990 ; Anderson, 1983 ; Thiesse, 1999) qui considère la nation comme une construction relativement récente et dans un courant sociolinguistique pour qui s'est noué, à travers l'histoire européenne, un rapport organique entre les Etats-nations et les langues nationales (Baggioni, 1997). Même si cette double approche a fait ses preuves de par l'Europe (cf. par exemple Gardt, 2000), la position rivale qui n'ose plus s'afficher ouvertement aujourd'hui dans le champ scientifique, y est souvent présente de façon subliminale sans que les auteurs s'en rendent compte. Dans le débat public, elle est dominante, car l'air du temps est à la redécouverte des racines

² <http://www.thionville.com/html/histoire/francique.htm>

³ <http://hometown.aol.com/lsttab/moi.htm>

⁴ Bollmann (2002) montre comment la Charte européenne des langues pourrait contribuer à faire émerger des minorités ethniques (pas de langue sans peuple !) et créer des tensions territoriales (pas de peuples sans terre !).

identitaires et au culturalisme, à la réinterprétation de conflits géopolitiques pour des ressources naturelles en *choc des civilisations*.

2. La mosaïque dialectale



Carte 1 : Les dialectes franciques du moyen-allemand de l'ouest.

Source : d'après la carte 56 de l'atlas linguistique allemand (Althaus 1980 : 469).

Pour la dialectologie allemande, le *Fränkisch*, donc le francique, est un dialecte très répandu. Sur la carte des *mitteleuropäischer Mundarten germanischer Abkunft* (les dialectes germaniques de l'Europe centrale) (König, 2001 : 230-231), on le trouve des Pays-Bas jusqu'à la partie nord de la Bavière et vers l'est jusqu'en Tchéquie. *A priori*, ce francique-là n'a rien à voir avec l'espace linguistique qui nous intéresse et il faudra donc réduire nos investigations à l'aire qui fait partie du dialecte *moyen-allemand de l'ouest* (voir carte 1). Cet espace dont le dialecte est appelé francique moyen de l'ouest est délimité au nord par Cologne, au sud par Karlsruhe⁵. A l'ouest, cette zone commence à la frontière linguistique et se continue en un triangle qui se termine environ 300 kilomètre plus à l'est. Elle est délimitée au sud par une isoglosse *Appel/Apfel* (7) et *Pund/Pfund* (8), au nord par *maken/machen* (1a) et *ik/ich* (1b).

C'est seulement cet espace du francique moyen de l'ouest qui est généralement considéré pour situer les dialectes franciques,⁶ subdivisés en variations régionales : au nord le ripuaire, suivi du francique mosellan et du francique rhénan au sud. Les deux premiers étant séparés par l'isoglosse *dorf/dorp* (2) et les deux derniers par *dat/das* (5). Des subdivisions plus fines sont encore possibles. Ainsi le francique mosellan peut être partagé par une nouvelle isoglosse *op/auf* en francique mosellan de l'ouest et francique mosellan de l'Est, celui de l'ouest étant aussi appelé le francique mosellan luxembourgeois. Le chapitre sur « le francique de Moselle » dans le récent livre sur les langues de France étant rédigé par la dialectologue Marthe Philipp, on ne sera pas étonné qu'il soit axé sur les variations géographiques.⁷

L'atlas linguistique allemand est basé sur les travaux de Georg Wenker qui a fait recueillir de 1876 à 1887 les vernaculaires de l'empire germanique dont la Lorraine faisait alors partie. Les variations furent représentées sur des cartes dessinées à la main à l'aide de 22 couleurs différentes. Entreprise titanesque et démesurée parce qu'impubliable par les moyens typographiques de son époque, cet atlas qui était en train de se décolorer a été mis à disposition de la communauté scientifique via Internet⁸. Nous allons pousser nous-mêmes plus loin l'étude de la mosaïque dialectale en Lorraine germanique grâce à cet outil informatique.

Les cartes montrent le nord de la Lorraine et les parties adjacentes du Luxembourg et de l'Allemagne, avec comme repères géographiques Nancy, Metz et Luxembourg ; les villes allemandes, tout comme Thionville étant plus difficilement lisibles. Sur la carte 2, la partie en rose démarque la Lorraine francophone, les deux parties adjacentes correspondent à deux régions où l'on utilise le mot *han*, délimité en violet clair, et *hun*, délimité en bleu. C'est aussi cette dernière forme qui correspond au luxembourgeois standard⁹.

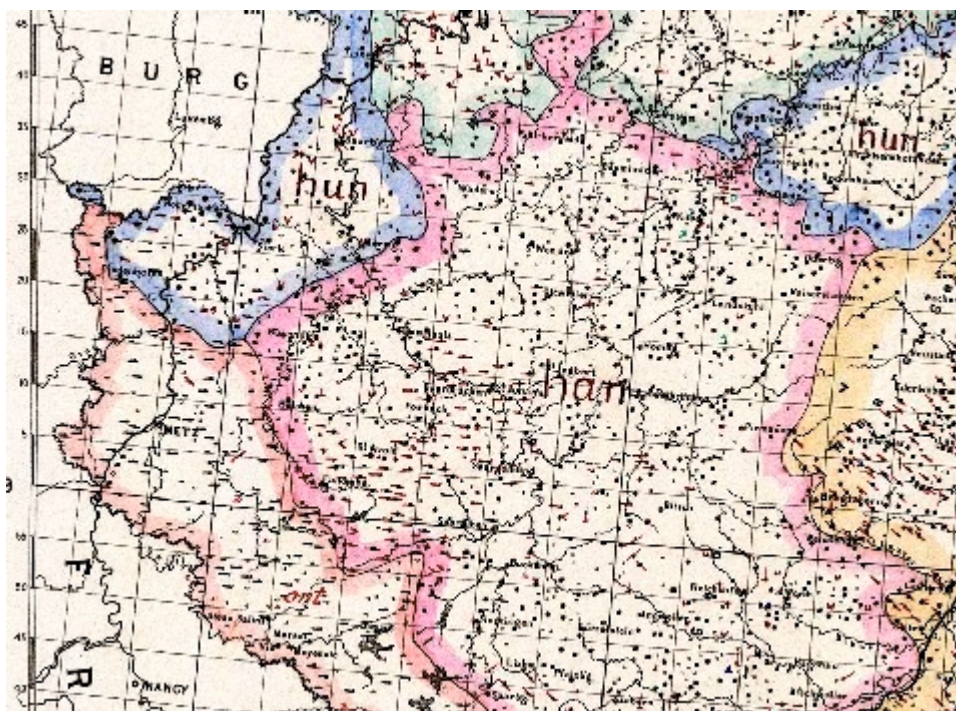
⁵ Newton (1966 : 50) préfère *central-franconian*, donc *francique central*.

⁶ On retrouve la même carte dans Rispaill (2003 : 38), reprise de Laumesfeld (1996 : 89). Voir aussi Newton (1966 : 50).

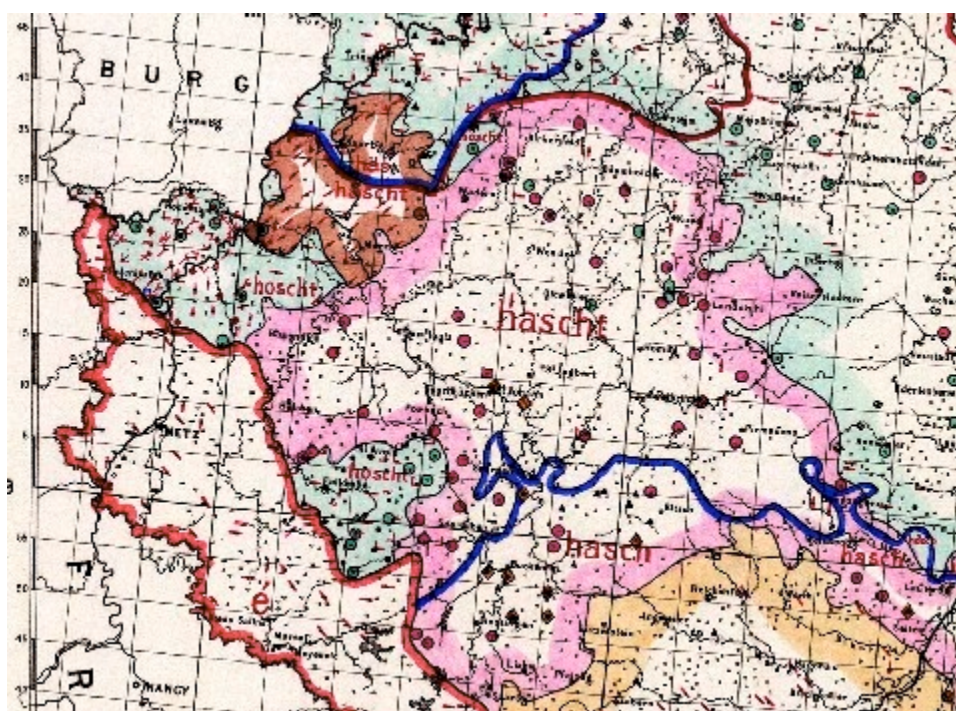
⁷ Le chapitre sur l'Alsace est tout le contraire. Il fait un historique des usages des langues avant d'aborder la situation actuelle d'un point de vue sociolinguistique et relègue les caractéristiques géolinguistiques des parlers alsaciens dans une annexe.

⁸ www.ub.uni-marburg.de/digibib/db/DiWA.html

⁹ L'atlas linguistique du Luxembourg (*Luxemburger Sprachatlas*) est disponible sur internet. Voir la carte pour le verbe *avoir* <http://137.248.81.135/lsa/ECW.asp?ID1=1022&V=0&S=0>



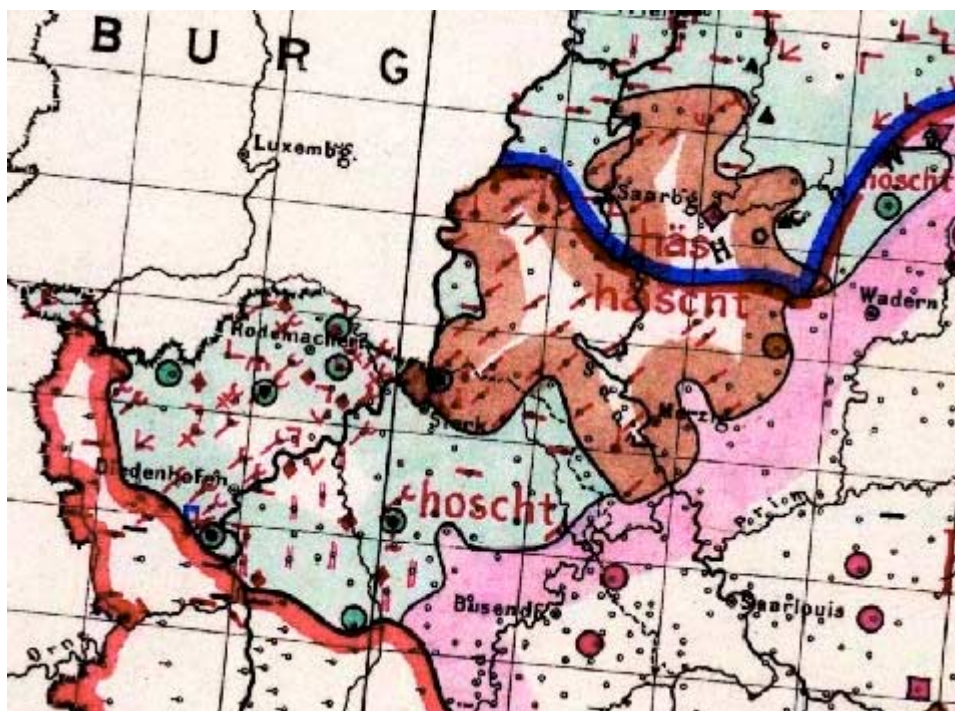
Carte 2 : Isoglosses pour la troisième forme du pluriel du verbe *avoir* (allemand standard : sie haben). Source : Digitaler Wenker Atlas



Carte 3 : Isoglosses pour la deuxième personne du singulier du verbe *avoir* (allemand standard : du hast). Source : Digitaler Wenker Atlas.

La carte 3 montre une situation beaucoup plus complexe pour une autre forme verbale du même mot. Les formes étant plus nombreuses, les variations se font sur de plus petites distances. Mais les vernaculaires retranscrits par l'enquêteur sont encore plus complexes. Les

aires délimitées par les traits de couleurs étant censés représenter des isoglosses ont été tracées par les auteurs de l'atlas linguistique pour résumer des variations beaucoup plus fines.



Carte 4 : Isoglosses pour la deuxième personne du singulier du verbe *avoir* (détail de la carte 3), (allemand standard : *du hast*). Source : Digitaler Wenker Atlas.

Ainsi, en faisant un zoom sur la zone définie par la prononciation *hoscht* (carte 4), nous découvrons les symboles rouges aux endroits où les témoignages ont été recueillis. Dans ce petit territoire au nord de Thionville (Diederhoven) et autour de Rodemack un nombre étonnant de symboles différents correspondant à des prononciations fort variées.

Souvent les frontières entre variétés régionales semblent arbitraires. Car il s'agit de tracer sur une carte, dans le continuum de patois intercompréhensibles, des lignes qui n'ont de réalité tangible que si elles s'identifient à des frontières naturelles, tels des élévations ou des fleuves. Pour remédier à cet arbitraire, la dialectologie moderne essaye de hiérarchiser les limites entre dialectes en comptant les différences entre localités, 500 différences correspondant à une frontière dialectale de premier degré, 10 différences à une frontière de 4^{ème} degré (König, 2001 : 141). Un tel travail attend d'être réalisé pour la région, mais quelle utilité aurait-il ?

Au-delà de la simple description, la dialectologie cherche à trouver l'explication des isoglosses entre autres par l'existence d'anciennes voies de communication ou l'influence de découpages territoriaux du Moyen-Age. Notre région peut en apporter des exemples convaincants : la présence des Romains à Trêves et l'influence résiduelle des parlers latins dans la vallée de la Moselle ou la rivalité entre les terres des évêques de Trêves et des féodalités environnantes. Mais plus les faits historiques que l'on prétend lire sur les cartes linguistiques sont éloignés dans le temps, plus les interprétations semblent hasardeuses, surtout si l'on a la prétention de reconstruire des faits historiques, comme les migrations des peuples au début de notre ère, à partir des traces qu'ils auraient inscrites dans la carte des dialectes.

Retenons de notre digression dialectologique que le Luxembourg et la Lorraine germanique ne représentent même pas un cinquième de l'aire dialectale du francique moyen, la plus grande partie couvrant l'Allemagne actuelle. Or, c'est cette dernière qui est souvent

oubliée par les défenseurs d'une hypothétique langue francique (voir par exemple sur le site officiel du *Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues* (BELMR) dans sa partie dédiée au luxembourgeois).

Les atlas linguistiques ne permettent pas de tracer une frontière nette entre ce que d'aucuns veulent nommer le francique et les dialectes parlés dans les régions frontalières de l'Allemagne, confirmant ainsi que la délimitation des langues, leur individuation, est dictée avant tout par des phénomènes de représentations. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple de l'abondante littérature sociolinguistique, Calvet montre que « *les langues existent parce que/puisque les locuteurs croient en elles, parce qu'ils ont sur elles des idées, des images.* » (1999 : 15).

3. La naissance de la langue luxembourgeoise

Pour bien comprendre la situation linguistique du Luxembourg, il faut prendre en compte sa situation géographique qui le place sur la frontière linguistique entre l'espace germanophone et l'espace francophone. Durant le Moyen-Age, le Luxembourg chevauchait cette frontière, et un décret de 1340 le partagea en un quartier wallon et un quartier allemand. Au cours de son histoire que la mémoire collective fait débiter en 963, date à laquelle son nom apparaît la première fois dans un acte de vente, le Luxembourg connut différents suzerains : après les Comtes de Luxembourg ce seront les Bourguignons, les Habsbourg, les Espagnols, les Français et les Autrichiens. De 1795 à 1815, le Luxembourg sera le département français des Forêts. Et ce sera le Congrès de Vienne qui, en réglant le sort de l'empire napoléonien, créera en 1815 le Luxembourg comme Etat indépendant au statut précaire, qui revient à Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas « *en toute propriété et souveraineté* » sans pour autant faire partie des Pays-Bas. Lui et ses successeurs seront cependant tentés de gérer leur lointaine possession en dernière province du royaume. Le statut sera encore compliqué par le cantonnement d'une garnison prussienne dans la cité forteresse du Luxembourg et l'incorporation du Luxembourg à la Confédération germanique.

Un découpage selon la frontière linguistique

Les différents partages du Duché de Luxembourg qui avaient donné des territoires plus ou moins grands à la France (en 1659 suite au traité des Pyrénées) et à la Prusse (en 1815 au Congrès de Vienne) n'avaient pas tenu compte des frontières linguistiques.

C'est par l'Allemagne et, pour citer Talleyrand dans une lettre de 1814, par « *ses hommes des Universités et la jeunesse imbue de leurs théories* » que les nouvelles idées identitaires feront leur entrée sur la scène diplomatique du Congrès de Vienne.

« *L'unité de la patrie allemande est leur cri, leur dogme, leur religion exaltée jusqu'au fanatisme ; et ce fanatisme a gagné même des princes actuellement régnants.* »
(Talleyrand, d'après Stengers, 1989 : 26)

Ou, comme le formule un diplomate hollandais :

« *Ce ne sont ni les montagnes ni les fleuves, mais la conformité du langage qui forme les limites des Etats.* » (Van Spaen, d'après Stengers, 1989 : 26)

Mais en 1815 cette maxime n'a pas encore pu s'imposer. Les considérations stratégiques et les marchandages dynastiques prendront le devant. Le Grand-Duché est créé sans tenir compte de la frontière linguistique et sa population reste composée de deux communautés linguistiques. Le jeune Etat de circonstance que sont les Pays-Bas d'alors, sans langue, sans histoire commune, est voué à l'éclatement.

« *La Révolution belge de 1830 est - après la guerre de libération des Grecs (1821-1829) - une première application des nouveaux principes. L'Etat belge qui va*

naître se place sur le plan des conceptions françaises de la nationalité : volonté des habitants, solidarité, mémoire collective. Les Luxembourgeois se joignent aux Belges en révolte. (...) Ils veulent se joindre à l'Etat belge en train de naître et s'appuient eux aussi sur la conception française de la nationalité, inconsciemment sans doute car on peut penser que ce débat d'idées les dépassait encore en grande partie. Ce qu'ils avaient, au contraire, bien compris, c'est qu'une prise de position pour les Belges leur permettait de rester unis à l'ancien espace des Pays-Bas autrichiens du XVIIIe siècle - d'il y a quarante ans à peine - et que la Belgique reproduit. » (Tausch, 1989 : 14)

Contre la volonté des Luxembourgeois des deux quartiers, du quartier wallon et du quartier allemand, les grandes puissances vont décider le partage cette fois au nom de l'appartenance d'une partie des Luxembourgeois à la communauté linguistique allemande, comme témoigne un rapport des diplomates autrichiens, faisant le bilan de la négociation :

« Toute la partie du Grand-Duché où la langue et les mœurs allemandes se sont conservées reste à l'Allemagne. La cession de la partie wallonne ne saurait être considérée comme une perte réelle pour elle ... Les Wallons ne deviendraient jamais des Allemands. » (d'après Stengers, 1989 : 27)

L'historien belge Stengers, dont nous avons emprunté les citations, était le premier à faire remarquer que la définition ethno-culturelle des peuples a été appliquée pour la première fois lors du partage du Luxembourg en 1839. D'autres, comme W. Haubrichs, professeur de linguistique à l'université de Sarrebruck, ont pu dire plus tard que c'est justement à cause de ce fait que le Luxembourg peut être considéré comme le premier État moderne de l'Europe.

L'historiographie tout comme les linguistes luxembourgeois insistent sur les entorses faites au grand principe pour des raisons techniques (par exemple l'absence de cartes fiables) et surtout stratégiques (la forteresse d'Arlon pour protéger le flanc sud de la Belgique contre Longwy), faisant écho à leurs compatriotes d'alors pour lesquels l'arbitraire primait dans le découpage du Luxembourg moderne :

« La frontière définitive ... est le résultat d'un simple marchandage entre grandes puissances et ne correspond ni à des stricts critères linguistiques ni à des frontières administratives plus anciennes ni à des lignes de partage d'ordre géographique. Entièrement artificielle, elle est mal acceptée par les populations des deux côtés de la frontière. » (Tausch, 1975 : 19)

La naissance du luxembourgeois

Le partage de 1839 crée l'unité linguistique du Luxembourg, pays monolingue qui linguistiquement se distingue à peine des terres rhénanes. Le petit peuple parle un dialecte germanique, les notables connaissent l'allemand, mais aussi le français, la langue de culture de toute l'Europe et aussi la langue administrative du département des Forêts dont le Luxembourg avait fait partie. La garnison prussienne est omniprésente dans la capitale. Pour se démarquer des Prussiens - c'est le nom que les Allemands ont conservé à ce jour dans la langue luxembourgeoise - la bourgeoisie va cultiver le français et le dialecte va devenir l'incarnation du patriotisme luxembourgeois : qui se résume par deux vers du premier hymne patriotique composé en 1859 : *Nous voulons rester ce que nous sommes. Nous ne voulons pas devenir des Prussiens.*

Pour Baggioni (1997 : 234), « la langue nationale, comme la nation, ne se décrète pas : elle s'est construite en Europe occidentale dans un processus historique complexe plus ou moins étalé dans le temps. » Pour lui (*op. cit.* : 64), ce processus est marqué par six ensembles de faits, que nous allons préciser pour le cas luxembourgeois :

Premiers textes :

Le tout premier texte publié en dialecte luxembourgeois est une publicité qui se trouve en 1821 dans un hebdomadaire, *Le Luxemburger Wochenzeitung*, rédigé en langue allemande, pour faire sa propre promotion (Welter, 1929 : 73). En 1829 sera publié le premier texte littéraire de Antoine Meyer, mathématicien et poète (*E Schreck op de Lëtzebuenger Parnass*, un pas vers le Parnasse luxembourgeois).

Premiers dictionnaires et grammaires

Le premier dictionnaire fut publié par François Gangler en 1847 pour faire face aux problèmes qu'il avait connus dans sa fonction de traducteur officiel auprès du tribunal de Luxembourg, charge qu'il a assumée à partir de 1822 avant de devenir en 1831 commissaire de police (Newton, 1996 : 197).

Le titre : *Lexicon der Luxemburger Umgangssprache : (wie sie in und um Luxemburg gesprochen wird) : mit hochdeutscher und französischer Uebersetzung und Erklärung*, indique clairement qu'il s'agit de la langue courante utilisée dans la capitale et ses environs, variété régionale qui donnera naissance à la koinè, terme utilisé la première fois par Engelmann en 1910 (d'après Gilles, 1999 : 13).

En 1897, la Chambre des Députés instituait une commission en charge de publier un dictionnaire, qui parut en 1906. De nouveau, ce fut la variété régionale de la capitale et de la vallée de l'Alzette qui fut utilisée, ce que critiqua Engelmann (Newton, 1996). Il faudra attendre la fin de la deuxième guerre mondiale pour voir une nouvelle commission officielle se mettre au travail et publier laborieusement un nouveau dictionnaire, fascicule après fascicule, le dernier paraissant en 1977. Même si cette fois-ci les variétés régionales, voire locales, sont bien documentées, son approche est caractérisée par Weber (1994 : 135) comme un mélange entre la tradition normative des 17^e et 18^e siècles et la tradition historico-descriptive du 19^e.

Tandis que les premiers auteurs inventaient chacun leur orthographe, une première standardisation fut entreprise en 1914 par le Ministre de l'enseignement de l'époque pour pouvoir présenter des livres de lecture en luxembourgeois aux enfants, qui avaient depuis la loi scolaire de 1912 droit à une heure de luxembourgeois par semaine, les langues de l'enseignement étant, encore de nos jours, l'allemand et le français.

Cette orthographe fut longuement controversée et il faudra attendre un arrêté ministériel du 10 octobre 1975 pour la réformer et l'officialiser. Ce fut en même temps le premier document officiel rédigé entièrement en luxembourgeois. En date du 30 juillet 1999, l'orthographe connaissait une nouvelle réforme¹⁰.

Premières grammaires

En 1921 est publiée par Alfred Bertrang à Bruxelles une grammaire du dialecte arlonnais rédigée suite à un concours de l'Académie royale de Belgique lancé en 1913 pour étudier la phonologie et la morphologie « d'un patois allemand ». Les linguistes luxembourgeois se concentrant sur l'orthographe, il faudra attendre 1955 pour voir publié le *Précis populaire de grammaire luxembourgeoise* de Robert Bruch, suivi en 1987 par les *Grundzüge einer Syntax des Lëtzebuergeschen : die Verbalgruppe* de François Schanen. Professeur d'allemand à l'université de Montpellier, celui-ci se distingue de la majorité des linguistes auxquels il reproche d'étudier le luxembourgeois, sinon comme dialecte allemand, du moins comme la dernière venue des langues allemandes. A ses yeux, on ne peut comprendre la grammaire du luxembourgeois que si on le traite comme langue autonome. Il voit cette position confirmée par la créativité lexicale de la langue luxembourgeoise (Lulling, 2003).

¹⁰ http://www.cpll.lu/cpll/ortholuxs_1.html.

Etablissement de la langue littéraire

Si l'on fait abstraction de premières chansons et poésies, on peut voir le début de la littérature dans la vie sociale des notables et des petits bourgeois de la capitale au cours du 19^e : les pièces de théâtre écrites par *Dicks* connaissent un grand succès. La première, jouée en 1855, se termine même par une chanson dans laquelle les acteurs s'excusent d'avoir offert un échantillon de ce qu'ils appellent *onst Deitsch* (notre allemand).

« En 1870, les Luxembourgeois admettent encore généralement que l'allemand est leur langue maternelle et que le luxembourgeois n'est qu'un dialecte qu'ils appellent d'ailleurs *lëtzebuenger-däitsch* (de l'allemand-luxembourgeois). » (Tausch, 1992 : 109)

La première œuvre littéraire d'envergure sera, en 1872, un poème satirique transposant le roman de Renart dans la société grand-ducale de la fin du 19^e siècle. La vie de l'auteur, Michel Rodange, est imbriquée au développement du jeune Etat. Ainsi il fait partie de la toute première promotion d'instituteurs formés au Luxembourg. Même si de premiers romans ont été publiés en luxembourgeois avant la deuxième guerre mondiale (par exemple Siggy vu Letzeburg : *Ketten*, 1928), il faudra attendre les années 1980 pour voir une professionnalisation de l'édition et l'apparition des premiers auteurs à avoir une production régulière comme Guy Rewenig, l'auteur le plus prolifique en langue luxembourgeoise.

Même si la Bible attend encore sa traduction, des textes liturgiques, la Déclaration des Droits de l'Homme et le Manifeste de Karl Marx ont été traduits en luxembourgeois.

Stabilisation stato-nationale

La première structure stato-nationale, pour reprendre la terminologie de Baggioni, date, comme nous l'avons vu, de 1815 (Congrès de Vienne). La stabilisation définitive auprès de la population autochtone, mais aussi auprès de ses voisins, sera acquise seulement après la mise en échec définitif par la défaite nazie des prétentions pangermanistes. En effet, c'est face à la menace annexionniste que le Luxembourg connaîtra un élan patriotique dont le point culminant seront les fêtes commémoratives du centenaire de 1839 (Wey, 1989). Des cortèges historiques organisés dans un grand nombre de communes ont contribué à la création d'une mémoire collective. L'opposition entre le Luxembourg rural et catholique d'un côté et le Sud industriel du pays sera mise en veilleuse pour surmonter le danger extérieur.

Officialisation de la langue

Même s'il faut encore attendre 1984 pour voir le luxembourgeois consacré langue nationale par une loi sur le régime linguistique, le pas décisif est franchi pendant l'occupation de la deuxième guerre mondiale : la langue luxembourgeoise devenant le symbole de la résistance à l'envahisseur, la Grand-Duchesse exilée s'adresse aux Luxembourgeois par les ondes de la BBC en langue luxembourgeoise. La période de l'immédiate après-guerre verra des journaux éphémères en langue luxembourgeoise et aussi des propositions pour réformer l'orthographe avec l'objectif de faire disparaître l'air de famille avec la langue haïe de l'occupant. Le luxembourgeois, qui était banni jusqu'alors des débats parlementaires, fait son entrée à la Chambre des Députés où il prendra de plus en plus le pas sur le français et l'allemand, les deux seules langues admises jusqu'alors.

Le cheminement de «l'État à la nation» (Tausch, 1989) a été accompagné par l'invention d'une identité nationale et par une lente promotion du patois. Cette promotion du *lëtzebuergesch*, qui commence vers la fin du siècle dernier (et qui a été interprétée par Fernand Hoffmann (1984 : 170) non seulement comme la preuve de l'éclosion d'un sentiment national mais aussi comme élément de «l'émancipation politique des classes populaires aux dépens de la moyenne et haute bourgeoisie, traditionnellement francophile»), s'accélère après la deuxième guerre mondiale en réaction contre la politique linguistique de l'occupant nazi. Les années quatre-vingt seront décisives avec la loi de 1984 qui proclame le luxembourgeois

langue nationale et la production culturelle en lëtzebuergesch qui atteint un niveau quantitatif et qualitatif jamais connu. A côté de la production littéraire et cinématographique, il ne faut pas oublier l'offre radiophonique et télévisuelle en luxembourgeois dont les retombées sont probablement plus importantes. Dans ce contexte, il faut aussi noter que les variétés régionales du luxembourgeois sont en train de s'estomper et qu'un luxembourgeois-standard, les linguistes le désignent par koinè, devient dominant.

Le luxembourgeois est de plus en plus utilisé dans des situations formelles jadis réservées au français (allocutions du Grand-Duc, discours d'inaugurations, débats politiques ...) et avec Jean-Claude Juncker, le Grand-Duché a pour la première fois un premier ministre qui semble ne pas partager l'engouement de ses prédécesseurs pour le français.

Mais l'apprentissage de la lecture et l'écriture se fait toujours en langue allemande, la langue française étant enseignée dès la deuxième année de l'école primaire.

Kloss a introduit un modèle fort utile pour comprendre la naissance du Luxembourgeois et qui a été largement utilisé par la linguistique luxembourgeoise (Berg, 1993 : 115-151). Il distingue les langues par distanciation (*Abstandssprache*) comme le basque, des langues par élaboration (*Ausbausprache*). Tandis que les premières sont trop éloignées des langues standards qui les entourent pour être qualifiées de dialectes, les deuxièmes acquièrent le statut de langue parce qu'elles occupent la totalité des fonctions de la communication sociale. Parallèlement à l'émergence de la nation luxembourgeoise à partir d'un Etat créé par les aléas de l'histoire politique de l'Europe du 19^e siècle, le vernaculaire des habitants de la vallée de l'Alzette remplit de plus en plus toutes les fonctions d'une langue. Les linguistes allemands ont étudié cette langue en élaboration, en devenir, qu'est à leurs yeux le luxembourgeois et lui ont donné le label de la plus jeune des langues germaniques nationales (*jüngste germanische Nationalsprache*). Ils ont fait l'inventaire des domaines successifs que le luxembourgeois a conquis. Un des derniers est l'école, où le luxembourgeois est utilisé de plus en plus même s'il n'est pas prévu officiellement comme langue d'enseignement. Le dernier pas à franchir est l'apprentissage de la lecture en luxembourgeois, et non plus en allemand.

Le marché linguistique

La description de la situation linguistique focalisée sur l'émergence du luxembourgeois comme langue nationale n'est que parcellaire, pour ne pas dire erronée, parce qu'elle élude ce qui fait la spécificité du Luxembourg, son multilinguisme.

Cette situation est souvent mal comprise, surtout dans des livres généralistes qui travaillent sur des documents de seconde main. Ainsi peut-on lire :

« (*Le statut officiel (du luxembourgeois) est plus symbolique que réel, cependant que sa situation sociolinguistique reste celle d'une variété dominée en situation de diglossie (avec le français ou l'allemand standard) ».* (Baggioni, 1997 : 28)

Le statut du luxembourgeois n'est pas comparable à celui de l'irlandais, comme le pense Baggioni. Certes, c'est la langue emblématique des Luxembourgeois et son corpus est très réduit. Le français est en effet devenu la langue véhiculaire maîtrisée par la majorité des résidents. Mais l'usage du luxembourgeois parlé ne se limite nullement aux « autochtones de souche ». Contrairement à un préjugé très répandu, même au Luxembourg, les immigrés apprennent le luxembourgeois (Fehlen, 1998 : 29). Et ceci malgré l'absence d'une politique d'aménagement linguistique.

Comme le processus d'émancipation du luxembourgeois s'est accompagné d'un sentiment de rejet des *Prussiens* et de leur culture, profondément ancré parmi les générations qui ont vécu la dernière guerre, la langue de Goethe a perdu beaucoup de son prestige. Tandis que les Luxembourgeois ont une relation crispée avec le français qui se traduit par l'hypercorrection et le sentiment de ne jamais le maîtriser assez bien, ils écorchent sans trop d'états d'âme l'allemand, réduit souvent à une fonction utilitariste : ce qui se dit ou se pense en

luxembourgeois est retranscrit dans les journaux en allemand, parce qu'on n'a pas (encore) appris à écrire et lire le luxembourgeois.

Nous pensons pouvoir décrire la situation luxembourgeoise à l'aide du modèle du marché linguistique emprunté à Pierre Bourdieu (2001). Il suffit de modifier ce modèle dans deux directions pour bien rendre compte de la situation plurilingue du Luxembourg.

1) Il faut d'abord remplacer la notion de *langue légitime*, l'étalon qui sert à mesurer « la valeur » d'un discours sur un marché linguistique déterminé, par *la compétence linguistique légitime*, qui est au Luxembourg une compétence résolument plurilingue.

2) D'après le modèle initial, la compétence légitime est définie en règle générale en fonction d'un marché national unifié. Par sa petite taille et son économie ouverte, le marché linguistique du Luxembourg est profondément influencé par les marchés nationaux voisins, voire par le marché linguistique anglo-américain de l'économie globalisée. Ainsi, co-existent sur le territoire du Luxembourg une pluralité de marchés linguistiques dont la caractérisation comme *marchés superposés* sera justifiée plus loin.

La compétence légitime

Une langue luxembourgeoise en voie de germanisation¹¹ et une langue française en voie de progression, surtout sur le marché du travail, voilà des faits qui font pratiquement l'unanimité de tous les observateurs, la difficulté venant de leur interprétation. La plupart des études linguistiques insistent sur la pluralité des langues au Luxembourg, tandis que nous voulons souligner le fait que derrière la polyglossie du Luxembourg se cache une compétence légitime unique. Compétence qui exige la maîtrise, dans une combinaison très subtile, de différentes variétés des trois langues usuelles du pays, à laquelle s'ajoute une maîtrise de l'anglais en tant que première langue vraiment étrangère.

a) La compétence légitime exige d'abord une connaissance approfondie du luxembourgeois, dans le dialecte du centre (la koinè), avec ses nombreux emprunts à la langue française. Ces emprunts sont censés montrer que le locuteur est habitué à manier le français, qu'il est expert dans un domaine pour lequel la langue luxembourgeoise n'a pas de mots.

b) Puis une bonne connaissance d'un français scolaire, la pratique de l'écrit étant au moins aussi importante que celle de l'oral. La communication sur les choses de la vie quotidienne n'est pas le domaine principal de cette variété de français classique et rituel.

c) La connaissance de l'allemand est exigée, mais sa (trop) bonne maîtrise n'est pas bien vue.

Marchés linguistiques superposés

La demande en main-d'œuvre de l'économie luxembourgeoise dépasse de loin l'offre nationale : 34.8% des salariés sont des résidents de nationalité luxembourgeoise, 27.3% sont des résidents étrangers et 37.9% des frontaliers, c'est-à-dire des travailleurs ne résidant pas au Luxembourg, mais dans les régions limitrophes des pays voisins.¹² Il n'y a pas plus de marché du travail uniforme, mais un marché du travail fortement segmenté, avec des exigences spécifiques ne se réduisant pas aux seules qualifications professionnelles, mais incluant des compétences linguistiques spécifiques. Les deux pôles du champ de l'emploi sont constitués par le marché national d'une part, (avec l'administration publique, l'enseignement, mais aussi le petit commerce et l'artisanat traditionnel, surtout en milieu rural) et le marché international

¹¹ Au grand dam des défenseurs d'un purisme linguistique, les germanismes font leur entrée dans la langue luxembourgeoise, surtout par l'influence des médias allemands, dont les Luxembourgeois sont de gros consommateurs. Mais on peut aussi observer de nouvelles créations lexicales voire syntaxiques accentuant la distance du luxembourgeois à l'allemand.

¹² Chiffres de mars 2002, d'après les données de l'Inspection générale de la sécurité sociale.

d'autre part (avec les fonctionnaires européens et les cadres dirigeants des banques et autres entreprises internationales). Le personnel pour ce dernier créneau ne sera pas, dans sa majeure partie, recruté sur le marché local et n'aura pas besoin de connaissances de luxembourgeois (Piroth, Fehlen, 2000). Les connaissances linguistiques présidant à l'embauche dans le secteur international seront dictées par la culture d'entreprise de l'employeur ou par des quotas pour les fonctionnaires de l'Union européenne.

Comme les enfants de ces immigrés dorés ou des frontaliers sont souvent scolarisés dans les pays voisins (surtout la Belgique, mais aussi la France) ou dans des écoles internationales au Luxembourg, ils échappent aussi aux règles de sélection du système scolaire luxembourgeois, notamment aux exigences linguistiques. Ces personnes n'auront pas besoin dans leur vie courante (achats, contacts avec les administrations) du luxembourgeois et pourront même ignorer, dans le double sens de ce mot, la compétence légitime luxembourgeoise. Ils pourront passer outre, sans encourir d'autre sanction qu'un diffus sentiment de non-appartenance à la société luxembourgeoise. Certains nouveaux venus pourront même vraiment l'ignorer par défaut d'information et se croire dans un pays francophone, ne comprenant même pas les réactions sporadiques d'hostilité qu'ils rencontreront lorsqu'ils demanderont à un Luxembourgeois (en toute innocence) de parler français.

Par la présence accrue de locuteurs francophones¹³, le français devient la langue de communication entre les Luxembourgeois et les nouveaux venus. Il est de plus en plus présent, mais par-là même, il perd tendanciellement son statut de langue de prestige qu'il détenait traditionnellement au Luxembourg. Phénomène qui est renforcé aussi par la concurrence de l'anglais et l'attractivité croissante des pays anglo-saxons comme lieux de formation pour les élites du pays.

Pour Goudailler (1994 : 17), « *il est certain que l'évolution des pratiques (augmentation de la place du français sous la pression des romanophones) s'opère plus rapidement que celle des représentations* », ce qui entraîne un « *réflexe identitaire compréhensible* », surtout chez les Luxembourgeois moins instruits qui maîtrisent moins bien le français et qui ont la tendance à ériger leur langue en rempart pour défendre leurs emplois stables et bien rémunérés dans le secteur public. C'est surtout parmi eux que l'on trouve les défenseurs de la langue luxembourgeoise et les puristes, c'est parmi eux qu'on trouve les adeptes d'une définition essentialiste de l'identité et de la langue nationale.

La tentation essentialiste

Se trouvant entre l'Allemagne et la France, le Luxembourg participe aux débats d'idées de ses deux grands voisins. Ceci est vrai aussi pour le débat sur la citoyenneté et la nationalité qui est structuré par deux positions que l'on peut réduire dans une volonté simplificatrice à une définition française de la nation, celle de Renan, opposée à la définition allemande du *Volk*, le peuple au sens ethno-culturel vu comme communauté d'ascendance.¹⁴ Dans la tradition de la linguistique romantique de Johann Gottfried Herder, August Wilhelm Schlegel et Wilhelm von Humbolt, les notions de langue, peuple, race, esprit et être sont intimement liées pour former une essence indépendante. Essence qui pénètre aussi la langue et est supposée façonner, par les structures syntaxiques et par les contenus lexicaux, la pensée des hommes. Essence qui par des voies encore plus mythiques sera inscrite dans le territoire ou

¹³ D'après le recensement de la population de 2001, 4,5% des résidents sont des Français et 4,3% des Italiens. La communauté la plus nombreuse est celle des Portugais avec 13,3% des résidents. Cette communauté dispose de ses propres ressources (commerce, médias, associations) ce qui favorise l'emploi du portugais. Les échanges vers l'extérieur se font pour la première génération des immigrés en français.

¹⁴ Pour une approche de histoire de « l'identité nationale » de façon comparatiste dans ces deux pays voir Brubaker (1997).

l'espace pour former la dyade mythique du *Blut und Boden* (Gardt, 2000b). Baggioni (1997 : 85) parle « *d'un présupposé néo-grammairien ou, pis, 'organiciste', pour lequel l'espace est découpé en 'aires linguistiques' qui ne demandent qu'à être unifiées* » et montre par son approche historique que ces aires n'existent pas, mais que l'unité du peuple de langue allemande est « *un produit de l'histoire (sur lequel) s'appuieront les élites à la recherche d'une structure étatique plus conforme à leurs aspirations* » que la multitude des petites entités territoriales démunies face à la France républicaine.

En 1919 sera créé à l'université de Bonn le "Institut für geschichtliche Landeskunde der Rheinlande" qui développera une synthèse originale de la linguistique, de l'histoire régionale et de l'ethnologie sous l'appellation *Kulturraumforschung* (l'étude de l'espace culturel) :

« *Les savants qui étudiaient l'espace culturel considéraient la mobilité de l'habitat, les partages de territoire que ce soit pour des raisons politiques ou confessionnelles, les échanges culturels et économiques et les rapports de communication comme autant de forces motrices du processus historique et notamment des changements affectant l'espace. De même, ils attribuaient à l' 'espace' ('fatalité de la localisation'/'destinée géographique') et au 'peuple' ('Race', 'Culture', et 'Histoire') un pouvoir d'action qu'ils se gardaient de préciser. (...) Finalement, ils reconnaissaient à la globalité de l'espace culturel un pouvoir sui generis de détermination de l' 'espace' et du 'peuple', ses principales composantes.* » (Ditt, 1996 : 74 ; traduction F.F.)

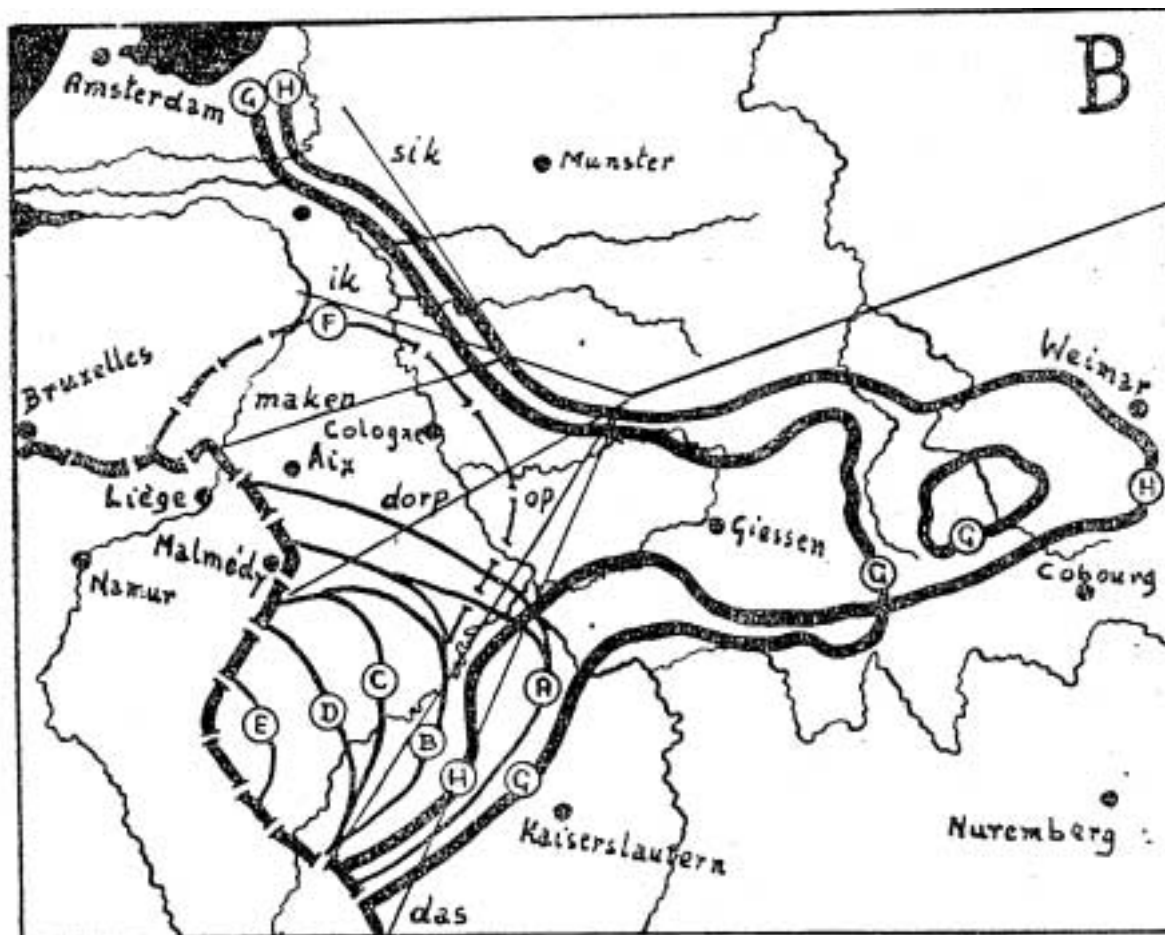
Cette approche a su s'imposer parce qu'elle fournissait les arguments scientifiques, d'abord au sentiment de revanche après le traité de Versailles, puis à la politique annexionniste du régime nazi. Elle s'est spécialisée en *Westforschung* et *Ostforschung*, selon les territoires qu'il fallait identifier comme terres allemandes à reconquérir. Nous résistons à la tentation de mettre le mot *scientifique* entre guillemets, car il s'agissait bien de théories élaborées dans le champ scientifique par des universitaires et nous pensons que même si celles-ci ont perdu leur position dominante, elles perdurent sous d'autres formes. Les principaux protagonistes ont d'ailleurs su garder leurs positions académiques après la chute du régime nazi. C'est depuis 1998 (42. *Deutscher Historikertag*) que de jeunes générations d'historiens ont réellement commencé à dénoncer ce qu'ils appellent une science de légitimation (Schöttler, 1999).

Même si le destin du Luxembourg est à l'opposé de celui de l'Allemagne - nous avons vu que pour le Luxembourg, l'Etat précède la langue, la culture et surtout la conscience d'une identité nationale - les intellectuels luxembourgeois étaient sous l'emprise de la culture allemande dont ils appliquent les problématiques à leur situation, tout autre. Ceci est le plus flagrant par l'influence de l'école de Bonn¹⁵, haut lieu de la *Westforschung*, avec laquelle des linguistes, historiens et ethnologues luxembourgeois entretiennent de nombreux contacts (Freckmann, 2003). A cause de leur patriotisme, ils se sentaient mal à l'aise quand ils étaient confrontés au pangermanisme sous-jacent aux recherches sur l'histoire du peuplement des *Steinbach* et *Petri*. Ceux-ci recourent à l'archéologie et à la toponymie pour montrer que les tribus germaniques ainsi que leur langue étaient majoritaires pas seulement dans les territoires actuels des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg, mais aussi en France au nord de la Loire. Ces recherches seront déjà contestées dans les années trente, non seulement quant à l'approche générale, mais aussi sur le détail de l'argumentation (Pitz, 2003 : 233). Cependant les intellectuels luxembourgeois étaient trop démunis pour participer à cette critique scientifique. Leur seule défense était de penser les Luxembourgeois comme tribu (*Stamm*) à l'intérieur du peuple (*Volk*) germanique ou d'imaginer les Luxembourgeois comme une race à part (Fehlen, 1996).

L'occupant nazi a fortement contribué à renforcer le sentiment national des luxembourgeois. L'effet de masse de leur politique se laisse le mieux mesurer à l'occasion de

¹⁵ Sur l'école de Bonn voir Ditt (1996), sur la *Westforschung* Dietz, Gabel et Tiedau (2003).

l'incident suivant : un recensement prévu par l'occupant pour le 10 octobre 1941 demandait des renseignements sur la langue maternelle, tout en rappelant sur le questionnaire même certaines « subtilités scientifiques », par exemple qu'un dialecte comme « le luxembourgeois » ne serait pas une langue. Malgré la menace qui pesait sur eux, l'écrasante majorité des participants a déclaré le « luxembourgeois » à la rubrique « langue ».



Carte 5 : La baie francique en Allemagne.
Source : Bruch, 1954a.

A la fin des années quarante, le jeune Luxembourgeois Robert Bruch entreprend de faire une thèse de doctorat au sein de l'école de Bonn. Les mêmes cartes de Wenker qui étaient à l'origine de la théorie du *rheinischen Fächer*, l'éventail rhénan, sont réinterprétées par lui pour montrer la pénétration cunéiforme du francique vers l'est. « *Le point de départ d'une nouvelle expansion politique, religieuse, culturelle – donc nécessairement linguistique* » (Bruch, 1954a : 39) se trouve, par hasard, dans la région autour d'Arlon et de l'ouest du Grand-Duché de Luxembourg (voir carte 5). Là où la théorie dominante voyait un mouvement du nord vers le sud, – l'éventail rhénan formant la zone de transition entre le bas-saxon au nord et l'alémanique au sud – Bruch croit déceler un mouvement de l'ouest vers l'est des Francs ramenant de leur séjour dans le bassin parisien leur langue et leur culture foncièrement transformée au contact des Gallo-Romains indigènes. Ce pavé dans la mare de la dialectologie rhénane conduira à une controverse vite oubliée sans jamais être tranchée. Avec la venue de la sociolinguistique et surtout la disparition du pangermanisme annexionniste il n'y aura plus d'enjeux scientifique et politique. Il nous importe peu de savoir qui a eu raison, nous voulons

seulement souligner que l'on peut soutenir avec les mêmes données, les mêmes méthodes et la même rigueur scientifique, deux thèses diamétralement opposées.

Indépendamment de cette discussion dans le champ scientifique, l'influence de Bruch (considéré de nos jours comme le fondateur de la linguistique moderne luxembourgeoise) sur le débat politique a été double. D'abord son hypothèse a survécu au Luxembourg parmi ses épigones et aussi dans le discours populaire, pour donner un fondement mythique à l'originalité linguistique et identitaire du Grand-Duché (Fehlen, 2003). Deuxièmement : Au moment de l'immédiate après-guerre, quand les Luxembourgeois revendiquaient le statut de langue pour leur parler, Bruch essayait de les convaincre de « *l'évidence scientifique* » que leur idiome ne serait qu'un dialecte et, surtout, que son élaboration (*Ausbau* dans le sens de Kloss) conduirait à sa déchéance :

« Le plus grand danger qui guette l'identité du luxembourgeois serait (donc) la progression vers des niveaux culturels toujours plus élevés, c'est-à-dire son évolution vers une langue de culture (Kultursprache). Déjà des milliers d'exemples prouvent à quel point elle est dominée par l'allemand à cause de l'adoption inconsidérée de mots allemands mais aussi à quel point elle se perd à cause d'emprunts récents et insipides. »
(Bruch, 1954b : 40 ; traduction FF)

Mais il ne faut pas se fixer sur le seul aspect idéologique du débat et ce ne sont pas les arguments d'autorité du professeur qui feront que les promoteurs du luxembourgeois devront attendre 40 ans après la libération pour voir enfin leur idiome déclaré langue nationale. Tous ceux qui avaient un capital linguistique élevé parce qu'ils maîtrisaient bien le français, avaient intérêt à s'opposer à sa redéfinition.

4. Des évolutions divergentes

Tandis que le luxembourgeois a pris le statut de langue nationale, l'évolution des parlers locaux dans les trois autres pays a été différente.

Le pays d'Arlon

Nous avons parlé des entorses faites au principe de l'unité linguistique à l'occasion du partage du Luxembourg en 1839 : deux douzaines de communes, en partie ou entièrement germanophones, furent intégrées à la province belge du Luxembourg. Les habitants appellent eux-mêmes ce petit territoire le pays d'Arlon, l'*Arelerland* (Conter, 2004).

Au moment du partage de 1839, Arlon était un bourg fortifié de 3.000 habitants. Quand la ville devient le chef-lieu de la province du Luxembourg, sa population a connu une augmentation sensible, liée notamment à l'installation de fonctionnaires. A l'occasion du premier recensement belge de 1846, ce territoire comptait 29.287 habitants dont 84% se déclaraient germanophones. Avec la construction de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Arlon en 1858, la ville connaîtra l'arrivée de nombreux cheminots. Elle franchira le cap des 12.000 habitants en 1910. Le sud de l'*Areler Land* connaîtra un essor de l'industrie sidérurgique apportant une population ouvrière wallonne, française et plus tard italienne. Le français va s'imposer non seulement comme langue de communication dans l'espace public, mais va lentement pénétrer les foyers des locuteurs germaniques, à commencer par les notables et en continuant par la petite bourgeoisie de la ville. Le mécanisme de la relégation du francique est bien décrit par Triffaux (2002 : 89) :

« Pour entreprendre des études secondaires, pour travailler ensuite dans l'administration, bref pour faire carrière, la connaissance de la langue française est devenue indispensable depuis la séparation de 1839. La langue allemande ne mène nulle part dans l'Etat belge. Or, par tradition dans les familles aisées de la campagne, on élève le deuxième des fils et ceux qui suivent en vue d'occuper des emplois de fonctionnaires.

On peut ajouter que parler le français donne pleinement l'impression d'être «Belge». C'est une preuve de patriotisme national aux dépens de la mentalité et de la langue allemandes. »

À deux reprises, lors de la première et de la deuxième guerre mondiale, Arlon est envahi par les soldats allemands et subit une politique de germanisation et à deux reprises, la période de l'après-guerre verra un recul marqué du parler régional. En 1947, lors du dernier recensement en Belgique à poser la question de la langue parlée, sur les 41.440 habitants de cette région, 67% déclaraient parler seulement le français et 2 % seulement l'allemand (Triffaux, 2002 : 395), les autres étant bilingues. Ces chiffres étaient certainement sous-estimés, car deux années après l'occupation nazie, nombreux étaient ceux qui ne voulaient pas afficher leurs connaissances d'une langue germanique, d'autant plus que le recensement ne prévoyait pas de faire la différence entre l'allemand, la langue de l'envahisseur, et le parler régional, clairement revendiqué comme dialecte luxembourgeois.

A partir des années cinquante rares sont les parents qui transmettent leur dialecte à leurs enfants et le nombre des bilingues franco-luxembourgeois baisse rapidement. Dans une enquête récente¹⁶ effectuée dans une commune sur la frontière belgo-luxembourgeoise, 83% des plus de 65 ans se disent bilingues, contre 6% des moins de 20 ans. Le nombre des locuteurs semble cependant se stabiliser à un faible niveau¹⁷ suite à un double phénomène : le regain pour l'aspect identitaire du dialecte luxembourgeois et l'utilité économique de celui-ci sur le marché de l'emploi du Grand-Duché.

En 1976, sous l'impulsion d'un instituteur (Gaston Mathey) est fondée l'ALAS, *Arelerland a Sprooch*, (la langue et le pays d'Arlon), *l'Association culturelle pour la sauvegarde de la langue et de la culture luxembourgeoise dans le pays d'Arlon* :

« L'association a pour objet le maintien et la promotion de la langue et de la culture luxembourgeoise dans l'Arelerland; dans ce but, elle veut valoriser tout ce qui peut contribuer à une meilleure connaissance du passé et du présent et au développement futur de l'Arelerland; elle n'entend jouer aucun rôle politique ni exercer aucun effet négatif à l'égard des autres groupes sociaux et culturels. Arelerland a Sprooch est membre titulaire du FUEN-UFCE (Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes). »¹⁸

Le pays d'Arlon n'est pas le seul territoire germanique à l'intérieur de la Belgique. Par le traité de Versailles de nouveaux territoires au nord du Luxembourg ont été annexés en 1920. Une partie de ces territoires ont fait partie de l'ancien Duché du Luxembourg, mais leur sort politique a été différent de celui de la province du Luxembourg. Dès 1815 ils ont été intégrés à la Prusse, ce qui explique qu'il n'y a pas d'identité commune entre ces deux territoires belges de langue germanique, les anciennes acquisitions de 1839 (*Albelsch*) et les nouvelles de 1920 (*Neibelsch*). L'appartenance de la partie méridionale des nouvelles acquisitions à l'aire dialectale du francique mosellan (voir carte 1) n'a rien changé à ce fait.

La Belgique actuelle est partagée en Communautés linguistiques, dont la Communauté allemande qui regroupe les territoires annexés après le traité de Versailles. Les habitants de l'*Arelerland*, ont cependant toujours refusé de se rallier à cette communauté germanophone et préféré revendiquer un particularisme luxembourgeois à l'intérieur de la communauté francophone¹⁹.

¹⁶ *La situation linguistique de la commune de Messancy en 2001*, <http://www.alas.be/sondage%20Miezeg.pdf>

¹⁷ D'après l'ALAS, leur nombre serait entre 15.000 et 22.000. Chiffre qui semble fortement surestimé, car les communes concernées comptent seulement 53 232 habitants (au 1er janvier 2003 d'après l'Institut National des Statistiques belge).

¹⁸ www.alas.be/comalas.htm

¹⁹ Voir l'opposition à la modification de la loi scolaire en 1931 qui voulait introduire comme langue véhiculaire l'allemand dans les « communes d'expression allemande » (Triffaux, 2002 : 242-300) ou le débat autour de la création d'une dixième province belge de langue allemande en 1969 (Triffaux, 2002 : 403-405).

La Lorraine

En 1659, le duché du Luxembourg céda deux territoires à la France, l'un francophone, l'autre germanophone. Mais indépendamment de l'appartenance à ces deux sphères linguistiques, dans les deux, le nombre de personnes parlant la « langue du roi » aura été infime, parce qu'en ce siècle des Lumières le français était la langue dominante des classes cultivées et que les gens du peuple parlaient leur vernaculaire.

« *Les ducs de Lorraine (jusqu'au 15^e siècle) ne favorisaient pas le français au détriment de l'allemand.* » (Philipp, 2003 : 53) C'est seulement avec la révolution que l'Etat français va commencer une politique de francisation qui sera légitimée par deux arguments : (1) la langue nationale est l'instrument de cohésion politique et sociale. Dans ce contexte le patois est vu « *comme ferment de dissolution, un élément centripète dégageant des relents de fédéralisme pour utiliser le vocabulaire de la Révolution montagnarde, ou de régionalisme, pour employer une expression contemporaine* » (Bodé, 1998 : 27). (2) Le patois est un frein au progrès et à la modernisation :

« *L'idiome tudesque (...) empêche le rayonnement d'un grand nombre d'institutions auxquelles la France doit sa richesse et sa prospérité, il laisse les populations allemandes étrangères à l'impulsion du pouvoir central, au mouvement industriel qui entraîne le reste de la Nation ; (...) Je n'hésite donc pas à attribuer à l'usage de la langue allemande la situation arriérée d'une partie notable de l'arrondissement* » (rapport du préfet de Sarrebourg 1853, d'après Bodé, 1998 : 29)

La Lorraine partage avec l'Alsace le sort d'être rattachée à l'Allemagne de 1870 à 1918 et de 1940 à 1945, avec le même résultat pour la situation linguistique qu'au pays d'Arlon. Après la libération, l'allemand standard sera définitivement rejeté comme la langue de l'ennemi. Et les différents dialectes franciques seront de moins en moins utilisés, même à l'intérieur de la famille où la transmission des parents vers les enfants sera plus ou moins brutalement interrompue. Contrairement à l'Alsace, la Lorraine germanique est un pays rural, sans ville, donc sans tradition littéraire, si on excepte une littérature orale de contes et de légendes pour alimenter les veillées. Aujourd'hui, des poètes « *regrettent et pleurent la mort lente de leur langue* » (Philipp, 2003 : 53) et les années 70 ont connu une éphémère renaissance de chansons militantes en platt. Le groupe le plus connu, *Geeschtematt ?* (« Veux-tu nous accompagner ? ») s'est reconverti dès le début des années 1990 dans le rock multiculturel sous le nom de *Tutti Futti*²⁰.

Daniel Laumesfeld, militant et sociolinguiste

L'un des protagonistes de *Geeschtematt ?* fut le militant régionaliste et sociolinguiste, Daniel Laumesfeld, né en 1955 à Basse-Ham, petit village mosellan, dans une famille de langue et culture franciques. Il a vécu le déclin du vernaculaire dans sa propre famille et décrit avec émotion « *l'instant précis où le couperet est tombé* » (Laumesfeld, 1996 : 61), le jour où, âgé de neuf ans, il revient d'une colonie de vacances, et commence à parler français avec ses parents. Sa sœur, de 6 années sa cadette, n'a jamais parlé le dialecte germanique à la maison. Mais même si les élèves n'utilisent plus leur *platt* dans le lycée à Thionville, l'accent germano-lorrain leur colle à la peau comme le stigmate de leur « paysanité », de leur germanité.

« *Je suis fils de parents ouvriers, dont les pères étaient ouvriers-paysans, dont les pères et les aïeux étaient paysans. Je ne suis moi-même ni ouvrier ni paysan même si mon nom, "le champ de la brebis", rappelle encore mes origines de la terre. Je suis ce qu'on appelle un intellectuel provincial dont l'espace de déracinement est la Lorraine. Parce que la Lorraine est un espace français : quadrillé et nommé depuis Paris, militarisé,*

²⁰ Jeu de mot sur *Tutti Frutti* (« macédoine de fruits ») et *futti* (« cassé », « foutu »).

nucléarisé, colonisé - passer de l'espace francique à l'espace lorrain, c'est être déraciné ». (Laumesfeld, 1996 : 171)

En 1976, il participe aux débuts de la lutte antinucléaire contre la Centrale de Cattenom, localité située sur la Moselle qui fait ici la frontière avec l'Allemagne. De ce temps date aussi sa prise de conscience linguistique et culturelle. Il commence à écrire des poèmes et des chansons en platt et milite à *Hemechtsland a Sprooch* (HAS). Il participe à la création d'une association dissidente *Wei laang nach ?* et à celle d'un groupe folklorique *Geeschtemat?* Le mémoire qu'il rédige au terme de ses études de psychologie à Metz (*Recherche sur le comportement bilingue d'un groupe restreint*) ainsi que son doctorat auprès de Louis-Jean Calvet en sociolinguistique à Paris (*La diglossie en Lorraine luxembourgoophone, Pratiques/Idéologies*) témoignent de son intérêt pour cette langue en train de périr. Il sera animateur inter-culturel à la Ville de Thionville et un des co-fondateurs de la revue *Passerelles - Revue d'Etudes Interculturelles*, avant de s'éteindre en 1991.

Laumesfeld est tiraillé entre son approche sociolinguistique qui nous donne des descriptions scrupuleuses et instructives sur l'usage des langues, et ses positions régionalistes et anti-étatiques qui lui font prendre la défense d'un francique qu'il veut langue à part entière. Et même s'il a fait dissidence du mouvement HAS²¹, s'il le quitte pour ne pas cautionner les mythes historiques des passéistes et regretter avec eux un Duché du Luxembourg situé dans un temps mythique « où il y aurait eu correspondance parfaite entre un territoire politique uni et un peuple francique luxembourgeois homogène linguistiquement » (Laumesfeld, 1996 : 191)²², lui-même tombe dans la mythification de la langue et du peuple franc.

Le francique d'aujourd'hui a donc pour cause lointaine l'établissement stable d'une ethnie franque sur ces territoires lors des invasions.» (Laumesfeld, 1996 :105-6)

Comment expliquer ces flottements dans l'argumentation de Laumesfeld ? Le contexte politique est constitué par l'après-mai 68 d'une part et par le mouvement régionaliste d'autre part. Le point de ralliement est le combat anti-nucléaire et plus précisément la lutte contre la construction d'une centrale nucléaire à Cattenom. En Allemagne, le mouvement anti-nucléaire a fait ses preuves et a développé une culture renouant avec la tradition démocratique et anti-étatique du début du 19^e siècle. Ceci se concrétisera par des concerts et disques communs aux groupes des trois pays, par exemple avec le titre emblématique *Muselfränkesch ouni Grenzen* (« francique mosellan sans frontières »).

Pour pouvoir revendiquer la langue qu'ils ont dû refouler ou qu'ils ne connaissent que vaguement à force de l'entendre chez leurs grands-parents, ils doivent d'abord se démarquer du pangermanisme annexionniste. Pour ce faire, Laumesfeld utilise la même figure de style rencontrée chez les patriotes luxembourgeois, transposée dans son contexte : « *il n'y a pas deux, mais trois espaces ; pas deux mais trois langues : le français, l'allemand et le francique* » (Laumesfeld, 1996 : 121).

Reste à étayer l'existence d'un espace culturel francique à l'aide de la dialectologie allemande. Dans le chapitre *Nos ancêtres les Francs*, tout l'argumentaire de *Petri* et de la *Westforschung* est présent en filigrane (par exemple l'établissement stable d'une ethnie franque de paysans-guerriers), il n'y pas d'essai de réinterprétation comme chez Bruch, mais simplement une récupération rhétorique pour construire une filiation « *des paysans-guerriers aux ouvriers-paysans de nos usines* » sans oublier d'ajouter l'idéal multiculturel sous la formulation d'une « *civilisation mosaïque faite de Celtes, de Latins et de Germains* » (Laumesfeld, 1996 : 106).

²¹ Le chapitre *Où s'enracine la dissidence* co-signé avec Marielle Rispaïl raconte le comment et analyse le pourquoi de la scission du mouvement en 1978.

²² Citation extraite d'un chapitre intitulé *Dans l'orbite du Roi Soleil*. Voir aussi le chapitre *Un comté mythique*.

La substantialisation de la langue est aussi l'expression d'une interprétation de sa propre trajectoire comme l'aliénation d'une nature profonde. Le rejet de la langue maternelle est vécu comme castration, comme « *amputation de la jeunesse* », « *refoulement, aliénation du passé* » (Laumesfeld, 1996 : 73).

Même s'il l'oubliait quelquefois dans le feu de la discussion, Laumesfeld savait que les communautés humaines autant que ces communautés imaginées que sont les nations, les peuples et leurs petits frères, les ethnies ou tribus, sont des constructions collectives, des schèmes de perception visant à simplifier une réalité bien plus complexe avec ses clivages sociaux qui se cachent derrière une prétendue identité culturelle. Ses écrits sont là pour témoigner qu'il ne voulait certainement pas exclure de sa région ces autres Lorrains venus du Maghreb et d'ailleurs, bien plus nombreux que les « francicophones », dont les langues ont été « oubliées » par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Ses tiraillements lui font prendre une position ambiguë vis-à-vis de la standardisation du luxembourgeois. D'un côté il y a le sociolinguiste qui sait l'utilité d'une normalisation, de l'autre il y a le militant régionaliste qui y voit à l'œuvre l'Etat centralisateur, le poète qui veut continuer à dire *de bascht* (F : *tu es*, D : *du bist*) au lieu de *du bas* du Luxembourg standard. Avec une analyse marxisante plutôt simpliste, selon laquelle le Luxembourg est « *un Etat comme un autre, un capitalisme comme il y en a partout* » (Laumesfeld, 1996 : 227), un Etat cherchant à imposer sa langue « *la koinè des banquiers* » (Laumesfeld, 1996 : 216), il passe à côté de l'essentiel. Le capital financier n'a pas besoin de la standardisation du luxembourgeois, il peut très bien se passer des langues nationales, des petites, comme le luxembourgeois ou des grandes, comme le français.

Les territoires allemands

En Allemagne il n'existe pas d'opposition tranchée, de ligne de démarcation claire entre le dialecte local et entre la langue standard. La sociolinguistique distingue plutôt la triade *Dialekt, Umgangssprache, Hochsprache* (dialecte, langue de communication régionale, langue standard) tout en insistant sur le glissement progressif entre ces trois niveaux. L'importance de *l'Umgangssprache*, de la langue de communication régionale et les pourcentages de populations utilisant ou maîtrisant le vernaculaire sont différents selon les régions. Les régions du sud de l'Allemagne valorisent surtout un parler régional plus ou moins teinté de couleur locale selon les situations. (König, 2001 : 135). Dans ce continuum entre langue de culture, langue de communication supra-régionale, dialecte régional, dialecte local, les variétés fonctionnent autant comme marqueurs d'identité régionale que comme sociolectes.

Même si les parlers des régions allemandes à l'est et au nord du Luxembourg sont proches du luxembourgeois standard, ils s'en distinguent de par leur statut sociolinguistique. Ils forment un continuum avec l'allemand standard et chaque locuteur devra selon ses compétences et le contexte se positionner sur cette échelle. Il saura plus ou moins consciemment que son dialecte sera stigmatisé comme inopportun ou valorisé comme langue de proximité créant le sentiment d'appartenance à un groupe. Les différences entre les parlers régionaux et la langue standard étant moins grandes au Luxembourg, et surtout le prestige culturel étant moindre et la normativité moins contraignante au Luxembourg, le Luxembourgeois pourra continuer à parler son dialecte mosellan dans pratiquement toutes les situations.

Deux personnes issues de deux localités situées sur la Moselle de part et d'autre du fleuve, par exemple Wasserbillig au Luxembourg et Wasserbilligerbrück en Allemagne, pourront se rencontrer sur le pont et parler le même idiome qui sera cependant dans un cas un dialecte luxembourgeois et dans un autre un dialecte allemand. Si un « étranger » survient, les deux

vont changer de code et continuer probablement en allemand standard, mais le Luxembourgeois aura conscience de parler une langue étrangère.

Les Allemands originaires de ces contrées limitrophes aux parlers tellement proches ont parfois des difficultés à saisir les nuances du luxembourgeois standard. Même s'ils sont persuadés de parler luxembourgeois, leur accent est souvent à leur insu un marqueur de leur altérité. Là où l'accent français sera accepté comme preuve de bonne volonté pour une intégration linguistique, l'accent de la Moselle allemande risque d'être interprété comme tentative de rapprochement obséquieux.

Au grand regret des puristes, les parlers locaux ont aussi été modifiés selon leur appartenance à un espace national. Cajot (1989) l'a montré pour les frontières au nord du Luxembourg, J.-P. Hoffmann le montre pour les trois villages Schengen, Apach et Perl, seulement éloignés de quelques kilomètres et situés respectivement au Luxembourg, en France et en Allemagne. La variété dialectale du francique mosellan parlée à Schengen continue à se différencier des variétés parlées en Lorraine de l'est et en Sarre. (Hoffmann, 1990 : 189). Mais plus important que les différences morphologiques ou phonologiques, sont les statuts sociolinguistiques différents : « *Les habitants de Perl, contrairement à ceux d'Apach, se sentent citoyens à part entière.* » (Hoffmann, 1990 : 188)

5. Les langues dans la région SarLorLux

Selon le contexte, cette région à géométrie variable, qu'on appelle aussi la Grande-Région, comporte la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, le Luxembourg et aussi la Wallonie. L'espace régional SarLorLux est d'abord une coopération informelle entre l'Allemagne, la France et le Luxembourg, mise sur pied par un sommet franco-allemand en 1970 et rejointe ultérieurement par la Région wallonne. C'est aussi un volet de la politique régionale de l'Union Européenne qui veut favoriser par son programme INTERREG la création d'espaces transfrontaliers. C'est surtout une réalité économique qui se manifeste principalement à travers le phénomène de l'emploi frontalier : des travailleurs ayant leur emploi dans un autre pays que celui de leur lieu de résidence. Ceux-ci sont particulièrement nombreux au Luxembourg, où 38% de la main-d'œuvre n'est pas résidente, et autour de Sarrebruck.

Cette région n'a cependant pas encore trouvé une identité propre. La preuve, un concours d'idées lancé pour lui trouver un nom, est resté sans gagnant et la région sans nom. N'empêche que « la promotion des langues passe donc désormais aussi par ce cadre transfrontalier, largement favorisé par les fonds communautaires » (Auburtin, 2002 : 104), ce qui entraîne des conséquences surtout en France, mais aussi en Belgique : ce qui était minoré comme patois local, devient maintenant la *langue du voisin* et un atout sur le marché de l'emploi. Les cours de langue luxembourgeoise pour adultes se multiplient au Luxembourg et dans la région frontalière, la preuve que le francique mosellan prend une valeur réelle au-delà de sa valeur identitaire. La question de l'enseignement du dialecte germanique à l'école se pose différemment depuis qu'il s'est mêlé en *langue du voisin*. Reste à savoir s'il faut l'enseigner à l'école ou s'il faut lui préférer l'allemand standard. Nous n'entrerons pas dans les détails de ce débat ou du dispositif départemental de la *voie spécifique mosellane*, (Auburtin, 2002 : 115), nous insisterons cependant sur une différence essentielle qui existe entre le département de la Moselle (surtout dans sa partie nord) et l'Alsace.

L'alsacien peut être considéré comme une langue de communication régionale au même titre que l'alémanique est une *Umgangssprache* en Allemagne. En Lorraine, une telle langue régionale n'existe pas. Vu la proximité avec le luxembourgeois standard, le choix à l'école doit se faire entre deux langues nationales, certes d'importance fort différente (mesurée par le nombre de locuteurs ou le prestige culturel). Au pays d'Arlon, la question est tranchée par son

histoire commune avec le Luxembourg et sa plus grande homogénéité linguistique : L'ALAS s'est donné comme slogan : La langue du voisin (sous-entendu le luxembourgeois) ouvre les portes de la Grande Région.

La demande de cours de luxembourgeois dans les deux pays voisins francophones constitue une ultime confirmation du statut de langue à part entière du luxembourgeois²³, demande qui prend le gouvernement de court. Il faut être luxembourgeois pour comprendre pourquoi l'Etat n'offre pas de formation spécifique pour les enseignants de la langue nationale.

6. Conclusion

Le francique n'est pas « une langue vieille de quinze siècles ». Même si l'appellation est utile pour désigner en dialectologie les différents franciques, son utilisation comme qualification générique pour les parlers vernaculaires de la Lorraine germanophone ouvre grande la porte à une interprétation essentialiste. Cette appellation n'est probablement pas très répandue. Parmi les frontaliers lorrains germanophones interrogés dans le cadre de deux études de terrain²⁴, aucun n'a désigné sa langue comme francique ou *Fränkisch*, les désignations employées sont *allemand*, *platt*, *platt lorrain*, *dialecte* ou, dans le nord, *luxembourgeois* (Schorr 1998 : 53).

Il est, certes, compréhensible que certains locuteurs des différentes variétés du francique moyen en lorrain se cherchent une identité ; pour eux la nouvelle reconnaissance des langues régionales en France dans le sillage de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* est une aubaine. Encore faudra-t-il que la sociolinguistique ou la dialectologie reste vigilante pour dénoncer les dérapages identitaires.

Bibliographie

- ALTHAUS H .P. *et al.* (éd.), 1980, *Lexikon der germanistischen Linguistik*, Niemeyer, Tübingen
- ANDERSON B., 1983, *Imagined communities : reflections on the origin and spread of nationalism*, Verso, London.
- AUBURTIN E., 2002, « Langues régionales et relations transfrontalières dans l'espace Saar-Lor-Lux », dans *Hérodote*, 105, pp. 102-122.
- BAGGIONI D., 1997, *Langues et nations en Europe*, Payot & Rivages, Paris.
- BERG G., 1993, '*Mir wëlle bleiwe, wat mir sin*' : *soziolinguistische und sprachtypologische Betrachtungen zur luxemburgischen Mehrsprachigkeit*, Niemeyer, Tübingen.
- BLANCHET P., 2003, « Compte rendu critique de lecture », *Marges linguistiques*, 5, http://marg.lng6.free.fr/documents/doc0119_blanchet_p/doc0119.pdf.
- BODE G., 1998, « Du bon usage des patois dans la lutte pour le français et l'enquête de 1868-1869 », dans *Actes du colloque Dialekt und Mehrsprachigkeit*, 23 mai 1998 à Mersch, Friedrich Ebert Stiftung, Saarbrücken.
- BOLLMANN Y., 2002, « Les langues régionales et minoritaires en Europe. Volksgruppen : le grand retour », dans *Hérodote*, 105, pp. 191-202.
- BOURDIEU P., 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Éditions du Seuil, Paris.

²³ La suprême consécration serait l'introduction du luxembourgeois comme langue d'alphabetisation. D'aucuns osent déjà le revendiquer.

²⁴ Hughes (2003) a interrogé 120 travailleurs frontaliers habitant de Forbach à Bitche et Schorr (1989) une cinquantaine en Lorraine tout au long de la frontière sarroise.

- BRUBAKER R., 1997, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Belin, Paris.
- BRUCH R., 1954a, « A cheval sur la frontière linguistique : un circuit francique en Europe occidentale » dans *Orbis : bulletin international de documentation linguistique*, 3, pp. 34-42.
- BRUCH R., 1954b, « Luxemburger Linguistik », dans *Cahiers Luxembourgeois*, 1, pp. 39-50.
- CAJOT J., 1989, *Neue Sprachschranken im 'Land ohne Grenzen' ? : zum Einfluss politischer Grenzen auf die germanischen Mundarten in der belgisch-niederländisch-deutsch-luxemburgischen Euregio*, Böhlau, Köln et Wien.
- CERQUIGLINI B., 2003, *Les langues de France*, Presses universitaires de France, Paris.
- CONTER A., 2004, « Evolution linguistique dans l'Arelerland depuis 1839 à nos jours », dans : *Lëtzebuergesch : Quo vadis ?*, Actes du cycle de conférences organisé par : Projet Moien!, Sproochenhaus Wëlwerwolz EBLUL Luxembourg, V. Buck, Luxembourg, pp. 201-224.
- DIETZ B., GABEL H., TIEDAU U., 2003, *Griff nach dem Westen, Die 'Westforschung' der völkisch-nationalen Wissenschaften zum nordwesteuropäischen Raum (1919-1960)*, Waxman, Münster/New York/München/Berlin.
- DITT K., 1996, « Die Kulturraumforschung zwischen Wissenschaft und Politik », dans *Westfälische Forschungen*, 46, pp. 73-176.
- FEHLEN F., 1996, « La race luxembourgeoise, Le libéral Nicolas Ries et ses épigones conservateurs », dans *forum*, 168, pp. 35-39
- FEHLEN F., 1998, *Le sondage Baleine, une étude sociologique sur les trajectoires migratoires, les langues et la vie associative au Luxembourg*, SESOPI - Centre Intercommunautaire, Luxembourg.
- FEHLEN F., 2002, « Luxembourg, a multilingual society at the Romance/Germanic language border », dans *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 23 : 1-2, pp. 80-97
- FEHLEN F., 2003, *Die Entzauberung des 'Mysteriums des Sprachlichen'*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_luxemburgensia/fehlen_200603.html.
- FRECKMANN K., 2003, « Luxemburg - ein Teil des deutschen Reiches? », dans B. Dietz, H. Gabel et U. Tiedau (éds), *Griff nach dem Westen*, pp. 473-492.
- GARDT A., 2000, « Sprachnationalismus zwischen 1800 und 1945 », dans A. Gardt (éd.), *Nation und Sprache*, de Gruyter, Berlin, New York, pp. 247-273.
- GILLES P., 1999, *Dialektausgleich im Lëtzebuergesch : zur phonetisch-phonologischen Fokussierung einer Nationalsprache*, Niemeyer, Tübingen.
- GOUDAILLER J., 1994, « Modification des fonctions des langues en contact et insécurité linguistique : le cas du français au Grand-Duché de Luxembourg », dans M. Francard (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, *Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain*, 20 : pp. 1-2, 7-19
- HERAN F., FILHN A., DEPREZ C., 2002, « La dynamique des langues en France au fil du XXe siècle », dans *Population & Sociétés*, 376, pp. 1-4
- HOBSBAWM E. J., 1990, *Nations and nationalism since 1780 : programme, myth, reality*, Cambridge University Press, Cambridge, New York.
- HOFFMANN F., 1984, « La situation des langues », dans P. Margue (éd.), *Luxembourg*, Bonneton Éditeur, Le Puy.
- HOFFMANN J.-P., 1990, « Sind Staatsgrenzen auch Mundartgrenzen », dans L. Kremer et H. Niebaum (éds), *Grenzdialekte, Studien zur Entwicklung kontinentalwestgermanischer Dialektkontinua*, Georg Olms Verlag, Hildesheim, Zürich, New York.
- HUGHES S., 2003, « Bilingualism in North-East France with specific reference to Rhenish Franconian spoken by Moselle Cross-border workers », actes du colloque *The*

- Consequences of Mobility - Linguistic and Sociocultural Contact Zones*, University of Roskilde, Denmark, 23 mai 2003.
- KÖNIG W., 2001, *dtv-Atlas Deutsche Sprache*, Deutscher Taschenbuch Verlag, München.
- LAUMESFELD D., 1996, *La Lorraine francique*, L'Harmattan, Paris.
- LULLING J., 2003, *La créativité lexicale dans la langue luxembourgeoise*, thèse de doctorat université de Montpellier.
- NEWTON G., 1996, *Luxembourg and Lëtzebuergesch*, Oxford University Press, Oxford.
- PHILLIP M., 2003. « Le francique de Moselle », dans B. Cerquiglini (éd.), *Les langues de France*, Presses universitaires de France, Paris.
- PIROTH I., FEHLEN F., 2000, *Les langues dans les offres d'emploi du Luxemburger Wort*, <http://www.cu.lu/stade/langues.pdf>.
- PITZ M., 2003, « Franz Petris Habilitationsschrift in inhaltlich-methoischer und forschungsgeschichtlicher Perspektive », dans B. Dietz, H. Gabel et U. Tiedau (éd.), *Der Griff nach Westen*, pp. 225-246.
- RISPAIL M., 2003, *Le francique*, L'Harmattan, Paris.
- SCHORR A., 1998, « Grenzgänger zwischen den Sprachen », dans Schneider R. (éd.), *Grenzgänger*, Veröffentlichung der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, Saarbrücken, pp. 181-196.
- SCHÖTTLER P., 1999, *Geschichtsschreibung als Legitimationswissenschaft 1918-1945*, Suhrkamp, Frankfurt am Main.
- STENGERS J., 1989, « Les changements de nationalité en Europe occidentale et le cas du Luxembourg », dans *Hémecht*, 41, pp. 5-27.
- THIESSE A., 1999, *La création des identités nationales : Europe XVIIIe - XXe siècle*, Editions du Seuil, Paris.
- TRAUSCH G., 1975, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine : (du partage de 1839 à nos jours)*, Bour-Bourger, Luxembourg.
- TRAUSCH G., 1989, *La signification historique de la date de 1839*, Ministère d'Etat, Luxembourg.
- TRAUSCH G., 1992, *Histoire du Luxembourg*, Hatier, Paris.
- TRIFFAUX J., 2002, *Combats pour la langue dans le pays d'Arlon au XIXe et XXe siècles*, éditions La Vie Arlonaise, Arlon.
- WEBER N., 1994, « Sprachen und ihre Funktionen in Luxemburg », dans *Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik*, 61, pp. 129-169.
- WELTER N., 1929, *Mundartliche und hochdeutsche Dichtung in Luxemburg*, Sankt Paulus, Luxembourg.
- WEY C., 1989, « Le Centenaire de l'Indépendance et sa commémoration en 1939 », dans *Hémecht*, 41, pp. 29-53.

FRANCIQUE ET FRANÇAIS : L'IDENTIFICATION DES ACCENTS DE PART ET D'AUTRE DES FRONTIÈRES

Marielle Rispaïl

IUFM de Nice, LIDILEM Grenoble

Marie-Louise Moreau

Université de Mons-Hainaut

La variation linguistique a souvent été étudiée sous l'angle du contact des langues et des interférences linguistiques : alternance codique, emprunts, etc. (cf. Billiez 2002), ou sous l'angle des variations géographiques (cf. Marcellesi 2003), parfois appelées dialectes, d'une même langue-mère (variations du corse, du francique, etc.) en particulier dans leurs prolongements sur la question de l'écrit ou de l'enseignement. Mais la variation sous l'angle des accents, donc par son aspect phonique, et de leur reconnaissance, liés à telle ou telle zone de parler, a donné lieu à beaucoup moins d'études, du moins en ce qui concerne les langues minoritaires d'Europe.

Nous nous sommes, pour notre part, demandé en quoi le discours sur les accents et leur reconnaissance était lié au marquage identitaire et à l'appartenance socioculturelle des individus, particulièrement pour une langue comme le francique dont le statut varie d'un lieu à l'autre de la zone où il est parlé. En d'autres termes, que dit l'accent de l'autre à celui qui l'entend ? Qui reconnaît quoi ou qui dans les variations accentuelles ? Quand il y a reconnaissance, que dit-elle du locuteur ? de l'auditeur ? Et quelles différences se révèlent dans l'analyse de ces variations suivant les locuteurs et les auditeurs ?

C'est donc à un travail à double entrée que nous allons nous livrer : d'une part parce que les auditeurs et locuteurs considérés sont au moins bilingues (francique / français) et ont été interrogés à propos de leurs deux langues de compétence ; d'autre part parce qu'ils sont originaires de trois pays frontaliers (Luxembourg, Belgique, France) et qu'il s'agira de croiser ces différentes variables.

Nous présenterons d'abord brièvement la situation sociolinguistique de la zone considérée ; puis notre méthodologie d'enquête, fortement inspirée de la recherche « Franco6 » menée sur le français par Marie-Louise Moreau et une équipe internationale. Puis nous détaillerons les résultats en termes quantitatifs, avant de nous demander ce que peut leur ajouter la dimension qualitative. C'est ainsi à une double interrogation que nous essaierons de répondre :

- sur le plan méthodologique, quelle part faire au quantitatif et au qualitatif dans une enquête de ce genre ?
- sur le plan des résultats, quelle influence joue le statut des langues en présence dans le discours des interviewés ? en découle-t-il que les frontières étatiques constituent des frontières linguistiques ? et pour quelles langues ?

1. Une situation sociolinguistique complexe

On le sait, les frontières étatiques correspondent rarement aux frontières linguistiques. Avec quelles conséquences sur les usages linguistiques et les contacts des langues ? La zone francique, au centre de l'Europe, est un exemple éclairant de ce type de situation. Etendue sur quatre pays (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg), mais de façon partielle dans les trois premiers mentionnés, elle se définit à la fois par un dégradé de quatre variantes (que nous ne détaillerons pas ici) et par le contact avec d'autres langues. Outre les langues de l'immigration, très importantes en nombre de langues et de locuteurs dans cette région d'Europe, plusieurs langues locales font des habitants de ces zones dites des trois frontières, des locuteurs plurilingues. Pendant longtemps, tous les Lorrains des zones franciques ont parlé à la fois français et allemand et la plupart sont encore trilingues (*cf.* Atamaniuk, 2004). Les francicophones belges de la région d'Arlon sont aussi francophones ; les francicophones allemands sont tous germanophones et beaucoup pratiquent en outre le français. Quant aux francicophones luxembourgeois de souche, leur pays étant officiellement trilingue, ils ont appris, à l'école, au minimum le français et l'allemand.

Pour les besoins de notre enquête, nous nous sommes limitées à la zone où est parlée la variante du francique dite luxembourgeoise, autour des villes de Thionville en France, Arlon en Belgique et Luxembourg-ville au Grand-Duché de Luxembourg. Les deux langues en commun d'une grande partie de leur population y sont le français et le francique luxembourgeois, même si les statuts différents des langues d'un pays à l'autre en modifient sensiblement l'usage et la conscience. Signalons pour terminer que les trois villes qui constituent notre triangle d'enquête sont distantes chacune de moins de 50 km des deux autres.

Au Luxembourg, les habitants d'origine (un tiers des travailleurs du pays vient de l'immigration proche ou lointaine ou habite dans un pays frontalier) ont le francique luxembourgeois comme langue maternelle. Ils l'appellent luxembourgeois et ne connaissent même pas pour la plupart le terme linguistique de « francique ». C'est leur langue de tous les jours, familière et familiale, même si peu l'écrivent ou la lisent couramment. Cela s'explique par le fait qu'après un accueil en luxembourgeois dans les petites classes, les enseignements vont se faire très vite en allemand et français, qui vont devenir les langues de la scolarisation et donc de l'accès à l'écrit. On parle « naturellement » luxembourgeois au Luxembourg, dans les sphères privées et publiques, mais on vous répond très facilement en français si vous posez une question dans cette langue ; il en va de même pour l'allemand. On prévient parfois la question en s'adressant directement à vous dans votre langue si on entend que vous venez d'ailleurs. Fort attachés pourtant à leur langue nationale d'origine, les Luxembourgeois la parlent à l'Assemblée et dans les discours politiques, en imposent désormais l'apprentissage à tout travailleur étranger et tiennent à en faire la langue d'accueil de l'école, même et surtout pour les enfants d'immigrés.

En France, tous les habitants de la région thionvilloise qui ont le francique luxembourgeois (nommé « platt » de façon familière) comme langue maternelle, ont eu en même temps accès à l'allemand par facilité, tout en étant francophones de droit et de fait par l'école. A l'aise en Allemagne soit dans la langue nationale soit grâce à l'intercompréhension entre les diverses

variantes du francique, les Français de l'est de la Moselle ont développé un quotidien interculturel, interlinguistique et interfrontalier : en Allemagne pour acheter les gâteaux du dimanche, faire les courses de Noël ou aller à la piscine, au Luxembourg pour sortir le samedi, aller au spectacle ou prendre l'avion, ils passent sans arrêt d'une frontière et d'une langue à une autre. Mais ce trilinguisme est basé sur leur maîtrise du « platt », qu'il soit luxembourgeois ou mosellan. En effet, les dernières enquêtes montrent que la perte de la langue locale entraîne dans sa chute l'accès facile à l'allemand, l'intercompréhension quotidienne et mène donc droit à un monolinguisme franco-français. Cette influence sur les compétences linguistiques des Lorrains, qu'ils soient de souche ou d'arrivée plus récente, et la manne (de plus en plus relative) en termes d'emplois que constituent encore le Luxembourg et l'Allemagne proches, sont une des causes de la survie du francique, partiellement enseigné à la demande des parents dans certaines écoles, mais surtout très demandé en cours du soir pour les adultes.

Enfin en Belgique, pays plus rompu au plurilinguisme et aux contacts des langues que la France, une petite poche autour d'Arlon a le francique luxembourgeois comme langue maternelle et de communication quotidienne, au point que de nombreux habitants venus d'autres régions de Belgique l'ont appris pour pouvoir s'intégrer et travailler, jusqu'à des temps encore récents. Leur compétence leur permet de trouver un emploi facilement au Luxembourg, particulièrement dans des entreprises ou instances internationales, même si les langues officielles y sont souvent le français, l'allemand et l'anglais. Mais comme la ligne la plus directe entre Arlon et l'Allemagne (pourtant toute proche) passe par le Grand-Duché, les Arlonais ne sont pas germanophones dans leur quotidien, même s'ils peuvent avoir appris l'allemand à l'école comme langue étrangère. Ici toutefois comme au Luxembourg, l'apprentissage de l'allemand et son usage se heurtent parfois à des résistances dues à des représentations négatives issues d'un passé encore trop proche (*cf.* Rispaïl, 2002).

La circulation des langues dans cette zone européenne interfrontalière, si elle a favorisé les contacts des langues, a favorisé aussi les transformations fines de celles-ci, que ce soit sur le plan des accents, du lexique, de la syntaxe, des discours en général, dictés par les usages différents de chaque langue suivant les pays. Nous nous sommes demandé si, malgré tout, une identité communautaire pouvait se dégager du bilinguisme français / francique et de ses variantes ; ou si la reconnaissance épilinguistique des façons de parler de « l'autre » permettait de distinguer malgré tout des identités nationales clairement définies et ressenties.

2. Méthodologie et protocole d'enquête

Les conditions et les contraintes de temps imposées à notre enquête en expliquent les limites et la modestie : nous la considérons donc comme une étude exploratoire. Nous avons conscience que les résultats ne méritent qu'avec circonspection un traitement quantitatif, que nous modulerons par des analyses qualitatives, mais qu'il importerait de confirmer par une investigation à plus grande échelle.

L'enquête s'est déroulée en deux temps :

- d'une part, et dans trois pays (Belgique, France, Luxembourg), des locuteurs ont été enregistrés, une fois en français, une fois en francique ;
- d'autre part, ces enregistrements ont été proposés à l'écoute d'auditeurs belges, luxembourgeois et français à qui nous demandions s'ils reconnaissaient d'où venait chacune des personnes enregistrées.

Voyons à présent les détails de ces choix méthodologiques.

2.1. Les zones sélectionnées

Le choix de la zone géographique s'explique par l'usage conjoint du français et du francique ; travailler sur la coïncidence ou pas des frontières linguistique et politique a entraîné que l'Allemagne ne fait pas partie de notre zone d'enquête, pour ce travail. Nous avons aussi dû choisir une des variantes du francique : le Luxembourg et la province d'Arlon en Belgique (province dite « du Luxembourg ») imposaient le choix du francique luxembourgeois. Cela explique qu'en France, nous nous soyons limitées à la région thionilloise, puisqu'à Sarreguemines ou Sarrebourg par exemple, d'une part on parle un autre francique, d'autre part la fréquentation des locuteurs belges et luxembourgeois est beaucoup plus exceptionnelle.

2.2. Les enregistrements et la passation

Les locuteurs ont été enregistrés grâce à des personnes-contacts¹, elles-mêmes bilingues et issues de chaque zone géographique concernée (cf. Labov, 1978). Chaque locuteur était invité à parler, une première fois en francique, une deuxième fois en français, à partir d'une planche d'un album de Tintin, de contenu neutre par rapport à chacune des trois zones géographiques concernées. Chaque enregistrement dure environ 2 minutes, certains locuteurs étaient intarissables, nous les avons laissé parler. L'enquêteur ou l'enquêtrice était autorisé-e à relancer l'informateur en cas de « panne » de parole, en lui montrant des endroits du dessin dont il n'avait pas encore parlé. On a obtenu 3 cassettes, une par pays, de 10 entretiens chacune, 5 entretiens en français, 5 entretiens en francique, soit au total 15 enregistrements en français et 15 en francique, répartis également sur les trois pays².

Après vérification qu'aucun énoncé ne donnait de renseignements (lexicaux, morpho-syntaxiques, thématiques, idiomatiques ou autre) explicites sur l'origine des locuteurs, deux bandes-sons, une en français, une en francique, de 15 « messages » chacune ont été construites à partir des 30 premières secondes de chaque entretien : il va de soi que les locuteurs des trois pays ont été mélangés, chaque enregistrement étant précédé d'un numéro qu'on retrouvait sur les feuilles de réponse remises aux auditeurs.

Celles-ci comportaient :

- des questions sur les caractéristiques des auditeurs (sexe, âge, lieu de naissance, lieu de vie, activité sociale)
- une consigne (« A votre avis, la personne entendue vient de B(elgique) / L(uxembourg) / F(rance) ? »)
- une grille à cocher (avec le numéro des messages écoutés et les abréviations B F L)
- une colonne pour d'éventuels commentaires³.

Prévues pour durer environ 30 minutes (15 minutes par bande-son), les séances d'écoute ont duré régulièrement plus longtemps, car de nombreux auditeurs ont éprouvé le besoin de commenter, discuter, réécouter, s'étonner, faire des rapprochements entre les enregistrements, plaisanter. Les séances se sont déroulées de façon bilingue, avec une alternance des deux langues, comme il est de coutume dans cette zone. Toutefois les Luxembourgeois ont tenu à ne parler que français, comme ils le font généralement avec les « étrangers ». Nous avons rencontré les auditeurs en compagnie de la personne qui nous avait introduites chez eux, dans des entretiens individuels le plus souvent, par groupes de deux ou trois dans d'autres cas chez

¹ Merci particulièrement à Yolande, Gérard, Claudine, pour leur travail long et parfois fastidieux.

² Merci à Véro et ses enfants, Marie-Jo, Josiane, Jean-Claude, Cathie, Stany, Rudy, Yolande, Alice ; Gianni, Gilles, Arsène, Paul et sa famille, Léa, Lucienne, Claude, Béatrice, Gisèle, Hubert, et tous les informateurs.

³ Il faut préciser qu'une deuxième colonne prévue (« A quelle catégorie sociale appartient à votre avis la personne que vous venez d'entendre : commerçant, paysan, enseignant, administratif, etc. ? ») a été unanimement refusée par nos 10 premiers enquêtés, ce qui nous a incitées à ne plus la proposer aux suivants.

eux ou sur leur lieu de travail Bien sûr, ils ignoraient qu'ils allaient entendre un nombre égal de locuteurs de chaque pays, et que les mêmes locuteurs avaient parlé en francique et en français.

2.3. Les auditeurs

Nous avons rencontré en tout 30 personnes, soit 10 Français, 10 Luxembourgeois, 10 Belges, tous bilingues francique / français, comme les locuteurs. Dans les deux cas, la fourchette d'âge est allée des jeunes adultes (18 ans) aux personnes âgées, de façon aléatoire et à peu près équilibrée. De la même façon les hommes et les femmes, les habitants des villes et ceux des campagne, les diverses catégories de l'éventail socio-professionnel s'équilibrent dans notre double échantillon.

Notre recueil de données est constitué, au bout du compte, de 30 ensembles (il y a 30 auditeurs) de 30 réponses (concernant d'une part 15 locuteurs s'exprimant en francique et d'autre part les mêmes 15 locuteurs s'exprimant en français) et des commentaires des témoins notés par les enquêteurs en cours de passation. La série d'enregistrements a été faite en novembre / décembre 2003, les bandes-sons en janvier 2004 et la série d'auditions en février 2004.

3. Analyse des données

3. 1. Enregistrements en francique

3. 1. 1. Répartition des réponses correctes et incorrectes

Considérons la manière générale dont les réponses se distribuent, indépendamment de leur pertinence.

Tableau I
Répartition des réponses selon les catégories d'auditeurs (francique)

Auditeurs	Chiffres bruts				Pourcentages		
	Total « B »	Total « F »	Total « L »	TOTAL	Total « B »	Total « F »	Total « L »
belges	65	28	57	150	43.3	18.7	38.0
français	29	56	65	150	19.3	37.3	43.3
lxbgeois	45	49	56	150	30.0	32.7	37.3

Exemple : Toutes catégories de locuteurs confondues, les auditeurs belges utilisent (de façon correcte ou incorrecte) 65 fois la réponse « C'est un Belge », 28 fois la réponse « C'est un Français », et 57 fois la réponse « C'est un Luxembourgeois ». Au total, pour les 15 locuteurs, les 10 auditeurs belges fournissent 150 réponses. Les 65 réponses « C'est un Belge » comptent pour 43.3 % de ces 150 réponses , etc.

Chez les auditeurs belges et français, on observe une même tendance à attribuer prioritairement les enregistrements en francique soit à des Luxembourgeois, soit à des locuteurs de leur propre communauté, le troisième groupe francicophone (les Français pour les auditeurs belges, les Belges pour les auditeurs français) étant moins présent dans les réponses. Les auditeurs luxembourgeois présentent une distribution plus équilibrée de leurs réponses sur les trois catégories. Autrement dit, le fait francique, pour les trois groupes d'auditeurs, est toujours associé, dans des proportions importantes, à la communauté luxembourgeoise. Les Belges et les Français le perçoivent aussi comme un trait linguistique

de leur environnement immédiat, mais paraissent avoir quelque difficulté à y inclure une troisième communauté, ce qui ne semble pas créer de problème particulier aux auditeurs luxembourgeois.

Comme d'autres communautés étudiées dans des épreuves d'identification géographique ou ethnique (Armstrong et Boughton, 1998 ; Bauvois, 1997 ; Bauvois et Diricq, 1998 ; Hauchecorne et Ball, 1997 ; Juillard, Moreau, Ndao et Thiam, 1994 ; Moreau, Thiam et Bauvois, 1998), les auditeurs belges présentent une certaine tendance annexionniste : la réponse « B » est en effet celle qu'ils utilisent le plus volontiers (elle totalise 43.3% de leurs 150 réponses). Une tendance analogue est présente aussi chez les auditeurs luxembourgeois, moins accusée.

3.1.2 Les réponses correctes

L'ensemble des réponses, correctes et incorrectes, se distribue comme le montre le tableau II.

Tableau II
Répartition des réponses selon les catégories de locuteurs et d'auditeurs (francique)

CHIFFRES BRUTS

	"C'est un Belge"				"C'est un Français"				"C'est un Lxbgeois"			
	à propos de locuteurs			Total	à propos de locuteurs			Total	à propos de locuteurs			Total
	B	F	L		B	F	L		B	F	L	
Auditeurs												
Belges (n=10)	42	14	9	65	1	23	4	28	7	13	37	57
Français (n=10)	21	5	3	29	9	45	2	56	20	0	45	65
Lxbgeois (n=10)	18	21	6	45	16	29	4	49	16	0	40	56

POURCENTAGES

	B	F	L	Total	B	F	L	Total	B	F	L	Total
Belges (n=10)	64.6	21.5	13.8	100	3.6	82.1	14.3	100	12.3	22.8	64.9	100
Français (n=10)	72.4	17.2	10.3	100	16.1	80.4	3.6	100	30.8	0.0	69.2	100
Lxbgeois (n=10)	40.0	46.7	13.3	100	32.7	59.2	8.2	100	28.6	0.0	71.4	100

Exemple : Les 10 auditeurs belges répondent « C'est un Belge » dans 42 cas après avoir entendu un locuteur belge (réponses correctes), à 14 reprises pour identifier (erronément) des locuteurs français et 9 fois (erronément aussi) à propos de locuteurs luxembourgeois.

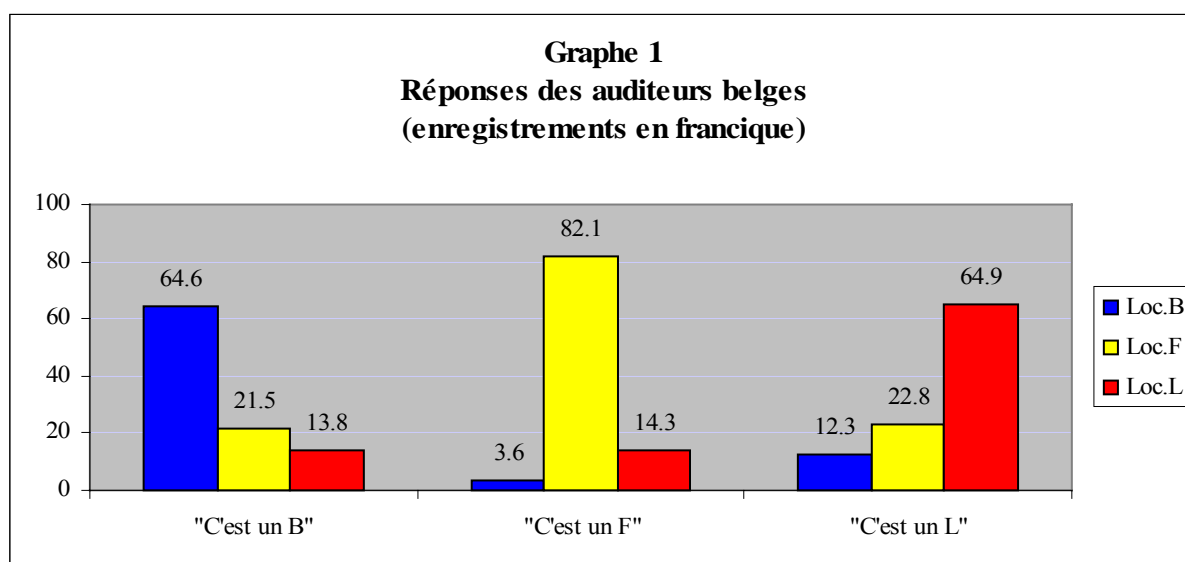
Commençons par isoler de cet ensemble, comme dans le tableau III, la proportion de réponses correctes et voyons dans quelle mesure chacune des catégories de réponses est utilisée plus souvent à raison qu'à tort.

Tableau III
Proportions de réponses correctes (francique)

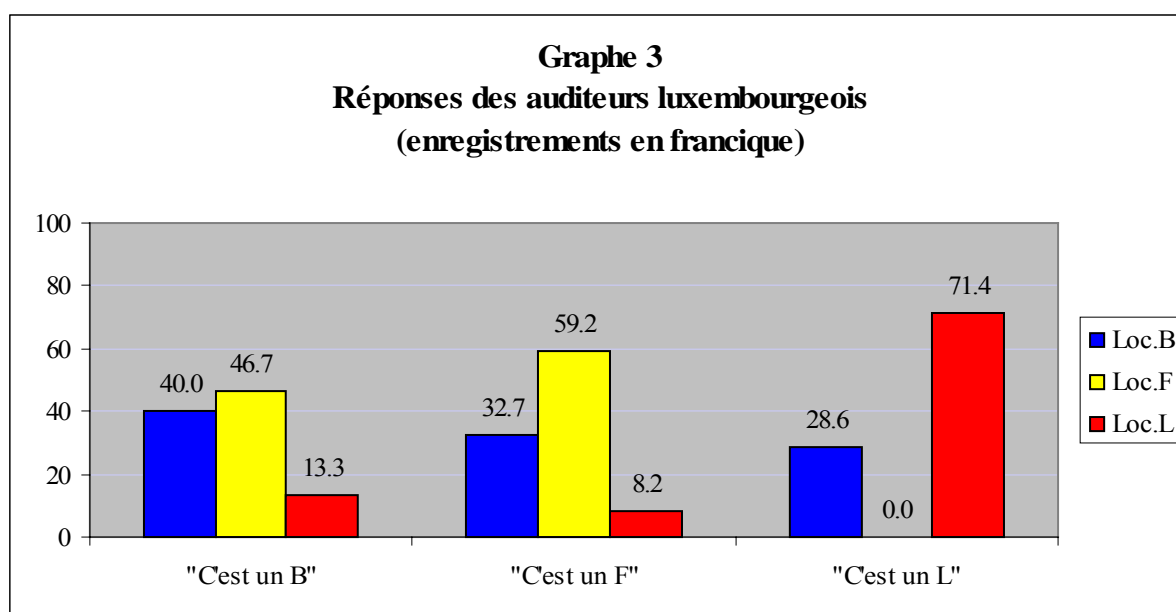
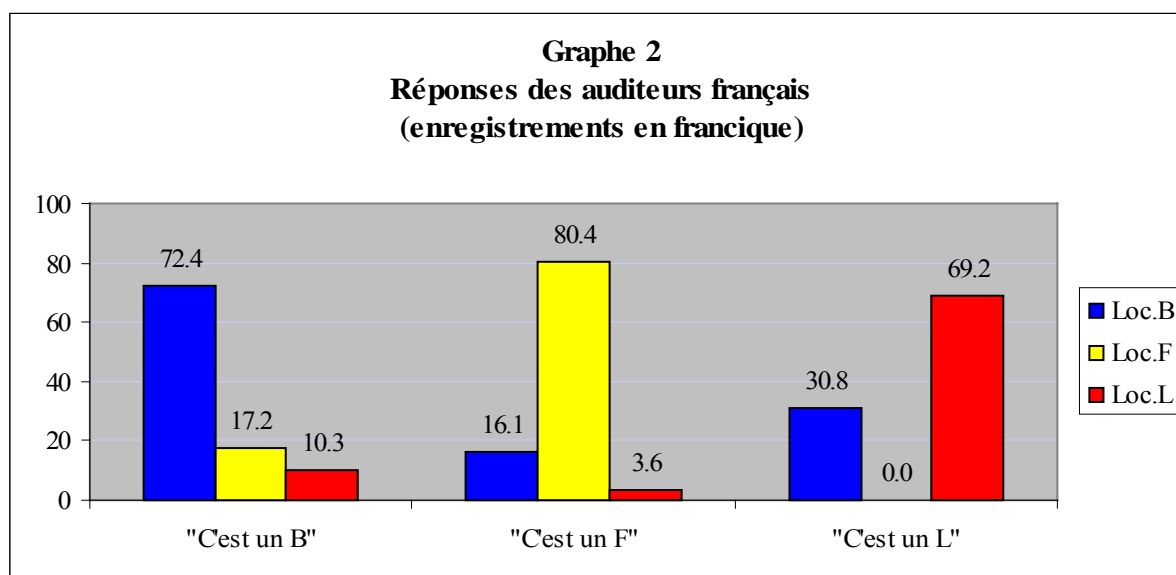
Auditeurs	Réponses correctes			Moyenne
	« B »	« F »	« L »	
belges	64.6	82.1	64.9	70.6
français	72.4	80.4	69.2	74
luxembourgeois	40	59.2	71.4	56.9
<i>Moyenne</i>	59.0	73.9	68.5	67.1

Exemple : Dans le tableau précédent, on voit que les auditeurs belges fournissent 65 fois la réponse « B ». Parmi ces 65 réponses, 42, soit 64.6 %, sont données à propos de locuteurs belges.

L'impression la plus forte qui se dégage de ce tableau, c'est que (mis à part les 40% de bonnes réponses des auditeurs luxembourgeois pour les locuteurs belges), on est très loin d'une répartition des bonnes réponses au hasard, où les taux se situeraient aux alentours de 33%. La représentation graphique de la distribution des données (voir les graphes 1 à 3, qui reprennent, ligne par ligne, les pourcentages du tableau II) le fait par ailleurs clairement ressortir : pour chaque groupe d'auditeurs, dans 8 conditions sur 94, c'est à propos des locuteurs X que la réponse « X » est le plus souvent donnée. On peut donc poser avec assurance que les accents des locuteurs sont reconnus, leur appartenance géographique située, et ce malgré la tendance de certains auditeurs à recourir plus volontiers à certaines réponses qu'à d'autres.



⁴ L'exception est celle des auditeurs luxembourgeois, qui utilisent davantage la réponse « B » pour des locuteurs français que pour des belges.



En moyenne, les locuteurs français sont les mieux identifiés, les belges étant les moins bien reconnus. On y reviendra.

Les X sont-ils mieux reconnus par les X ? Considérons ce qui se passe au-delà des moyennes, en tenant compte du fait que les écarts entre les catégories sont parfois très minces. C'est chez les auditeurs luxembourgeois que la réponse « C'est un Luxembourgeois » est le plus souvent exacte (71.4%). Et par ailleurs, c'est pour les locuteurs luxembourgeois que cette catégorie d'auditeurs rencontre le plus de succès. Mais la répartition des données ne se lit pas de la même manière pour les deux autres catégories : sans doute est-ce pour les locuteurs français que les auditeurs français ont la proportion la plus forte de réponses correctes (80.4%), mais dans l'identification de ces mêmes locuteurs, ils sont devancés, de peu, par les auditeurs belges (82.1%), dont c'est le meilleur score.

Le pourcentage total le plus haut de bonnes identifications se rencontre chez les auditeurs français, le plus bas chez les luxembourgeois, avec un écart assez important de 17 %. S'agissant des Luxembourgeois, le fait peut être mis en rapport sans doute avec une certaine propension chez eux à se réserver l'usage du francique, une certaine répugnance à le partager avec d'autres communautés : quand des Belges ou des Français en séjour au Luxembourg initient des échanges avec eux en francique, il est fréquent qu'on leur réponde en français, en se privant du même coup de la possibilité d'une exposition aux autres variétés.

3.1.3. Les frontières subjectives

Dans cette section, nous porterons le regard sur la manière dont les auditeurs tracent les frontières entre les locuteurs, sur les apparentements qu'ils réalisent ou ne réalisent pas, autrement dit, sur la façon dont se répartissent, pour chaque catégorie de réponses, leurs identifications correctes et leurs erreurs. Ces constatations n'ont toutefois de validité que si on peut au préalable poser que les variétés pratiquées par les locuteurs enregistrés pour cette épreuve étaient différenciées et portaient la marque de leur appartenance régionale. C'est un pas que nous franchissons, en tablant sur les taux particulièrement élevés de bonne reconnaissance obtenus par certains auditeurs (on pense en particulier à l'« expert » belge ; voir ci-dessous).

Pour avoir une idée des confusions entre les groupes de locuteurs, on peut se reporter aux graphes 1, 2 et 3⁵. On peut aussi avoir une vue plus synthétique de la situation si on catégorise les erreurs en trois ensembles :

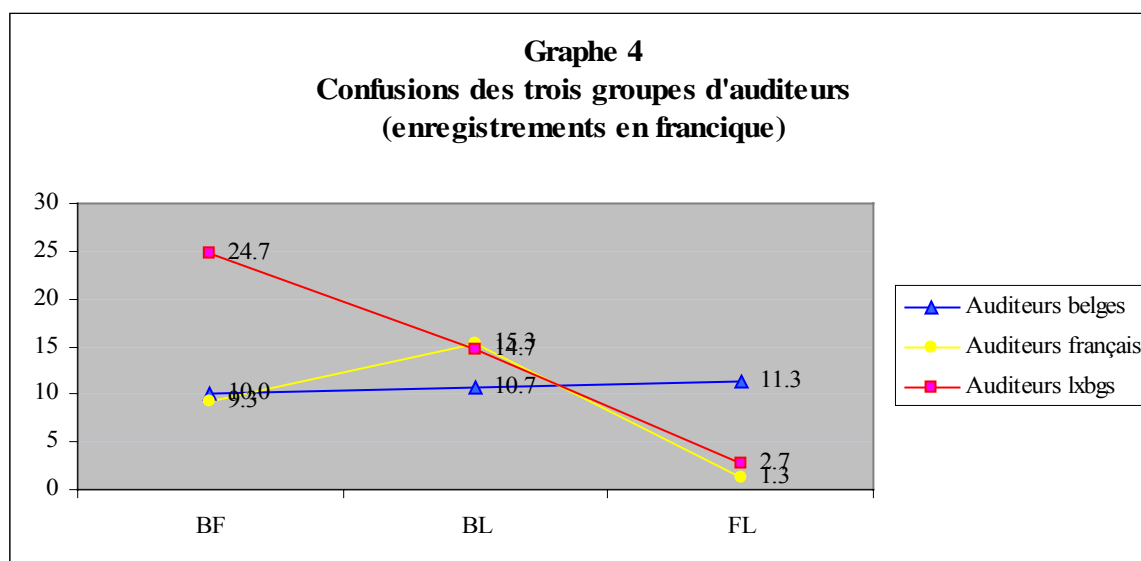
- BF (Belge-Français) : une réponse « C'est un B » fournie après audition d'un locuteur français, ou à l'inverse, une réponse « C'est un F » à propos d'un locuteur belge.
- BL (Belge-Luxembourgeois) : une réponse « C'est un B » donnée pour un locuteur luxembourgeois ; des Luxembourgeois identifiés comme des Belges.
- FL (Français-Luxembourgeois) : les auditeurs prennent des Français pour des Luxembourgeois et inversement.

On va totaliser, pour chaque groupe d'auditeurs, le nombre d'erreurs de chaque type, ce nombre étant rapporté à l'ensemble des 150 réponses fournies au total. On arrive ainsi au tableau IV et au graphe 4.

Tableau IV
Répartition des erreurs selon le type de confusion
(enregistrements en francique)

	Confusions en chiffres bruts			Confusions en % (calculés sur le total de 150)		
	BF	BL	FL	BF	BL	FL
Auditeurs						
Belges	15	16	17	10	10.7	11.3
Français	14	23	2	9.33	15.3	1.33
Lxbgs	37	22	4	24.7	14.7	2.67

⁵ Ainsi voit-on, dans le graphe 3, que les auditeurs luxembourgeois fournissent souvent la réponse « B » à propos de locuteurs français (dans un plus grand nombre de cas, même - 46.7% -, qu'à propos de locuteurs belges - 40%-), et qu'un tiers des réponses « F » s'observe après audition de locuteurs belges.



- La frontière linguistique entre France et Luxembourg est celle qui paraît le plus accusée. C'est en effet celle qui suscite le moins de confusions, chez les auditeurs français et luxembourgeois (moins de 3% des cas). Cette frontière voit toutefois son tracé perdre un peu de sa netteté chez les auditeurs belges, sans que leur proportion d'erreurs soit cependant importante (11.3%).
- Si la frontière politique entre la Belgique et la France se traduit, aux oreilles des ressortissants de ces pays, en une frontière linguistique marquée par une bonne différenciation des pratiques, elle semble n'avoir guère de consistance, du point de vue linguistique, pour les auditeurs luxembourgeois, qui différencient mal les locuteurs de ces deux pays : près d'un quart de leurs 150 réponses sont des erreurs de ce type.
- La frontière entre Belgique et Luxembourg paraît dotée d'un statut différent selon les auditeurs : nette pour les Belges, elle l'est un peu moins chez les Français et les Luxembourgeois.
- Il semble que les auditeurs belges aient, avec leurs frontières linguistiques, des rapports équilibrés, ne développant pas de capacités discriminatives spéciales sur un contraste donné, et ne montrant pas par ailleurs une propension particulière à un certain type de confusions.
- Les auditeurs français, comme les luxembourgeois, mais dans des proportions différentes, distinguent les locuteurs surtout dans les contrastes où leur groupe est impliqué : chez les auditeurs français, les contrastes BF et FL donnent lieu à moins de confusions que BL ; et chez les luxembourgeois, FL et BL suscitent moins d'erreurs que BF.

Il faut enfin noter que les frontières linguistiques subjectives sont loin d'être stables, leur imperméabilité loin d'être absolue. Elles varient en fonction des catégories d'auditeurs et en fonction des variétés pratiquées par les locuteurs. On prendra de cela deux exemples.

- Peu de locuteurs luxembourgeois (12.5%) sont pris pour des Belges, mais quelque 23.9% de réponses « L » se portent sur des locuteurs belges.
- Si les auditeurs luxembourgeois confondent fréquemment francicophones belges et français au moment de leur attribuer une identité belge ou française, ils distinguent bien les premiers des seconds (ou du moins certains locuteurs de la première catégorie de certains de la seconde), puisque c'est aux seconds seulement qu'ils n'attribuent jamais une identité de Luxembourgeois, réservant ce sort aux premiers dans 29% des cas.

3. 2. Enregistrements en français

3.2.1. Répartition des réponses correctes et incorrectes

Le tableau IV, comme le faisait le tableau I à propos du francique, indique comment les trois réponses « B », « F » et « L » sont utilisées, de façon correcte ou erronée.

Tableau IV
Répartition des réponses selon les catégories d'auditeurs
(enregistrements en français)

Auditeurs	Chiffres bruts				Pourcentages		
	Total « B »	Total « F »	Total « L »	TOTAL	Total « B »	Total « F »	Total « L »
Belges (n=10)	58	47	45	150	38.7	31.3	30
Français (n=10)	45	51	54	150	30	34	36
Lxbourgeois n=10)	45	37	68	150	30	24.7	45.3

Exemple : Dans l'ensemble de l'épreuve portant sur les enregistrements en français, les auditeurs belges fournissent au total 150 réponses. Ces 150 réponses, correctes et incorrectes, se ventilent en 58 identifications des locuteurs comme des Belges, 47 comme des Français et 45 comme des Luxembourgeois. La réponse « B » compte donc pour 38.7% des 150 réponses, la réponse « F » pour 31.3 %, etc.

Les auditeurs belges, et plus encore les français, ne sont pas loin de l'équipartition des trois réponses, qui ne s'éloignent jamais beaucoup de 33, 3%. Il ne semble donc pas y avoir de « pente » chez ces auditeurs, qui les amènerait à associer plus volontiers le fait de parler français à une identité nationale donnée (ou, au contraire, à avoir tendance à exclure une communauté nationale du fait francophone).

Chez les auditeurs luxembourgeois, on relève la tendance annexionniste mentionnée déjà chez eux à propos des enregistrements en francique, puisqu'ils fournissent nettement plus de réponses « C'est un Luxembourgeois » qu'il n'y a de locuteurs luxembourgeois parmi les personnes enregistrées. On a aussi une manifestation du même phénomène chez les auditeurs belges, moins clairement affirmée.

3.2.2 Les réponses correctes

Le tableau V reprend l'ensemble des données, dont le tableau VI extraira l'information relative aux pourcentages de réponses correctes.

Tableau V
Répartition des réponses selon les catégories de locuteurs et d'auditeurs
(enregistrements en français)

CHIFFRES BRUTS

	"C'est un Belge"				"C'est un Français"				"C'est un Luxembourgeois"			
	à propos de locuteurs			Total	A propos de locuteurs			Total	à propos de locuteurs			Total
	B	F	L		B	F	L		B	F	L	
Auditeurs												
Belges (n=10)	33	15	10	58	7	30	10	47	10	5	30	45
Français (n=10)	22	5	18	45	6	45	0	51	22	0	32	54
Lxbgeois (n=10)	24	17	4	45	4	31	2	37	22	2	44	68

POURCENTAGES

	B	F	L	Total	B	F	L	Total	B	F	L	Total
Belges (n=10)	56.9	25.9	17.2	100	14.9	63.8	21.3	100	22.2	11.1	66.7	100
Français (n=10)	48.9	11.1	40	100	11.8	88.2	0	100	40.7	0	59.3	100
Lxbgeois (n=10)	53.3	37.8	8.89	100	10.8	83.8	5.41	100	32.4	2.94	64.7	100

Exemple : Les 10 auditeurs belges fournissent la réponse « C'est un Belge » 33 fois, à bon escient, après avoir entendu un locuteur belge, 15 fois, de façon erronée, après avoir entendu des locuteurs français et 10 fois, en se trompant aussi, à propos de locuteurs luxembourgeois.

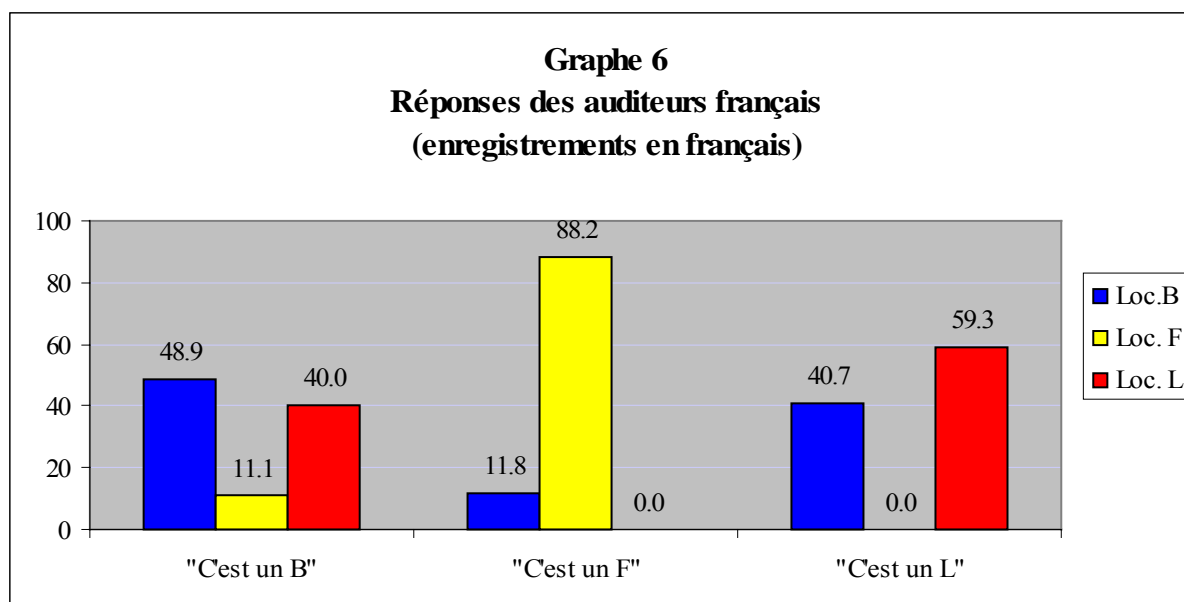
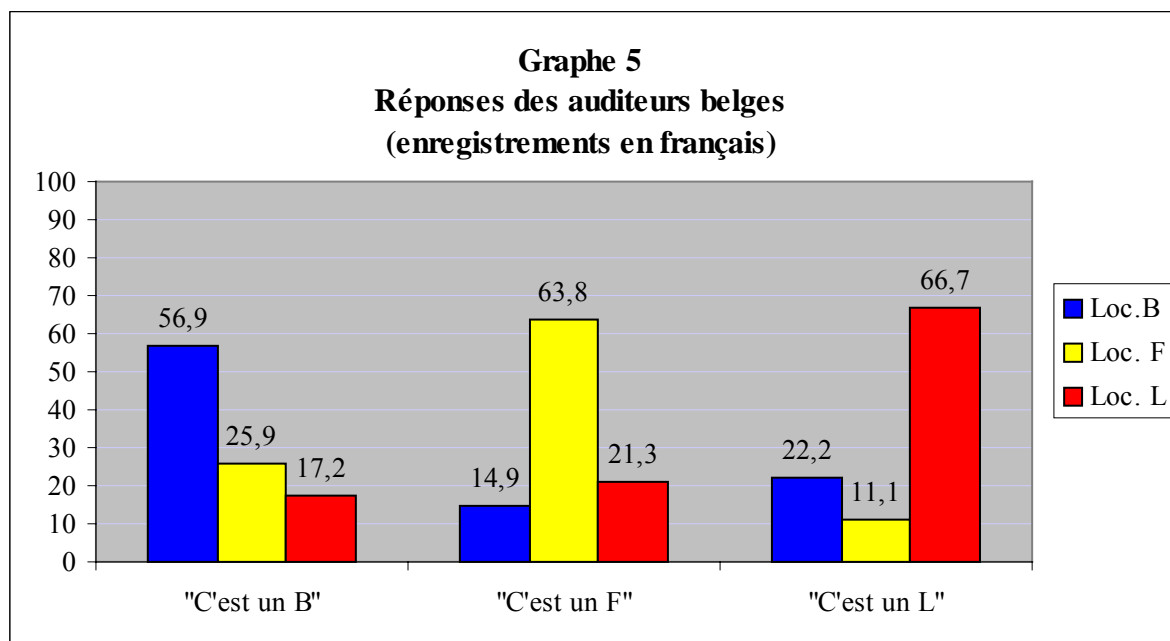
Tableau VI
Proportion de réponses correctes
(enregistrements en français)

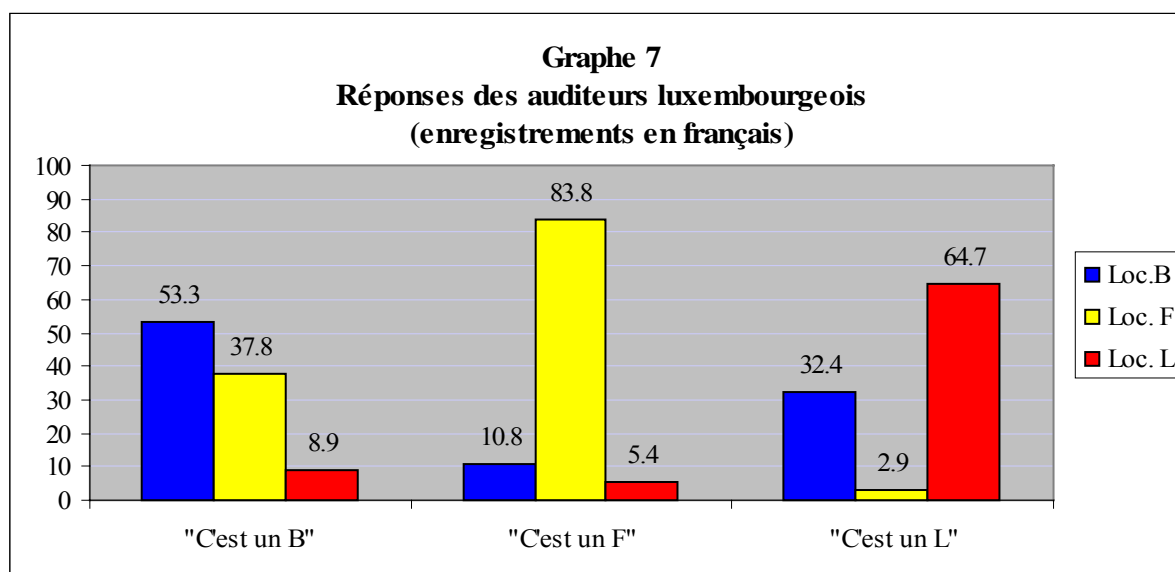
	Réponses			Moyenne
	« B »	« F »	« L »	
Auditeurs				
Belges (n=10)	56.9	63.8	66.7	62.5
Français (n=10)	48.9	88.2	59.3	65.5
Luxembourgeois (n=10)	53.3	83.8	64.7	67.3
Moyenne	53	78.6	63.5	65.1

Exemple : Les auditeurs belges fournissent 58 réponses « C'est un Belge », dont 33, soit 56.9%, sont correctes.

Comme dans l'épreuve avec les enregistrements en francique, les données réunies à propos des enregistrements en français montrent que dans tous les cas, les accents « parlent », que les auditeurs identifient l'identité géographique des locuteurs en ne se fondant pas que sur le hasard. Le pourcentage le plus bas, 48.6%, celui de l'identification des Belges par les Français, peut certes être traduit comme signifiant « Ils se trompent une fois sur deux ». Il faut toutefois se souvenir que dans une répartition aléatoire des réponses, celles-ci ne seraient correctes qu'une fois sur trois.

Les graphes 5, 6 et 7, construits à partir des pourcentages du tableau V, permettent de visualiser aisément que chez les trois groupes d'auditeurs, pour chacune des trois catégories « B », « F », « L », les réponses correctes l'emportent sur les incorrectes.





Ici aussi, ce sont les locuteurs français qui sont le mieux reconnus (avec une moyenne de 78.6% et les deux pourcentages les plus élevés de ce travail, 83.8 et 88.2%). Et comme pour les enregistrements en francique, c'est pour les locuteurs belges qu'on a les pourcentages les plus faibles de bonnes identifications, chez les trois groupes d'auditeurs. On reparlera de cela plus bas.

Les trois groupes d'auditeurs ont des taux moyens de bonnes identifications assez proches : l'écart le plus important, de 4.6%, s'observe entre auditeurs luxembourgeois et belges, à l'avantage des premiers.

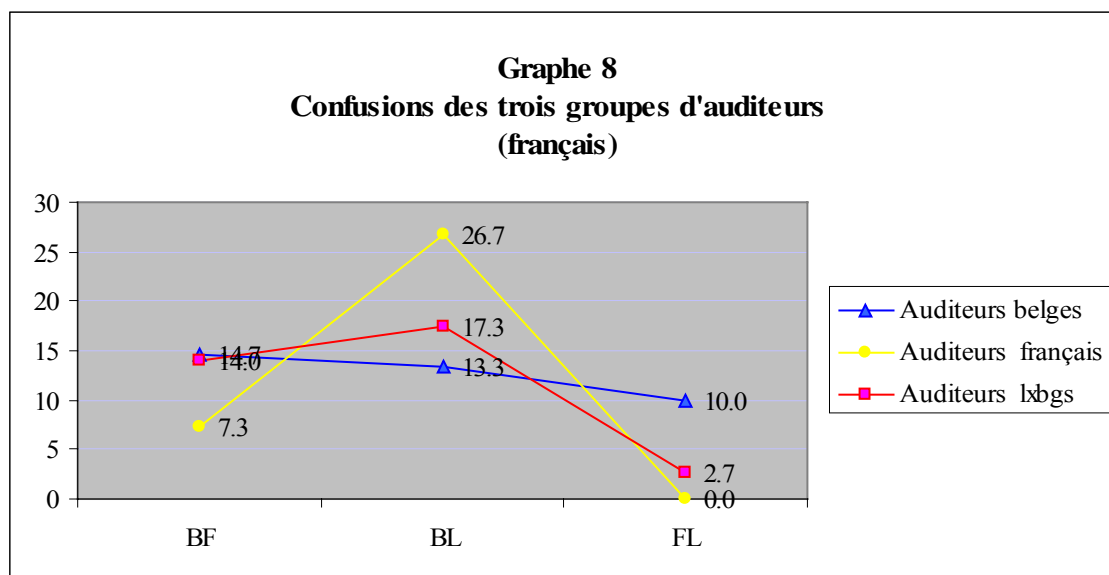
3.2.3. Les frontières subjectives

Considérons maintenant comment les auditeurs des trois groupes répartissent leurs trois réponses « B », « F », « L », en étant attentifs ici non seulement aux réponses correctes, mais aussi aux incorrectes. Celles-ci peuvent en effet nous indiquer entre quels locuteurs les confusions ont lieu, nous informant ainsi sur les frontières subjectives des utilisateurs.

Comme lors de l'examen des données à propos du francique, nous allons nous attacher aux confusions entre les catégories de locuteurs.

Tableau IV
Répartition des erreurs selon le type de confusion
(enregistrements en français)

	Confusions en chiffres bruts			Confusions en % (calculés sur le total de 150)		
	BF	BL	FL	BF	BL	FL
Auditeurs						
Belges	22	20	15	14.7	13.3	10.0
Français	11	40	0	7.3	26.7	0
Lxbgs	21	26	4	14.0	17.3	2.7



Le profil le plus singulier est assurément celui des auditeurs français, analogue à celui qu'ils présentaient pour le francique, mais ici beaucoup plus accusé. Ces auditeurs réalisent un très bon score dans la reconnaissance des leurs, qu'ils identifient correctement près de 9 fois sur 10 (88.2% de leurs réponses « F » sont correctes, voir le tableau VI), en les distinguant particulièrement bien des locuteurs luxembourgeois (on n'observe aucun cas de confusion entre les catégories F et L : aucun des 5 locuteurs français n'est pris pour un Luxembourgeois ; aucun des 5 locuteurs luxembourgeois n'est identifié comme un Français, par aucun des 10 auditeurs français). La frontière linguistique entre France et Grand-Duché apparaît ici comme la plus consistante. De manière semblable, même si l'ensemble d'erreurs BF est plus important que l'ensemble FL, ils ne font guère de confusions entre Belges et Français. Autrement dit, pour les auditeurs français, la variété de langue pratiquée par leur groupe est dotée de caractéristiques très spécifiques, elle ne se confond pas avec celle des Belges, et encore moins avec celle des Luxembourgeois.

Mais ces capacités très pointues d'identification ne s'étendent guère aux variétés pratiquées par les deux autres groupes : les réponses « B » s'appliquent à un nombre important (40%) de locuteurs luxembourgeois, et les réponses « L » sont utilisées dans beaucoup de cas (40.7%) à propos de locuteurs belges. Tout se passe comme si, pour une proportion importante des auditeurs français (pas pour tous ou pas à propos de tous les locuteurs : les réponses correctes l'emportent sur les erronées), les variétés de français pratiquées en Belgique et au Luxembourg formaient un ensemble indistinct, dont les locuteurs pourraient difficilement être discriminés.

Ici, beaucoup d'auditeurs français, ou certains dans beaucoup de cas, paraissent donc fonctionner sur un mode dichotomique : il y a des variétés de français hexagonales et des variétés non hexagonales, les unes et les autres permettent de distinguer les appartenances identitaires en termes de deux catégories : Français et non-Français.

Pour les auditeurs luxembourgeois, comme pour les français, le français pratiqué en France et celui dont usent les Luxembourgeois ne se recouvrent pas, ne se confondent que dans une très faible mesure (2.7%). Leurs erreurs de type FB et BL sont plus importantes, se situant cependant à moins d'un cas sur 5. On ne retrouve pas, dans ces données-ci, la tendance

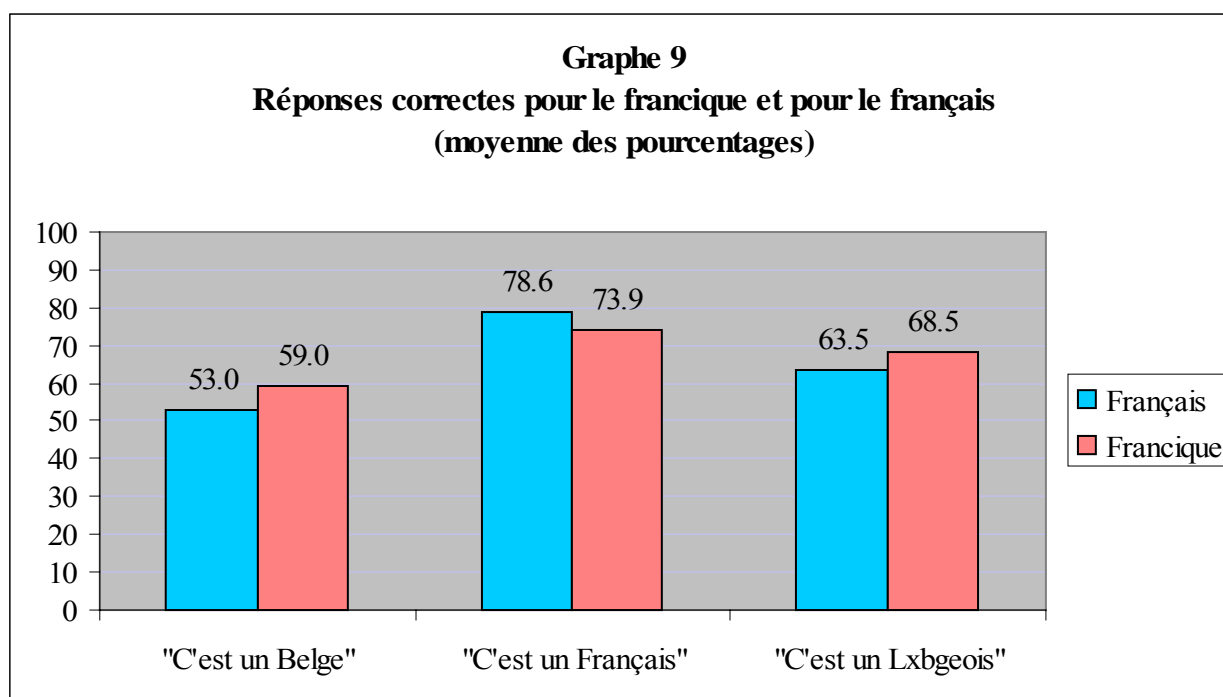
observée dans le volet francique d'une moindre capacité identificatoire dans les contrastes où les auditeurs ne sont pas impliqués.

Chez les auditeurs belges, comme pour les enregistrements en francique, on a une courbe très faiblement marquée, les proportions de réponses erronées (inférieures à 15%) variant peu d'un type de confusion à l'autre, ne présentant ni pic ni creux accusé.

3.3. Comparaison des données franciques et françaises

Les proportions d'identifications correctes varient-elles selon que les auditeurs avaient à se prononcer sur des enregistrements en francique ou en français ? *A priori*, on pourrait penser que les enregistrements en francique seraient sans doute plus marqués au sceau de la dialectalisation, de la différenciation géographique, et qu'ils donneraient lieu à davantage d'identifications correctes que les enregistrements en français, langue au statut officiel ancien, fortement soumise au processus d'une standardisation appuyée par l'école, largement présente dans les médias, etc.

Dans les données, il n'en est rien, comme le montre le graphe 9. On y voit d'une part que la différence n'est pas toujours orientée de la même manière (lorsque les locuteurs français s'expriment en français, ils sont mieux reconnus qu'en francique, et inversement pour les Belges et les Luxembourgeois) ; d'autre part, que les écarts sont minimes, n'excédant pas 6%.



4. L'identification : à quelles conditions ?

Quelle signification sociale revêtent les taux de bonnes identifications d'un groupe par un autre ? La réponse n'est sans doute pas vraiment simple. Il faut en effet sans doute interroger à la fois les caractéristiques des auditeurs, et celles des locuteurs, de la variété qu'ils parlent. Si quelqu'un, entendant s'exprimer des personnes appartenant à des groupes sociologiquement différents, échoue à les distinguer et à leur attribuer une identité, c'est soit – du côté des locuteurs – qu'il n'y a pas ou guère matière à considérer qu'on a affaire à des variétés de langue distinctes, soit – du côté des auditeurs – que la personne n'a eu avec ces groupes que des contacts limités, soit encore qu'elle se représente un des groupes ou les deux comme plus homogènes qu'ils ne sont dans la réalité, qu'elle escompte retrouver dans l'ensemble du groupe ce qu'elle a expérimenté avec une partie seulement, et oriente autrement son identification si elle ne rencontre pas les caractéristiques attendues, soit encore une combinaison de ces différentes possibilités.

4.1. Les locuteurs

Dans ce travail, les locuteurs français sont ceux dont l'appartenance nationale est la mieux devinée, tant pour le français que pour le francique (voir le graphe 9). On doit pouvoir en déduire que leurs variétés linguistiques sont, d'une part, individuées, distinctes des variétés en usage en Belgique et au Grand-Duché – et donc, contrairement à une opinion assez largement répandue en France, que les Français parlent des régiolectes – ont un accent, qui les font aisément reconnaître ; d'autre part, que la plupart des auditeurs belges et luxembourgeois ont fréquenté les variétés de langues pratiquées par les Français de manière assez intensive pour pouvoir les associer à ce groupe social. Cela ne surprend guère pour ce qui concerne la langue française – qu'on songe en particulier à la diffusion des médias français en dehors de la France – c'est plus étonnant pour le francique.

C'est pour les locuteurs belges qu'on recueille au contraire les plus faibles pourcentages d'identifications correctes et ils sont impliqués dans les deux types de confusions les plus importants dans cette étude : parlant en francique, beaucoup de ces locuteurs sont pris pour des Français par les auditeurs luxembourgeois, et s'exprimant en français, ils sont nombreux à être assimilés à des Luxembourgeois par les auditeurs français. Leurs régiolectes français et francique seraient-ils moins typés que ceux de leurs voisins, à propos desquels on observe la distinctivité maximale, tant pour le français que pour le francique ? Les variétés belges se situeraient-elles dans l'entre-deux de ce contraste, partageant certains traits linguistiques avec le voisin de l'est, et certains autres avec celui du sud ? Ou faudrait-il penser que les Luxembourgeois et les Français de notre échantillon ont moins de contacts avec les Belges que les uns avec les autres ? Ou bien encore la zone d'indécision est-elle attribuable à un autre phénomène qu'on pourrait définir comme une double absence de caractère prototypique : le francique est associé nécessairement aux Luxembourgeois ; le français aux Français. Les locuteurs belges pourraient être perçus et se percevoir comme des francicophones et des francophones par accroc, à la personnalité linguistique forcément compliquée et ambivalente dans leur position un peu floue entre germanité et romanité. Le tout, au demeurant, n'empêche pas que les locuteurs belges soient tout de même reconnus dans un peu plus de la moitié des cas.

Si on regarde maintenant les locuteurs luxembourgeois, si clairement distingués des Français par les locuteurs français et grand-ducaux, on peut considérer que dans ce travail, c'est surtout la coexistence avec des Belges qui a parfois maintenu leur identité dans l'ombre.

Ne proposerait-on le choix aux auditeurs qu'entre les identités française et luxembourgeoise qu'on verrait assurément grimper les proportions d'identifications correctes⁶.

4.2. Les auditeurs

Certains auditeurs s'avèrent davantage experts que d'autres. L'un de nos enquêtés belges obtient des résultats saillants qu'il peut être intéressant de détailler : 13 bonnes identifications sur 15 pour les messages en français (dont les 5 produits par des Belges) et 15 réussites (soit 100%) en francique. Cette expertise doit sans doute être mise en relation avec le profil de cet informateur. Non originaire de la région d'Arlon dans laquelle il est arrivé adulte, après guerre, pour s'y marier, il y a appris le francique luxembourgeois volontairement pour s'intégrer dans le village où il habitait et dans sa belle-famille. Locuteur expert et témoin passionné de cette langue, il la parle à l'exclusion de toute autre en famille, y compris avec ses petits-enfants, en est devenu spécialiste, militant, écrivain, participe au titre de Francique à nombre de manifestations européennes et réunions du Bureau européen des langues les moins répandues, est en contact permanent avec tous les acteurs de la langue francique, dans les quatre pays où elle est parlée. En contact, depuis son village, avec des universitaires et mouvements franciques de ces pays, il en connaît la littérature, l'histoire et les variantes et a pu commenter avec détail et justesse les paroles et spécificités de chaque locuteur. Comment s'étonner dans ces conditions de ses performances ? Accoutumé à la variation, par savoir et non par expérience seulement, il prouve que l'appréhension épilinguistique, quand elle devient connaissance métalinguistique, va au-delà de l'approche historique ou identitaire. Chez les auditeurs français, les trois meilleurs scores (24, 24 et 23 identités reconnues sur 30) ont été obtenus par des femmes qui viennent de villages frontaliers du Luxembourg (moins de 10 km) et dont 2 travaillent au Luxembourg. Quant à la troisième, elle est originaire d'un village mais habite et travaille à Thionville. Les variables individuelles de vie, la mobilité géographique, personnelle ou professionnelle, jouent davantage, dans la connaissance des autres variétés régionales que les appartenances d'origine. Le paramètre le plus décisif semble bien être l'habitation auditive à d'autres accents entendus en cours de vie.

Les données recueillies auprès des auditeurs luxembourgeois confirment cette hypothèse. Chez eux, ce sont les animateurs d'un lieu de spectacle, habitués à beaucoup de passages et fréquentant des individus de toute la région, sans distinction de frontière ni de nationalité, qui l'emportent nettement par leur acuité auditive. Ils ont pourtant rempli leur questionnaire très vite, sans commentaire et sans y apporter une attention particulière. Les autres auditeurs luxembourgeois, s'ils s'auto-reconnaissent bien voire très bien, comme on l'a vu ci-dessus, reconnaissent beaucoup plus mal les accents français, et encore plus mal les accents belges. C'est donc bien l'habitation individuelle, occasionnée par des circonstances de vie, qui dote un auditeur d'une finesse auditive ou pas, plus que son appartenance à telle ou telle communauté⁷. On ne peut qu'en déduire, pour l'instant, que le nombre d'années d'études est de peu d'influence sur la compétence épilinguistique, sauf dans le cas où ces études s'accompagneraient d'un intérêt spécifique sur les questions linguistiques, comme ce fut le cas de notre auditeur expert belge ; à moins que la variable de l'âge ne soit déterminante, ce que ne confirment pas nos autres résultats.

On signalera en outre la présence parmi nos informateurs de nombreux militants de la « cause francique », à savoir des personnes qui militent, ou ont milité, pour la reconnaissance officielle de cette langue, en Belgique et en France au sein d'associations ou mouvements

⁶ Et inversement, bien sûr, si on ne leur donnait à entendre que des Belges et des Luxembourgeois.

⁷ On pourra s'étonner, de ce point de vue, que les étudiants luxembourgeois, que nous avons interrogés à Grenoble où ils étaient en stage de 3 mois, aient les résultats les plus faibles : malgré un séjour à l'étranger, malgré leurs années d'études, malgré leur intérêt pour les langues (qui les a amenés à participer à un programme ERASMUS).

divers. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer et malgré la pratique fréquente et volontariste qu'ils ont de leur langue maternelle, ces auditeurs ne sont pas plus performants que les autres. Leurs confusions d'accents sont fréquentes et leur capacité discriminatoire, en français mais aussi en francique, ne se distingue en rien de celles des autres auditeurs.

Quel que soit le pays ou le lieu d'origine (ville ou village), le type d'activité linguistique, le statut des langues dont on a l'usage, ce qui compte au premier chef est donc la capacité à avoir été mis en contact, par métier ou par mobilité personnelle, avec des locuteurs de lieux variés, au cours d'expériences variées, beaucoup plus que le niveau d'études ou la profession occupée.

5. Considérations méthodologiques

5.1. Si on se place du côté des auditeurs et si on écoute leurs discours, apparaissent d'abord leurs troubles et hésitations devant les accents. Pour une tâche qu'ils imaginaient facile, ils vont de perplexité en incertitude et d'étonnement en incrédulité – car certains ont voulu savoir sur-le-champ leur taux de réussite.

Il semble par ailleurs que la conscience épilinguistique se construise dans le temps et l'expérience. Les remarques faites sur la relation entre les performances des auditeurs et leur expérience personnelle, plus ou moins grande, des contacts de langue, iraient dans ce sens. Une autre observation vient confirmer cette idée : dans une grande majorité des cas, on a l'impression que les performances s'améliorent au fur et à mesure que le test se déroule. Cela signifierait qu'on construit des critères de sélection et de classement des variations au fur et à mesure de leur fréquentation. Et qu'on finit le test plus performant qu'on ne l'a commencé. L'épreuve ne ferait pas que mesurer une connaissance préétablie, elle aiderait aussi à la construire. Notre première informatrice, une dame belge de 72 ans, nous en a fait d'emblée la remarque. Si d'autres travaux confirmaient la mise en place d'un apprentissage en cours de passation, cela impliquerait au minimum qu'on fasse entendre aux témoins un ensemble d'exemples avant de commencer l'épreuve proprement dite, voire qu'on constitue deux bandes expérimentales différant par l'ordre des extraits, une partie des auditeurs écoutant une bande, l'autre partie la seconde.

5.2. Si on revient sur notre protocole, on peut se demander si nos questions n'étaient pas biaisées et si elles ne portaient pas en elles-mêmes le fruit de ces incertitudes. En effet, était-ce bien sur la « nationalité » qu'il fallait interroger nos auditeurs ? Car l'analyse qualitative des discours émis et recueillis pendant la passation des questionnaires met à jour d'autres compétences méta- qui ne sont pas prises en compte dans nos outils. Par exemple, des questions du type : « Où travaille cette personne ? » ou bien « Avec qui travaille-t-elle ? », se sont révélées, malgré leur complexité, plus pertinentes parfois que celle de la nationalité.

D'un côté, ce sont de connaissances très fines d'un village à l'autre dont font preuve nos interlocuteurs : « Ah mais tu es de Malling ! Moi je suis de Hunting, on parle pas pareil, c'est normal », les deux villages étant distants de 3 km. Les mêmes distinctions jouent de part et d'autre de la frontière, sans qu'aucune mention de cette frontière soit faite dans les discours. Ceux-ci dessinent, à travers les trois pays, une zone bilingue faite de petits bourgs et villages, accolés et voisins tout en étant différents, sans souci des frontières, ponctuée de trois grandes villes qui font un peu « îlots ».

D'un autre côté, c'est davantage en termes de « zones » que de pays que nos enquêtés disent savoir reconnaître un accent. Ils disent « C'est quelqu'un qui vient du coin de Perl, ou d'Apach, ou de Freyzange », mais que ce soit d'un côté ou de l'autre de la frontière semble apparaître finalement comme secondaire. Les accents se distribueraient donc davantage selon

une structure d'influences géographiques (construite autour des rivières, des usines, de l'activité commerçante de tel ou tel village) que selon les frontières ; et cette distribution-là serait reconnue par les habitants des zones concernées. Il faudrait dessiner avec précision cette géographie à partir d'une autre enquête, faite de recueil de représentations à travers des discours et d'enregistrements de locuteurs. On trouverait sans doute des définitions telles qu'en proposent empiriquement nos auditeurs dans leurs discours :

- « autour de la frontière allemande »
- « autour de la frontière belge au-dessus d'Arlon »
- « au-dessous d'Arlon »
- « ceux du sud du Luxembourg »
- « vers le coin des vignes de la Moselle ».

Méthodologiquement parlant, ce sont donc des paramètres plus fluides qu'il faudrait mettre en place pour s'adapter à la situation sociolinguistique du contexte étudié, tant pour la définition des profils individuels d'auditeurs que pour les différenciations géographiques à faire émerger.

5.3. Pour des situations si complexes que ces zones interfrontalières et plurilingues, nous demandons s'il ne serait pas souhaitable de joindre les approches quantitatives et qualitatives en modulant les résultats chiffrés par l'analyse des discours des enquêtés. En l'occurrence, la reconnaissance d'accents, qu'elle relève d'une problématique plutôt des origines ou plutôt de l'identité, ne peut qu'être enrichie par l'accès aux raisons données de cette reconnaissance. En d'autres termes, on pourrait adjoindre à la question « Qui reconnais-tu ? » la question « A quoi le reconnais-tu ? ». Et les réponses des auditeurs (recueillies au cours de la tâche ou en entretiens semi-directifs) pourraient ouvrir de nouvelles voies de recherches, tant sur le plan des représentations des langues en présence et de leurs variations que pour la description de ces variations, sur les plans phonologique, morpho-syntaxique et discursif. C'est alors que prendraient tout leur sens des remarques, telles que celles-ci, enregistrées durant la passation :

- « Mon père on se moquait de lui, il avait gardé le platt de Yutz » (locuteur de Thionville, Yutz est à 1km à la sortie de Thionville, de l'autre côté de la Moselle) ;
- « Ça c'est un Français, on peut pas se tromper, ils disent les / meen / comme ça, en traînant et en baissant la voix »
- « S'il parle politique, c'est un Luxembourgeois, nous on parle pas politique en platt »
- « Celui-là c'est un Belge mais qui francise son français »
- « Les femmes en Belgique, elles comptent en français, même quand elles parlent en luxembourgeois »
- « Les hommes font des phrases plus compliquées que les femmes, en français comme en luxembourgeois »
- « Si tu dis « camping » à l'américaine, c'est que tu es un Luxembourgeois »
- « Elle parle platt mais elle l'a réappris, t'as vu tous les mots français ? »
- « T'as vu, il dit /eeech/ tout long et moi je dis /ich/ c'est court »
- « C'est une jeune de la ville qui parle pas souvent, elle parle lentement »
- « C'est un Luxembourgeois, pour « pique-nique » il dit « pignig ».

Ces quelques exemples suffisent à prouver, si besoin était, que des savoirs latents, fins sur les plan lexical, para-verbal, discursif et langagier, qu'il faudrait distinguer soigneusement des représentations et idées reçues, sont à l'œuvre dans les discours de reconnaissance de la variation.

6. En guise de conclusion

Parmi les apports de ce travail, le plus surprenant est sans doute la similarité des résultats pour l'identification des locuteurs dans les enregistrements en francique et dans ceux en français. Il nous semble nécessaire de revenir un peu sur le point. Dans un cas, on a une langue dont le champ, au moins en France et en Belgique, est limité à la sphère des proches, qui n'a pas fait l'objet d'un processus de standardisation ou de normalisation, étrangère à l'école, confinée pour l'essentiel dans les emplois oraux, peu présente dans les médias, etc. ; pour l'autre, il faut inverser toutes les caractéristiques : le français couvre tous les domaines des relations sociales, formels comme informels, il en existe des variétés standardisées, il connaît une norme, c'est la langue de l'école, dont on sait le rôle dans la diffusion des variétés normées, il est écrit autant qu'oral, il est véhiculé par les médias. Toutes les conditions sont remplies dans le premier cas pour avoir une différenciation maximale. Dans le deuxième cas, on a une situation supposée favorable à l'uniformisation.

Il se dit beaucoup depuis quelque temps que, scolarisation obligatoire, intensification des échanges, diffusion des variétés normées par les médias, mondialisation aidant, la variation linguistique est appelée à se restreindre, les langues à s'uniformiser et à ne plus offrir qu'une palette limitée de variétés.

Les données dont on a fait état ici devraient amener à considérer cette perspective avec un peu de circonspection : sur le plan des différenciations linguistiques, en tant que fonctionnellement porteuses d'identité, le français ne se différencie pas du francique. Les auditeurs identifient dans les mêmes bonnes proportions la provenance géographique des locuteurs que ceux-ci s'expriment dans l'une ou dans l'autre langue. Il se pourrait donc que les bulldozers de l'uniformisation culturelle n'aient pas vraiment pris sur toutes les dimensions identitaires de la langue et que, mondialisation ou pas mondialisation, la variation, les accents, et les particularismes linguistiques aient encore de beaux jours devant eux, en particulier lorsque les territoires linguistiques sont traversés et divisés par des frontières étatiques.

Bibliographie

- ARMSTRONG N., BOUGHTON Z., 1998, « Identification and evaluation responses to a French accent : some results and issues of methodology », *Revue PARole*, 5/6, pp. 27-60.
- BAUVOIS C., 1997, « Parle-moi et je te dirai peut-être d'où tu viens », *Revue de phonétique appliquée*, 121, pp. 291-309.
- BAUVOIS C., DIRICQ B., 1998, « L'oreille géographique des Montois. Les facteurs qui influencent l'identification d'un locuteur », dans Bulot, Thierry (éd.), *Le langage et l'identité urbaine. Le discours épilinguistique en situation urbaine à Rouen, Venise, Athènes et Mons*, L'Harmattan, Paris 197-215.
- HAUCHECORNE F., BALL R., 1997, « L'accent du Havre : un exemple de mythe linguistique », *Langage et société*, 82, pp. 5-25.
- JUILLARD C., MOREAU M.-L., NDAO P. A., THIAM N., 1994, « Leur wolof dit-il qui ils sont ? », *Langage et société*, 68, pp. 35-62.
- MOREAU M.-L., THIAM N., BAUVOIS C., 1998, « Le marquage identitaire dans le français d'Afrique. Etude exploratoire au Sénégal », dans Calvet L.-J., Moreau M.-L. (éds), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Agence de la francophonie, Paris, diffusion : Didier Erudition, pp. 11-27.

RISPAIL M., 2002, *Le francique : de l'étude d'une langue minorée à la socio-didactique des langues*, L'Harmattan, Paris.

PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS LINGUISTIQUES À LA MARGE SUD DU TERRITOIRE FRANÇAIS (LANGUEDOC, ROUSSILLON)

Francis Manzano

Université Rennes 2 - CREDILIF

Cette contribution s'intéresse aux zones de contacts entre France et Espagne, en particulier au Languedoc et au Roussillon. Les régions observées sont les plus méridionales de notre pays et cela n'est pas indifférent dans la manière dont le secteur a été perçu dans l'histoire, et est encore perçu, non seulement par les Français mais aussi par d'autres nations européennes. Le Roussillon par exemple est à peu près à la latitude de Rome ou du centre de la Corse, et si l'on regarde ses voisins occidentaux, il est plus méridional que le Pays Basque, les Asturies ou la Galice.

Première partie : considérations géo-linguistiques et historiques sur les marges et la frontière

Le Roussillon (et plus généralement les zones catalanophones de France) se situe au centre d'une bande méditerranéenne verticale qui de Narbonne (France) à Gérone (Espagne) a toujours vu circuler les peuples, les influences culturelles et les armées. Nous y reviendrons, la frontière moderne entre France et Espagne est relativement récente¹ fixée par le traité des Pyrénées (1659).

Visiblement, dans cette affaire, les négociateurs français ont longtemps poursuivi l'objectif (très chimérique mais rassurant) d'une frontière enfin située sur la « crête » des Pyrénées et donnant au moins l'impression qu'on pourrait ainsi mieux surveiller le versant sud et prévenir d'éventuelles incursions espagnoles. Il est vrai que tant que le Roussillon avait été catalan, aragonais puis castillan, les tensions extrêmes entre les deux pays se soldaient régulièrement par l'intrusion de régiments espagnols qui se retrouvaient en quelques heures ou quelques jours aux portes de Narbonne ou de Carcassonne.

¹ À l'échelle de l'Europe romane s'entend.

Roussillon et Pyrénées-Orientales

Au nord de cette frontière le Roussillon, *stricto-sensu*, constitue la partie « basse » des Pyrénées catalanes françaises (on évoque donc assez souvent la « plaine » du Roussillon). Dans une vision centralisatrice du territoire français, ce secteur, quelles que soient les subtilités que peuvent connaître dans le détail ethnographes et linguistes, apparaît d'emblée soit comme un finistère de la France, soit encore (plus logiquement) comme l'une des marches vers le monde ibérique, ce qui peut expliquer certaines distorsions des représentations par rapport aux réalités. Les Aspres, Le Vallespir, le Conflent, la Cerdagne et le Capcir constituent des secteurs ethno-identitaires de la Catalogne française fameux localement, mais dont la visibilité, de loin, est très relative. Le territoire du Roussillon est, *grosso modo*, inclus dans le département des Pyrénées-Orientales. D'où la tentation de poser des équivalences telles que : « Roussillon = Catalogne française = Pyrénées-Orientales ». Il s'agit toutefois là d'une simplification très discutable, voire inacceptable aux yeux d'une certaine proportion de la population régionale. En effet, d'une part, dans ce même département, il y a une composante occitanophone (le Fenouillèdes). D'autre part, il existe une enclave territoriale espagnole en Cerdagne. C'est la petite ville de Llivia, certes assez proche de la Cerdagne espagnole (quelques kilomètres, franchis par une route internationale). Le fait, d'une importance limitée, est pourtant peu compatible avec la manière dont le public se représente généralement l'intégrité politique du territoire français.

Enfin, la Cerdagne et la haute vallée de l'Ariège ont pour voisin immédiat, non pas l'Espagne, mais la Principauté d'Andorre, territoire de dimensions réduites – 464 km² –², dont les co-souverains sont le président de la République Française et l'évêque d'Urgel (Espagne), et qui constitue un Etat indépendant (en dépit de la co-souveraineté), au sens strict, juridique et politique³. Autre particularité de cet Etat : le catalan y est langue officielle, ce qui le distingue immédiatement de la France, mais aussi de l'Espagne.

Languedoc

Le Languedoc est français bien plus anciennement que le Roussillon. Il l'est devenu, dans les grandes lignes et comme d'autres terres de langue d'oc à l'issue de la Croisade des Albigeois (XIII^e siècle). Il y a donc globalement, quatre siècles de décalage entre le rattachement du Languedoc et celui du Roussillon. Jusqu'en 1659 en effet, la frontière politique est passée des Corbières méridionales au Capcir.

Au sens linguistique de son nom, le Languedoc correspond ici aux départements de l'Aude et de l'Ariège. Mais, comme on vient de le signaler, une partie des Pyrénées-Orientales (le Fenouillèdes, haute vallée de l'Agly) est également occitanophone. En outre, dans la littérature dialectologique du contact occitano-catalan, on estime que quelques zones réputées catalanes sont en réalité des zones de transition entre « occitan » et « catalan ». Tel est le cas notamment du Capcir⁴ (Manzano, 1976, 1987). Henri Guiter (1953, 1968), maître de la dialectologie roussillonnaise, a étudié ces ensembles de transition dans différents travaux. Nous reviendrons à cette question cruciale du contact occitano-catalan un peu plus bas.

La « Marche d'Espagne »

Une grande partie de la région observée a longtemps porté durant le Haut Moyen Age l'appellation de « *Marca Hispanica* ». Ce fut donc la Marche d'Espagne, à l'origine instituée par les Francs, glacis militaire placé face à la mouvance arabo-musulmane d'Espagne. Une

² A titre de comparaison, Malte, qui est entrée dans l'Union européenne en mai 2004, occupe une surface de 316 km².

³ Pour preuve, Andorre n'est pas dans l'Union européenne.

⁴ Haute vallée de l'Aude.

grosse part de nos légendes et représentations collectives (françaises et européennes) s'est fondée ici. Quelques repères : Pépin le Bref parvient à un premier contrôle du Narbonnais en 752-759 et repousse théoriquement la frontière entre zones franque et arabe là où se trouve la frontière politique actuelle⁵. Quant à Charlemagne, qui hérita de l'Empire, on sait qu'il subit un échec à Saragosse en 778⁶.

C'est de ce type de mésaventure sans doute que le souverain mythique tira l'idée d'une politique de sécurisation militaire de la zone face aux solides implantations arabo-musulmanes au sud de Barcelone. Dans la *Marca Hispanica* fut donc installé un réseau militaire fondé sur différents hommes de confiance de l'Empereur, à la source eux-mêmes de l'aristocratie catalane, qui devait ensuite procéder à la « reconquête », parallèlement aux Castellans, Asturiens ou Galiciens. Les dates ultérieures de la progression montrent bien la difficulté à sortir du domaine pyrénéen. Gérone n'est prise qu'en 785, la Cerdagne, l'Urgel et le Barcelonais ne le seront qu'au tout début du IX^e siècle, et longtemps les Catalans seront incapables d'approcher de l'Ebre. Qu'on en juge : pour aller de Barcelone à Tarragone, c'est-à-dire pour franchir moins de 100 kilomètres, il faudra encore deux siècles.

Outre la sécurisation militaire et politique de la Marche, différentes formes d'encouragement (fiscaux et statutaires) furent données aux ordres monastiques pour défricher et aménager la zone, ainsi qu'aux réfugiés mozarabes du sud.

Le pays que nous observons, base arrière de cette reconquête, est profondément pétri d'une culture faite de transferts légendaires. Dans le sud de l'Aude et de l'Ariège, dans la province de Gérone et ailleurs, on trouve un peu partout les traces présumées de Charlemagne et de Roland. Nombreux toponymes, traces gigantesques des sabots du destrier, montagnes fendues par l'épée célèbre, blocs immenses ou « palets » de Roland, que l'on imagine jouant entre deux montagnes pour tuer le temps, routes pavées dont la construction est attribuée à l'Empereur, etc.

Voici donc une première composante stéréotypée des personnalités collectives de cette marche, que les folkloristes ont abondamment valorisée⁷. La composante franque, ou septentrionale, le Nord avec un grand N, la composante germanique des ethnies romanes, les blonds aux yeux bleus, les caractères emportés et belliqueux⁸. Mais aussi la seconde composante, l'*alter ego*, le méditerranéen : méridionaux bruns et frisés aux yeux marrons ou noirs, qui ont quelque chose de l'Arabe, du Berbère et bien sûr de l'Espagnol. Toute une tradition de lecture de l'espace régional et de l'anthropologie s'est coulée dans ce modèle de perception. On doit insister sur ces faits et éviter de les rejeter comme trop anecdotiques et sans véritable fondement scientifique. Car, plus d'un millénaire après la *Marca Hispanica*, cette typologie binaire fonctionne toujours assez bien, et l'on suspectera chez l'un l'ancêtre maure tandis que l'on ne manquera pas d'être frappé par les yeux bleus de tel(le) autre, des yeux de Germain, bien entendu.

Comment passe-t-on en Espagne ? Éléments de microtypologie du contact franco-espagnol

On arrive en Espagne de trois manières, par le Pays Basque, par le Roussillon, mais aussi par les Pyrénées centrales (du Béarn à l'Ariège et de la Navarre à l'Andorre). Comme nous n'en reparlerons plus par la suite, disons qu'à maints égards, ce contact au centre de la chaîne paraît à la fois plus distant et plus naturel, c'est-à-dire moins chargé de représentations, voire de stéréotypes. Il est certain que des vallées orientées nord-sud et où la frontière politique

⁵ Narbonne avait été prise par les Arabes en 720, pour quelques dizaines d'années donc.

⁶ Bien qu'atténué, cet échec est par exemple évoqué dans la première strophe de la *Chanson de Roland*.

⁷ Par exemple Horace Chauvet (1947).

⁸ C'est exactement comme cela que les Languedociens cataloguent la plupart du temps les Catalans, réputés violents et querelleurs.

passer par des cols très élevés et abrupts (à plus de 2000 mètres le plus souvent), ont connu relativement peu d'affrontements directs. On peut même avancer l'idée que la distinction relative entre les communautés situées de part et d'autre de la frontière semble ici minimisée et compensée par une plus nette perception des troncs communs. On sait bien d'autre part dans l'ethnographie pyrénéenne que vallées gasconnes et vallées aragonaises ou catalanes ont souvent échangé, notamment par le biais de foires et de fêtes collectives dans les alpages. Tout cela donne au centre de la chaîne une forme d'unité⁹, que l'on ne retrouve pas sur les marges occidentale et orientale, où le contact frontalier paraît bien plus tendu.

Quelques idées mériteraient à ce sujet d'être creusées davantage, mais nous ne ferons que les évoquer brièvement. Par exemple le fait que le cœur pyrénéen fonctionne à maints égards comme une sorte d'île faite de crêtes et de vallées relativement en marge tant par rapport à l'unité française que par rapport à l'unité espagnole. La plupart des pyrénéistes savent cela. Le problème est celui d'une marginalité ethnique et économique qui resserre les liens entre communautés pyrénéennes axiales et les distancie automatiquement (en douceur, presque dans l'indifférence) des communautés nationales (France, Espagne). Il y aurait du coup de nombreux points communs et terrains d'entente entre toutes ces vallées centrales. Leur ensemble constituerait, à proprement parler, un « tampon » entre France et Espagne, et non véritablement une frontière. Il en va autrement des deux zones latérales de l'ouest et surtout de l'est (qui nous intéresse ici), où, de longue date, les deux dynamiques nationales s'entrechoquent directement.

Deuxième partie : langues en présence

Quatre langues sont en présence dans cette partie de la chaîne pyrénéenne. Il s'agit de deux langues « nationales » véhiculaires et de grande expansion : français, espagnol, et de deux langues régionales typologiquement proches mais de statuts assez différents : catalan et occitan (ou langue d'oc), cette dernière sous sa forme régionale du languedocien. Un débat constant oppose partisans du regroupement taxinomique de l'occitan et du catalan, et partisans de leur séparation en langues. On évoquera cette question en fin de partie.

Français, espagnol

Evidemment, entre deux États traditionnellement centralisateurs, la frontière politique délimite des distributions territoriales rigides de l'espagnol (ou castillan)¹⁰ et du français. Pour ces deux langues, de part et d'autre de la frontière, une gamme étendue de pratiques est disponible, qui va des basilectes très localisés (français et espagnol locaux) aux formes que l'on pourrait qualifier d'acrolectales dans différents secteurs sociaux et administratifs. Mais dans l'ensemble, ce qui est manifeste, au nord comme au sud de la frontière, est une régionalisation profonde des deux langues d'État¹¹.

⁹ Cette unité au centre a été jusqu'à présent davantage perçue par des géographes ou des ethnographes, moins par les linguistes romanistes (une minorité exceptée) qui par défaut professionnel tendent à mettre en avant la discrétion, la rupture.

¹⁰ On doit souligner que dans la Constitution espagnole, le castillan est la langue de l'État ; par ailleurs une langue comme le catalan (et d'autres bien sûr) y est dénommée « langue espagnole ». Ces usages, relativement récents (depuis la Constitution de 1978), sont évidemment gênants par rapport à la tradition française. Par la suite, je continuerai d'appeler espagnol ou castillan la même langue, pour l'opposer notamment au catalan.

¹¹ On observera pourtant que les linguistes s'intéressent très peu à ces variations régionales des langues nationales. Du côté de la sociolinguistique française notamment, un paradoxe s'est amplifié avec les années, qui revient à ignorer globalement ces vraies langues du peuple que constituent les français locaux du Languedoc-Roussillon, au bénéfice des langues dites régionales (en net recul pourtant, comme on le verra par la suite).

Il n'y a plus, en France, de sujets monolingues de langues régionales autochtones. Ce n'est sans doute pas plus le cas en Espagne, bien que le taux de pénétration de l'espagnol sur les souches originelles (catalan, aragonais) soit moindre pour des raisons historiques évoquées en fin d'article (Bilan général, alinéa 1)¹². Précisons pourtant qu'en sortant de la seconde guerre mondiale et jusqu'aux années 60, il n'était pas exclu de rencontrer des sujets monolingues ou pratiquement monolingues, dans les montagnes du moins, y compris en territoire français¹³. C'est dire en fait que la francisation a visiblement continué de progresser en s'amplifiant depuis.

Eléments de typologie des langues régionales (languedocien, catalan)

L'analyse qu'on peut faire de ces langues dominées, de leurs contacts, de leurs difficultés et de leurs avenir respectifs doit passer par une typologie, ne serait-ce que dans les grandes lignes. Pour cela, nous partirons d'un extrait des *Foutralados de Minjocebos* de Charles Mouly (1996), qui recourt ici à ce qu'on pourrait appeler le languedocien moyen, compréhensible et récupérable autant dans l'Aude que dans le Lot ou le Gard¹⁴.

La version originale est suivie dans l'ordre de versions en languedocien standardisé (occitan standard), en provençal et en catalan, puis des traductions-adaptations française et castillane. Le provençal, difficilement dissociable de la normalisation mistralienne au siècle dernier (Félibrige), est pris ici comme repère (non comme langue de la zone observée bien entendu) parce qu'il constitue par ailleurs l'un des maillons du raisonnement global sur les langues romanes du golfe du Lion¹⁵.

Version originale (texte 1)

La vido es taloment plasento dins las grandos vilos empudicinados, plenos de bruch e de rebouge, que forço vilatous raivon d'anar viure a la campanho. Per poudèr respirar de boun aire, estre tranquilles, poudèr anar e venir sans riscar de mountar sus artelhs de qualqu'un a cado pas. Alabes per se passar aquelo enveja cercon a croumpar¹⁶ de vièlhs oustals, amagats dins lous bosques. E mai soun vièlhs, mai soun luènh de tout, mai soun countents.

¹² Si (par hypothèse) existent encore quelques vrais monolingues âgés, en territoire espagnol, on sait à peu près où l'on a quelques chances d'en rencontrer : dans les hauts massifs du Pallars et de la Ribagorza notamment.

¹³ Je renvoie le lecteur par exemple à Bernard Pottier (1968).

¹⁴ Ces textes, du milieu du XX^e siècle, mettent en scène les personnages de Catinou et Jacouti. Ils ont fait l'objet de différentes publications, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, sous forme de chroniques parues dans la presse régionale (*La République* et *La Dépêche du Midi*), et diffusées par la radio et le théâtre.

¹⁵ Seul le texte de Mouly est originel. Les autres versions sont des traductions-adaptations de mon fait, avec les conseils de quelques collègues que je tiens à remercier : Pierre-Luc Abramson (U. de Perpignan), Philippe Blanchet (U. Rennes 2), Xavier Frias-Conde (U. Complutense, Madrid), Guy Le Bihan (U. Rennes 2). Ces adaptations n'ont d'autre but que de rendre un peu plus visibles variation et homogénéité dans la zone géographique de référence, tout en fournissant quelques bases indispensables à cette section typologique.

Il est significatif que les textes proposés par mes collègues soient régulièrement accompagnés de divergences et de notes précisant qu'en tel ou tel endroit, on dirait plutôt ceci ou cela, ce qui montre bien que la mise en pratique de la langue d'oc et du catalan notamment passe par des canaux qui font largement l'identité propre de l'un ou l'autre des idiomes d'oc. Ici, comme dans le cas de langues étrangères qu'il faut traduire, on remarque que la traduction au mot à mot est souvent difficile. Cette réserve faite, j'ai toujours choisi des versions assez proches du texte de Charles Mouly. Evidemment, il serait plus intéressant (et significatif) encore de disposer de versions proposées directement par des locuteurs de la région observée, ce qui n'a pu être le cas.

¹⁶ Métathèse de [r] pour *coumprar* ou *comprar*, également attestée en provençal.

Version occitane, ou languedocien standardisé (texte 2)

La vida es talament plasenta dins las grandas vilas empudisinadas, plenas de bruch e de reboge, que força vilandresses somian d'anar viure a la campanha. Per poder respirar de bon aire, estar tranquils, poder anar e venir sens riscar de montar sus los artelhs de qualqu'un a cada pas. Alavetz per se passar l'enveja cercan a comprar de vièlhs ostals, amagats dins los bosques. E mai son vièlhs, mai son luènh de tot, mai son contents.

Version provençale (texte 3)

La vido es talamen plasènto dins lei gràndei vilo empouionado, pleno de bru e de chafaret, que fouaço gènt de la vilo pantaion d'ana viéure à la campagno. Pèr pousqué respira de bouon èr, èstre tranquile, pousqué camina sènso risca de trepa sus leis artèu de quaucun à cado pas. Pèr si puei satisfa 'quelo enveja, cercon de si croumpa de vièis oustau, amaga dins lei bouas. E au mai soun vièi, au mai soun lun de tout, au mai soun countènt.

Version catalane (texte 4)

La vida és tan agradable (plaent) dins les grans ciutats (viles) empudentides, plenes de soroll i de tumult, que força ciutadans somien d'anar a viure a la companya. Per a poder respirar bon aire, estar tranquils, poder anar i venir sense cap risc de pujar sobre els artells d' algu a cada pas. Llavors per passar-se aquesta enveja, procuren comprar cases velles, amagades dins els (los)¹⁷ boscos. I més són velles, més són lluny de tot, més contents estan.

Version française (texte 5)

La vie est tellement plaisante dans les grandes villes empuanties, pleines de bruit et de tumulte, que de nombreux citadins rêvent d'aller vivre à la campagne. Pour pouvoir respirer du bon air, être tranquilles, pouvoir aller et venir sans risquer de monter sur les ortels de quelqu'un à chaque pas. Alors pour (se) faire passer cette envie ils cherchent à acheter de vieilles maisons, cachées dans les bois. Et plus elles sont vieilles, plus elles sont loin de tout, plus ils sont contents.

Version castillane (texte 6)

La vida es tan agradable en las grandes ciudades hediondas, llenas de ruidos y barullo, que muchos (numerosos) ciudadanos sueñan con ir a vivir al campo, para poder respirar aire puro, estar tranquilos, poder ir y venir sin correr el riesgo, a cada paso, de pisarle a uno los dedos del pie. Entonces, para quitarse las ganas, tratan de comprarse casas antiguas escondidas en los bosques. Y cuanto más viejas son y más alejadas están de todo, más contentos se encuentran.

Caractérisation rapide du languedocien

Que l'on considère la version initiale de Charles Mouly, celle du languedocien soutenu à travers l'occitan, celle du provençal enfin, on peut rapidement observer qu'un certain nombre

¹⁷ La forme *els* est celle du standard actuel (catalan « central »). La forme *los* (<ILLOS) est en catalan soit une variante historiquement archaïque (Moyen-Âge), soit la variante propre à la Catalogne septentrionale, essentiellement en territoire français. Ce trait rapproche évidemment le catalan de France du languedocien et plus largement de la langue d'oc.

de traits attestent d'une grande homogénéité de la langue d'oc. Ce qu'on peut dire du languedocien est le plus souvent valable pour le provençal et d'autres variétés géographiques du groupe, et même du catalan, ce qui accrédite le point de vue de Pierre Bec (voir plus bas). Dans d'autres cas, le languedocien semble présenter des traits propres, ce qu'il est en fait difficile de préciser avec un texte si court. Nous retiendrons pourtant quelques axes successifs pour cette caractérisation rapide, exercice qui ne peut atteindre un niveau trop détaillé, on le comprend bien.

Dans nos exemples, les voyelles toniques, lorsqu'elles sont notées, le sont au moyen d'un trait souscrit.

Typologie phonétique, syllabique et prosodique

Le catalan et la langue d'oc dans son ensemble se caractérisent par un conservatisme certain. Nombre de formes peuvent être rapprochées facilement des étymons latins, établissant ainsi une continuité diachronique qui saute aux yeux dans la plupart des cas. Voir par exemple VITA > *vido* (1,3), *vida* (2,4), INVIDIA > *envejo* (1,3), *enveja* (2,4).

L'organisation syllabique reste proche encore du latin vulgaire, ce que l'on voit dans les exemples précédents. Ce trait sépare fondamentalement la langue d'oc du gallo-roman septentrional et du français, où une déperdition phonétique et syllabique a multiplié les monosyllabes (quand on part de disyllabes) ou les disyllabes (quand on part de mots de trois syllabes). On peut comparer ces mots et les équivalents français pour : *vie* (1 syll.), *plaisante* (2 syll.), *pleines* (1 syll.), *campagne* (2 syll.) etc.

Du coup, le schéma prosodique est également conservateur, avec des pénultièmes toniques fréquentes (*plasento*, *plenos*, *cado*, *campanho*). Ce trait communique une rythmique qui rapproche évidemment de l'ensemble ibéro-roman, qui surtout éloigne immédiatement du gallo-roman et du français. Comme il y a par ailleurs également des séries entières de mots accentués sur la finale (*vilatous*, *anar*, *amagats*), ce que la diachronie permet d'expliquer, il en résulte un phénomène assez régulier d'alternance qui confère aux différentes variétés d'oc et au catalan leur caractère « chantant », et qui passe évidemment dans les français régionaux de la Méditerranée française.

Différents traits actualisés dans le texte permettent en outre de broser rapidement la typologie phonétique du languedocien. On peut indiquer en bref : la réalisation [o] de la finale atone (*aquelo*, *forço*) ; la solidité des diphtongues originelles (*aire*) ; la réalisation [u] des [o] fermés, qui touche également le catalan de France : *pouder* (pour *poder*, texte 2), *boun* (pour *bon*, texte 2) ; la réalisation [β] du graphème (v), comme *alabes* (texte 1) pour *alavetz* (texte 2), *vilatous*, *vièlhs* etc., autre phénomène prolongé en ibéro-roman ; la solidité des consonnes finales qui se prononcent, contrairement au provençal : *amagats*, *countents* (texte 1), *amaga*, *countent* (texte 3), le -r final faisant exception (*anar* [ana], *mountar* [munta]) ; la métathèse fréquente de [r], comme dans *croumpar*.

Structures morpho-syntaxiques

Toutes les variétés que l'on compare ici rapidement sont des langues romanes. Il est donc relativement normal qu'elles partagent un patrimoine morphologique et des ordres que l'on peut ainsi qualifier de « romans ».

On doit surtout remarquer qu'existe un parallélisme saisissant avec l'organisation morpho-syntaxique d'ensemble du français. Dans la plupart des cas en effet la segmentation du languedocien est aussi celle du français, la traduction peut se faire au mot à mot. Cela se voit notamment dans la version initiale de Charles Mouly, bien que l'on puisse faire grief à cet occitan populaire (comme par ailleurs à nos traductions) de se rapprocher, en partie involontairement, de modèles français.

Cette réflexion pourrait toutefois conduire à une singularisation du languedocien (voire la langue d'oc et le catalan), sur la seule base de sélections diachroniques et typologiques spécifiques comme par exemple : *forço* (1), *fouaço* (3), *força* (2,4) (tous issus de *FORTIA), que le français a perdues depuis la période classique (type *force gens* = « beaucoup de gens ») ; ou *mai* (< MAGIS) plutôt que *plus*, bien que ce dernier existe aussi en occitan ; ou bien *alabes*, *alavetz* (< AD ILLAM VICEM) ou encore *aquelo* qui se retrouve en catalan et plus loin en espagnol ; comme aussi la conjugaison directe du verbe sans clitique, traits de la langue d'oc, du catalan mais aussi de l'ibéro-roman : *cercon a croumpar* = « ils cherchent à acheter », *mai soun countents* = « plus ils sont contents ».

Il faudrait encore ajouter à cette petite liste des combinaisons monématiques et des suffixes spécifiques (*vilatous* = *vilatons*, *vilandresses*), la langue d'oc et le languedocien (comme le catalan) ayant conservé une gamme importante de suffixes, notamment expressifs ou péjoratifs.

Mais il faut bien admettre que cette typologie morpho-syntaxique, même en l'affinant, ne procure pas semble-t-il suffisamment de discrétion au languedocien. Nous insistons sur ce point car il est probable qu'il a des retombées importantes sur la survie même de la langue. Les normalisateurs de l'occitan ne s'y sont pas trompés, qui dans leurs listes morphologiques donnent bien souvent pour ne pas dire toujours la préférence à la forme la plus éloignée du français (préférant par exemple *mai* à *plus*)¹⁸. Même l'emploi du partitif, qu'ignore le catalan, rapproche encore l'occitan du français (*de boun aire*, *de vièilhs oustals*).

Ce sont des traits comme ceux-là, assurément, qui fondent l'idée, régulièrement exprimée par des non-spécialistes, que cette langue est très proche du français¹⁹ et que donc, l'on pourrait obtenir de l'occitan en traduisant segment par segment le français, en l'enveloppant dans une structure phonétique occitane, en choisissant des mots typiques, etc.

Le linguiste typologiste n'est pas enclin à partager cette opinion un peu trop simpliste. Mais en revanche le sociolinguiste doit la considérer sans mépris. Il semblerait en effet que cette difficile autonomie de l'occitan-languedocien parlé facilite le jugement établi chez une majorité de languedociens que leur langue est du patois, voire peut-être chez certains une sorte de mauvais français du Sud. Ou, corollairement, chez les défenseurs du languedocien, l'opinion qu'on ne peut lui assurer une légitimité de langue, et l'extraire de la catégorie des patois que s'il aligne des structures foncièrement différentes, et pas seulement des mots différents et des prononciations différentes ! Comme d'autre part cette langue locale (c'est ainsi que la voient ses locuteurs) n'est pour ainsi dire pas pratiquée à l'écrit, alors que le français est pour sa part la langue normée par excellence, de l'écrit et de l'école, tous les ingrédients sont parfaitement réunis pour que l'occitan-languedocien soit constamment infériorisé, et de manière pratiquement insoluble.

La manière dont on parle au Languedoc illustre bien souvent cette réalité. Nombre de locuteurs par exemple ne sont pas loin de penser qu'ils savent parler occitan dès lors qu'ils utilisent des mots « du cru » ou des mini-séquences d'allure occitane. La multiplication ces dernières années de livres par ailleurs intéressants consacrés aux « expressions occitanes » (par exemple le Dictionnaire de Bernard Vavassori, paru en 2002) est probablement une preuve de cette difficulté rédhibitoire à affirmer la langue régionale dans l'espace public.

Lexique

L'autonomie que n'affirme pas suffisamment la morpho-syntaxe, est assurée en grosse partie par le lexique (combiné bien entendu aux prononciations languedociennes).

¹⁸ Outre les travaux importants de Louis Alibert sur le languedocien (1935, 1966), voir aussi Josèp Salvat (1978).

¹⁹ A la réserve près de la structure des mots, qui présentent un aspect rocailleux (surtout dans l'Aude et l'Ariège) évoquant effectivement une langue comme l'espagnol.

On peut observer de nombreuses unités proprement languedociennes, parfois occitano-catalanes : *empudicinados, rebouge, anar, viure, cado, alabes, oustals, amagats*, etc. Voir par exemple le verbe *amagar* (du gothique MAGAN) ou bien *oustal* (du latin HOSPITALEM), très régionaux et représentatifs.

Mais, à côté de ces mots dotés d'un véritable pedigree occitano-roman (dans la terminologie de Pierre Bec, voir ci-après), beaucoup d'autres (*taloment, grandos, plenos* etc.) rappellent aussi que le français n'est jamais bien loin, même si le mot est authentiquement occitan-languedocien. Parfois même, on est en présence d'un véritable transfert à partir du français : ainsi *raivon* au lieu de *somian* (texte 2).

Le français n'est pas seul en cause dans cet écartèlement. Il y a aussi les références inévitables au sud, espagnol et catalan. Voir par exemple *aquelo* (texte 1), *aquela* (texte 2) face à esp. *aquella*, ou *croumpar* (texte 1), *comprar* (texte 2) face à esp. *Comprar*.

Ces remarques typologiques montrent une fois encore à quel point le fonctionnement du languedocien (et du catalan) se trouve sous l'influence du voisinage immédiat du français, et du voisinage à peine plus lointain de l'espagnol. La frontière pèse donc. De telle sorte que tout se passe aujourd'hui encore comme si le languedocien était constamment (et de longue date) sous la contrainte psychologique et sociolinguistique de ces deux grands pôles nationaux.

Catalan

Le catalan peut être sommairement caractérisé par rapport à la langue d'oc et au languedocien en particulier. Voici quelques traits saillants du catalan standard, sachant que le catalan de France développe par ailleurs différents traits qui le rapprochent ici et là du languedocien.

- Réalisation [ɔ] du –a final atone, réalisé [o] en languedocien, type [βidɔ].
- Conservation du [u] latin, type *tumult* [tumult], contre [y] en lang. : *sus* [syz].
- Chute du -z- intervocalique issu de [k] intervocalique : type PLACENT(A) > *plaent*, contre *plasento* en languedocien.
- Structure syntaxique des pronominaux inversée par rapport au languedocien, rapprochant de l'ibéro-roman, type *passar-se*, où la langue d'oc développe un ordre de type gallo-roman : *se passar*. La précession (occitane) du pronom est également normale en Catalogne française.
- Spécialisations morpho-syntaxiques partagées avec l'ibéro-roman : *algu* (< *ALIQUUNU, esp. *alguno*, port. *alguem*), où la langue d'oc cadre plutôt avec le gallo-roman et le français (*qualqu'un, quaucun*).
- Choix lexicaux partagés avec l'ibéro-roman : *ciutat* (< CIVITATE, esp. *ciudad*, port. *cidade*), *casa* (< CASA, cf. esp. *casa*, port. *casa*), ou propres au catalan : *soroll*.

Une ou deux langues ?

Il n'est pas difficile de remarquer plusieurs éléments de proximité entre languedocien et catalan. Comme le remarquait Pierre Bec (1973) dans *La langue occitane*,

« Il est difficile en outre de séparer le catalan de l'occitan si l'on n'accorde pas le même sort au gascon qui, nous venons de le voir, présente une originalité vraiment remarquable. Il semblerait même que le catalan (littéraire du moins) soit plus directement accessible à un Occitan moyen que certains parlers gascons comme ceux des Landes ou des Pyrénées. [...] Le plus simple serait peut-être d'admettre un ensemble occitano-roman, intermédiaire entre le gallo-roman proprement dit et l'ibéro-roman, ensemble qui comprendrait donc, comme nous venons de le montrer : l'occitan méridional, le nord-occitan, le gascon et le catalan ».

Un autre point de vue qui présente des éléments de légitimité (autant que le précédent, mais pas plus semble-t-il), se trouve par exemple vigoureusement exprimé par Henri Guiter (1973 : 61) :

« Plus près de nous, de nombreux tenants de l'«occitanisme» persistent à vouloir annexer le catalan, et à le traiter comme un dialecte occitan[...]»²⁰. A tout instant, nous voyons de nouvelles manifestations de cet impérialisme linguistique, qu'il s'agisse de la géographie ou de l'histoire. Bien que les analyses objectives de la linguistique comparée ne justifient en rien ces visées annexionnistes, elles ne se découragent pas pour autant. »

Précisément, en raison de cette volonté d'affirmer l'identité de langue du catalan, Henri Guiter a été, avec Jean Séguy (1953-1973), l'un des fers de lance de la dialectométrie ou quantification des distances dans la zone pyrénéenne. De ces travaux brillants et stimulants mais souvent discutables sur tel ou tel point, il ressort « que catalan et occitan sont bien deux langues différentes (...) et qu'il en est de même du catalan et du castillan » (H. Guiter, *op. cit.* : 107). Voilà donc posée l'autonomie des trois blocs : occitan, catalan, castillan ; ce qui correspond à une taxinomie romane très et sans doute trop carrée. Mais il ressort des mêmes travaux que « la frontière franco-espagnole a entraîné l'apparition d'une limite sous-dialectale quasi-continue entre la mer et la Cerdagne » (*ibid.* : 83).

Nous n'entrerons pas dans une discussion romanistique technique sur cette question, par ailleurs passionnante. En revanche, il faut souligner qu'on dispose ici d'indices intéressants de ce que les frontières peuvent faire dans les faits et dans les représentations. Encore n'est-il pas certain que l'on puisse si facilement séparer des « faits » et des « représentations ». Relèveraient des faits cette idée, confirmée par la métrique, que le déplacement de la frontière (1659) a progressivement engendré une amorce de séparation (d'où l'expression « sous-dialectale » chez Guiter) entre catalan de France et catalan d'Espagne. Cela paraît incontestable et sans même recourir aux mesures, il est souvent évident, quand on compulse l'ALPO (H. Guiter, 1966), que cette séparation partielle existe. Elle révèle donc, si l'on réfléchit bien, une dérive continue du catalan depuis le Moyen Âge. On rappellera que le catalan se forme dans l'espace pyrénéen et se diffuse lors de la reconquête. Mais au début du XIII^e déjà, après la défaite de Muret (Croisade des Albigeois) Aragon et Languedoc rompent politiquement, et s'ensuit une lente séparation de la langue d'oc et du catalan, mouvement ensuite complété par la fixation de la frontière en 1659, puis par la participation des deux régions à deux dynamiques nationales différentes.

Pour autant l'idée d'une frontière entre « occitan » et « catalan » n'a rien, semble-t-il, d'un fait. C'est essentiellement une affaire de représentation, et il est vraisemblable qu'avec les mêmes données, on peut arriver de bonne foi à des conclusions parfaitement opposées. Pour pouvoir assurer que le catalan et l'occitan sont bien deux langues différentes en terme de métrique, il faudrait disposer d'une véritable échelle des distances linguistiques universelle, ce qui n'existe pas, et a peu de chances d'exister dans un avenir proche. Par ailleurs, les distances observées entre occitan et catalan sont-elles comparables à celles que l'on pourrait mesurer entre catalan et roumain, catalan et français etc. ? Là, bien évidemment, on se heurte à des difficultés profondes, ce qui montre par parenthèse que le travail effectué parallèlement par Henri Guiter à Montpellier-Perpignan et Jean Séguy à Toulouse (et leurs successeurs) sur les Pyrénées françaises, travail très méconnu en dehors du cercle étroit des dialectologues méridionalistes, n'a pas autant concerné le reste de la Romania, ce qui empêche toute comparaison solide et toute retombée heuristique de tels calculs dialectométriques.

Ce qui est assuré en revanche, on le voit très bien dans cette région, c'est qu'une langue peut et doit s'affirmer, politiquement, juridiquement. Si elle ne le fait pas, ou cesse de le faire, elle est livrée à des forces de dialectalisation et de minorisation hémorragique qui peuvent

²⁰ Henri Guiter reprend ici une partie de la citation qui vient d'être faite (P. Bec).

l'emporter. C'est ce qui semble en cours pour le languedocien. Si, en revanche, elle passe (à temps) les différents caps de cette affirmation, elle a quelques chances de se maintenir et même de prospérer, et c'est ce que l'on voit pour le catalan, depuis un siècle environ.

Le fait d'entrer dans la lutte pour la reconnaissance, ou le fait de ne pas y entrer, a par ailleurs une incidence, comme le montre bien l'analyse de Guiter, sur les convictions, les certitudes, en fait sur les représentations symboliques. On peut en effet considérer que le catalan, bien que typologiquement très proche de l'occitan, ayant franchi différentes étapes de reconnaissance et d'affirmation, se présente comme une « vraie » langue, normée, unifiée ; ce à quoi pourrait prétendre moins facilement l'occitan, en outre très éclaté géographiquement. Ce qui bien sûr n'enlève rien à la relation typologique entre ces deux idiomes romans.

Mais dans un tel domaine, il est dangereux de prendre les données apparentes pour argent comptant. Le catalan est certes langue officielle, d'enseignement et d'administration de la Catalogne espagnole²¹. Il est même devenu dans une bonne mesure langue de travail de l'Union européenne, ce qui est un exemple pour différentes langues dominées en Europe. Et pourtant, il y a quelques années, un catalaniste militant de la première heure (L. Vicent Aracil, cité par Tudela, 1986) attirait notre attention sur les risques encourus alors même que le catalan semblait assuré de reprise.

Perquè el català desaparegui, no cal que canviï res d'especial. De la manera que van les coses la desaparició del català és només qüestió de temps. A la Catalunya Nord a hores d'ara el català ja es pot donar per extingit.

El gran esdeveniment lingüístic del segle XX aquí és que han desaparegut els unilingües catalans. Ja tots som o bilingües o castellanoparlants. Això és com la petjada i la gambada, en caminar. Teníem els dos peus en el català. Ara tenim un peu en el català i un en el castellà. Quan trigarem a aixecar el peu que tenim en el català i posar els dos en el castellà ?²²

Déliquescence des langues régionales de la zone observée, et place du castillan

Le propos d'Aracil nous ramène à un vaste chantier qu'il n'est guère possible d'aborder en si peu d'espace. C'est un propos relatif à une langue pourtant vue comme dynamique et chargée d'une symbolique extrêmement forte en Europe, et pour cette raison il doit faire réfléchir. Il faut à cet égard rendre compte au moins en partie, de la réalité des pratiques linguistiques dans la zone observée. On peut le faire sur la base de quelques enquêtes menées ces dernières années sur la conscience linguistique et les pratiques en langues régionales. On peut notamment renvoyer pour le Roussillon, à Dawn Marley (1996), et pour le Languedoc à Etienne Hammel & Philippe Gardy (1994), ce dernier travail étant en outre exploité par Francis Manzano (2004-a). D. Marley se base sur des enquêtes personnelles ainsi que sur des sondages ou d'autres enquêtes de type public ou privé. E. Hammel et Ph. Gardy exploitent quant à eux les résultats d'une enquête menée par l'Institut Média Pluriel Méditerranée, enquête d'ailleurs renouvelée en 1997. En analysant ces résultats, on s'aperçoit rapidement que la situation du languedocien est très délicate, en dépit de satisfactions souvent affichées dans l'espace public à propos de l'occitan. Le problème crucial est que les « vrais » locuteurs

²¹ Ce qui ne manque pas d'attiser l'orgueil et aussi l'insatisfaction des militants du catalan côté français.

²² « Pour que le catalan disparaisse, il n'est pas nécessaire de changer quoi que ce soit de spécial. Au train où vont les choses la disparition du catalan n'est qu'une question de temps. En Catalogne Nord, le catalan peut être déjà considéré comme éteint au jour d'aujourd'hui.

Le grand changement linguistique du XX^e siècle chez nous, c'est que les monolingues catalans ont disparu. Nous sommes tous ou bilingues ou locuteurs monolingues d'espagnol. Il en est de cela comme des foulées dans la marche. Nous avons les deux pieds en catalan. Maintenant nous avons un pied en catalan et un autre en espagnol. Quand donc allons-nous soulever le pied que nous avons (encore) en catalan pour poser les deux pieds en espagnol ? »

de l'occitan, ceux du terrain, disparaissent en masse, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. C'est un phénomène notamment lié au vieillissement de la population de langue occitane, que la scolarisation en langue régionale (laquelle a ses propres difficultés) ne paraît pas en mesure de compenser. Dans ce domaine, ce qui est perdu ne se rattrape pas. Signe très inquiétant, le mouvement s'accélère. Il semblerait que les résultats de l'enquête de 1997 révèlent une aggravation dans l'intervalle 1991-1997.

Que peut-on donc dire du languedocien à la fin du XX^e siècle, à la lumière des enquêtes ? Il apparaît comme une langue de moins en moins parlée (masse des pratiques), et surtout parlée dans certains cadres et certaines circonstances (rurales dans l'ensemble, très locales, familiales etc.). La plupart des sphères publiques paraissent définitivement perdues pour cette langue, que les informateurs ont d'ailleurs beaucoup de mal à reconnaître dans l'« occitan ». L'usure est manifeste. Certes, la compétence passive peut sembler encore bonne à première vue, avec environ 1/3 des Languedociens qui se déclarent capables de comprendre cette langue (mais bien sûr, c'est là quelque chose de très vague). En revanche ils sont moins nombreux, environ 20 % semble-t-il, à se dire capables de parler « correctement ». La majorité donc (plus de 60 % certainement) a soit perdu totalement la langue, soit connaît des mots ou des expressions locales, est en tout cas dans l'impossibilité de tenir une conversation. Si l'on ajoute ensuite que la population occitanophone est majoritairement âgée de plus de 60 ans, on comprend vite que les années à venir sont très sombres. Un autre facteur, rarement pris en compte dans les enquêtes sur la vitalité de la langue, a aussi des retombées négatives. C'est celui d'une immigration très forte dans cette région du Languedoc-Roussillon, non seulement immigration maghrébine ou espagnole, mais aussi (phénomène très nouveau) une immigration nordique : de plus en plus de retraités de l'Europe du Nord (germanophones, anglophones etc.) s'installent ici à demeure, et de tels groupes ne s'intègrent linguistiquement que par la langue nationale, la koinè, le français.

La situation semble meilleure au Roussillon. A Perpignan en 1988, Marley avance 54 % des sondés qui prétendent comprendre et connaître le catalan. Mais le taux serait passé à moins de 40 % en 1993²³. Si l'on considère ensuite ceux qui déclarent pouvoir parler à peu près correctement, on tombe à 20 % et moins, ce qui nous rapproche de la situation languedocienne. Mais la ville de Perpignan ne représente pas à elle seule le Roussillon, et la campagne et la montagne connaissent, il est vrai, une pratique plus importante du catalan. Enfin, ici aussi, la communauté catalanophone française est constituée pour l'essentiel de personnes relativement âgées : au moins la moitié des locuteurs recensés ont plus de 60 ans (Marley, 1996 : 74).

Dans l'une et l'autre régions, l'attachement à la langue maternelle régionale est fort, voire très fort. Les Languedociens voient bien le languedocien comme porteur de leur identité régionale, et tout en n'ayant guère confiance dans l'école pour en assurer le maintien (certaines réponses le montrent bien), ils voudraient aussi que l'offre pédagogique s'accroisse. A Perpignan, en 1988, plus de 80 % des informateurs pensaient que l'État, les collectivités, devaient aider le catalan à se maintenir, notamment pour des raisons de cohésion identitaire régionale. Mais dans l'ensemble, les réponses relatives à l'avenir de l'une ou l'autre langue sont moroses. Une idée générale semble intégrée par les uns et les autres qui consiste à cataloguer les langues régionales comme des langues du passé et de l'identité locale, des langues presque « mortes ». Le cas de Perpignan est particulièrement significatif dans le cadre de notre problématique. On reste attaché au catalan en le limitant le plus souvent à la zone identitaire et, surtout, se dessine une forme de démission collective face au recul. On peut l'exprimer comme suit : le recul du catalan dans les Pyrénées-Orientales paraît inéluctable,

²³ Il faut, bien entendu, tenir avec quelque circonspection les résultats de ce genre d'enquêtes, dont les questions n'apportent pas toujours des réponses rigoureusement interprétables : que signifie vraiment une réponse affirmative à des questions telles que « Connaissez-vous le catalan ? », « Le parlez-vous ? », etc.

mais la langue sera sans doute sauvée par les voisins, notamment par la dynamique barcelonaise, et par la Communauté Européenne qui fournit un statut au catalan. Un tel « report », bien sur, n'a aucune chance d'exister pour ce qui concerne le languedocien.

Dans le cas du Roussillon, une autre dimension encore doit être prise en compte. La région, et en particulier la ville de Perpignan, appuyées contre la frontière espagnole, connaissent des flux migratoires importants, en provenance du voisin immédiat, mais aussi du Maghreb (Algérie et Maroc, notamment). Il n'est donc pas étonnant que les langues correspondant à ces deux ensembles occupent une place soit importante soit susceptible de le devenir au sein du marché linguistique perpignanais. Pour l'instant, l'arabe dialectal semble encore au dessous de la barre des 10 %. Cela peut signifier deux choses en même temps : tout d'abord le fait qu'il fonctionne comme une langue communautaire repliée (quartiers) et donc peu « visible », sans doute aussi que cette communauté s'intègre très bien par le français régional, contrairement à ce qu'on entend dire parfois. L'espagnol surtout affiche des scores impressionnants. Avec des réserves sur l'origine des statistiques, on peut prendre comme repère qu'en 1988 le castillan occupait 45 % de la visibilité de ce marché linguistique, score passé à 77 % en 1993 ! Dans le même temps, le catalan passait de 55 % à 40 % (Marley, 1996).

Il semblerait que le poids relatif du castillan résulte en l'occurrence essentiellement d'une transmission intra-communautaire – on apprendrait et l'on reproduirait cette langue en famille –, avec une très faible demande en direction de l'école. Si l'on élargit à l'ensemble du sud-ouest, on notera que 16% seulement des enfants du cours moyen, en 2001-2002, suivaient un cours d'espagnol dans l'académie de Toulouse, 8 ou 9% dans celle de Montpellier ou de Bordeaux. Les chiffres sont certes supérieurs à la moyenne nationale (2%), mais inférieurs à ceux que la proximité de la frontière permettait d'escompter. Les langues régionales vivantes ne sont pas mieux loties : 11 % dans l'académie de Bordeaux (basque), 1,7 % dans celle de Montpellier, 1,5 % pour celle de Toulouse. Ici comme ailleurs, c'est l'anglais qui aspire les plus jeunes : entre 75 et 78% (Legendre, 2003).

Bilan général et conclusions

Que ressort-il clairement de ce panorama, et que doit-on retenir des axes essentiels de constitution du paysage linguistique à l'extrémité orientale du massif pyrénéen ?

1. D'abord le fait qu'historiquement trois groupes ou taxons romans ont été amenés à se rencontrer de longue date dans cette région du monde méditerranéen.

Le groupe gallo-roman, avec le français comme fer de lance. Le groupe ibéro-roman, avec l'espagnol ou castillan comme moteur. Entre les deux, la position la plus raisonnable historiquement est probablement celle de Pierre Bec, qui propose un troisième groupe : l'occitano-roman. C'est bien pourquoi nous avons pris le soin d'entrer (bien que sommairement) dans la typologie romane de ce groupe. Puisque deux langues du groupe en question ont acquis une personnalité historique, le languedocien et le catalan, il était important que le lecteur prenne par lui-même conscience de leur proximité. Que l'on veuille ou pas faire passer une frontière entre les deux est au fond secondaire. Car il est assuré d'une part que le catalan est parvenu à quelque chose que l'on pourrait appeler un statut objectif de « grande langue romane », et pas le languedocien, très tôt emporté dans la spirale de ruralisation qui de fait a commencé au lendemain de la Croisade des Albigeois. Mais jusqu'au bout, leur parenté immédiate sera indiscutable.

Ce bloc occitano-roman n'a pu déboucher historiquement sur des solutions et consécutions politiques, et comme nous l'avons remarqué plus haut, il se présente comme

coincé entre le français d'une part et le castillan de l'autre, lesquels exercent deux pressions constantes qui se rencontrent dans la région observée. C'est très net en territoire français, pour l'occitan, plus net encore quand la langue en question est considérée sous l'angle de ses productions rurales authentiques, ce qui est le cas du languedocien. Car si l'occitan normé peut donner l'illusion d'une identité solide face à la francisation, les modalités de transmissions du languedocien montrent bien que les réalités sont très éloignées de telles représentations.

Pour le catalan, on peut considérer que sa dynamique historique et son statut sociolinguistique actuel en font une langue hybride. D'une part, le catalan, dans son expansion méridionale et méditerranéenne, avait amorcé au Moyen Age un processus très comparable à celui du français et à celui du castillan (époque de l'indépendance politique aragonaise et catalane, Royaume de Majorque etc.), avec une langue de chancellerie, de culture et de littérature tout aussi « impérialiste » que ses futurs oppresseurs²⁴. D'autre part, évidemment, le processus a été interrompu par l'Espagne principalement, mais relativement tard. La Catalogne entre dans la Couronne de Castille en 1412, mais le statut de langue « haute » n'est perdu définitivement qu'à partir de 1516. Par ailleurs le castillan est longtemps resté langue des élites exclusivement. Ceci se voit bien par exemple quand la France annexe le Roussillon : ce qu'elle rencontre sur place, c'est bien du catalan, massivement, y compris dans les administrations locales²⁵. La progression autoritaire du castillan en Espagne fera certes des progrès au XVIII^e et au XIX^e, mais sans jamais parvenir à couper le catalan de ses assises populaires (du moins pas aussi bien qu'en France). C'est cette situation assez favorable qui permet sans doute un mouvement de renaissance et de normativisation conduisant à la remontée puissante du catalan au cours du XX^e siècle. L'affaire est-elle gagnée pour autant ? Rien n'est assuré, et c'est dans cet esprit de doute méthodique que sont cités plus haut les propos de L.-V. Aracil.

2. La frontière France-Espagne, qui s'est déplacée, a tout d'abord minimisé la représentation symbolique du languedocien. Bien que profondément ancrée dans les campagnes du Narbonnais, des Corbières, des Pyrénées audoises ou ariégeoises, cette langue était devenue, avant même l'époque du traité des Pyrénées, une langue de ruraux qui pouvait faire rire à la Cour et en Ile-de-France. Molière, en particulier (non sans tendresse pour ce pays il est vrai), s'est souvent servi de personnages baragouinant un idiome franco-languedocien. Voir par exemple, l'usage qui en est fait dans *Monsieur de Pourceaugnac* (1669). Cette langue est de moins en moins vue pour elle-même, elle n'existe qu'interprétée par rapport aux deux grandes langues romanes d'Europe alors concurrentes du français : l'espagnol et l'italien. Ceci se voit très bien aussi dans les propos mondains de Racine, qui dans une lettre à La Fontaine (1661)²⁶, excédé par la méconnaissance du français dans la région d'Uzès (Gard) où il séjourne, nous donne cette conclusion à propos du langage local :

« Je vous jure que j'ai autant besoin d'un interprète qu'un Moscovite en aurait besoin dans Paris. Néanmoins je commence à m'apercevoir que c'est un langage mêlé d'espagnol et d'italien ; et comme j'entends assez bien ces deux langues, j'y ai quelques fois recours pour entendre les autres et pour me faire entendre »²⁷.

²⁴ Rappelons que la Catalogne a colonisé (à des degrés divers) les Iles de la Méditerranée, le Sud de l'Italie et le Maghreb. Il en reste aujourd'hui, par exemple, l'îlot catalanophone d'Alguer (Alghero) en Sardaigne.

²⁵ Voir Bernardo (1978), Marley (1996), Manzano (2000).

²⁶ Soit deux ans après le traité des Pyrénées.

²⁷ On notera toutefois que cette forme de négation « systémique » du languedocien intervient à un moment où l'affrontement sociolinguistique et politique entre français et espagnol se radicalise. On ne peut détailler ici, mais Denis Bouhours, quelques années plus tard, montera un véritable « procès » linguistique contre l'espagnol et l'italien (Manzano, 2004-b).

En somme, tout se passe comme si, en entrant dans l'époque moderne, la langue d'oc, le languedocien, avaient perdu de leur existence propre, directe, et n'existaient plus que médiatisés, par l'espagnol notamment, c'est-à-dire de fait par un saut extra-territorial et typologique. Cette manière de percevoir la marginalité et les approches de la frontière ne fera par la suite que se confirmer, on la trouve plus d'une fois, et notamment dans le rapport de l'abbé Grégoire (à propos d'autres régions frontalières) : « Au nombre des patois, on doit placer encore l'italien de la Corse, des Alpes maritimes, et l'allemand des Haut et Bas Rhin, parce que ces deux idiomes y sont très dégénérés ». Dénégation systématique, marginalisation, dégénérescence, le cocktail dévalorisant se prépare alors, qui permettra bientôt une attaque des patois au sein de la République, et dont on trouve aisément les traces de nos jours encore : militants comme romanistes ont encore à convaincre que ces langues ne sont pas que des succédanés ou des modes de communication abâtardis.

Dans l'ensemble donc, les frontières et leurs mouvements semblent avoir eu un effet sur les pratiques. Le Languedoc, mis au pas bien plus tôt que le Roussillon, paraît en donner la preuve. Ici, la francisation semble beaucoup plus poussée et mieux installée qu'au sud, les dégâts dans le tissu ethnolinguistique régional paraissent effectivement plus profonds et plus anciens.

Mais si l'on réfléchit bien, la situation actuelle du catalan en France révèle plus encore l'impact des déplacements frontaliers. En effet, s'il a fallu 700 ans, dans le Languedoc, pour que les utilisateurs du languedocien passent de 100% à 20%, c'est en moins de 300 ans qu'un changement analogue s'est opéré pour le catalan du Roussillon, tandis que cette langue se maintenait relativement bien de l'autre côté de la frontière.

3. Car en effet, la même frontière de 1659 a induit un deuxième décalage, en brisant l'unité du catalan. Si l'on pouvait penser au départ que le bloc ethnolinguistique catalan, bien accroché, pouvait résister à la francisation (laquelle avait plutôt commencé mollement : Manzano, 2000), force est de constater que le décapage est allé très loin.

Les enquêtes le confirment généralement (voir plus haut) : on ne parle assurément pas autant catalan d'un côté et de l'autre de la frontière. Les mêmes enquêtes indiquent aussi que, phénomène relativement récent, mais qui s'amplifie depuis quelques dizaines d'années, il y a une tendance à situer maintenant la référence du catalan en Espagne, et en particulier à Barcelone. Cette représentation collective (ou solution de facilité) pourrait bien donner le coup de grâce au catalan septentrional, qu'on convaincrait ainsi, une fois de plus, d'être un produit de seconde qualité (voir aussi L.-V. Aracil, plus haut).

En fin de compte, au contact France-Espagne s'est mis en place un système de représentations par paliers. Les Languedociens de l'Aude voient les Roussillonnais comme très attachés à leur langue et culture régionales, les disent « obsédés »²⁸ par le catalan et vrais locuteurs de cette langue²⁹. Au Roussillon, c'est à peu près la même chose mais le raisonnement saute alors la frontière.

4. Quelques remarques sur l'Europe, pour finir. Les frontières n'ont pas disparu, mais leur rôle de couperet semble s'estomper. Cette modification notable ne paraît pas avoir d'implications pour l'instant, ni en matière de langues régionales, ni en matière de koinès. Ce qui montre bien que les langues dépendent de logiques infrastructurelles et économiques qui

²⁸ Eux se verraient donc comme moins « obsédés » par leur langue originelle.

²⁹ Ils développent donc une vision très optimiste de la langue régionale voisine, comme sans doute les Catalans de France développent une vision également très optimiste de la « densité » catalane au sud de la frontière.

font que jusqu'à nouvel ordre la France et l'Espagne constituent encore deux univers discrets et relativement étanches, chacun fondé sur sa dynamique centripète propre³⁰.

On peut tout d'abord s'étonner que les langues régionales de la région, qui paraissent dans une phase pour le moins critique, n'aient pas encore trouvé les élites à même de proposer le chemin d'un diasystème, pourtant relativement facile à trouver, entre langue d'oc (occitan) et catalan. Tout au contraire, on se trouve toujours dans une stratégie de rupture, et l'usure (le mot est sans doute faible) continue, pour l'occitan comme pour le catalan. On pouvait penser que l'Union européenne, la libre circulation des biens et des gens, pourraient amener à concevoir et à réaliser, de la Provence aux portes de l'Andalousie, une mouvance économique, culturelle, qui se définirait comme avant tout romane. On n'en prend guère le chemin. Même aux frontières des deux États, la solidarité romane ne se concrétise pas davantage pour les langues nationales (on ne voit pas le français devenir à court terme une langue seconde prioritaire en Catalogne espagnole, ni le castillan du côté français)³¹. Mais peut-être la construction européenne est-elle trop jeune encore pour de telles réalisations ?

Bibliographie

- ALIBERT L., 1935, *Gramatica Occitana segons los parlars lengadocians*, Société d'Etudes Occitanes, Toulouse.
- ALIBERT L., 1966, *Dictionnaire Occitan-Français d'après les parlars languedociens*, Institut d'Etudes Occitanes, Toulouse.
- BEC P., 1973, *La langue occitane*, Presses Universitaires de France (1^{er} éd, 1963), Paris.
- BÉCAT J., 1966, *Atlas de Catalunya Nord*, Terra Nostra, Prada
- BERNARDO D., 1978, *Introduction méthodologique et documentaire à l'étude sociolinguistique du plurilinguisme en Catalogne-Nord*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Montpellier, 1978.
- GUITER H., 1953, « Els altres Capcir », Actes du VII^e Congrès International de linguistique romane.
- GUITER H., 1966, *Atlas linguistique des Pyrénées-Orientales*, CNRS.
- GUITER H., 1968, « Frontières historiques et linguistiques du bassin supérieur de l'Aude », Actes du 41^e Congrès de la Fédération Historique du Languedoc-Roussillon.
- GUITER H., 1973, « Atlas et frontières linguistiques », dans *Les dialectes romans de France à la lumière des atlas régionaux*, CNRS, Paris.
- HAMMEL E., GARDY P., 1994, *L'occitan en Languedoc-Roussillon*, Llibres del Trabucaire, Canet.
- HERRERAS J. C., 1998, *L'enseignement des langues étrangères dans les pays de l'Union Européenne*, Collectif, Peeters, Louvain-la-Neuve.
- LEGENDRE J. (rapport dit Legendre), 2003, *Rapport sur l'enseignement des langues étrangères en France*, Publications du Sénat, Paris.
- MANZANO F., 1976, *Etude typologique de toponymie méditerranéenne, 1-Le Capcir*, Thèse pour le Doctorat de 3^e cycle, Toulouse 2.
- MANZANO F., 1987, *Etude typologique de toponymie méditerranéenne, Contribution aux études du mouvement spatial dans les Pyrénées méditerranéennes française*, Thèse pour le Doctorat d'Etat, Toulouse 2.

³⁰ Par exemple, diverses données de l'*Atlas de Catalunya Nord* (Bécat, 1977) montraient bien que le Roussillon n'avait à ce moment que peu de liaisons économiques avec la Catalogne espagnole, restant essentiellement tourné vers la capitale régionale Montpellier. Il faudrait aujourd'hui vérifier si des axes de réorientation (vers Barcelone et l'Espagne) existent.

³¹ Sur ces questions, voir Legendre (2003) et, plus généralement pour l'Europe, Herreras (1998).

- MANZANO F., 2000, « De la dynamique du français, langue d'Etat et de pouvoir, Quelques rappels sur la diffusion entre le XV^e et le XX^e siècle, », dans *L'expansion du français dans les Suds* (dir, Dubois, Kasbarian, Queffélec), Publications de l'université de Provence.
- MANZANO F., 2004-a, « Situation and use of Occitan in Languedoc », dans *The sociolinguistics of southern "occitan" France revisited*, International Journal of Sociology of language.
- MANZANO F., 2004-b, *Langue française, histoire d'une mise à part*, A paraître, Editions Praesens, Vienne.
- MARLEY D., 1996, *Parler catalan à Perpignan*, L'Harmattan, Paris.
- MOULY C., 1996, *Catinou et Jacouti, Foutralados de Minjacebos*, Loubatières, collection « Poche », Portet-sur-Garonne.
- POTTIER B., 1968, « La situation linguistique en France », dans Martinet A. (dir.), *Le langage*, dirigé par André Martinet, Encyclopédie de la Pléiade, Paris.
- SALVAT J., 1978, *Gramatica occitana*, Collège d'Occitanie, Toulouse.
- SÉGUY J., 1953-1973, *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, CNRS, 6 volumes.
- TUDELA J., 1986, *El futur del català, Una radiografia sociolingüística*, El Món, Barcelona.
- VAVASSORI B., 2002, *Dictionnaire des mots et expressions de la langue française parlée dans le Sud-Ouest, et de leurs rapprochements avec l'occitan, le catalan, l'espagnol, l'italien et l'argot méridional*, Loubatières, Portet-sur-Garonne.

DIRE LA FRONTIÈRE, LA SUBJECTIVITÉ À L'ŒUVRE¹

QUELQUES NOTES À PROPOS DE LA FRONTIÈRE CATALANE

Cécile Canut

LACIS, Université Montpellier III

« Je suis quelqu'un déjà d'un naturel que j'aime bien/voyager et aller vers d'autres cultures/et euh je pense que c'est important dans la mesure où ça me permet de communiquer et euh donc vers les cultures vers lesquelles je me dirige/non/donc c'est dans ce sens là/je veux dire car/j'aimerais qu'il n'y ait pas de frontières si tu veux/et je voudrais qu'à chaque fois que je me déplace et que je rencontre quelqu'un qui/parle une autre langue/être capable de le comprendre/dans toutes ses petites expressions journalistiques » (jeune homme plurilingue, étudiant, entretien C. Bruneel, 2001).

Les discours sur les langues et les pratiques se jouent en permanence de la notion de frontière, qu'il s'agisse de délimiter son « parler » face à celui de l'autre, ou à l'inverse de dissoudre les limites afin d'expérimenter l'indétermination des frontières en exerçant pleinement les mélanges et les contacts.

Le « passant du langage » (J.-M. Prieur, 2001 : 22) oscille en permanence entre ces deux pôles : réalité hétérogène et fantasme d'homogène, d'*un*, ancré dans l'originare. Ainsi, faisant sans cesse l'expérience de la pluralité de la langue et de sa variation, le sujet explore, à travers la parole, l'ouverture à l'autre espace, à l'autre discours, et finalement à la part d'étrangeté en soi.

« Le sujet comme passage, croisement, entrecroisement de renvois, de substitutions, se définit non pas dans l'identité, dans ce qui serait la centralité d'une position, mais entre, se pose dans un glissando indéfini, de même que le sens ne se tient pas dans les signes, mais dans le jeu illimité, non totalisable de leurs substitutions, entre les signes » (J.-M. Prieur, 2001 : 22)

Dans ce cadre, la frontière est toujours présente et toujours mouvante. Elle n'est que la répétition de cette rupture initiale, fondatrice, qui a inscrit le sujet comme être parlant : une multitude de micro-discontinuités dans l'infini continu. De fait, la pluralité des

¹ Ce petit travail sur la frontière catalane prend appui sur des corpus d'entretiens réalisés par mes étudiants de DEUG (cours de *méthodes d'enquête*) à propos des pratiques langagières en Catalogne. Il s'agit ici de A.Taverner, L.Vacle, E. Gros, C. Pevny, et M. Parrayre. J'ai retenu quelques extraits concernant plus particulièrement la question de la frontière. Il convient toutefois de souligner que le manque d'objectivité des enquêteurs débutants implique de traiter ces corpus comme des interactions au sein desquelles les précatégorisations et les imaginaires sur les pratiques langagières proviennent aussi des « enquêteurs ». Je remercie en outre A. Tabouret-Keller pour la lecture critique de la première version de ce texte.

positionnements subjectifs vis-à-vis du langage sera à la mesure de chaque parcours personnel.

« Les frontières par arrêt sur image, d'ordre imaginaire, sont d'abord des formations subjectives(...) Dans leur particularité humaine, ces formations relèvent de la complexité d'une adhérence, produit de l'arrimage du spéculaire pur, et plus généralement du sensoriel, aux signifiants du langage. Complexité qui nous est spécifique. C'est d'elle que procède chez nous la réalité indéfiniment renouvelée du quotidien, de la mémoire et des rêves, c'est sur sa pâte que prospèrent nos passions et nos névroses » (A Tabouret-Keller, 1997 : 153-154).

Dans le cas précis des situations d'*entre langues* et d'*entre nations*, là où le politique est venu inscrire une séparation, une délimitation spatiale, si les usages peuvent être répertoriés après de longues observations, les discours posent de multiples questions. Même dans le cas d'un terrain précis (et délimité !), la fluctuation des positionnements demanderait un très long travail d'analyse. Je proposerai donc pour ma part quelques notes autour de cet ancrage géographique, en prenant appui sur une zone française, la frontière catalane dans le Roussillon, à partir de corpus de discours récents². Cette situation a la particularité de concerner à la fois des langues différentes, le français et le catalan, le castillan étant maintenant bien moins présent, mais surtout des variétés de la langue catalane. Nous n'entrerons pas dans la question des usages, étudiée par ailleurs³, pour nous centrer sur l'analyse des discours épilinguistiques à propos de la frontière impliquant la relation entre Catalogne du nord et du sud, du point de vue des résidents roussillonnais. Les corpus étudiés ne légitimeront aucune généralisation sur les fonctionnements discursifs épilinguistiques propres aux locuteurs *en* frontières. Ils ont été choisis uniquement d'un point de vue thématique, c'est-à-dire lorsque les locuteurs évoquaient la frontière. Il nous semble néanmoins possible d'avancer quelques convergences entre les discours, à la lumière des études antérieures portant sur cette question.

Le trouble de la frontière

« C'est ainsi que se situent le long de nos frontières des régions qui viennent troubler l'image d'une unité nationale dont la composante de langue et de culture serait le ciment. » (A. Tabouret-Keller, 199 : 152).

L'intérêt de cette thématique, du point de vue de la subjectivité, réside dans la mise en scène politique de la confrontation de l'hétérogénéité (plurilinguisme effectif des locuteurs et, souvent, émergence de mélanges codiques) et de l'homogénéisation (imposition d'une seule langue référant à un espace national).

Au cœur de cet *entre-deux* (ou plus), qu'il s'agisse d'un autre peuple, d'une autre langue, ou d'une autre variété, c'est donc bien la question de *l'autre* qui se pose. Comment faire de *l'autre* ? Comment faire pour que les Bulgares se différencient des Macédoniens, les Serbes des Croates, etc. La dimension nationaliste peut-elle suffire ? Il apparaît intéressant de voir que les locuteurs, s'ils s'approprient cette dernière, ne se suffisent pas de la dimension idéologique (appartenance nationale) pour légitimer la frontière. Leurs discours entrent nécessairement dans une recherche patiente de traits distinctifs homogénéisants confortant le discours politique⁴. Les éléments folkloriques, traditionnels (de traditions⁵ souvent fictives),

² Ces corpus ont été recueillis en 2002 et 2003.

³ Voir notamment Boyer (1991), Wanner (1993), Marley (1995).

⁴ C'est le cas des discours et des propagandes médiatiques actuelles en Bulgarie.

⁵ Voir entre autres : Anderson (1996), Gellner (1999), Hobsbawm (1992), Babadzan (1999), Bayart (1996), Amselle (1995).

culturels, religieux ou historiques servent alors à renforcer les oppositions. Mais dans le même temps, l'expérience de la similitude, du même « de l'autre côté de la frontière », vient contrer et parfois ruiner ce processus de différenciation. La frontière, qui est imposée pour séparer et délimiter, est alors subjectivement remise en cause, défaite ou déplacée. Paradoxalement c'est parfois au nom d'autres formes de nationalisme (homogénéisation *catalaniste* de type herdérienne⁶) que le lien peut être revendiqué aboutissant alors à la création d'une nouvelle frontière, au nord du département⁷. C'est à ce triple processus que nous consacrons cet article.

Quelques balises historico-politiques

euh : on ne peut pas effacer l'histoire/on ne peut pas effacer la situation des choses//(corpus 2)

L'histoire de la frontière entre la France et l'Espagne est complexe et les locuteurs, même les plus jeunes, la font commencer à une seule date : le traité des Pyrénées qui, en 1659, établit l'annexion par le royaume de France des comtés catalans septentrionaux.

M-on est français/on est français depuis 1659//depuis 1659 nous hein et ben/on est français on est français (corpus 3)

On cultive cette mémoire collective comme pour se persuader d'une appartenance inéluctable à la France dont les séquelles restent enfouies, voire refoulées.

E - et : qu'est-ce que vous pensez des lois qui ont été mises en place par le gouvernement justement pour éliminer le catalan quoi comme quoi on interdisait de parler catalan par exemple comme vous : à l'école

M - oui mais ça ça date

E - oui c'est ancien

M - oui oui/ça depuis en 1659 quand il y a eu le traité de Pyrénées/Michel Michel derrière la porte des cabinets il avait tout un tout un : décret/tout un décret où était inscrit : ça avait été/ils avaient été/ils étaient devenus/le Roussillon était devenu français donc/et et il fallait qu'ils perdent (corpus 3)

Toutefois, les conséquences de cette annexion sont encore vives. On se souvient des rebellions qui, à partir de 1662, se succédèrent, sans résultat. Dans ce contexte, la défense du catalan et son usage exclusif s'imposent jusqu'à la fin du XVII^e siècle. La francisation débute autour de 1682 dans les écoles de Perpignan. Elle se traduit par l'usage du français dans la rédaction de documents officiels d'abord.

Au départ sélective, cette francisation vise la totalité de la population. Elle ne touche plus seulement les classes dominantes, mais s'impose de manière coercitive à toutes les catégories sociales.

M - à la maison/à la maison oui déjà nos parents ils n'ont pas été à l'école comme nous hein/moi j'y ai pas été beaucoup m'enfin on a appris à parler français/à l'école c'était défendu de parler catalan

E - oui c'était interdit

L - oh oui/tout à fait//à la récréation on parlait catalan

M - oui mais si en classe/si tu voyais en classe quelquefois eh tu aspilles quelquefois qu'est-ce que c'est que ça aspille aspille allez/tu me fais cent lignes/(corpus 3)*

⁶ « Il apparaît ainsi particulièrement intéressant de considérer la position de la Catalogne française qui se situe dans un contexte singulier, partagée entre l'idéologie universaliste française et la conception herdérienne de l'identité observable sur le versant sud de cet espace » (Pujol, 2002 : 153)

⁷ « (...) est-il bien nécessaire, afin de défaire (à tout le moins dans les esprits) une frontière méridionale jugée insupportable et inique, d'en (re)constituer ou d'en consolider une autre au nord de Salses, pour, une nouvelle fois, faire d'un lieu de passage naturel celui d'un nouvel enfermement ? » (Lagarde, 2002 : 163).

Si aujourd'hui le catalan est en voie d'assimilation en France⁸, l'évolution des discours ne peut être dissociée de l'histoire particulière de cette langue de l'autre côté de la frontière, après le franquisme. En effet, si en France elle est considérée politiquement comme une langue régionale, c'est-à-dire non nationale, non officielle, sa forte revalorisation en Catalogne du sud, grâce à l'officialisation et la normalisation, entraîne toutefois une conscience bilingue forte.

P- bien/je suis à un âge où je décomplexé/mais c'est vrai que quand j'étais jeune/au niveau des amis je complexais//on était jeunes tout le monde était français et on parlait/on communiquait/à l'école on jouait en français//d'ailleurs je me suis rendu compte qu'à l'âge adulte que d'autres enfants de mon âge avaient la même famille que moi/et parlaient catalan à la maison//mais je pense qu'on décomplexé de plus en plus/parce qu'avant les gens qui parlaient catalan étaient des paysans/des agriculteurs//donc à Perpignan on perdait le catalan/il ne restait que dans les villages/ça faisait un peu plouc/un peu paysan

E-et finalement qu'est-ce qui a fait qu'étant petit tu te mettes à parler français ?

P-la confrontation avec l'école/je pense qu'avant d'être scolarisé/j'aurais été de l'autre côté de la frontière/je serais rentré dans une école castillane/ce qu'on appelle espagnol/là j'étais en France/donc j'ai parlé français et j'ai appris à l'écrire/et dans un but social je parlais de plus en plus français (corpus 1)

Ainsi la région Languedoc-Roussillon continue à promouvoir timidement le catalan à travers divers organismes officiels et associatifs de défense de la langue et la culture occitanes et catalanes. Malgré tout, on peut se demander, à première vue, pourquoi les Catalans du nord, à l'image de leurs compatriotes espagnols, ne revendiquent pas plus ouvertement leur particularisme, voire la fusion des deux Catalognes (à l'exception des militants catalanistes, nous y reviendrons).

Une éventuelle autonomie politique, sur le modèle corse ou basque, impliquerait une remise en cause de la frontière, de l'identité nationale, et des types d'appartenances socio-politiques⁹. C'est à partir de ce constat que je vais examiner les discours de locuteurs roussillonnais, recueillis dans un corpus qui ne vise en aucun cas la représentativité, mais dans une approche qualitative, qui tente de cerner quelques imaginaires particuliers.

Si nos corpus ne comportent pas de positions revendicatrices extrêmes¹⁰, cela ne doit pas conduire à penser que ce type de discours n'existe pas¹¹, mais il reste toutefois marginal. Notre tâche sera donc d'analyser les discours de Catalans d'âges différents et appartenant à des milieux variés afin de proposer un premier regard sur la mise en discours de la frontière. Insistons bien sur l'aspect fragmentaire de cette première approche, qu'un traitement plus approfondi des corpus devrait permettre de compléter.

Construction et fluctuation de la frontière

A travers les quatre extraits de corpus (annexe présentée ci-dessous), arrêtons-nous d'abord sur les mots de la frontière : comment la dire ?

⁸ Une régression des usages est confirmée par les enquêtes (Courouau, 2002).

⁹ Depuis longtemps, les graffitis sur les murs (« Estat català », « Perpinyà és Catalunya », etc.) signés par l'« organització independentista » ou les revendications *catalanistes* font référence à cette possible abolition de la frontière mais restent minoritaires.

¹⁰ Les réticences majoritaires des Catalans du nord au *catalanisme* sont déjà évoquées par Wanner lors de son enquête à Salses (1993 : 99).

¹¹ Voir par exemple <http://www.bloc-catala.com/perunestatutocatal%E0.htm>

Notons que les modalités d'enquêtes ne sont pas à l'origine de possibles atténuations des discours puisqu'elles ont été menées par des étudiants catalans auprès de leurs proches dans une relation de grande confiance.

Il faut noter au préalable que les enquêtes étaient centrées sur la mise en discours de la langue, et ne portaient pas de manière focale sur la frontière, que les témoins ont toutefois évoquée à chaque fois : elle apparaît comme un élément incontournable de leur relation aux langues, comme partie prenante de leur paysage linguistique.

Les premiers mots de Pierre dans le corpus 1 sont significatifs :

E- alors Pierre/quelles sont les particularités de ta région ?

P- bien/au niveau du département/c'est d'abord un département frontalier/je pense que c'est particulier même si ce n'est pas le seul en France/il y a beaucoup de frontières/mais c'est un pont dans les Pyrénées/(corpus 1).

D'emblée, cette frontière est donnée comme ambiguë, à la fois ligne de partage, limite et « pont ». Cette dernière métaphore est riche de sens : à l'image de la réalité géographique et historique de cette frontière traversée de toutes parts pendant des siècles, c'est donc en termes de *lien* que se donne la frontière suivant la définition du « pont » : « Construction permettant de franchir un obstacle encaissé », « ce qui sert de lien entre deux choses¹² ». Au « pont », on pourrait substituer la « couture » de C. Raffestin (1986).

Cet état de fait est d'autant plus évident que si ce locuteur est « né français », ses parents, eux, sont nés « de l'autre côté de la frontière », en Catalogne sud. Son imaginaire « transfrontalier » s'inscrit dans un parcours familial précis.

P- oui/c'est ma langue maternelle/il faut dire que je suis né dans une famille catalane d'immigrés économiques//mes parents sont rentrés en 1960 de la Catalogne du sud/de l'Espagne/donc il n'y avait plus/déjà de répression trop franquiste//mais c'est plutôt pour des raisons économiques que mes parents se sont installés ici/et ils ont eu leurs enfants ici/ma sœur aînée et moi//donc on baigne dans le catalan//en plus nos grands-parents nous ont suivis/donc dans la cellule familiale c'était le catalan/(corpus 1)

Ainsi, de « double culture » et « tourné vers la Catalogne et l'Espagne en général », ce locuteur dépasse, au quotidien, la limite induite dans la notion de frontière : « J'ai un pied dans le sud et un pied dans le nord ».

Pour beaucoup, la frontière est intériorisée, élément du décor familial, et rarement posée comme obstacle. Elle réfère à des activités multiples du quotidien.

et ton père si si il parle un peu catalan/il le parle pourquoi parce qu'il a entendu papy et qu'il allait euh : : au moment de de : : : la vendange ou si nous quand on allait cueillir les abricots euh la cogne on allait la chercher du côté de Figuère et c'était tous des gens qui parlaient de la Catalogne jusqu'à Figuère jusqu'à Barcelone on parle le catalan et nous quand nous faisons les vendanges ou la cueillette des cerises ou la cueillette des abricots/(corpus 4)

Pour d'autres, enfin, l'évocation de la frontière nécessite d'emblée de questionner les discours politiques, notamment ceux qui remettent en cause cette frontière et promeuvent sa dissolution.

O (...) he : il vaut bien mieux bien mieux essayer de de d'assumer un héritage tel qu'il est aujourd'hui et de garder tout ce qu'on a euh/y compris y compris la République//enfin je veux dire je je vois pas de si vous voulez d'opposition moi je ne je je il n'y a pas besoin c'est pas une question de frontière/c'est ça moi aussi qui m'étonne chez les catalanistes c'est que en déplaçant la frontière tout ira bien//mais enfin moi je sais pas ou alors je suis trop de gauche mais/enfin c'est pas en déplaçant les frontières qu'on change les sociétés/ (corpus 2)

Nous reviendrons sur les positionnements politiques, mais notons dès à présent que la frontière est bien au cœur de l'ensemble de la formation discursive concernant la question du

¹² Dictionnaire encyclopédique Hachette.

catalan¹³. Elle cristallise les différents positionnements, puisque la question est bien de se placer entre une réalité politique distinguant Français et Espagnols, et une autre réalité, où les Catalans seraient regroupés en une seule entité à travers leur langue et leur culture. Puisque la frontière *ne va pas de soi*, elle oblige donc les uns et les autres à se positionner. A la différence d'autres frontières, où l'identification de l'autre est appuyée par des critères tangibles (langue, culture, religion), il s'agit ici de construire de l'*autre* ou, à l'inverse, de construire du *même*.

La place du sujet dans l'entre-deux

Avant d'entrer dans la complexité de l'élaboration des appartenances à travers ces entretiens, regardons tout d'abord comment la subjectivité se donne ou se dissimule dans les discours. Il apparaît intéressant de remarquer que la place du pronom « je », contrairement à d'autres types de discours épilinguistiques en France ou ailleurs, est très fragile. Même dans les moments de description personnelle de l'enfance, le « je » dérive souvent vers le « on » ou le « nous » ou bien vers des formes impersonnelles comme « c'est », « y a ». Ce procédé est prégnant dans les corpus 1 et 4. Dans le corpus 2, le « je » est, pendant un long moment, uniquement présent dans quelques modalités autonomes (« je veux dire », « moi je pense », « je dirais même ») au profit du « on », du « c'est », ou du « y a », avant de s'imposer dans les dernières phrases, signifiant alors le retournement du discours catalaniste identifié par le « ils ». Nous y reviendrons.

La mise à distance et la difficulté à s'approprier son propre discours témoigneraient-elles d'une gêne ? d'une volonté d'assignation collective ? d'une parole qui se donnerait dans sa dimension, certes illusoire, d'unité communautaire ? Il semble évident qu'elle donne d'abord à entendre des discours rapportés, afin d'éviter une évocation plus intime du rapport aux langues.

Dans le corpus 3, la difficulté de l'enquêteur à obtenir une réponse personnelle de ses interlocuteurs va dans le même sens. Il finit donc par insister sur le « vous » et réalise une opération de forçage. Le terme « normal » indique clairement une précatégorisation de l'enquêteur et dévoile son propre imaginaire.

E - pour vous c'était normal que que [le catalan]

M- [pour eux] pour eux c'était normal que le catalan disparaisse//ils étaient français et il fallait qu'ils parlent français

E - et vous vous en pensez quoi/vous auriez préféré vous auriez préféré qu'on continue à parler catalan//ou

L- non je sais pas/

M- préféré/

L-je sais pas/préférez : : /nous on parle les deux langues alors

P- oui on parle on parle les deux langues oui/on parle plus catalan mais enfin

L- si mais/

M- être bilingue/c'est pas mauvais d'être bilingue/ (corpus 3)

Par une sorte de pirouette, les interlocuteurs ne répondent pas vraiment, attribuant le mot *préférez* aux langues, et non pas à leur positionnement politique. Pourtant, ils répondent

¹³ « En effet, il semble vain de rendre compte d'une spécificité nord-catalane en faisant abstraction de son caractère fondamentalement périphérique dès lors qu'on se réfère à ce « pays aux deux frontières », il est non moins indispensable de s'interroger sur la signification de la frontière, et surtout sur l'évolution même de cette signification, au moment même où les concepts de périphérie et de centralité sont, semble-t-il, en train de perdre de leur pertinence, dans le cadre nouvellement défini de l'Union européenne. » (Lagarde, 2002 : 102).

implicitement en niant la dimension bilingue qui a touché leur famille (ceci expliquant que leurs plus jeunes enfants ne parlent plus le catalan).

La définition de soi, ou disons la construction identitaire, passe donc par une multitude d'autres, par diverses identifications à des positionnements collectifs. Les procédés discursifs vont dans le sens d'une mise en discours collectif dans lequel le « je » doit s'inscrire. Dans ce contexte, les identifications sont variées et mouvantes. Les précautions oratoires, les euphémismes pour certains, les reprises indirectes ou plus explicites à travers les discours antérieurs réappropriés, montrent combien parler du catalan, c'est aussi se positionner politiquement pour ou contre l'idée d'une Catalogne unifiée, c'est-à-dire entrer, ou ne pas sortir, du discours commun.

Fluctuation des groupes d'appartenance

On pourrait alors imaginer des discours binaires dans lesquels le « on » ou le « nous » référerait à l'un ou l'autre pôle. Il n'en est rien. Tout comme le terme « Catalan », le jeu polysémique est en fait d'une grande complexité indiquant que pour chaque imaginaire, les stratégies d'appartenance aux groupes sont plurielles et dynamiques.

Commençons par les pronoms, le plus fréquent étant le « on ». La première acception relevée concerne le générique référant au groupe « catalan » dont le signifié est plus ou moins flottant.

Dans le premier corpus, le « on » réfère successivement :

à la famille,

donc on baigne dans le catalan/en plus nos grands-parents nous ont suivis/donc dans la cellule familiale c'était le catalan/(corpus 1)

nous à la maison/on parlait toujours catalan/on n'a jamais voulu : /mes parents ne nous ont jamais dit non tu ne parleras pas catalan on est catalans (corpus 1)

au groupe de pairs,

on était jeunes tout le monde était français et on parlait/on communiquait/à l'école on jouait en français///(corpus 1)

au groupe professionnel,

donc dans les chantiers on parlait toutes les langues c'était international// (corpus 1)

mais surtout aux Catalans (Catalogne du nord).

/je pense qu'on ne pourra pas régresser (corpus 1)

je pense qu'on ne pourra pas faire un pas en arrière/mais c'est un petit pas/parce que la France/là on parle de régionalisation(corpus 1)

mais on peut s'appuyer dessus/la langue n'est pas perdue//donc on peut toujours se retourner vers l'Espagne/et en le parlant plus dans notre département des ponts pourraient s'ouvrir/ (corpus 1)

mais maintenant c'est quand même fort/car on est un département dont une partie est occitane/le nord/donc on est 500 000 personnes en France ou même à habiter dans un département catalan et on est tout petit//en France à Paris/on connaît les Catalans de Barcelone/mais aussi de Perpignan/parce qu'on a un rugby de haut niveau l'USAP qui arbore les couleurs// (corpus 1)

Il peut aussi correspondre à un présentatif (« il y a ») :

de l'autre côté de la frontière/c'est presque fédéral/ce sont des nations qui se regroupent en un Etat/et puis il y a dix millions de personnes qui parlent le catalan//donc c'est facile de s'y rendre et de communiquer dans la langue que j'aime// (corpus 1)

bien/au niveau du département/c'est d'abord un département frontalier/je pense que c'est particulier même si ce n'est pas le seul en France/il y a beaucoup de frontières/mais c'est un pont dans les Pyrénées//il y a toute une culture/une culture rurale/agricole/viticole/et l'identité catalane y est très forte/c'est un drapeau/c'est une langue/c'est des coutumes : // (corpus 1)

mais c'est vrai que d'un autre côté en Espagne c'est une autre philosophie/donc comme en Angleterre/ou en Allemagne avec les landers/on a des régions ou des nations qui se regroupent pour faire un Etat// (corpus 1)

Fréquemment, la spécification du « nous » ou du « on » prend sa source dans l'opposition entre locuteurs des villes et des campagnes :

où il y a une différence de heu : : /linguistique si tu veux c'est la le le catalan de la ville et le catalan de certaines régions/de chez nous/tu as par exemple Laurent le mari de Suzon il est de Saint-Laurent de Cerdan et bien il a un catalan qui n'est pas le nôtre/quand Laurent parle catalan y a des trucs que je comprends pas/c'est un catalan rocailleux//et peut-être tirant un petit peu sur l'espagnol/tandis que nous il est un peu francisé tu vois euh nous il est un peu francisé tu vois euh c'est (corpus 4)

Parfois même, le « on » se réduit finalement à la ville de Perpignan :

ça sonne pas comme chez nous tandis que euh nous en ville euh c'est un catalan du villaret comme on dit/parce que hé il est un peu francisé/on n'a pas trop l'habitude de parler ce catalan alors on on l'escamote un peu tu vois / (corpus 4)

Par contre, l'évocation du rapprochement avec la Catalogne du sud passe par le « tu » générique :

le catalan jusqu'à Figières tu tu tu le parles comme chez nous : : jusqu'à Barcelone le catalan il est à peu près pareil hein : /y'a pas une grosse grosse différence maintenant euh : : /la différence oui plus ou moins elle est marquée c'est sûr mais on se comprend très bien maintenant/ (corpus 4)

Puis à la fin, le « je » fait à nouveau une entrée forte, complexifiant les catégorisations précédentes :

nous étions espagnols avant il faut pas l'oublier hein/on était sous la domination espagnole bon euh : après après le traité des Pyrénées on a été français//donc si on me demande qu'est-ce que vous êtes je réponds je suis française/je réponds pas je suis catalane/parce que catalane c'est c'est c'est du Perthus jusqu'à Barcelone mais : mais n'empêche que quand même euh je suis catalane/on ne peut pas me l'enlever/si on me dit est-ce que vous êtes catalane je répondrais oui/je suis née ici alors c'est que je suis catalane/parce qu'il y a des traditions// (corpus 4)

Ce passage très important, marquant la fluctuation des positionnements identitaires et le rôle de la frontière, indique clairement la mobilité des identifications que le jeu des pronoms révèle par ailleurs¹⁴.

Cette fluctuation porte aussi sur le lexique utilisé pour nommer les zones et les locuteurs de ces zones. Les oppositions Catalans du sud/Catalans du nord ou Français/Espagnols, ne dichotomisent pas des catégorisations subjectives bien plus subtiles.

Selon les thématiques choisies, le « chez nous », dans le corpus 1, correspond à la fois au « département », « département frontalier », « pont dans les Pyrénées » face à la « Catalogne du sud », à « l'Espagne » et à son élargissement (« la France » face à « de l'autre côté de la frontière », « l'Espagne »). Comme dans le corpus 4, les oppositions peuvent aussi se réduire à la ville (« Perpignan ») face aux villages (« plouc », « paysan »). Lorsque le champ politique est investi, l'opposition change : on passe du « département frileux », de la région que le locuteur voudrait voir nommer « les Pyrénées catalanes », mais pour laquelle le gouvernement français « traîne un peu les pieds », à la « région catalane », « région organisée » dont il décrit les effets positifs en matière de langue, d'économie et d'éducation parce que « c'est une autre philosophie ». A l'inverse, lorsque l'histoire est convoquée, le démon du franquisme rôde et le « département catalan » français réintègre sa valeur fondatrice originelle : il devient le « berceau des Catalans », de « la nation catalane ».

¹⁴ L'opposition entre Catalans/non-Catalans n'est pas marquée dans ces corpus car les enquêteurs sont tous catalans et connus des enquêtés, mais ce positionnement serait vraisemblablement beaucoup plus accusé explicitement si les enquêtes étaient menées par des non-Catalans.

La volonté de dissocier radicalement la Catalogne du sud et du nord s'exprime dans le corpus 2 de manière plus homogénéisante (la Catalogne est un « rêve » car les Espagnols ne sont pas des Français), et réactualise un imaginaire souvent dévalorisant de la situation sociale des Catalans du sud (Lagarde, 2002).

Non c'est vrai que ça c'est c'est une chose que/les catalanistes volontiers euh vivent dans un rêve et notamment dans le rêve qu'il y a une Catalogne et qu'il suffit d'ailleurs de parler catalan et de s'affirmer catalan pour que cette Catalogne existe/c'est quand même relativement FAUX (corpus 2)

Les arguments utilisés pour marquer la nécessité de la frontière sont multiples. Ils concernent « tout un tas de traits » qui marquent la différence et identifient l'autre, « ces gens-là » : la manière de manger, le rythme de la journée, la culture, les usages variants de la langue, etc. Plus profondément, l'histoire et la politique sont les facteurs déterminants de cette opposition entre le Roussillon, où l'on est républicains, « pleinement catalans », et le pays de « Franco », « qu'on appelle les gens du Sud ».

qu'on peut être en Roussillon pleinement catalans tout en n'ayant pas d'histoire vraiment commune avec ces gens-là depuis euh : trois quatre siècles//et bon qu'on a fait la révolution françAISE/on a fait un certain nombre de choses/on vit dans une société démocratique/he je veux dire bon euh/eux y a pas vingt ans ils pouvaient pas dire tout ce qu'ils pensaient (corpus 2)

Outre les dénégations (« Mais c'est pas tant péjoratif qu'une réalité même ») et les soubassements politiques sur lesquels s'appuient ces discours, les positionnements complexes visent à s'affirmer catalan sans passer par la Catalogne du sud mais tout en reconnaissant une « culture commune qui remonte loin ».

ils sont pas dans la réalité des choses/ne/parce que y a ya certainement un catalanisme/euh : possible/je dirais même nécessaire/parce qu'une culture c'est c'est une culture et c'est tout c'est tout un patrimoine/c'est un legs/c'est tout qu'on ne peut pas laisser tomber et qui certainement d'une certaine manière a un certain avenir (corpus 2)

Nulle contradiction ici, mais l'exacte représentation d'une négociation identitaire permanente selon qu'elle prend appui sur l'histoire, la politique, les données sociales, linguistiques, etc. L'idéal s'inscrit alors dans l'héritage pluriel,

les Catalans du Roussillonnais et de Cerdagne qui sont devenus français par l'histoire et l'ont pas fait du jour au lendemain/ils l'ont fait au bout d'un certain nombre de siècles/ça ne peut pas se se défaire et d'ailleurs pourquoi//he : il vaut bien mieux bien mieux essayer de de d'assumer un héritage tel qu'il est aujourd'hui et de garder tout ce qu'on a euh/y compris y compris la République (corpus 2)*

contre l'unité mythique :

je crois qu'il faut s'abstraire de cette idée qu'il y a une Catalogne auquel tout le monde peut communier religieusement euh en voyant les quatre barres et en chantant la Sant Espina//c'est ça/c'est un c'est un c'est un mythe (corpus 2)

Dans le corpus 3, si l'unité est aussi rejetée, c'est plus en termes pragmatiques (« c'est pas possible ») visant à un compromis « on est français » et « catalan », « c'est pas mauvais d'être bilingue ».

De manière différente, la locutrice du corpus 4 insiste sur la « catalanité » et le lien linguistique avec la Catalogne du sud, reléguant l'autre aux zones frontalières du nord :

y'a y'en a aucun qui soit arrivé heu de l'astranger comme on dit chez nous parce que l'étranger c'est c'est quand tu dépasses heu heu Salses tu vois/l'étranger c'était après Salses alors c'était le Narbonnais/c'était l'Hérault/c'était E - c'était les gabax¹⁵*

¹⁵ On trouve aussi l'écriture « gavatxos » (Courouau, 2002 : 32).

B - les gabax voilà/alors non non nous nous sommes une famille/de de vraiment catalans et tous les enfants sont nés catalans et tout le monde a été euh : : : du : : du pays quoi de catalan (corpus 4)

La frontière ainsi déplacée, permet d'assurer le lien avec l'Espagne,
non le catalan jusqu'à Figières tu tu tu le parles comme chez nous : : jusqu'à Barcelone le catalan il est à peu près pareil hein : / (corpus 4)

ou d'opérer quelques différenciations à l'intérieur du continuum :

tu as par exemple Laurent le mari de Suzon il est de Saint-Laurent de Cerdan eh bien il a un catalan qui n'est pas le nôtre/quand Laurent parle catalan y a des trucs que je comprends pas/c'est un catalan rocailloux//et peut-être tirant un petit peu sur l'espagnol/tandis que nous il est un peu francisé tu vois euh c'est (corpus 4)

Ce catalan, qui « ne sonne pas comme chez nous », renvoie d'abord aux villages, mais porte l'empreinte de l'espagnol selon un tracé géographique subjectif qui finit par revenir au point de départ, de manière inversée :

en Cerdagne/Cerdagne ils ils parlent pas le même catalan que nous y a : : euh : : l'intonation/y a la proximité peut-être de l'Espagnol aussi euh : : qui change beaucoup de choses parce que tu vois Saint-Laurent de Cerdan/c'est près de l'Espagne euh/la Cerdagne c'est près de Puigcerdà/c'est l'Espagne : alors peut-être c'est englobé dans la/heu/Céret c'est près du Perthus/alors peut-être qu'il y a une//une phonétique un peu/espagnole si tu veux hein : : /ça sonne pas comme chez nous tandis que euh nous en ville euh c'est un catalan du villaret comme on dit/parce que hé il est un peu francisé/on n'a pas trop l'habitude de parler ce catalan alors on on l'escamote un peu tu vois/ (corpus 4)

Encore une fois, il s'agit moins de contradictions, que d'exploration de la variation et des jeux d'appartenance. La mobilité des positionnements identitaires se déploie ici encore à travers la différenciation des parlers entre l'*autre* et le *même*, successivement le catalan des villages puis celui du sud, en zone espagnole. Les modalisations (« peut-être », « tu vois ») les hésitations, les modalités autonymiques (« j'ai entendu dire », « comme on dit ») renforcent la dimension non assertive. Mais il ne s'agit nullement d'une difficulté à se positionner, ou d'une souffrance, les derniers mots le prouvent puisque le pronom « je » se réapproprie cette dimension plurielle de l'identité¹⁶ :

donc si on me demande qu'est-ce que vous êtes je réponds je suis française/je réponds pas je suis catalane/parce que catalane c'est c'est c'est du Perthus jusqu'à Barcelone mais : mais n'empêche que quand même euh je suis catalane/on ne peut pas me l'enlever/si on me dit est-ce que vous êtes catalane je répondrais oui/je suis née ici alors c'est que je suis catalane/parce qu'il y a des traditions// (corpus 4)

De la pluralité à la réification identitaire

A la fois présence et absence, montrée ou occultée, la frontière, selon les places et les désirs d'appartenance des uns et des autres, est une sorte de mise en abîme des effets d'identification des locuteurs. « On » est à la fois catalans, catalans du nord, roussillonnais, perpignanais, pyrénéens, et français. Le locuteur « promène » ses multiples « transportable identités » (Zimmerman, 1998 : 90), ce qui se donne « en commun » (Le Page Tabouret-Keller, 1985 : 235). Chaque positionnement dépend alors des critères convoqués (histoire,

¹⁶ Ce processus complexe est aussi mis au jour dans d'autres travaux : « Plus de trois cents ans après l'annexion du Roussillon à la France, les Roussillonnais sont donc, paraît-il, trop francisés pour souhaiter un changement des frontières. (...) Néanmoins, un nombre assez considérable de témoins ne se considèrent pas en premier lieu comme Français » (Wanner, 1993 : 100).

politique, culture, langues, etc.) et le sujet se *dit* en fonction du moment de parole, de sa position sociale, à partir de la nation, du département, de la ville, du village, de la Révolution française, des guerres, des mœurs, etc. Cet ensemble s'inscrit toutefois entre deux discours politiques antérieurs et homogénéisants dont on ne peut s'extraire : l'idéologie particulariste reposant sur la conception de l'appartenance régionale (ou l'identité de la *Casa*), et le modèle universaliste français (Pujol, 2002 : 154).

E - et qu'est- ce que vous pensez de ceux qui font les actions là//les militants/

M - oui//encore : question catalan ils sont pas trop//hein ils sont assez sérieux//mais il faudrait pas que ça devienne comme : /comme les Corses ou comme les Basques//

E- les Basques

L- oui

M - les Bretons encore ils sont un peu aussi : /ils se maintiennent

E - mmm :

M- parce que si on va sur ces : : si si on/les uns veulent être catalans/les autres veulent être basques les autres veulent être bretons les autres : sur le comté de Nice là-bas y a euh la Savoie/y a la Bretagne je l'ai citée et toutes ces petites régions quoi/ (corpus 3)

A l'inverse, les positionnements sont plus marqués dans le corpus 2 :

c'est ça moi aussi qui m'étonne chez les catalanistes c'est que en déplaçant la frontière tout ira bien//mais enfin moi je sais pas ou alors je suis trop de gauche mais/enfin c'est pas en déplaçant les frontières qu'on change les sociétés/on change les sociétés en changeant les rapports euh : entre les gens/entre en redistribuant les richesses autrement/en donnant les instruments de d'éducation de culture/en ayant des mobilisations sociales de tel ou tel axe ou tel ou tel niveau// (corpus 2)

Dans le corpus 1, la dimension revendicatrice est présente mais toujours modérée :

donc ce que je vais te dire c'est une phrase/une sardane très connue/qui revendique//parce que je suis/tu l'as entendu très revendicatif là-dessus/c'est som y serem gent catalana tan si es vol com no qui veut dire on sera catalans qu'on le veuille ou non//alors c'est vrai que c'est un peu fort/et c'est toujours des chansons un peu revendicatrices/et même un peu guerrières/mais ça montre quand même la détermination d'un peuple/enfin pas que des Catalans/des peuples qui veulent garder leur identité// (corpus 1)

mais moi je pense que là/ce qui est intéressant/ce n'est pas non plus de nous renfermer sur le catalan//le catalan c'est un droit culturel qu'on a/il faut le développer/le pérenniser/mais il faut surtout ne pas avoir peur de s'ouvrir (corpus 1)

La volonté, dans chaque cas de résister à l'homogénéisation du discours militant et donc à l'abolition de la frontière, entraîne un jeu discursif complexe visant toutefois à maintenir la dimension plurielle constitutive du sujet.

La fascination du même

La frontière est donc sans cesse à l'œuvre dans l'imaginaire des locuteurs, mais sa place n'est jamais stable selon les positionnements subjectifs à tenir dans telle ou telle situation.

De même, la frontière nationale n'est pas un obstacle à l'enchevêtrement de ces places, elle est présence et absence au gré des besoins dans l'interaction, elle est à la fois rupture et pont, elle n'empêche pas d'avoir un pied d'un côté et un pied de l'autre. Ce qu'on y parle est à la fois de l'*autre* et du *même*. Ce va-et-vient entre variétés ou entre langues, ce processus de négociation intersubjective permanente est le fondement même du rapport d'hétérogénéité au langage. Parallèlement, le besoin de faire de l'unité à certains moments implique donc la discontinuité, le marquage de l'autre langue, qu'elle soit l'espagnol, une autre variété de

catalan, ou le français. La mise en discontinuité, ou parfois en rupture, au sein du continuum, est toujours aléatoire et imprévisible. C'est dans l'interaction qu'elle naît, toujours particulière et singulière. Elle est alors portée par de multiples déterminismes intersubjectifs entraînant des effets d'identification (la famille, le groupe de pairs, le village, la ville, le département, la région, l'histoire nationale, l'économie, la culture, la littérature, etc.). Mais le jeu possible entre toutes ces identifications est justement l'essentiel de l'illusion identitaire : selon les critères convoqués, désirés, dans chaque situation de communication, s'érigent des discours de la frontière toujours différents. Pour cela, il est impératif de comprendre que si une personne est capable de tenir un discours stable sur un point face à un interlocuteur (ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que ce discours se perpétue *dans les mêmes termes* à d'autres locuteurs et à d'autres moments), on ne peut conclure à une soi-disant stabilité de l'imaginaire sur les langues. Si l'instabilité, la mouvance, le cheminement, etc., sont les caractéristiques profondes de l'activité épilinguistique (hétérogénéité inhérente aux discours épilinguistiques), même les discours les plus réifiés, dans une optique idéologique identifiée comme le nationalisme par exemple, se construisent à partir de ce « terreau » mouvant et varient discursivement. Cette homogénéisation ne peut parvenir à un point de stabilité tel qu'elle se donnerait de manière toujours identique, mot à mot. La réification maximale n'existe probablement qu'à l'écrit (corpus 5). Ainsi, les discours de revendication identitaire, tout entiers tournés vers la fascination du *un*, sont une répétition mécanique, du *même*, *hors de toute subjectivation*. Le discours revendiquant l'autonomie de la Catalogne, s'inscrit dans ce champ de l'homogène faisant de la langue un instrument de l'unité catalane. L'homogénéisation linguistique, à son extrême, s'inscrit alors dans une construction politique et idéologique bien connue même si les modes d'inscription philosophique sont différents :

« *La société catalane du nord se singularise ainsi par une position qui la situe entre la Catalogne du sud qui valorise son identité locale à l'extrême et l'idéologie nationale française qui lui interdit de revendiquer ses particularismes régionaux au nom de l'indivisibilité de la nation* » (Pujol, 2002 : 155).

Il serait intéressant de reprendre cette question des frontières nationales dans le cadre de la construction européenne actuelle qui implique, d'une manière nouvelle, ce jeu avec les limites et la promotion des langues régionales sans risque de bouleversement étatique. En s'attachant à la défense des langues dites « minoritaires », la communauté européenne s'engage, peut-être malgré elle, dans la voie de l'homogénéisation des groupes, du communautarisme et de la réification des frontières non plus nationales mais linguistiques. Certains locuteurs résistent toutefois à ces options uniformes et identitaires. Ainsi, en Bulgarie, les locuteurs du rom, dénommés « Roms » ou « Tsiganes », qui parlent souvent plusieurs autres langues (bulgare, turc, ou grec) ne semblent pas très favorables à un enseignement pour les enfants exclusivement dans leur langue maternelle. Tout comme de nombreux parents au Mali, qui se méfient des écoles expérimentales en bambara, peul ou songhay, les locuteurs sont peut-être bien plus favorables au plurilinguisme, à l'expérience de la pluralité, qu'au repli sur soi, sur sa « tribu » telle que l'évoque Konstantinovic :

« *Le retour à la "totalité" ancestrale exige le retour à son langage, celui qui est constitutif de l'esprit de la tribu et par lequel cet esprit "parle" : le langage de la tribu, auquel on retourne d'autant plus résolument que l'on sent profondément l'absence de la tribu, doit devenir notre langue afin que notre esprit puisse —par le biais de la langue— devenir à nouveau esprit tribal et "revenir" à elle, concorder avec elle.* » (Konstantinovic, 2000 : 68).

L'analyse de ces quelques paroles nous montre ainsi que le discours homogénéisant, quel qu'il soit (idéologies nationales française ou catalane), suscite toujours des résistances : « on » est à la fois français, catalan, roussillonnais, perpignanais, etc. Cette perception plurielle fondatrice du rapport du sujet aux langues (Prieur, 2002), et observable sur de nombreux

terrains (Canut, 2002), d'une part permet de se défaire de la notion d'identité réifiée (être *un*), et d'autre part de l'idée que ce jeu *entre* les langues, aboutirait à des « troubles », voire des « pathologies identitaires ». Si l'idéologie française s'est appliquée à réaliser une « patrimonialisation » et une « folklorisation » des langues régionales afin de « valoriser l'image de la langue française devenue symbole de modernité et d'une identité nationale fondée sur la citoyenneté et les valeurs de la République » (Pujol, 2002 : 149), cette vision homogénéisante, pas plus que celle des catalanistes, ne s'impose de manière exclusive dans l'imaginaire des locuteurs. Conclure à une « aliénation identitaire » et à une double exclusion des Catalans du nord, qui « souffrent ainsi d'être perçus comme les représentants d'une « ethnie minoritaire » par le reste de la population française et comme des « étrangers » par les Catalans espagnols » (Pujol, 2002 : 156), c'est réduire la construction identitaire à la dimension ethnique homogénéisante, et inscrire le sujet dans « l'hégémonie de l'homogène » (Derrida J., 1996). Les désirs des unes et des autres passent par d'autres voies, dont il ne faut pas exclure les critères simples d'intérêts économiques :

/donc on peut toujours se retourner vers l'Espagne/et en le parlant plus dans notre département des ponts pourraient s'ouvrir/même des ponts économiques/ y a beaucoup de travail de l'autre côté/ (corpus1).

« Passants des frontières », les locuteurs jouent avec les contraintes imposées, qu'elles soient symboliques, culturelles et linguistiques, ou réelles, économiques et politiques, tirant le meilleur des unes et des autres :

« Si l'on examine avec une certaine objectivité l'évolution de la renaissance catalane du sud, au XX^e siècle, on y voit comme point de basculement décisif en faveur de la langue et de la culture autochtones la prise en charge du catalanisme par la bourgeoisie marchande et industrielle. L'ancrage actuel au sud n'est en somme qu'une autre forme de ce même comportement, nullement désintéressé : les Nord-catalans n'auront fait ainsi que tirer partie de leur position charnière et bifrontalière » (Lagarde, 2002 : 178).

Au-delà des opportunités électoralistes d'un côté, ou économiques de l'autre, il conviendrait de suivre, de manière plus approfondie, les cheminements et l'entrelacs des positionnements subjectifs des locuteurs. Entre pluralité et tentative de rationalisation de la frontière, entre hétérogénéité et effets d'homogénéisation, la complexité des discours épilinguistiques mériterait une plus longue analyse afin de démêler l'impact des discours sociaux, politiques et idéologiques (extérieurs et antérieurs) sur les processus de subjectivation. L'hypothèse d'une occultation relative des expériences et des points de vue personnels, sous l'influence des idéologies, serait à confirmer à travers d'autres corpus. Il reste que les précatégorisations des étudiants débutants, en tant qu'enfants de Catalans, vont souvent dans le sens d'une mise en cause des discours consensuels de leurs parents, réactions fréquentes issues de leurs lectures sociolinguistiques, surtout à propos des langues régionales. L'un s'interroge alors sur la normalité d'une telle situation,

E - pour vous c'était normal que [le catalan]

Une autre, s'inclut dans le groupe par le « nous »,

E- c'est à cette identité qu'on nous reconnaît en France ?

Une autre encore, forte de ses premières connaissances, tente de « piéger » son interlocutrice en lui demandant de définir le catalan (langue, patois, dialecte ?)

E- pour toi le catalan c'est quoi c'est un patois ou un dialecte comment on pourrait dire ?

B- normalement c'est une langue/c'est une langue/moi

E- pourquoi normalement ?
 B- et bien parce que quand même ça a sa grammaire hein
 E-un patois n'a pas sa grammaire ?
 B- tu me poses une colle là je ne je ne sais pas//
 E- en tous cas pour toi c'est une langue

Un champ d'étude passionnant pourrait alors s'ouvrir à propos de l'impact des discours sociolinguistiques sur les imaginaires des étudiants. Récemment une étudiante, au cours d'un oral, évoquait son soulagement lorsqu'elle comprit, en cours, que sa langue, le créole, était selon elle « une vraie langue ».

ANNEXE : Corpus autour de la frontière¹⁷

1. Corpus 1 : Pierre, 35 ans, Perpignan, catalanophone, activité commerciale (P). Entretien par A.Taverner (E), 2003.

E- alors Pierre/quelles sont les particularités de ta région ?

P- bien/au niveau du département/c'est d'abord un département frontalier/je pense que c'est particulier même si ce n'est pas le seul en France/il y a beaucoup de frontières/mais c'est un pont dans les Pyrénées//il y a toute une culture/une culture rurale/agricole/viticole/et l'identité catalane y est très forte/c'est un drapeau/c'est une langue/c'est des coutumes : /

E-et cette langue le catalan tu la parles ?

P- oui/c'est ma langue maternelle/il faut dire que je suis né dans une famille catalane d'immigrés économiques//mes parents sont rentrés en 1960 de la Catalogne du sud/de l'Espagne/donc il n'y avait plus/déjà de répression trop franquiste//mais c'est plutôt pour des raisons économiques que mes parents se sont installés ici/et ils ont eu leurs enfants ici/ma sœur aînée et moi//donc on baigne dans le catalan//en plus nos grands-parents nous ont suivis/donc dans la cellule familiale c'était le catalan/

E-et aujourd'hui tu le parles encore ?

P-je le parle/mais toujours pareil dans la famille//l'avantage c'est que de l'autre côté de la frontière c'est une langue vivante/une langue quasiment d'une nation//de l'autre côté de la frontière/c'est presque fédéral/ce sont des nations qui se regroupent en un Etat/et puis il y a dix millions de personnes qui parlent le catalan//donc c'est facile de s'y rendre et de communiquer dans la langue que j'aime

E- et il y a des circonstances dans lesquelles tu évites de l'employer ?

P- bien/je suis à un âge où je décomplexé/mais c'est vrai que quand j'étais jeune/au niveau des amis je complexais//on était jeunes tout le monde était français et on parlait/on communiquait/à l'école on jouait en français//d'ailleurs je me suis rendu compte qu'à l'âge adulte que d'autres enfants de mon âge avaient la même famille que moi/et parlaient catalan à la maison//mais je pense qu'on décomplexé de plus en plus/parce qu'avant les gens qui

¹⁷ Les fragments de corpus présentés ici proviennent d'entretiens effectués par mes étudiants de DEUG au cours des années 2002-2003 dans le cadre du cours « méthodes d'enquête ». Les transcriptions ont été reprises par moi-même. La codification est volontairement minimale pour plus de lisibilité. Le choix de la transcription orthographique aménagée empêche toutefois de percevoir les éléments para-verbaux qui rendraient la transcription plus précise pour des analyses interactionnelles. Notre but étant l'analyse de discours, nous indiquons essentiellement les pauses courtes (/) moyennement longues (//) ou longues (///), l'intonation montante pour l'interrogation (?), les rires (*), les chevauchements ([]), les passages inaudibles (XXX) et l'intensité nettement forte de la voix (MAJUSCULE).

parlaient catalan étaient des paysans/des agriculteurs//donc à Perpignan on perdait le catalan/il ne restait que dans les villages/ça faisait un peu plouc/un peu paysan

E-et finalement qu'est-ce qui a fait qu'étant petit tu te mettes à parler français ?

P-la confrontation avec l'école/je pense qu'avant d'être scolarisé/j'aurais été de l'autre côté de la frontière/je serais rentré dans une école castillane/ce qu'on appelle espagnol/là j'étais en France/donc j'ai parlé français et j'ai appris à l'écrire/et dans un but social je parlais de plus en plus français

E-donc finalement/c'est ta scolarisation et celle de ta sœur qui ont amené le français à la maison

P-oui/bon/il faut voir que mes parents étaient des immigrés/et parce qu'ils ont changé de pays/maintenant ils s'y sont adaptés

E-[donc/c'est peut-être aussi pour mieux s'intégrer en France qu'ils ont choisi d'apprendre le français

P-[nous à la maison/on parlait toujours catalan/on n'a jamais voulu : /mes parents ne nous ont jamais dit non tu ne parleras pas catalan on est catalans//on peut pas dire catalanistes/indépendantistes/mais catalans//c'est notre culture/on la parle/on en a jamais eu honte//mais mon père a commencé à travailler en France où il était chef de chantier/il commandait des hommes/tout était en français/tout le monde le parlait//ou à l'école ou dans le monde de l'entreprise/tout le monde parlait français/encore que mon père étant dans les gros chantiers/il y avait beaucoup d'Espagnols/de Catalans/beaucoup aussi d'émigrés de la première vague d'Afrique du nord/donc dans les chantiers on parlaient toutes les langues c'était international//

E-d'accord/et si la politique en France n'a pas aidé justement à : /mais au contraire a défavorisé l'usage des langues régionales/est-ce que personnellement tu luttas pour le maintien de ta langue régionale dans ta région/tu essaies de la réactiver ?

P- bien/j'essaie/il faut voir que je suis de double culture/je suis tourné vers la Catalogne et l'Espagne en général/parce que j'ai une grand-mère de Valence/et je suis aussi né français/donc c'est vrai que la France a une particularité/d'un pays organisé depuis la Révolution au niveau central/où la République a amené tout le monde à parler la même langue//mais c'est vrai que d'un autre côté en Espagne c'est une autre philosophie/donc comme en Angleterre/ou en Allemagne avec les landers/on a des régions ou des nations qui se regroupent pour faire un Etat//mais je comprends comment s'est organisée la France/je suis contre mais je le comprends/je pense que petit à petit/bon nous on a aussi beaucoup de chance avec les Basques/j'ai plus peur pour les langues qui sont moins appuyées comme l'alsacien/le breton/je connais pas non plus très bien/mais ils sont en problématique/parce qu'ils n'ont pas beaucoup d'aide//bon maintenant les langues régionales commencent à rentrer petit à petit à l'école/je pense qu'on ne pourra pas régresser//et aller vers l'interculturalité entre les peuples/les pays/mais aussi les régions dans les pays

E-mais justement/tu ne crois pas que l'on assiste à un tournant linguistique/le gouvernement ne réaliserait-il pas finalement que les langues régionales et la culture qui les accompagne/ont leur importance/et on dirait peut-être même qu'il y a une certaine volonté de relancer l'usage de ces langues minoritaires ?

P-je trouve que ça traîne un peu les pieds quand même/parce que : /bon moi je suis un peu plus particulièrement/parce que ça me touche peut-être plus mais y a des avancements/et des aides au niveau de l'Europe/qui vont dans ce sens/mais la France n'est pas des plus rapides/

E-mais peut-être que c'est déjà un pas ?

P-oui voilà/c'est ce que je dis/c'est un pas/et je pense qu'on ne pourra pas faire un pas en arrière/mais c'est un petit pas/parce que la France/là on parle de régionalisation/et tout ça ne plaît pas à beaucoup de monde quand même/

E-mais justement pour relancer le développement des cultures régionales/n'y a-t-il pas des moyens par exemple : médiatiques/par l'enseignement/employés par l'Etat

P-bien sûr/et bien déjà/toujours pareil/j'ai un pied dans le sud et un pied dans le nord/donc je compare//en Espagne il n'y a pas un département qui n'ai pas deux trois chaînes locales/municipales ou cantonales/où les gens communiquent par l'intermédiaire des régionales//France 3/c'est un décroché de cinq minutes/des informations départementales pendant dix minutes/puis régionales/et puis hop on repart vers le national/

(...)

E-donc tu es plutôt confiant pour l'avenir du catalan ?

P- oui d'autant plus du catalan/parce qu'on peut s'appuyer sur l'autre côté de la frontière/à une région qui est organisée//il faut voir que là-bas en Espagne/la région catalane n'enseigne qu'en catalan//alors c'est pas une réalité qu'on retrouvera en France/je pense pas que ce soit souhaitable/mais on peut s'appuyer dessus/la langue n'est pas perdue//donc on peut toujours se retourner vers l'Espagne/et en le parlant plus dans notre département des ponts pourraient s'ouvrir/même des ponts économiques/y a beaucoup de travail de l'autre côté/

E – y a un dynamisme économique autour de la langue dans la région ?

P- bien sûr/ici à un moment donné/c'était même très fort/parce que c'était le rendez-vous des Catalans/qui pouvaient s'exprimer/faire toutes les festivités en catalan qui ne pouvaient pas se faire en Espagne//donc déjà le département à la culture d'organiser des grands rassemblements festifs/musicaux///mais moi je pense que là/ce qui est intéressant/ce n'est pas non plus de nous renfermer sur le catalan//le catalan c'est un droit culturel qu'on a/il faut le développer/le pérenniser/mais il faut surtout ne pas avoir peur de s'ouvrir/et faire venir des gens ici qui parlent d'autres langues régionales ou d'Etat/et qu'il y ait des concerts/de groupes de tous les pays/

E-mais quelque part/la culture est là comme un moyen de communiquer cette langue et cette culture/aux autres régions et de la faire connaître//par des festivals de la région propre au catalan on pourrait faire parler de notre culture

P-bon on commence/déjà/par la politique de Perpignan/le département est un peu frileux mais ça commence/on avait fait des demandes pour qu'on ne parle plus des Pyrénées orientales mais/ou des choses comme ça/des Pyrénées catalanes/je sais pas si ça va arriver/mais maintenant c'est quand même fort/car on est un département dont une partie est occitane/le nord/donc on est 500 000 personnes en France ou même à habiter dans un département catalan et on est tout petit//en France à Paris/on connaît les Catalans de Barcelone/mais aussi de Perpignan/parce qu'on a un rugby de haut niveau/l'USAP/qui arbore les couleurs/qui a toujours été tourné vers la catalanité/le drapeau du club est le drapeau catalan/le drapeau catalan est très présent dans les communes du département//il y a un drapeau/il y a une histoire///il faut savoir que la nation catalane est née dans le département//donc en réalité le berceau des Catalans/ce n'est pas Barcelone/ce n'est pas la Catalogne du sud/mais c'est notre département//et ça aussi les Catalans de l'autre côté le savent//c'est vrai que historiquement on ne le développe pas/ici/l'histoire c'est nos ancêtres les Gaulois/on n'est pas non plus des colonisés/il faut pas non plus délirer/mais c'est vrai que quand tu vas à Paris XXX il n'y a pas une rue des Catalans/

(...)

Le locuteur évoque les associations, les festivals, pour la défense du catalan

E- c'est à cette identité qu'on nous reconnaît en France ?

p- heureusement que c'est resté cette revendication d'une culture/parce que c'est ce qui a fait survivre les langues et j'espère que ça va avancer/parce que la langue c'est un autre problème/ça se perd/et c'est le premier signe à surveiller/parce que quand la langue est perdue

il est difficile de faire tenir la culture sans que ce soit un folklore/je crois que c'est la langue qui fait qu'elle ne l'est pas

(...)

E-donc pour conclure cet entretien tu aurais une petite phrase à me citer en catalan ?

P-bien/souvent quand ça sort spontanément c'est quand je lance des jurons/ou que je suis en colère//donc ce que je vais te dire c'est une phrase/une sardane très connue/qui revendique//parce que je suis/tu l'as entendu très revendicatif là-dessus/c'est som y serem gent catalana tan si es vol com no qui veut dire on sera catalans qu'on le veuille ou non//alors c'est vrai que c'est un peu fort/et c'est toujours des chansons un peu revendicatrices/et même un peu guerrières/mais ça montre quand même la détermination d'un peuple/enfin pas que des Catalans/des peuples qui veulent garder leur identité//

Corpus 2

O., homme, 45 ans, inspecteur des monuments historiques, catalanophone et (O) défenseur de l'enseignement du catalan, Perpignan. Entretien conduit par E. Gros et C. Pevny, 2002.

Après avoir défendu la culture catalane et l'inaction du gouvernement français, l'enquêté (D) poursuit la discussion avec un ami (O).

D - Non c'est vrai que ça c'est c'est une chose que/les catalanistes volontiers euh vivent dans un rêve et notamment dans le rêve qu'il y a une Catalogne et qu'il suffit d'ailleurs de parler catalan et de s'affirmer catalan pour que cette Catalogne existe/c'est quand même relativement FAUX/euh : on ne peut pas effacer l'histoire/on ne peut pas effacer la situation des choses//c'est vrai que ça se voit un peu de manière un peu caricaturale dans la manière dont s'exprimait le père de : Dominique/et qu'on appelle les gens du Sud des Espagnols/mais c'est pas tant péjoratif qu'une réalité même s'ils sont catalans que/que la société de la Catalogne du sud parle catalan et que c'est sa langue/d'ailleurs véhiculaire/sa langue quotidienne/ils ont tout un tas de traits/par rapport à nous qui les désigne comme des Espagnols/euh : /la manière de manger : le rythme de la journée/tout un tas de choses et se ça ça n'empêche pas qu'ils sont catalans et qu'ici aussi on est catalans/mais si vous voulez c'est c'est pas y a pas je crois qu'il faut s'abstraire de cette idée qu'il y a une Catalogne auquel tout le monde peut communier religieusement euh en voyant les quatre barres et en chantant la Sant Espina//c'est ça/c'est un c'est un c'est un mythe/y a y a des modalités de vivre le le : la catalanité le catalanisme selon les régions les histoires d'ailleurs les Valenciens le vivent pas comme les Barcelonais et les Majorcains pas comme les gens du Principat et et faut admettre qu'on peut être en Roussillon pleinement catalan tout en n'ayant pas d'histoire vraiment commune avec ces gens-là depuis euh : trois quatre siècles//et bon qu'on a fait la révolution françAISE/on a fait un certain nombre de choses/on vit dans une société démocratique/he je veux dire bon euh/eux y a pas vingt ans ils pouvaient pas dire tout ce qu'ils pensaient/je veux dire quand même si euh : effectivement il y a une culture commune qui remonte loin/y a y a une langue qui est la MÊME/ça eh c'est clair he : d'ailleurs dans les statuts/les usages et dans les manières de l'utiliser sont pas tu tout les mêmes là-bas qu'ici/

O- Moi je pense y a y a la réalité [ils sont pas XXX

D- [ils sont pas dans la réalité

O-ils sont pas dans la réalité des choses/ne parce que y a y a certainement un catalanisme/euh : possible/je dirais même nécessaire/parce qu'une culture c'est c'est une culture et c'est tout c'est tout un patrimoine/c'est un legs/c'est tout qu'on ne peut pas laisser tomber et qui certainement d'une certaine manière a un certain avenir//je pense que enfin j'espère//mais certainement pas dans cette espèce de culture d'opposition comme quoi il faut

extirper euh la France et les Français pour faire renaître une Catalogne qui serait dessous/ou cachée par//ça ça ça n'a ça n'a aucun sens/ce sont ce sont ce sont les Cata- les Roussillonnais les Catalans du Roussillon et de Cerdagne qui sont devenus Français par l'histoire et l'ont pas fait du jour au lendemain/ils l'ont fait au bout d'un certain nombre de siècles*//ça ne peut pas se se défaire et d'ailleurs pourquoi//he : il vaut bien mieux bien mieux essayer de de d'assumer un héritage tel qu'il est aujourd'hui et de garder tout ce qu'on a euh/y compris y compris la République//enfin je veux dire je je vois pas de si vous voulez d'opposition moi je ne je je il n'y a pas besoin c'est pas une question de frontière/c'est ça moi aussi qui m'étonne chez les catalanistes c'est que en déplaçant la frontière tout ira bien//mais enfin moi je sais pas ou alors je suis trop de gauche mais/enfin c'est pas en déplaçant les frontières qu'on change les sociétés/on change les sociétés en changeant les rapports euh : entre les gens/entre en redistribuant les richesses autrement/en donnant les instruments de d'éducation de culture/en ayant des mobilisations sociales de tel ou tel axe ou tel ou tel niveau//je veux dire euh moi personnellement la frontière pour me se retrouver chez Franco j'en veux pas hein : merci//

Corpus 3 .

M. et L., couple de locuteurs du catalan, agriculteurs, 71 et 73 ans, Canohès. Entretien Vacle (E), 2003.

M - moi je n'aime pas trop ça hein/

E - oui mais en Espagne ils considèrent que la Catalogne c'est différent de l'Espagne

M - oui mais pourquoi ?

E - ben je sais pas/c'est les mentalités qui veulent ça

M -c'est les mentalités et ben/

L - oui c'est vrai/oui c'est vrai c'est les mentalités mais bon

M-on est français/on est français depuis 1659//depuis 1659 nous hein et ben/on est français on est français

E - oui

M - mes grands-parents mes grands-parents/ont servi la France/mon père a servi la France et//on est français

E - et qu'est- ce que vous pensez de ceux qui font les actions là//les militants/

M - oui//encore : question catalan ils sont pas trop//hein ils sont assez sérieux//mais il faudrait pas que ça devienne comme : /comme les Corses ou comme les Basques//

E- les Basques

L- oui

M - les Bretons encore ils sont un peu aussi : /ils se maintiennent

E - mmm :

M- parce que si on va sur ces : : si si on/les uns veulent être catalans/les autres veulent être basques les autres veulent être bretons les autres : sur le comté de Nice là-bas y a euh la Savoie/y a la Bretagne je l'ai citée et toutes ces petites régions quoi/

E - oui

L - on peut pas/c'est pas possible ça hein

E - oui non c'est sûr

L - c'est pas possible de : : //

E - et quand vous étiez petits vous parliez catalan

L - ah OUI

M - à la maison/à la maison oui déjà nos parents ils n'ont pas été à l'école comme nous hein/moi j'y ai pas été beaucoup m'enfin on a appris à parler français/à l'école c'était défendu de parler catalan

E - oui c'était interdit

L - oh oui/tout à fait//à la récréation on parlait catalan

M - oui mais si en classe/si tu voyais en classe quelquefois *eh tu aspilles* quelque fois *qu'est-ce que c'est que ça aspille aspille* allez/tu me fais cent lignes/*

E - *

(...)

L - entre nous on a jamais parlé français jamais jamais jamais

E - même aujourd'hui

L -jamais

(...)

E - et : qu'est-ce que vous pensez des des lois qui ont été qui ont été mises en place par le gouvernement justement pour éliminer le catalan quoi comme quoi on interdisait de parler catalan par exemple comme vous : à l'école

M - oui mais ça ça date

E - oui c'est ancien

M - oui oui/ça depuis en 1659 quand il y a eu le traité de Pyrénées/Michel Michel derrière la porte des cabinets il avait tout un tout un : décret/tout un décret où était inscrit : : ça avait été/ils avaient été/ils étaient devenus/le Roussillon était devenu français donc/et et il fallait qu'ils perdent

E - pour vous c'était normal que que [le catalan]

M- [pour eux] pour eux c'était normal que le catalan disparaisse//ils étaient français et il fallait qu'ils parlent français

E - et vous vous en pensez quoi/vous auriez préféré vous auriez préféré qu'on continue à parler catalan//ou

L- non je sais pas/

M- préféré/

L-je sais pas/préféré : : /nous on parle les deux langues alors

P- oui on parle on parle les deux langues oui/on parle plus catalan mais enfin

L- si mais/

M- être bilingue/c'est pas mauvais d'être bilingue/

(...)

Corpus 4

B, 76 ans, Perpignan, née à Mula, se dit « Catalane pure souche », arrivée à 5 ans; issue d'une famille commerçante (pressing). Récit de vie mené par M. Parrayre, (E), 2003, Perpignan.

La locutrice évoque pendant un très long moment son parcours de vie : l'arrivée en France, les aspects historiques et politiques, l'interdit du catalan à l'école, le rôle des réfugiés espagnols, les traditions catalanes.

E - oui mais à tes enfants tu leur as quand même euh : comment dire/transmis quand même tes valeurs

B - ah oui bien sûr euh la catalanité quand même est restée dans la maison/hein : : /euh nous sommes tous d'origine catalane mon père était catalan ma mère était catalane moi je suis née catalane et : : par force puisque nous sommes tous du du pays/y'a y'en a aucun qui soit arrivé heu de l'étranger comme on dit chez nous parce que l'étranger c'est c'est quand tu dépasse heu heu Salses tu vois*/l'étranger c'était après Salses alors c'était le Narbonnais/c'était l'Hérault/c'était

E - c'était les gabax

B - le gabax voilà/alors non non nous nous sommes une famille/de de vraiment catalans et tous les enfants sont nés catalans et tout le monde a été euh : : : du : : du pays quoi de catalan

(...)

E- mais en fait tu parlais catalan suivant le contexte suivant le sujet ou suivant les personnes ?

B- euh suivant plutôt les personnes parce que si elles te parlent catalan tu tu réponds en catalan ou alors euh même à la maison euh : : (...) et ton père si si il parle un peu catalan/il le parle pourquoi parce qu'il a entendu papy et qu'il allait euh : : au moment de de : : la vendange ou si nous quand on allait cueillir les abricots euh la cogne on allait la chercher du côté de Figières et c'était tous des gens qui parlaient de la Catalogne jusqu'à Figières jusqu'à Barcelone on parle le catalan et nous quand faisons les vendanges ou la cueillette des cerises ou la cueillette des abricots/

E - oui mais le catalan espagnol et le catalan enfin roussillonnais est quand même différent

B- non non non non non non oui non non non non le catalan jusqu'à Figières tu tu tu le parles comme chez nous : : jusqu'à Barcelone le catalan il est à peu près pareil hein : /y'a pas une grosse grosse différence maintenant euh : : /la différence oui plus ou moins elle est marquée c'est sûr mais on se comprend très bien maintenant/où il y a une différence de heu : : /linguistique si tu veux c'est la le le catalan de la ville et le catalan de certaines régions/de chez nous//tu as par exemple Laurent le mari de Suzon il est de Saint-Laurent de Cerdan et bien il a un catalan qui n'est pas le nôtre/quand Laurent parle catalan y a des trucs que je comprends pas/c'est un catalan rocailloux//et peut-être tirant un petit peu sur l'espagnol/tandis que nous il est un peu francisé tu vois euh c'est

E - et tu l'expliques comment ça

B - ah bé parce que en ville nous le parlons mal//hé he : : nous ne le parlons pas assez souvent/alors euh il est un peu déformé/il paraît qu'à Céret on parle pas le catalan comme chez nous euh je connais pas des gens de Céret mais je l'ai entendu dire tu vois/en Cerdagne/Cerdagne ils ils parlent pas le même catalan que nous y a : : euh : : l'intonation/y a la proximité peut-être de l'espagnol aussi euh : : qui change beaucoup de choses parce que tu vois Saint-Laurent de Cerdan/c'est près de l'Espagne euh/la Cerdagne c'est près de Puigcerdà/c'est l'Espagne : alors peut-être c'est englobé dans la/heu/Céret c'est près du Perthus/alors peut-être qu'il y a une//une phonétique un peu/espagnole si tu veux hein : : /ça sonne pas comme chez nous tandis que euh nous en ville euh c'est un catalan du villaret comme on dit/parce que hé il est un peu francisé/on n'a pas trop l'habitude de parler ce catalan alors on on l'escamote un peu tu vois/

(...)

E- pour toi le catalan c'est quoi c'est un patois ou un dialecte comment on pourrait dire ?

B- normalement c'est une langue/c'est une langue/moi

E- pourquoi normalement ?

B- et bien parce que quand même ça a sa grammaire hein

E-un patois n'a pas sa grammaire ?

B- tu me poses une colle là je ne je ne sais pas//

E- en tous cas pour toi c'est une langue

B-pour moi je pense que c'est une langue/parce que quand même : : elle dérive hé et c'est une vieille langue puisqu'elle dérive du latin/elle dérive du latin donc euh c' c'est une langue/tu vois que maintenant on on on a refait quand même une école catalane/la Bressole et les enfants tout petits à la maternelle ils apprennent le catalan donc c'est que c'est une langue parce que si c'était un patois euh on le parlerait comme ça dans les villages on le parlerait peut-être un petit peu en ville ça se transmettrait de famille en famille mais euh : : on n'aurait pas on n'aurait pas quand même euh : : une école catalane//la catalanité ne serait pas enracinée au point de de : : euh euh qu'on inculque aux enfants une langue/non moi je pense que c'est une langue et y a une grammaire/y a une grammaire y a un vocabulaire/y a y a des dictionnaires donc c'est une langue un patois euh/non non je ne le pense pas moi je je le

considère comme une langue/seulement : : bon une langue qui s'est un peu perdue en France depuis depuis depuis que nous sommes français/nous étions espagnols avant il faut pas l'oublier hein/on était sous la domination espagnole bon euh : après après le traité des Pyrénées on a été français//donc si on me demande qu'est-ce que vous êtes je réponds je suis française/je réponds pas je suis catalane/parce que catalane c'est c'est c'est du Perthus jusqu'à Barcelone mais : mais n'empêche que quand même euh je suis catalane/on ne peut pas me l'enlever/si on me dit est-ce que vous êtes catalane je répondrais oui/je suis née ici alors c'est que je suis catalane/parce qu'il y a des traditions//

BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE J.-L., M'BOKOLO E., 1995, *Au cœur de l'ethnie, Ethnie, Tribalisme et Etat en Afrique*, La découverte-Poche, Sciences humaines et sociales, Paris, réédition 1999.
- ANDERSON B., 1996, *L'imaginaire national*, La découverte, Paris (publié en 1983, *Imagined communities : Reflexions on the origins and spread of Nationalism*, Londres).
- BABADZAN A., 1999, « Culture, coutume et tradition : les enjeux d'un débat », *Journal de la société des Océanistes*, n° 109, Musée de l'Homme, Paris, 1999-2, p. 7.
- BAYART J.-F., 1996, *L'illusion identitaire*, Fayard, Paris.
- BERNARDÒ D., 1988, « Le catalan, la problématique nord-catalane », dans G. Vermès *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, t.2, L'Harmattan, Paris, pp. 133-149.
- BOYER H., 1991, *Langues en conflit, Etudes sociolinguistiques*, Logiques sociales, L'Harmattan, Paris.
- BOYER H., STRUBELL M. (éds.), 1994, *La politique linguistique de la Catalogne autonome et la sociolinguistique catalane : un état des lieux*, *Lengas*, n°35, Montpellier.
- CANUT C. (éd.), 2002a, *Langues déliées, Cahiers d'Etudes Africaines*, n°163-164, EHESS, Paris.
- CANUT C., 2002b, « Langues et filiation en Afrique. », *Afrique du monde, Les Temps Modernes*, n°620-621, Paris, pp. 410-440.
- CANUT C., 2002c, « Perceptions of languages in the Mandingo region of Mali », dans D. R. Preston (éd.), *Handbook of Perceptual Dialectology II*, John Benjamins, Amsterdam, pp. 31-40.
- CANUT C., 2004, « Frontières de langues frontières de cultures, quelques notes à partir du terrain malien », *Travaux de didactique*, n°50, Montpellier, pp. 112-143.
- COUROUAU J.-F., 2002, « Puissance et déclin du nord-catalan à travers les pratiques et les représentations », *Lengas*, 52, Montpellier, pp. 53-74.
- DERRIDA J., 1996, *Le monolinguisme de l'autre*, Galilée, Paris.
- GELLNER E., 1983-1999, *Nations et nationalisme*, Bibliothèque historique, Payot, Paris.
- GRAU M., 2002, « La littérature catalane de Catalogne nord.1970-2000. Essai d'approche bibliométrique », *Lengas*, 52, Montpellier, pp. 87-116.
- HOBSBAWM E., 1992, *Nation et nationalisme*, Gallimard, Paris.
- KONSTANTINOVIC R., 2001, « Sur le nazisme serbe », *Identités indécises, Lignes* 06, octobre, pp. 53-74.
- LAGARDE C., COUROUAU J.-F., 2002, « L'espace nord-catalan : une problématique singulière », *Lengas*, 52, Montpellier, pp. 7-12.
- LAGARDE C., 2002, « Le Sud contre le Nord, ou la fascination barcelonaise : vers une recatalanisation pragmatique ? », *Lengas*, 52, Montpellier, pp. 161-180.

- LE PAGE R.B., TABOURET-KELLER A., 1985, *Acts of identity, creole based approaches to language and ethnicity*, Cambridge university press.
- MARLEY D., 1995, *Parler catalan à Perpignan*, L'Harmattan, Paris.
- PUJOL D., 2002, « Patrimonialisation du phénomène culturel différentiel et dynamique de l'identité en Catalogne-nord », *Lengas*, 52, Montpellier, pp. 145-160.
- PRIEUR J.-M., 2001, *Frontières de sujets, frontières de langues : l'expérience subjective du passage*, Thèse d'Etat, Strasbourg I.
- RAFFESTIN C., 1986, « Eléments pour une théorie de la frontière », *Diogène*, n°134, pp. 3-21.
- SÉRIOT P., 1996, *Langue et nation en Europe centrale et orientale du XVIIIème siècle à nos jours*, Cahiers de l'ILSL, n°8, Presses centrales, Lausanne.
- SÉRIOT P., 1997, « Faut-il que les langues aient un nom ? », dans Tabouret-Keller A. (éd.), *Le nom des langues I, Les enjeux de la nomination des langues*, BCILL 95, Peeters, Louvain-La-Neuve, pp. 167-190.
- TABOURET-KELLER A., 1997, « Les frontières, de feu, de glace. Une première exploration ? », *La maison du langage, Questions de sociolinguistique et de psychologie du langage*, Série langages et cultures, Université Paul-Valéry, Montpellier, pp. 151-164.
- WANNER A., 1993, « La situation de la langue vernaculaire dans les confins catalano-occitans. Enquête sociolinguistique comparative à Salses (Pyrénées Orientales) et Sigean (Aude) », *Lengas*, n°33, Montpellier, pp. 7-124.
- ZIMMERMAN D.H., 1998, « Identity, context, and Interaction », dans *Identities talks*, SAGE, Londres, pp. 87-106.

LANGUES FRONTALIÈRES ET LANGUES D'IMMIGRATION EN GUYANE FRANÇAISE : PRATIQUES ET ATTITUDES D'ENFANTS SCOLARISÉS EN ZONE FRONTIÈRE

Isabelle Légli

UMR 8133 CELIA et Université de Tours

Enclave française en Amérique du Sud, le département d'Outre-mer de la Guyane partage 520 km de frontières avec le Surinam et 700 km avec le Brésil. Deux fleuves jouent ce rôle de frontière naturelle, l'Oyapock à l'Est et le Maroni à l'Ouest (*cf.* carte en annexe). Alors que 90% de la population guyanaise est concentrée sur une zone côtière baignée par l'Océan Atlantique, les fleuves frontaliers rassemblent, comme dans le reste de l'Amazonie, « la majorité des populations non francophones minoritaires, amérindiennes et businenges » et présentent « les mêmes caractéristiques d'éloignement et de dispersion » (Renault-Lescure, 2000), avec une structure « cloisonnée » (Lézy, 2000).

La Guyane connaît une tradition d'immigration importante depuis le milieu des années 60. Sur les 156000 habitants recensés en 1999, 30% n'ont pas la nationalité française et moins de 50% sont nés sur le territoire¹ (Mam Lam Fouck, 1997). Les trois communautés étrangères les plus importantes sont les Surinamais (qui représentent 11% de la population recensée en 1999), les Haïtiens (9%) et les Brésiliens (5%). Chaque communauté présente en Guyane est dispersée sur les parties habitées du territoire, en particulier dans les grandes villes. On note toutefois la tendance à habiter près de son pays d'origine (Charrier, 2002). Les zones frontalières comportent donc à la fois des populations traditionnellement isolées et une grande partie des étrangers en provenance des pays voisins.

De nombreuses questions se posent sur les pratiques linguistiques et les attitudes liées aux différentes langues en présence : la proximité avec le pays d'origine et/ou la situation de zone frontalière jouent-elles un rôle dans la pratique des langues en présence ? dans leur transmission dans les familles ? ont-elle une influence sur leur éventuelle véhicularité ? sur les catégorisations dont les langues d'immigration font traditionnellement l'objet ? ou encore sur les attitudes face à la langue nationale ? Ces questions, qui se posent pour toute aire frontalière, ne trouvent pas de réponses simples dans la littérature (Bothorel-Witz et Huck, 1999 pour l'allemand en Alsace, par exemple) même si, en Europe, des travaux proposent des politiques linguistiques éducatives adaptées aux régions frontalières (Raasch, 1999 et 2002). En Guyane, région européenne ultra-périphérique, ces questions sont d'autant plus délicates

¹ Lors de la départementalisation, en 1946, 78% de la population est « née en Guyane » ; en 1990 seulement 50%. Il faut toutefois noter que les difficultés de recensement sur le Maroni et l'Oyapock rendent ces chiffres probablement en dessous de la réalité.

que le nombre de langues, aux statuts variés, y est élevé et que les dynamiques migratoires se superposent aux spécificités régionales, cette complexité rendant l'étude des situations sociolinguistiques concrètes indispensable à l'élaboration de politiques éducatives.

Pour tenter de répondre à ces questions, nous nous pencherons sur les résultats de deux enquêtes réalisées, dans des conditions en partie similaires, l'une à Saint Georges de l'Oyapock, petite bourgade située en face du Brésil (Leconte et Caitucoli, 2003), l'autre à Saint Laurent du Maroni, grande ville de l'Ouest guyanais, située en face du Surinam.

1. Langues et immigration en Guyane

1.1. Diversité linguistique

Sur le plan de la diversité linguistique, outre le *français*, langue officielle, on compte une dizaine de langues ayant les caractéristiques de citoyenneté et territorialité des langues régionales (Launey, 1999, Camargo *et al.*, 2003) : le *créole guyanais*, des langues amérindiennes (*kali'na*, *wayana*, *wayampi*, *émerillon*, *arawak* et *palikur*), des créoles de base lexicale anglaise (ou *nenge* sous trois variantes dialectales : *aluku*, *ndjuka* et *pamaka*) et de base anglaise relexifiée partiellement en portugais (le *saamaka*²) et enfin, depuis les années 70, une langue asiatique, le *hmong*³. Hormis l'*émerillon*, toutes les langues amérindiennes parlées en Guyane sont transfrontalières (Goury *et al.*, 2000), en particulier le *kali'na* (parlé également au Brésil, au Surinam, au Guyana et au Vénézuéla), et le *palikur* (parlé au Brésil). De même, les variantes *nenge*, issues du marronnage d'esclaves venant des plantations du Surinam au XVIII^e siècle, sont actuellement parlées de part et d'autre du fleuve Maroni.

On dénombre également un certain nombre de langues issues de l'immigration, en particulier le *créole haïtien* pour les personnes en provenance de Haïti et la variante amazonienne du portugais, ou *brésilien*, pour les personnes en provenance du Brésil⁴. Mais les répertoires linguistiques des migrants ne se limitent pas aux langues officielles de leurs pays d'origine. Par exemple, le profil linguistique des personnes originaires du Surinam ne peut se deviner à partir de la nationalité de ces dernières, car outre le *néerlandais* ou *hollandais*, un certain nombre de langues y co-existent : le *sranan tongo* (créole servant de véhiculaire au Surinam dans les communications inter-communautaires (Carlin, 2001) et langue première d'un certain nombre de locuteurs, en particulier les Créoles surinamais), les langues des marrons (*ndjuka*, *aluku*, *pamaka*, *kwinti*, *saamaka*...), des langues amérindiennes (*kali'na*, *arawak*, *wayana*, *tirio*...), des langues provenant de premières migrations (*créole anglais* du Guyana, *javanais*, *hindoustani*, *chinois hakka*...). La majorité des habitants du Surinam est ainsi locutrice de langues minoritaires auxquelles s'ajoutent parfois le *néerlandais* et le *sranan tongo*, *a fortiori* s'il s'agit d'une population vivant en zone urbaine et scolarisée.

² Ou «saramaka» / «saramaca» pour les hétéro-désignations.

³ Qui constitue un « cas limite » de langue régionale (Launey, 1999). Parlé par des Laotiens arrivés à la fin des années 70 en Guyane et par leurs descendants regroupés dans deux villages (Géraud, 1997). Très peu de Hmongs ayant été naturalisés, leurs enfants sont encore souvent de nationalité laotienne (Charrier, 2002).

⁴ Et aussi : l'*anglais* et le *créole guyanien* pour les personnes en provenance du Guyana, le *créole sainte-lucien* (Sainte-Lucie) ou encore le dialecte chinois *hakka* (Chine) etc. En 1992, après les enfants haïtiens, brésiliens et surinamais, les guyaniens se trouvaient en 4^e position des élèves étrangers (avec 6,3% des effectifs) et les enfants provenant des Antilles anglophones représentaient 2,4% (Calmont, 1997).

1.2 . Quelques repères sur l'immigration en Guyane

Nous nous intéresserons ici principalement aux trois groupes majoritaires d'étrangers en Guyane, dont deux (les Surinamais et les Brésiliens) viennent de pays frontaliers. Bien que l'immigration de ces trois populations soit due à des facteurs politiques et économiques, leurs histoires migratoires et leurs profils diffèrent quelque peu.

Les personnes en provenance du Surinam constituent, lors du recensement de 1999, le groupe d'étrangers le plus nombreux⁵ de la Guyane ; un tiers de la population de Saint-Laurent du Maroni est de nationalité surinamaïse (Charrier, 2002). La guerre civile dans ce pays a occasionné de forts flux migratoires au milieu des années 80 – avec notamment la mise en place de camps de réfugiés dans l'Ouest guyanais (Anouilh, 1994) – qui ont nettement diminué depuis le règlement du conflit en 1992 tout en se maintenant cette dernière décennie en raison de la mauvaise situation économique au Surinam, de la perméabilité des frontières et des mouvements coutumiers de population sur le Maroni (Piantoni, 2002). Les Surinamais de Guyane se caractérisent par une forte proportion de moins de 20 ans (plus de la moitié d'entre eux) et une natalité très importante, qui représente, d'après les derniers chiffres du recensement (INSEE, 1999), 24% du total des naissances en Guyane⁶.

L'immigration en provenance de Haïti a débuté pour sa part dans les années 70, de façon massive et clandestine. Lors du recensement de 1982, la communauté haïtienne, qui représentait 14% de la population totale du département, était également la communauté étrangère la plus importante. A partir de 1986 toutefois, les flux migratoires se sont progressivement taris en raison de changements politiques en Haïti mais également en Guyane avec la mise en place d'une nouvelle politique d'immigration (Charrier, 2002). La politique de regroupement familial, au début des années 90, a occasionné une seconde vague d'arrivées. L'histoire se lit dans la pyramide des âges, puisque les jeunes adultes (20-30 ans) représentent une classe creuse (Charrier, 2002). Les Haïtiens constituent actuellement le deuxième groupe étranger en Guyane (INSEE, 1999)⁷.

L'immigration en provenance du Brésil est la plus ancienne : dès 1965, des Brésiliens échappent aux difficultés économiques que traverse leur pays en venant travailler sur les grands chantiers guyanais, en particulier à la construction du Centre Spatial de Kourou, ou en tentant leur chance dans l'orpillage. S'il s'agit majoritairement, jusque dans les années 90, d'hommes en âge de travailler, aujourd'hui, de plus en plus de femmes, puis de familles, viennent s'installer en Guyane. Ils représenteraient actuellement 5% de la population (INSEE, 1999). La pyramide des âges montre peu de naissances d'enfants de nationalité brésilienne. Or, étant donné que 2/3 des enfants nés d'une mère brésilienne ont un père de nationalité française (Charrier, 2002), ils apparaissent en fait sous cette dernière nationalité.

La société guyanaise présente une réalité multiforme à la cohésion sociale fragile (Launey, 1999). Cette « marqueterie humaine » ne va toutefois pas vers un métissage généralisé, elle est « sous la triple influence de la variété, de la ségrégation et des conflits » permettant de délimiter des espaces communautaires « castés », « cloisonnés » ou « isolés » (Lézy, 2000). Néanmoins, près d'un couple⁸ sur 5 est mixte (INSEE, 1999) et un bébé sur trois a des parents de nationalités différentes (Charrier, 2002).

⁵ Le recensement fait état de 17654 Surinamiens. Piantoni (2002) évoque, à partir d'enquêtes dans l'Ouest, un pourcentage de population en situation administrative illégale de 55%.

⁶ Avec une moyenne de 6,7 enfants par femme surinamaïse, contre 2,9 pour les femmes de nationalité française, 3,8 pour les brésiliennes et 4,6 pour les haïtiennes.

⁷ Les états généraux du développement économique réel et durable de la Guyane (1998) font état de 30000 Haïtiens, le recensement de 1999, de 14143.

⁸ Toutes les familles ne sont toutefois pas constituées de couples. Parmi les familles étrangères arrivées cette dernière décennie en Guyane, 40% sont monoparentales (Charrier, 2002).

2. Une enquête en milieu scolaire

Les bouleversements démographiques actuels (la moitié de la population guyanaise ayant moins de 25 ans) et la forte proportion d'élèves de l'enseignement primaire issus de l'immigration (32% en 1993 selon Calmont, 1997) incitent à se pencher sur la population scolarisée. L'étude de ses pratiques et attitudes linguistiques nécessite une attention particulière dans le cadre d'études sociolinguistiques à l'échelle guyanaise⁹. S'inspirant de travaux sociolinguistiques dans des contextes plurilingues (entre autres, Calvet, 1990, Juillard, 1995) en particulier par questionnaires et entretiens auprès d'enfants scolarisés issus de l'immigration (Deprez, 1994, Leconte, 1997), une enquête est en cours de réalisation en milieu scolaire guyanais. Elle consiste en entretiens (élèves, enseignants, encadrement), observations (cours de récréation, salles de classe) et enregistrements, lorsque cela est possible.

Les résultats présentés ci-dessous concernent essentiellement des entretiens oraux d'une dizaine de minutes, auprès d'enfants de cycle 3 (entre 9 et 12 ans). Après une présentation de l'enquête en groupe collectif, les entretiens directifs étaient menés individuellement, en dehors des salles de classe,¹⁰ et visaient, sur la base d'un guide écrit, à recueillir des déclarations à propos de la pratique des langues – par les enfants et leur entourage – et des discours sur leurs souhaits ou non-souhaits d'apprentissage. Si les déclarations des enfants nous fournissent des éléments indispensables à l'appréhension des dynamiques linguistiques (proportion des langues en présence, attitudes envers elles, éléments sur la transmission des langues, auto-évaluation des compétences, occultation éventuelle...), les justifications de leurs souhaits d'apprentissage nous permettent, quant à elles, d'étudier un certain nombre de catégorisations à l'œuvre dans leurs discours.

Afin de comparer les situations frontalières, nous contrasterons les résultats obtenus à Saint Laurent du Maroni (entretiens auprès de 209 élèves de 8 écoles de la ville, soit 10 classes de CM) à ceux obtenus par F. Leconte (Leconte et Caitucoli, 2003) à Saint Georges de l'Oyapock par la passation d'un questionnaire écrit¹¹. Seuls les résultats d'enfants en cycle 3 ont été pris en compte dans cette dernière enquête, soit 76 enfants. Par ailleurs, afin d'évaluer le rôle de la zone frontalière, voire le rôle de la proximité avec le pays d'origine, dans les pratiques déclarées et les attitudes face aux langues, nous contrasterons occasionnellement les résultats obtenus à Saint Laurent et Saint Georges avec les mêmes enquêtes menées dans d'autres villes guyanaises comme Cayenne ou Mana (Léglise, 2002).

3. La transmission familiale des langues d'origine

Nous allons nous intéresser ici aux langues transmises avant la scolarisation et que nous nommerons ci-après langues premières (L1). En Guyane, à l'Est comme à l'Ouest, il

⁹ Aucune enquête sociolinguistique générale n'avait été menée sur la situation guyanaise (Launey, 1999) avant ces dernières années. Les résultats présentés ci-dessous font partie d'un diagnostic sociolinguistique en cours (Léglise 2000-2004) appelé des vœux de l'équipe de linguistes impliquée dans la description des langues en présence. Ce projet, associé à des travaux sociolinguistiques dans les communautés kali'na (Alby) et businenge (Migge) a bénéficié d'un financement de la DGLFLF.

¹⁰ Un tel dispositif d'enquête, coûteux en temps, est néanmoins nécessaire dans le contexte guyanais où, en classe, les exemples de silences gênés (absence de réponse), de plaisanteries sur la langue de l'autre, voire de dénigrement, et de stratégies d'occultation de certaines langues maternelles ne manquent pas (Léglise, Puren, à paraître).

¹¹ Les données ne sont donc que partiellement comparables puisque, si un certain nombre de questions ont été identiques, les réponses n'ont pas été recueillies de la même manière. Dans le cas de l'enquête à St Georges, la passation s'est déroulée dans les classes et en présence de l'enseignant.

s'avère que celles-ci sont très largement des langues minoritaires. Un rapide regard sur la dernière colonne du tableau ci-dessous prouverait, s'il le fallait, les difficultés de la transmission de langues minoritaires, qu'il s'agisse de langues de l'immigration ou de langues régionales. En comparant les langues premières déclarées¹² par les enfants à celles qu'ils déclarent pour leurs parents, on a défini le poids¹³ de chacune dans les répertoires déclarés. Ainsi, parmi la population scolarisée à Saint Laurent du Maroni, le créole haïtien représente 4,7% des langues déclarées en premier par les enfants alors qu'il représente 6,5% des répertoires des pères et 5,5% des répertoires des mères. Le poids de cette langue chez les enfants est donc inférieur à celui de chacun des parents. Pour les familles où les deux parents parlaient créole haïtien, la transmission de la langue n'a été que partielle – ou plus précisément n'est que partiellement revendiquée en L1 – et *a fortiori* en cas d'exogamie. Une comparaison avec les langues déclarées pour les grands-parents confirme cette érosion, cette langue représentant 6,2% des L1 déclarées pour les grands-parents.

Statut	Langue	L1 déclarée			Moyenne pour les parents	Tendance +/- ¹⁴
		du père	de la mère	De l'enfant		
Langues d'immigration	Brésilien	2,7%	3,9%	2,4%	3,3%	--
	Créole haïtien	6,5%	5,5%	4,7%	6%	--
	Hollandais	2%	3,9%	2,4%	3%	-
	Sranan tongo ¹⁵	12%	11%	8,3%	11,5%	--
Langue officielle.	Français	17%	7,7%	15,5%	12,3%	+
Langues régionales	Créole guyanais	2,7%	2,7%	2%	2,7%	--
	Kali'na	3,3%	5,2%	4,4%	3,6%	-

Tableau 1a. Langues déclarées comme L1 des parents et des enfants à Saint Laurent

La transmission des langues à Saint Laurent du Maroni ne semble donc pas faire exception aux tendances générales d'érosion des langues régionales et de l'immigration. On l'a vu pour le créole haïtien et c'est également le cas du brésilien qui représente 2,4% des L1 déclarées

¹² En réponse à la question : « quelles langues est-ce que tu parlais avant d'aller à l'école ? ». Pour les parents et grands-parents : « quelles langues parlaient ton père / ta mère / le père de ton père etc. quand il était petit ? ». Rappelons qu'il s'agit ici de pratiques déclarées dont l'interprétation appelle une certaine prudence. Il est en effet possible que certains enfants aient tendance à assimiler « langues parlées par les parents aujourd'hui » et « langues parlées dans leur enfance ».

¹³ Il ne s'agit donc pas de pourcentages de locuteurs déclarant des langues mais de l'importance de la langue dans le répertoire déclaré, les locuteurs pouvant déclarer plusieurs langues premières.

¹⁴ Les symboles + et - ont été attribués ici par comparaison entre le poids de la L1 des enfants et la moyenne du poids des L1 des parents. Si le pourcentage atteint chez les enfants se situe entre celui des pères et des mères, on utilise le signe '=' '+' indique que le poids chez les enfants est supérieur à la moyenne des parents, et '++' que le poids chez les enfants est supérieur au plus haut taux chez ses parents (et inversement pour '-' et '--').

¹⁵ Le cas du sranan tongo et du hollandais sera discuté dans la section 5.

par les enfants, résultat inférieur au plus bas poids pour les parents (2,7% des pères et 3,9% des mères) et inférieur aux 3,5% des L1 déclarées pour les grands-parents. On note également la même tendance pour certaines langues régionales minoritaires qui sont présentes, comme le kali'na ou encore le créole guyanais. Le kali'na représente 3,6% des langues premières déclarées par les enfants (soit légèrement plus que le plus bas taux parental) et 5,3% des L1 déclarées pour les grands-parents (soit légèrement plus que le plus haut taux parental). Ces différents résultats montrent qu'à Saint Laurent du Maroni, le poids des langues chez les enfants correspond à un peu plus de 1/3 du poids des langues chez les pères et 1/3 de celui chez les mères. On peut donc estimer que c'est un peu plus d'un adulte sur trois qui transmet sa langue, chiffre comparable à la situation métropolitaine (Héran et al., 2002). Ces érosions se pratiquent au profit du français, qui bénéficie d'une bonne transmission : le poids dans les L1 des enfants se situe au-dessus de la moyenne des L1 des parents. On remarquera, dans ces déclarations, le poids plus important de cette langue chez les pères et la plus grande vernacularité dans les langues premières des mères.

A l'inverse des tendances générales, la transmission en langue première semble favorisée à Saint Laurent du Maroni pour les langues du tableau ci-dessous. Parlés sur le sol guyanais depuis le XVIIIe siècle, ces créoles à base anglaise sont tous originaires du Surinam voisin. Leur présence guyanaise, répondant aux critères de territorialité et de citoyenneté des langues régionales, est actuellement renforcée par l'immigration récente d'origine surinamaïse en particulier dans la région de Saint Laurent du Maroni. Si le poids de l'aluku chez les enfants est comparable au poids moyen de cette langue dans les répertoires déclarés des parents, pour le pamaka et surtout le ndjuka, le poids de la langue est supérieur au plus haut taux (représenté en général par la mère) et même au poids moyen chez les grands-parents. Ces deux dernières langues ont donc été transmises par un peu moins de 2 adultes sur 3.

Statut	Langue 1 déclarée	du père	de la mère	de l'enfant	Moyenne parents	Tendance
Régionales + immigration	Aluku	4,3%	6%	5,2%	5,3%	=
	Pamaka	6%	7%	6,5%	7,8%	++
	Ndyuka	31,1%	33,7%	32,4%	39,9%	+++

Tableau 1b. Poids des L1 dans les répertoires déclarés (parents-enfants) à Saint Laurent

Devant ces bons taux de transmission, on pourrait émettre l'hypothèse qu'il s'agit de bilinguïté ressentie comme additive (Lambert, 1974) où la première langue est fortement valorisée. La langue des ancêtres est en effet vécue comme moyen identitaire fort dans les communautés businenges locutrices d'aluku, ndjuka ou pamaka (Léglise et Migge, 2003). Toutefois, le statut de ces langues dans la société globale, au Surinam comme en Guyane, n'est pas élevé : d'après Price et Price (2003) ces langues se situent tout en bas de l'échelle sociale.

Comment donc expliquer les différences de taux de transmission avec les langues minoritaires du tableau précédent ? A la fois langues régionales et langues d'immigration, ces créoles à base anglaise ont un rôle frontalier que ne jouent pas les autres langues en présence (qu'elles soient transfrontalières ou non) : elles permettent des communications intercommunautaires de part et d'autre de la frontière. Par ailleurs, les enfants parlant ndjuka représentent le groupe d'élèves le plus important numériquement. Enfin, si on additionne tous les locuteurs de ces créoles à base anglaise, parmi lesquels règne une bonne

intercompréhension linguistique, on remarque que ces langues occupent une part très importante des répertoires déclarés : elles représentent en effet 53% des L1 déclarées par les enfants. La forte présence numérique pourrait donc renforcer le rôle frontalier que ces langues peuvent jouer. On pourrait ainsi plutôt émettre l'hypothèse que le fait d'être frontalière, et d'être localement moins minoritaire – voire majoritaire, tend à inverser les tendances générales d'érosion des langues de l'immigration.

Cette hypothèse se confirme à Saint Georges de l'Oyapock, à la frontière du Brésil pour ce qui est du brésilien où le poids de cette langue parmi les L1 des enfants est supérieur au poids moyen chez les parents. On y note par ailleurs l'érosion d'une langue régionale, le palikur, et la bonne transmission du français dans des proportions identiques à l'Ouest. Enfin, le créole guyanais y fait l'objet d'une bonne transmission puisque, comme pour le ndjuka à Saint Laurent, le poids de cette langue chez les enfants est supérieur au poids le plus élevé chez les parents (+++).

Statut / Etat	L1 déclarées St Georges	Poids L1 père	Poids L1 mère	Moy L1 parents	Poids L1 enfant	+/-
Immigration	Brésilien	30%	42%	36	37%	+
Régionale ¹⁶	Créole guyanais	31%	27%	28,8	33%	+++
Régionale	Palikur	12%	13%	12,3	8%	--
Officielle	Français	17%	9%	12,8	15%	+

Tableau 2. Poids des L1 dans les répertoires déclarés (parents-enfants) à Saint Georges

On pourrait ainsi déduire des bons résultats de transmission reliés à l'importance numérique des communautés linguistiques ainsi définies, une valeur locale élevée – sur le marché linguistique, au sens de Bourdieu (1982) – pour certaines langues, en l'occurrence le ndjuka à Saint Laurent, le créole guyanais et le brésilien à Saint Georges. Cette valeur locale justifierait en partie des stratégies de transmission familiale et ferait de ces langues de bonnes candidates locales à la véhicularité.

4. Véhicularité et zone frontalière

Des travaux montrent qu'au Surinam, le sranan tongo joue le rôle de véhiculaire parmi toutes les aires culturelles surinamiennes (Carlin, 2001) mais le hollandais, langue officielle, est parfois favorisé comme langue de communication dans les familles (Léglise et Migge, 2003). Au Brésil, où 180 langues amérindiennes sont encore parlées, le portugais du Brésil, langue officielle, est également langue de communication entre les différents groupes (Ricardo, 1995). En Guyane, on ne dispose d'aucune information sur la véhicularité des langues, hormis l'affirmation maintenant ancienne de véhicularité du créole guyanais (Jolivet, 1982). Or, ce dernier est loin de jouer actuellement un rôle véhiculaire sur tout le territoire.

¹⁶ Cette langue est également transfrontalière : des variétés de créole guyanais ou karipuna sont parlées dans des communautés Galibi-marworno au Brésil (Queixalós F., Renault-Lescure O., (éds), 2000).

L'une des questions qui se posent est de savoir si la position frontalière des villes modifie localement la véhicularité générale des langues qui y sont parlées. A Saint Laurent, près de 60% des enfants se déclarent au moins trilingues, à Saint Georges, c'est le cas de 85% des enfants. L'acquisition des secondes, troisièmes voire quatrièmes langues¹⁷ peut nous donner des indications sur leur propension à la véhicularité.

La comparaison du pourcentage d'enfants déclarant la langue (en L1, L2, L3 ou L4) et du poids de cette langue parmi les premières langues déclarées permet de donner une idée du rapport entre locuteurs 'natifs' – ayant parlé la langue avant l'entrée à l'école - et locuteurs l'ayant appris ultérieurement. Elle permet également de mesurer partiellement le plus ou moins grand degré de véhicularité des langues (Dieu et Renaud, 1979) définissant ainsi un taux de véhicularité absolu qu'il importe de pondérer en tenant compte du nombre total de locuteurs de la langue (Calvet, 1993). Les tableaux suivants présentent ces données pour Saint Laurent et Saint Georges. On y observe des taux de véhicularité pondérée relativement faibles¹⁸ faisant toutefois nettement ressortir certaines langues (lignes grisées).

Statut	L1-L4	Pourcentage de locuteurs	Rappel poids en L1	Véhicularité absolue	Véhicularité pondérée
Immigration	Brésilien	4,2%	2,5%	1,7	0,07
	Créole Haïtien	5,4%	4,7%	1,1	0,06
	Hollandais	5,4%	2,4%	2,2	0,12
	Sranan	19,6%	8,3%	2,3	0,46
Régionale	Créole	13,7%	1,8%	5,7	0,78
	Kali'na	5,3%	3,6%	1,5	0,08
Régionale + immigration	Ndjuka	57,1%	39,9%	1,4	0,81
	Total variétés de nenge	82,1%	56,1%	1,5	1,27

Tableau 3a. Véhicularité parmi la population scolarisée à Saint Laurent

¹⁷ En réponse à la question « quelles autres langues tu as apprises ? ».

¹⁸ Par exemple, Calvet (1993) obtient des taux de véhicularité pondérée de 2,8 pour le manding et 10,34 pour le wolof (ainsi que 0,5 pour le peul et 1 pour le joda) sur les marchés de Ziguinchor au Sénégal.

A Saint Laurent, il apparaît que les langues créoles ont les taux de véhicularité les plus élevés : bien qu'elles ne partagent pas les mêmes réalités numériques en terme de locuteurs, créole guyanais et ndjuka ont des taux proches et obtiennent près du double des résultats du sranan tongo. Si l'on regroupe l'ensemble des variantes de nenge, le taux de véhicularité (de 1,27) paraît bien supérieur et s'approche des taux observés, pour d'autres langues, à Saint Georges de l'Oyapock.

A Saint Georges, le fort décalage, pour le créole guyanais et le portugais, entre pourcentage d'enfants parlant la langue et poids de cette langue comme langue maternelle sont des indices de la véhicularité locale de ces langues. Le créole guyanais y a le taux de véhicularité pondérée le plus élevé (1,91 soit plus du double des résultats de Saint Laurent) mais semble toutefois concurrencé localement par le brésilien (1,31).

Statut	L1-L3	Pourcentage de locuteurs	Rappel poids en L1	Véhicularité absolue	Véhicularité pondérée
Immigration	Brésilien	75%	37%	1,75	1,31
Régionale	Créole	86%	33%	2,22	1,91
Régionale	Palikur	16%	8%	1,72	0,28
Régionale	Wayampi	5%	4%	1,18	0,05

Tableau 3b. Véhicularité parmi la population scolarisée à Saint Georges

On voit bien le rôle des facteurs géographiques dans ces résultats, ils sont très sensibles pour le brésilien en particulier dont le taux de véhicularité est quasi nul à Saint Laurent (0,07) – où seulement 4% des enfants scolarisés le déclarent dans leurs répertoires – et qui est vingt fois supérieur à Saint Georges (1,31), où 75% des enfants le déclarent. Cette langue ne s'impose certes pas comme un véhiculaire à l'échelle guyanaise, mais à l'échelle locale, frontalière, il semble fort que cela soit le cas. La réciproque est semble-t-il également vraie dans l'Ouest où l'ensemble des variantes de nenge paraît en mesure de remplir ce rôle.

Si la position frontalière des villes semble un élément important dans les variations de véhicularité observées, eu égard au public enquêté, il faut sans doute relativiser ces résultats : le taux de véhicularité n'est pas généralisable à l'ensemble de la population, mais doit être limité à la population scolarisée, qui concerne toutefois une large part de la population du département (plus du tiers de la population étant en âge d'être scolarisé). On observe en tout cas à l'école des dynamiques de véhicularité en germe, pour le français langue de scolarisation comme pour quelques langues susceptibles de poursuivre localement leur rôle véhiculaire. De premières observations en collèges montrent, en particulier chez les garçons, le développement de ces véhiculaires. Il paraît toutefois difficile, dans un contexte de fort changement démographique, de prendre des paris sur les futures pratiques de ces élèves devenus adultes.

5. Attitudes linguistiques en zone frontalière

Lorsque l'on demande aux enfants quelles langues ils souhaiteraient apprendre à parler et pourquoi, on recueille un ensemble de souhaits ou de refus d'apprentissage ainsi que des catégorisations sur les différentes langues en présence. Là encore, on observe des différences entre les villes frontalières et les villes côtières ainsi qu'entre villes frontalières.

Par exemple, la répartition des langues que l'on souhaite apprendre diffère d'un point à l'autre de la Guyane même si l'on retrouve généralement les mêmes noms de langues. Sur le tableau récapitulatif ci-dessous¹⁹, on observe en particulier que la position frontalière des lieux d'enquête influe sur les souhaits d'apprentissage vis-à-vis des langues officielles et véhiculaires des pays voisins²⁰. Si 3% des enfants scolarisés à Saint Laurent déclarent souhaiter apprendre le brésilien, c'est 17% de leurs camarades de Saint Georges, en face du Brésil, qui l'affirment. On y remarque d'ailleurs une attirance vers les langues romanes autres que le français (espagnol, italien) plus marquée qu'à d'autres endroits du territoire comme si proximité géographique et proximité linguistique entraient en résonance notamment au moment des choix des langues vivantes lors de l'entrée au collège.

Langues	St Georges	St Laurent	Moyenne
Anglais	37%	40%	38,5%
Brésilien	17%	3%	10%
Créole	2,5%	1%	1,7%
Espagnol	27%	16%	21,5%
Français	5%	25%	15%
Hollandais	0%	2,5%	1,2%
Italien	5%	1%	3%
Ndjuka	0	2%	1%
Sranan tongo	1,6%	4,5%	3%
Autres ²¹	7%	5%	6%
Vide	19%	27%	23%

Tableau 5. Souhaits d'apprentissage

Cette importante lusophilie observable à Saint Georges apparaît toutefois comme un cas un peu particulier puisque à l'Ouest, les souhaits d'apprentissage du hollandais ou du sranan

¹⁹ En réponse à la question : « quelles langues voudrais-tu apprendre à parler ? », ce tableau synthétise 294 réponses à St Laurent et 152 réponses à St Georges.

²⁰ Résultats en gras sur le tableau ci-dessous.

²¹ Soit langues d'origine (kali'na, palikur, arawak, créole haïtien, saamaka, aluku, pamaka), soit langues susceptibles d'un enseignement scolaire (latin, allemand, chinois).

tongo, bien que supérieurs en zone frontalière, ne dépassent pas les 5% de déclaration. On peut émettre l'hypothèse qu'elle ne provient pas seulement de la position frontalière de la ville mais aussi de la forte communauté lusophone qui y réside (le brésilien représentant 37% des L1 déclarées par les enfants, 12% des L2 et 20% des L3, soit 75% des enfants le déclarent en L1-L3) ainsi que d'attitudes locales plutôt positives vis-à-vis de cette langue comme nous le verrons plus loin.

Un autre facteur explicatif par rapport aux différences entre les souhaits d'apprentissage, toutes zones confondues, semble la place accordée à ces langues dans le cadre scolaire. L'anglais est en effet la langue la plus enseignée au primaire, dans le cadre de l'introduction aux langues vivantes étrangères. Elle est aussi quasi exclusivement celle que l'on retrouve comme première langue au collège (en 1993, 98,6% des collégiens guyanais ont choisi l'anglais comme première langue vivante). L'espagnol semble devancer le portugais, aussi bien dans l'offre de cours en primaire que dans les choix au collège (en 1993, 0,8% des élèves ont choisi le portugais comme LV1 et 61% comme LV3). Les souhaits d'apprentissage recueillis reflètent cette hiérarchie des langues : 1. anglais, 2. espagnol, 3. brésilien.

En revanche, très peu d'écoles proposent une initiation au néerlandais et aucune aux langues d'origine telles que le créole haïtien ou le sranan tongo ni même à la diversité des langues régionales en présence. Même si certaines langues régionales bénéficient partiellement d'une reconnaissance scolaire – avec le dispositif des médiateurs culturels bilingues (Goury *et al.*, 2000) – elles ne sont de toute manière pas reconnues comme de potentielles langues vivantes, c'est-à-dire des langues dignes d'un apprentissage scolaire. Les souhaits d'apprentissage recueillis quant à l'écriture de la L1 me semblent refléter ces différences : le portugais y apparaît comme une langue de l'écrit (six fois plus d'enfants de L1 brésilien déclarent savoir l'écrire que d'enfants de L1 ndjuka) susceptible d'un apprentissage de l'écriture (4 fois plus d'enfants de L1 brésilien déclarent vouloir apprendre à écrire leur langue que d'enfants de L1 ndjuka).

Ville	L1	Savent écrire L1	Parmi ceux qui ne savent pas écrire L1, souhaitent apprendre à l'écrire
St Georges	Brésilien	36% ²²	65%
St Laurent	Ndjuka	6%	17%

Tableau 6. Attitudes par rapport à l'écriture : connaissances et souhaits d'apprentissage

5.1. Francophilie en zone frontalière

Par ailleurs, dans ces zones frontalières, on note une forte francophilie dans les pratiques déclarées. Par exemple, dans les familles brésiliennes non mixtes de Saint Georges, la présence du français est loin d'être nulle : le brésilien domine largement mais entre frères et sœurs les communications ont souvent lieu au moins partiellement en français. Effet probable de la scolarisation, Leconte et Caitucoli (2003) remarquaient que le brésilien perd du terrain au bénéfice du français, plutôt que du créole, dans les familles brésiliennes de Saint Georges. Le créole y est en effet peu cité et n'apparaît que lorsque l'on sort de la famille, « avec les copains », la progression de cette langue dans les familles semblant faible.

Dans les familles surinamaises de Saint Laurent, la place occupée par le français dans les échanges est fort limitée, 10% des enfants déclarant communiquer entièrement en français avec leurs frères et sœurs et 20% partiellement (Léglise et Migge, 2003). Toutefois, un certain nombre d'attitudes dénotent des politiques familiales pro-français comme cette déclaration

²² Si on prend en compte également les enfants au collège, ce chiffre monte à 59%.

d'une jeune fille de 11 ans, de L1 ndjuka : « *ma mère dit qu'il faut pas parler le ndjuka à la maison pour mieux apprendre le français* » et d'une francophilie généralisée dans la population scolaire (Léglise et Puren, sous presse). Bien que la langue de la mère soit revendiquée comme langue d'origine et permette un marquage identitaire certain – en particulier dans la communauté businenge où la langue proprement maternelle fonctionne comme symbole d'identification ethnique (Migge, 2002) – le français semble également investi du point de vue identitaire comme une « langue des nous », du pays d'accueil, opposable à la « langue des autres », ceux de l'autre côté de la frontière. Langue de l'Etat, langue de l'école, une valeur de prestige lui est associée : elle seule permet, aux yeux des enfants comme d'une partie de leurs parents, l'ascension sociale en Guyane.

C'est ce qui permettrait d'expliquer, à Saint Laurent notamment, les discours négatifs et les souhaits contradictoires d'apprentissage du sranan tongo alors même qu'il s'agit d'un créole de base anglaise, proche de beaucoup des langues premières déclarées par les enfants, véhiculaire au Surinam et parlé par une part importante de leurs parents. « *Je veux pas l'apprendre parce que c'est ce que parlent les Surinamiens* » déclarent près de 5% des enfants dont une partie non négligeable est issue de parents d'origine surinamaïse et alors même que la notion de frontière reflète une conception occidentale d'Etats dits modernes et ne correspond pas aux traditions ancestrales de mobilité des peuples businenges (Piantoni, 2002, Léglise et Migge, 2003). Pour une majorité d'enfants, le sranan tongo, à la différence des variétés nenge, ne porte pas de valeur ethnique identitaire et, à la différence du français, ne porte pas de valeur de prestige. Toutefois, sa présence dans la zone n'est pas discutée et de fait, on le retrouve dans les répertoires d'un certain nombre d'enfants. Cette double caractéristique pourrait expliquer les attitudes à son égard.

5.2. Catégorisations dont les langues d'immigration sont l'objet

Lorsque l'on demande aux enfants quelles langues ils préféreraient ne pas apprendre, ils citent principalement les langues minoritaires présentes sur le sol guyanais, qu'elles soient déterritorialisées et/ou territorialisées. Parmi elles, les plus citées sont le « brésilien », le « saramaka », le « taki-taki²³ » et le « haïtien ». Or, comme pour les souhaits d'apprentissage, ces refus et catégorisations négatives se répartissent différemment sur le territoire guyanais et la proximité des pays où ces langues sont majoritairement parlées semble jouer un rôle.

Sur l'ensemble du territoire, le créole haïtien et le saamaka, créole anglais relexifié partiellement en portugais, semblent dépréciés. L'évocation seule du nom de ces langues provoque les rires des enfants. Il faut dire que « *Haïtien !* » (ou le jeu de mots « *haïchien !* ») comme « *Saramaka !* » sont des injures dans les cours de récréation²⁴. Appartenant à la communauté étrangère longtemps la plus importante numériquement en Guyane, le « Haïtien » semble représenter la figure de « l'immigré » par excellence. De même, appartenant à la communauté connue comme la plus rurale et proche de ses racines, le « Saramaka » semble représenter la figure du « sauvage », de l'homme des bois, de « l'arriéré ». Ces langues sont très fréquemment citées par les enfants comme langues à ne pas apprendre.

La situation des autres langues est plus nuancée, on note des souhaits d'apprentissage contradictoires qui dépendent en outre des lieux d'enquête. Pour le brésilien par exemple, à Saint Laurent, 20% des enfants affirment ne pas vouloir l'apprendre, alors que 3% déclarent le contraire. Ces langues se trouvent donc entre désir d'apprendre (« *je voudrais apprendre le brésilien parce que c'est joli comme langue* », « *c'est une belle langue* », « *c'est un beau*

²³ Cette hétéro-désignation généralement péjorative renvoie de manière assez indistincte aux variétés de nenge mais aussi au sranan tongo.

²⁴ Jolivet (2002) rappelle que « saamaka » a longtemps été une insulte en créole, signifiant « moins que rien ».

pays », « *c'est une langue importante pour voyager* ») et rejet ou moqueries liés aux images que les langues de l'immigration traînent derrière elles : « *si j'apprends ça tout le monde va rigoler parce que les Brésiliens ne parlent pas bien* », dit ce garçon de L1 ndjuka, qui ajoute : « *ils ont un drôle d'accent en français* ». Comme si l'apprentissage de la langue de l'autre pouvait avoir une influence néfaste sur sa propre prononciation du français ou comme si les images négatives liées à la pratique du français par l'immigré risquaient de déteindre sur le futur locuteur de la langue de l'immigration...

A Saint Georges, cette langue bénéficie d'un capital positif. Présente dans les répertoires linguistiques de 75% des enfants, elle est encore choisie par 17% des enfants qui déclarent souhaiter l'apprendre. Le brésilien n'y est pas seulement la langue de l'immigré, c'est aussi la langue du grand pays frère, d'à côté, où l'on va faire ses courses le week-end. Ce ne sont pas seulement des valeurs négatives qui lui sont attachées, même en tant que langue déterritorialisée, la présence de Brésiliens en Guyane étant vue positivement par ces enfants, à la différence d'attitudes adultes xénophobes (Jolivet, 2002) : « *Je voudrais apprendre le portugais, parce qu'il y a beaucoup de Brésiliens en Guyane* », « *j'ai plein de copains brésiliens* », « *j'ai des tantes et des tontons au Brésil et j'aime bien parler cette langue* », « *je voudrais apprendre parce que mon grand-père est né là-bas* », etc.

Pour ce qui est des langues créoles à base anglaise, la situation est moins idyllique, même en situation frontalière. Si, en zone frontalière, on note des souhaits d'apprentissage pour le ndjuka qui représente par ailleurs la langue première la plus importante, on note également des refus d'apprentissage de cette langue « *pas nécessaire à apprendre* » parce qu'« *elle est pas belle* » et que « *c'est pour les noirs* ». Aux 5% d'enfants saint-laurentins rejetant le ndjuka, s'ajoutent les refus et catégorisations négatives liées au taki-taki. En effet, pour de nombreux locuteurs non issus des communautés en question, les différentes variantes que nous avons nommées ici aluku, ndjuka, pamaka, ne forment qu'un « dialecte », le taki-taki, dont on serait bien en peine de donner les caractéristiques linguistiques (Goury et Migge, sous presse, Camargo et al., 2003) et dont l'étendue de l'acception reste à définir (Léglise et Migge, en préparation). « *J'aime pas cette langue c'est pas beau* », « *je comprends pas cette langue, c'est pas obligatoire à savoir* », « *j'aime pas les gens qui parlent ça* » déclarent 7% des enfants scolarisés à Saint Laurent et 17% des enfants scolarisés dans la ville proche de Mana alors que ces langues jouent un rôle frontalier certain. En situation non frontalière, les enquêtes en cours dans plusieurs écoles de Cayenne n'ont montré que des catégorisations négatives. « *C'est pas une langue de Guyane c'est la langue des immigrants* » déclare cet adulte cayennais habitant Saint Laurent, refusant ainsi une quelconque territorialité à cet ensemble de langues pourtant parlées sur le sol guyanais depuis deux siècles. On voit ici que pour ces « petites langues », la situation frontalière ne modifie que partiellement des catégorisations négatives.

Conclusion

La situation frontalière joue donc un rôle non négligeable dans les répertoires, les choix de langues ou encore les attitudes linguistiques d'enfants scolarisés. En ce qui concerne les répertoires linguistiques, la position frontalière des lieux d'enquête, associée à une communauté linguistique importante, accroît la valeur des langues du pays voisin sur le marché linguistique local : elle inverse la tendance d'érosion des langues de l'immigration et encourage leur véhicularité au sein de la population scolarisée. En ce qui concerne les attitudes face aux langues, la position frontalière développe les souhaits d'apprentissage par rapport aux langues officielles des pays voisins – *a fortiori* si ces dernières bénéficient d'une reconnaissance scolaire dans le système français – tout en renforçant des attitudes favorables à

la langue officielle du pays d'accueil. Quant aux langues d'immigration non officielles dans les pays d'origine voisins, la situation frontalière ne modifie que partiellement les catégorisations négatives liées aux langues déterritorialisées.

Ainsi, bien qu'appartenant à la même catégorie de « langues de l'immigration », créole haïtien, brésilien, hollandais, sranan tongo, autres créoles à base anglaise venant du Surinam reçoivent des traitements différents parmi les enfants scolarisés en Guyane, qu'ils soient locuteurs de ces langues ou non. Au cours de cet article, nous avons vu comment un certain nombre de facteurs entrent en considération dans l'acquisition/apprentissage de ces langues et dans l'expression de souhaits d'apprentissage à leur propos : proximité du pays d'origine, situation en zone frontalière, importance numérique des communautés linguistiques, statut de la langue dans son pays d'origine, statut international, place accordée dans le cadre scolaire guyanais etc. Nous avons vu en particulier comment la situation frontalière d'une langue peut favoriser sa transmission auprès des enfants ainsi que sa véhicularité locale. En revanche, la situation frontalière semble jouer un rôle minime dans la modification des catégorisations dont les langues de l'immigration font traditionnellement l'objet si la langue en question n'est pas identifiée comme une « grande » langue d'un « grand » pays – ce qui est le cas du portugais du Brésil.

De plus, pour une même langue, certains des facteurs isolés semblent entrer en concurrence : alors que la situation frontalière et le poids numérique des L1 poussent pour la transmission et la véhicularité de langues comme les créoles à base anglaise du Surinam à Saint Laurent du Maroni, alors même également que ces langues sont territorialisées, cette véhicularité locale est vécue comme un danger et on observe des rejets à l'égard de « petites » langues décrites comme n'ayant pas de tradition écrite et qu'on voudrait réserver aux étrangers.

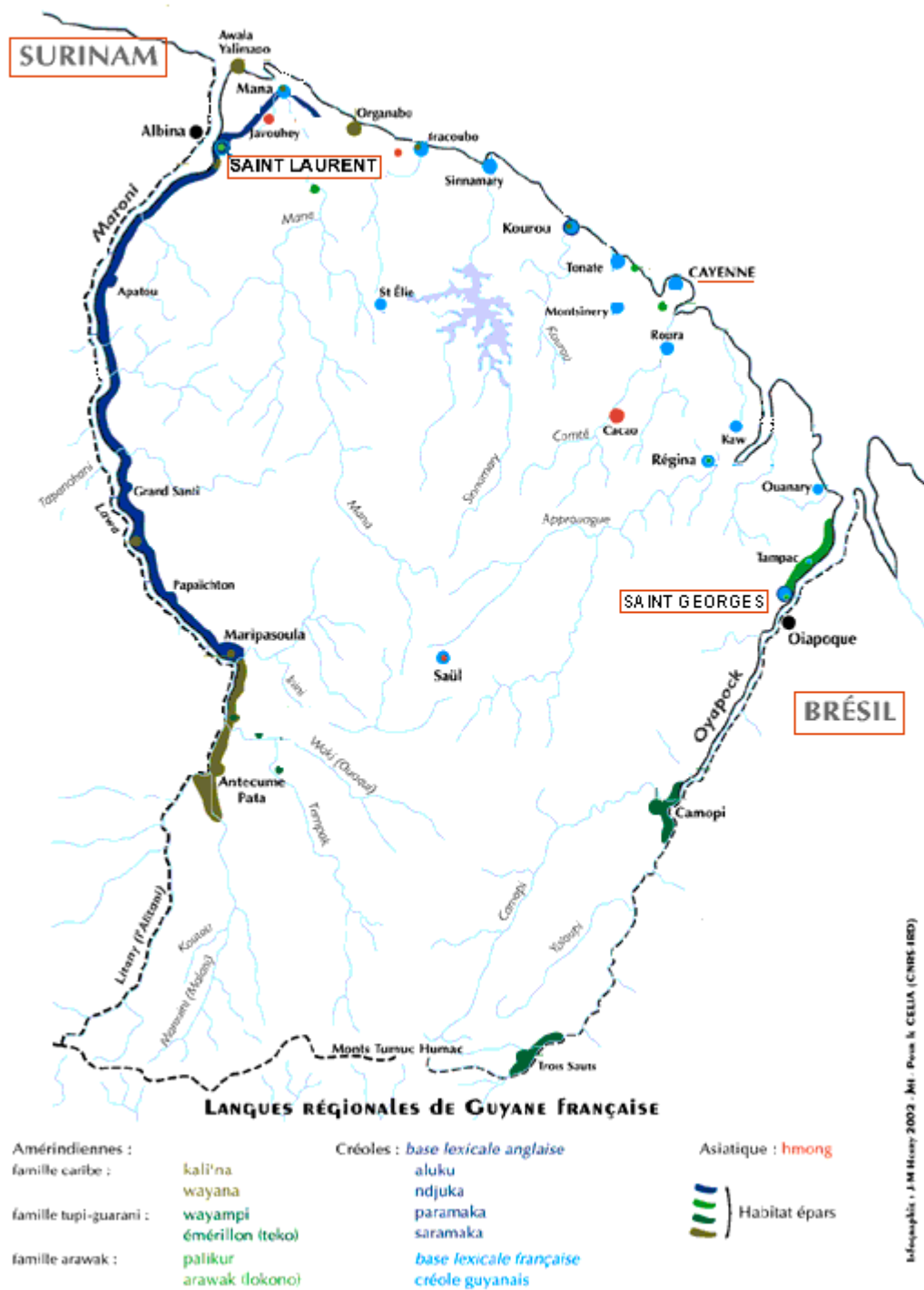
Dans une partie de la Guyane, de l'Amazonie et de l'Amérique latine plus généralement, ethnologues et linguistes militent depuis de nombreuses années pour un enseignement bilingue langue officielle / langue minoritaire adapté à des communautés mono-ethniques (Grenand et Renault-Lescure, 1990, Grenand, 2000, Renault-Lescure, 2000). Ceci ne semble guère envisageable dans les cas présentés ici, à l'exception de quelques classes mono-ethniques isolées. Au vu des résultats en zone frontalière urbaine, il semblerait que des politiques linguistiques éducatives spécifiques puissent y être développées. D'une part, la diversité des langues, des pratiques et des attitudes en présence incite à mettre en place une démarche d'accompagnement à l'acquisition / apprentissage des langues de type « éveil au langage / éveil aux langues » (Candelier, 2003). Cette démarche serait particulièrement adaptée pour travailler sur les attitudes et les catégorisations négatives que nous avons pointées pour certaines langues, qu'elles soient régionales ou de l'immigration. Les expériences d'enseignement de langues de la migration en métropole montrent en effet que pour des langues minorées, même la légitimation institutionnelle sous forme de cours ne suffit pas à modifier ces comportements (Billiez, 2000).

D'autre part, il serait important de proposer une diversification des langues vivantes étrangères enseignées en Guyane, en privilégiant localement la langue du pays voisin, de la même manière que pour certaines régions frontalières européennes. Un enseignement des langues ayant un fort taux de véhicularité pourrait être proposé. Cette proposition double pourrait avoir pour conséquence la prise en compte des langues de tous et la valorisation de langues et cultures actuellement dénigrées au sein de l'école et de la société guyanaise.

Bibliographie

- Amérindia* n°26-27, 2001-2002, « Langues de Guyane », AEA, Paris.
- ANOUILH D., 1994, *La France, la Guyane et la guérilla (1986-1992). Implications de la crise surinamienne en Guyane française*, Editions du Groupe de Recherche en Histoire Immédiate, Toulouse.
- BILLIEZ J., 2000, « Un bilinguisme minoré : quel soutien institutionnel pour sa vitalité ? », *Notions en Question* n°4, pp. 21-40.
- BILLIEZ J., CANDELIER M. *et al.*, 2003, « Contacts de langues à l'école : disjonctions et tentative de raccordements », dans Billiez J. (dir.) *Contacts de langues : Modèles, typologies, interventions*, L'Harmattan, Paris, pp. 301-315.
- BOTHOREL-WITZ A., HUCK D., 1999, « La place de l'allemand en Alsace : entre 'imaginaire' et réalité », dans Clairis C., Costaouec D., Coyos J.-B. (coord.), *Langues et cultures régionales de France*, L'Harmattan, Paris, pp. 85-103.
- BOURDIEU P., 1982, *Ce que parler veut dire*, Fayard, Paris.
- CALMONT A., 1997, « La scolarisation des enfants d'immigrés en Guyane », 12p, ronéo.
- CALVET L.-J., 1990, « Les graphiques d'évaluation des situations plurilingues », *Plurilinguismes* n°2, Paris.
- CALVET L.-J., 1993, « Véhicularité, véhicularisation » dans Robillard D. de, Beniamino M., Bavoux C. (éds.), 1993, *Le français dans l'espace francophone*, tome 1, Champion, Paris, pp. 431-449.
- CAMARGO E. *et al.*, 2003, « Les langues de Guyane » dans Cerquiglini B., (dir.) *Les langues de France*, PUF, Paris, pp. 269-303.
- CANDELIER M., 2003 (coord.), *L'éveil aux langues à l'école primaire*, De Boeck, Bruxelles.
- CARLIN E. B., 2001, « Of Riches and Rhetoric : Language in Suriname », in *20th century Suriname : Continuities and discontinuities in a new world society*, KITLV Press, Leiden, pp. 220-243.
- CHARRIER R., 2002, « Guyane, des peuples et des histoires », *Antiane* n°54, pp. 14-17.
- DEPREZ C., 1994, *Les enfants bilingues : langues et familles*, Didier, Paris.
- DEPREZ C., 1999, « Les enquêtes micro. Pratiques et transmissions familiales des langues d'origine dans l'immigration en France », dans Calvet L.-J. et Dumont P. *L'enquête sociolinguistique*, L'Harmattan, Paris.
- DIEU M., RENAUD P., 1979, « A propos d'une étude statistique du multilinguisme au Cameroun : quelques problèmes méthodologiques » dans Wald P. et Manessy G., (éds) *Plurilinguisme, normes, situations, stratégies*, L'Harmattan, Paris.
- GERAUD M.O., 1997, *Regards sur les Hmongs de Guyane Française*, L'Harmattan, Paris.
- GOURY L., LAUNEY M., QUEIXALOS F., RENAULT-LESCURE O., 2000, « Des médiateurs bilingues en Guyane Française » dans Léglise I., Saillard C. (coord), *La langue dans son contexte social*, De Verelt, *RFLA V-1*, pp. 43-60.
- GOURY L., MIGGE B., sous presse, *Taki nenge(e)*, IRD Editions.
- GRENAND F., RENAULT-LESCURE O., 1990, *Pour un nouvel enseignement en pays amérindien : approche culturelle et linguistique*, ORSTOM, Cayenne.
- GRENAND F., 2000, « Quelle scolarité pour quels élèves ? », *Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui*, vol 2., ULB, Bruxelles, pp. 466-488.
- HERAN F., FILHON A., DEPREZ C., « La dynamique des langues en France au fil du XXème siècle », *Population et Sociétés* n°376, février 2002, pp. 1-4.

- JOLIVET M.-J., 1982, *La question créole. Essai de sociologie sur la Guyane française*, ORSTOM, Paris.
- JOLIVET M.-J., 2002, « Images de Guyane, entre réduction et cloisonnement », *Autrepart* n°24, pp. 107-124.
- JUILLARD C. 1995, *Sociolinguistique urbaine. La vie des langues à Ziguinchor*, CNRS, Paris.
- LAUNEY M., 1999, « Les langues de Guyane : des langues régionales pas comme les autres ? » dans Clairis C., Costaeuec D., Coyos JB. (coord.), *Langues et cultures régionales de France*, L'Harmattan, Paris, pp. 141-159.
- LECONTE F., 1997, *La famille et les langues*, L'Harmattan, Paris.
- LECONTE F., CAITUCOLI C., 2003, « Contacts de langues en Guyane : une enquête à St Georges de l'Oyapock », dans Billiez J., (dir.) *Contacts de langues : Modèles, typologies, interventions*, L'Harmattan, Paris, pp. 37-59.
- LEGLISE, I., 2002, « Gestion individuelle et collective des langues en contacts dans la commune de Mana, Guyane Française », communication au Xe congrès d'Etudes Créoles, à paraître dans *Etudes créoles*, L'Harmattan, Paris.
- LEGLISE I., MIGGE B., 2003, « Contacts de langues issus de mobilités dans un espace plurilingue : approches croisées à St Laurent du Maroni (Guyane) » dans Van den Avenne (coord), *Pratiques et représentations des contacts de langues dans des contextes de mobilité*, L'Harmattan, Paris.
- LEGLISE I., PUREN L., sous presse, « Usages et représentations linguistiques en milieu scolaire guyanais » dans Tupin F. (coord.), *Ecole et éducation, Univers créoles 5*, Anthropos.
- LEZY E., 2000, *Guyane, Guyanes, Une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone*, Belin, Paris.
- MAM LAM FOUCK S., 1997, « Les créoles. Une communauté en voie de marginalisation dans la société guyanaise ? », *Pagara*, pp. 147-160.
- PIANTONI F., 2002, « Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 18, pp. 11-49.
- QUEIXALOS F., RENAULT-LESCURE O., (éds), 2000, *As línguas amazônicas hoje*, IRD, São Paulo.
- RAASCH A., 1999 (éd.), *Didactique des langues étrangères pour les régions frontalières. Concepts, Expériences, Suggestions*, Universität des Saarlandes, Saarbrücken.
- RAASCH A., 2002, *L'Europe, les frontières et les langues*, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- RENAULT-LESCURE O., 2000, « L'enseignement bilingue en Guyane Française : une situation particulière en Amérique du Sud » dans Blanquer J.-M., Tringade H. (dirs.), *Les défis de l'éducation en Amérique Latine*, IHEAL, Paris, pp. 231-246.



Annexe : Carte de Guyane, d'après carte réalisée pour le CELIA., in Amérindia n°26-27.

ASPECTS DE LA SITUATION LINGUISTIQUE DE L'URUGUAY : LE CAS DU PORTUÑOL

Samantha Chareille

Alliance colombo-française
Santa Fe de Bogota, Colombie

Introduction

Jusqu'aux dernières décennies, sous l'influence des écoles philologiques traditionnelles espagnoles et de la Real Academia de la Lengua, la grande majorité des études linguistiques consacrées à la langue espagnole en Amérique a porté sur des thèmes classiques tels que les variantes régionales, comme la prononciation plus relâchée des terres basses, le *yeísmo* (/y/ par opposition au /ll/, par exemple).

L'introduction vers 1950 de la notion de contact dans le domaine de la linguistique a ouvert le champ à de nombreuses études sur les bilinguismes et sur l'influence qu'une langue peut avoir sur une autre, avant tout dans les emprunts. Elle a également permis de constater que contrairement à un certain nombre d'idées reçues, le panorama linguistique de l'Amérique latine, loin d'être homogène, se caractérisait, entre autres, par la cohabitation de l'espagnol avec de nombreuses variétés linguistiques souvent non fixées comme c'est le cas du portuñol (également nommé *fronterizo* et D.P.U., *dialecto del portugués en Uruguay*).

Entreprendre une étude sur ce parler n'est pas une tâche facile, les enquêtes démolinguistiques soulevant de nombreux problèmes qui confèrent à leurs résultats un caractère incertain.

Certaines de ces difficultés émanent de la dimension hétérogène et changeante de la réalité à quantifier, de la complexité méthodologique liée à l'application de certains procédés quantitatifs et, enfin, des lacunes des sources disponibles tant du point de vue de l'universalité, de la fiabilité que de la comparabilité. D'autres proviennent du fait que dans de nombreux pays, on ne recueille des informations statistiques que sur les langues écrites ou sur la ou les langues officielles. On ignore alors les langues qui ne jouissent pas d'un statut officiel et/ou qui ne sont qu'orales. Signalons finalement le manque de stabilité de certains concepts théoriques fondamentaux tels que ceux de « bilinguisme », « langue seconde », etc.

Ainsi, l'une des difficultés importantes provient justement du sens que l'on donne au mot *langue* par rapport au mot *dialecte*. Au plan strictement linguistique, les dialectes sont certes des langues, parce qu'ils constituent des codes servant à la communication. Toutefois, dans la réalité socio-politique, la ligne de démarcation entre ces deux termes est bien imprécise, ce

qui rend d'ailleurs très difficile de dénombrer très précisément les langues. Le critère de l'intercompréhension demeure ainsi dans la pratique très difficile à appliquer et un Etat considérera un parler donné comme une langue alors que l'Etat voisin le tiendra pour un dialecte. Si l'on tient malgré tout à établir une distinction, on peut dire que « les dialectes sont des formes locales d'une langue, assez particularisées pour être identifiées de façon spécifique, mais dont l'intercompréhension est plus ou moins aisée entre les personnes qui parlent une autre variété de la même langue » (C.I.R.A.L.).

De même, si on se penche sur le concept de « langue maternelle » ou « native », on s'aperçoit que pour certains, il s'agit de celle que l'on apprend avec ses parents durant son enfance, généralement avant trois ans, mais, pour d'autres, il s'agit de la langue la plus utilisée, de celle qui prédomine dans la vie d'un individu, quand bien même son acquisition ne daterait pas de la prime enfance. Par ailleurs, beaucoup de bilingues éprouvent des difficultés à identifier leur propre langue maternelle, notamment en situation linguistique complexe comme c'est le cas du Paraguay (espagnol / guarani) et de l'Uruguay (espagnol / portuñol).

1. Caractéristiques du portuñol

L'Uruguay, ancienne colonie espagnole de presque quatre millions d'habitants, ne compte aujourd'hui pratiquement que des locuteurs hispanophones. Il s'agit même d'un des pays les plus unilingues de toute l'Amérique du Sud et c'est certainement le seul de ce sous-continent à ne plus posséder aucun substrat indigène. Pourtant un regard jeté sur l'histoire du pays nous montre qu'il ne s'agit pas d'une nation clairement définie et unifiée d'un point de vue politique et socioculturel¹. Ceci explique pourquoi, au sein même du territoire uruguayen, se distinguent deux « régions linguistiques » :

La **région centre-sud et littoral ouest** contenant une population majoritairement de langue **hispanique** à laquelle se sont adjoints de forts courants d'immigration européens.

La partie comprenant les **départements du nord et nord-est** du pays, comportant un **substrat** culturel et linguistique **portugais** très important, dû à la présence passée de colons portugais. Les descendants de ces derniers sont graduellement entrés en contact avec les habitants hispanophones, suite à la fondation, par le gouvernement de Montevideo, de plusieurs villes limitrophes du Brésil, destinées à contenir l'avancée portugaise. Ainsi sont nées les « villes jumelles »² uruguayo-brésiliennes Artigas/Quaraí, Rivera/Santa Ana do Livramento et Río Branco/Yaguarón, qui se sont par la suite converties en lieux de cohabitation biculturelle.

Le panorama linguistique de la zone frontalière uruguayo-brésilienne met en scène, dès la moitié du XIX^e siècle, un conflit entre le portugais dominant et l'espagnol de l'Etat uruguayen, conflit qui semble se résoudre dans le portuñol, une interlangue dont la base portugaise a subi l'influence de l'espagnol. Il s'agit du résultat d'un processus à la fois historique et géographique, qui a débuté avant l'installation des premiers colons espagnols à la frontière déjà peuplée depuis le XVII^e siècle d'habitants venus du Brésil.

Dans les grandes lignes, le D.P.U. se caractérise par :

Des **caractéristiques phonétiques propres** : le /τΣ/ espagnol (transcrit usuellement par *ch*) est réalisé sous la forme /Σ/ comme en portugais ; les consonnes sourdes tendent à devenir sonores. De fait, les enfants commencent à confondre /b/, /v/ et /g/ avec /p/, /f/ et /c/. Les

¹ L'Uruguay est en fait né de l'impuissance de ses voisins argentin et brésilien à définir une frontière commune dans les parages du Río de la Plata (cf. Samantha Chareille, juin 1997 et mai 2001).

² Deux villes collées entre elles, mais scindées par la frontière.

voyelles sont quant à elles produites avec des degrés d'ouverture différents de ceux utilisés par l'espagnol ; à la diphtongue finale portugaise /ou/ correspond un /o/ etc.

Des **variations lexicales** : le lexique du portuñol comprend par exemple du vocabulaire portugais mêlé à des archaïsmes espagnols, à des termes provenant de variétés africaines et à des termes espagnols actuels.

Des **variations syntaxiques** : la substitution systématique d'une détermination avec pronoms personnels aux adjectifs possessifs : *casa de nosotros* au lieu de *nuestra casa* (« notre maison »), *flores d'ela* au lieu de *sus flores* (« ses fleurs »).

Des **variations morphologiques** : l'ajout de préfixes à certains verbes : *arremontar* pour *remontar* (remonter «), *amostrar* pour *mostrar* (« montrer »), etc.

Une **absence de norme** : cette variété n'est pas fixée et, par exemple, si on écoute un locuteur de D.P.U., on constate que celui-ci peut utiliser jusqu'à cinq ou six formes équivalentes pour exprimer la préposition *con* (« avec ») : *con, cun, co, cu*, ainsi que d'autres formes variables. Ainsi peut-on entendre indistinctement *fecha a janela, fecha a ventana, cierra a janela* et *cierra a ventana* et les mêmes combinaisons avec l'article *la* au lieu de *a*³ ».

Tous les habitants de la région ne s'expriment pas dans cette variété. Certains sont lusophones, d'autres hispanophones et d'autres bilingues. Cela dit, comme le montrent les multiples recherches effectuées par le Centro de Informaciones y Estudios del Uruguay (C.I.E.S.U.) de l'Université de la République de Montevideo, l'extension du *fronterizo* est très importante. Par exemple, déjà en 1970, sur 136 élèves en première année à l'Instituto Superior de Enseñanza Secundaria de Rivera, 34% parlaient couramment l'espagnol, 3% étaient bilingues et 63% utilisaient exclusivement le portuñol dans la vie de tous les jours. Dans un groupe de 115 élèves de seconde année professionnelle de l'Instituto Normal, 63% s'exprimaient en portuñol et n'utilisaient l'espagnol que dans la classe.

De fait, comme nous allons maintenant le voir plus en détails, le portuñol est non seulement porteur d'une forte connotation péjorative, mais il est également perçu par l'Etat comme un danger, parce qu'il remet en question le concept d'identité nationale, liée entre autres à l'homogénéité linguistique, et parce qu'il manifeste la pénétration de la culture brésilienne en Uruguay.

Les craintes d'une main-mise brésilienne sur ces zones uruguayennes sont déjà exprimées en 1857 par le Président uruguayen Gabriel Pereira :

[...] *Les départements frontaliers au Brésil sont, en grande majorité, occupés par de riches Brésiliens. C'est dans la zone comprise entre la frontière brésilienne et le río Negro que le bétail destiné aux abattoirs de Río Grande do Sul est élevé. De sorte que la majeure partie de notre pays n'est même pas utilisée par notre principale industrie... [...] Mais il ne s'agit pas uniquement de ce que notre pays risque de perdre : il se trouvera également dépourvu de ses instances de pouvoir, de sécurité et de défense [...].* (Julio Cairello, Arturo Pereyra, Lilión Simoes, Mario Tito, 1970 : 16, N.T.)

Les réflexions d'un député brésilien de São Paulo sur la situation du nord uruguayen ne font que corroborer les craintes de Pereira :

Je constate, Messieurs les représentants, que vous avez une idée totalement faussée du pouvoir et des ressources de l'Empire brésilien : vous croyez que lorsque l'on franchit la « ligne » ou « frontière » de Yaguarón où s'arrêtent les lois de l'Empire et commence la République Orientale, on trouve une population complètement distincte de celle du Brésil, mais vous savez parfaitement que ce n'est heureusement pas le cas ! De l'autre côté du río Yaguarón, Messieurs, les vêtements, la langue, les coutumes, la monnaie, les pesos, les mesures, tout, tout, Messieurs, jusqu'au río Negro, tout, tout,

³ *Fecha a janela* est la version portugaise de la phrase espagnole *cierra la ventana* signifiant « ferme la fenêtre ».

Messieurs, jusqu'à la terre : tout est brésilien. (Julio Cairello, Arturo Pereyra, Lilión Simoes, Mario Tito, 1970 : 19, N.T.)

De son côté, le 31 mars 1862, le Député uruguayen Díaz affirme :

[...] Il est de notoriété publique que nos autorités n'ont aucun poids de l'autre côté du río Negro où l'on fait appel aux instances brésiliennes et où les habitudes, les coutumes et même les naissances se légitiment par des religieux brésiliens afin que les individus aient la citoyenneté brésilienne et pas l'orientale⁴ [...]. (Julio Cairello, Arturo Pereyra, Lilión Simoes, Mario Tito, 1970 : 19, N.T.)

C'est d'ailleurs cette même année qu'une initiative parlementaire a favorisé l'installation de populations hispanophones à la frontière, sans réussir toutefois à empêcher que le peuplement lusophone de départ continue de déterminer la langue utilisée.

2. Statut et fonctions de l'espagnol et du portuñol en Uruguay

L'idéologie des Etats n'est généralement guère favorable au foisonnement des langues et la conception de la cohésion nationale comme liée à l'unité linguistique s'est rapidement répandue dans la zone géographique sur laquelle porte notre étude.

Pour appliquer l'idée « une nation, une langue », les pouvoirs politiques ne s'en tiennent pas uniquement à des mesures limitant l'usage des langues minoritaires. Ils ne font souvent rien pour empêcher une mort que tout annonce pour certaine. Les Etats ne sont certes pas obligés de prendre, contre les langues qu'ils ont condamnées, des mesures administratives explicitement adaptées à l'entreprise d'extermination. Ils disposent également d'instruments d'exécution qui pour être plus lents, sont tout aussi efficaces. Par exemple, dans le cadre des systèmes éducatifs formels, on constate que les Etats sont capables de prendre des mesures scolaires visant l'éradication pure et simple d'une ou plusieurs langues sous couvert d'homogénéisation linguistique.

Au niveau législatif, l'Etat fixe généralement les fonctions et statuts des langues présentes sur son territoire. Par exemple, une reconnaissance officielle par l'Etat peut signifier l'inscription d'une langue dans la Constitution de ce dernier. « On répute officielle une langue que la loi soutient, que l'Etat a le droit d'utiliser dans ses relations diplomatiques et dans laquelle tout citoyen est habilité à demander toute prestation judiciaire, des services, etc. » (C. Hagège, 2000 : 247). Cela dit, beaucoup de langues dominées qui ne jouissent pas du statut de langue nationale ou officielle, mènent ou ont mené un long combat pour la reconnaissance.

Les critères jouant dans l'attribution d'un statut et des fonctions d'une langue par un Etat sont très variés : idéologiques, politiques, sociaux, économiques, et le linguistique n'y occupe qu'une place très restreinte. Dans ce domaine, on s'attache généralement au niveau de standardisation de la langue, son niveau d'élaboration fonctionnelle (permettant à la langue de fonctionner comme outil efficace dans l'ensemble des situations de communication) et le niveau d'acceptation ou de diffusion par le groupe de locuteurs. Un certain nombre de tentatives ont été faites pour répertorier les fonctions remplies, dans des situations plurilingues, par les différentes langues en présence (cf. les travaux de recherches que mènent l'Organisation des Etats ibéroaméricains dans le cadre de la « Red quipú »). Ces inventaires varient selon les sociétés considérées, les principales fonctions sociales du langage ayant trait à la sphère d'activité (la famille, l'église, l'école, l'occupation professionnelle), au moyen de communication employé (la presse, la correspondance privée, le sermon), au style, au type de sujet abordé, à la distance interpersonnelle (l'existence ou non d'une intimité).

⁴ La nationalité des habitants de l'Uruguay est « orientale » et non « uruguayenne » comme on le croit souvent.

L'Etat uruguayen n'a jamais véritablement cherché à élaborer des politiques linguistiques⁵ particulières car, officiellement, elles n'auraient répondu à aucun besoin. Ainsi, la Constitution de 1966 ne contient aucune disposition relative à cette question. Tout dans la vie politique, culturelle, économique, etc., se déroule exclusivement en espagnol, langue reconnue de fait, ce qui n'est en soi pas surprenant puisque le pays ne comporte plus aucune communauté indigène et ne reconnaît aucun statut au portuñol, qu'il ne qualifie même pas de « langue » (S. Chareille, 2001).

Ce phénomène de rejet et de négation du D.P.U. date environ de 1870, date à laquelle ont commencé à se produire dans la société uruguayenne des changements structuraux profonds, liés à l'implantation d'un modèle moderne et entraînant des transformations institutionnelles fondamentales. La modification des structures économiques et de ce fait du mode de vie, la laïcisation très rapide de la société uruguayenne, l'europanisation de Montevideo, se sont répercutés sur la culture nationale, favorisant l'entrée de nouveaux courants de pensée. A cette même époque, José Pedro Varela crée le système scolaire national moderne, établissant en 1877 l'enseignement primaire gratuit, obligatoire et laïque. Pour mettre en place cette éducation, il rompt avec les traditions espagnoles et fonde le système scolaire sur deux piliers : la formation scientifique et la maîtrise de la langue, qu'il considère comme l'un des facteurs symboliques intervenant dans le double processus d'identification et de différenciation des nations. A cette époque, José Pedro Varela cherche à étendre et à ancrer l'espagnol dans tout le pays, objectif favorisé par la tendance des immigrants à s'intégrer rapidement à la nouvelle société.

La première tentative d'unification linguistique de l'Uruguay se met en place à travers la Ley de educación común de 1877, qui pose l'espagnol comme langue d'enseignement du niveau primaire sur tout le territoire. La loi est appliquée dans le pays sans tenir compte de la diversité sociolinguistique sur laquelle elle opère, ce qui a des résultats assez inégaux. L'imposition de l'espagnol ne permet cependant pas d'accéder à l'idéal monolingue visé par l'Etat uruguayen. Le passage de l'espagnol au statut de langue nationale lui fait remplir deux fonctions : unificatrice et séparatrice⁶. Unificatrice, car il s'agit de la langue de la majeure partie des habitants et que son imposition dans des zones traditionnellement lusophones a pour conséquence un recul considérable des variétés du portugais. Séparatrice, car bien que le portugais continue d'être parlé en Uruguay à travers ses variétés locales, il existe une différence notable entre la conformation des répertoires linguistiques des Uruguayens et des Brésiliens. Les premiers utilisent le plus souvent l'espagnol, alternant parfois son usage avec les D.P.U. Chez les Brésiliens, l'utilisation de l'espagnol est beaucoup plus restreinte. Ainsi, selon une enquête menée par Frederick Hensey (1975) dans les deux « villes jumelles » de Rivera/Santa Ana do Livramento et de Río Branco/Yaguarón, 76% et 44% des Uruguayens interrogés sont bilingues, pour 27% et 36% seulement de Brésiliens.

En cherchant à atteindre un idéal linguistique d'une nation uniformément monolingue, l'Etat uruguayen a non seulement introduit un bilinguisme espagnol-portugais chez des individus monolingues portugais (ou D.P.U.), mais il a également créé une situation de diglossie à la frontière du pays avec le Brésil. Dans cette région, l'espagnol est la variété

⁵ Les « politiques linguistiques » désignent l'ensemble des choix nationaux en matière de langue et de culture. Ces dernières se définissent en objectifs généraux à longs termes (niveaux éducatifs, formations, emplois, fonctions et statut de langue(s), etc.) et se fondent sur l'analyse aussi précise et complète que possible de la situation de départ. Précisons par ailleurs que pour être pleinement efficaces, les politiques linguistiques doivent être fondées sur l'interaction (Fritz Scharpf, 1987 : 11). Elles doivent, pour ce faire, traiter des conditions de mise en œuvre et de la manière dont l'interaction des intérêts opposés des acteurs sociaux eux-mêmes peut mener à des résultats concrets.

⁶ La fonction unificatrice consiste à renforcer les sentiments d'appartenance à un groupe à travers la possession d'une langue commune. La fonction séparatrice fait référence au fait que l'usage d'une langue différente de celles d'autres groupes, définit ce même groupe par opposition.

haute, utilisée dans les situations formelles - dont l'éducation -, et les D.P.U. constituent la variété basse, utilisée dans les contextes familiaux et informels. Bien que cet aspect de la culture frontalière ait longtemps été ignorée, les gouvernements brésiliens et uruguayens y portent de plus en plus d'attention dans le cadre de l'enseignement de la langue maternelle et des langues étrangères. La question des emprunts linguistiques préoccupe beaucoup les milieux académique et éducatif dans la mesure où ils estiment que tout type d'emprunt opère une influence négative sur la langue, et peut conduire à une déformation. Il faut donc protéger la langue du changement. Cela vient de l'idée quelque peu naïve selon laquelle la langue était parfaite jusqu'au moment où l'influence du portugais a commencé à se faire sentir : « Une civilisation, une race, une langue qui nous soit propre c'est la seule chose qui puisse contrecarrer l'influence de la race, de la langue et de la civilisation étrangère qui est en train de nous envahir. » (F. Bauza, 1876, N.T.). Durant la dictature, la cinquième chaîne diffusait même un programme éducatif dans lequel une craie dans la cour d'une école formulait ce message : « Señor padre : habla español, tu hijo te quiere y te imita »⁷.

On note d'ailleurs un point commun aux politiques linguistiques mises en place par l'Uruguay, qui portent exclusivement sur l'aménagement⁸ du statut des langues, sans jamais vraiment aborder la question du corpus, ni donc envisager la préservation de la langue et son insertion dans la vie contemporaine des communautés. Cet aménagement du statut débouche sur une reconnaissance officielle (écrite ou non) de l'espagnol, alors que le portuñol ne jouit d'aucun statut et est refoulé vers des domaines restreints.

Ce problème est bien sûr intimement lié à la notion de langue standard⁹ : celle-ci se définit d'abord par ses fonctions et diffère de la langue populaire et des dialectes régionaux en ce qu'elle peut jouer un plus grand nombre de rôles, qu'elle s'utilise dans plus de domaines d'emploi et remplit plus de fonctions. En d'autres termes, « la langue standard pourvoit à des besoins spirituels et matériels de la collectivité que le langage populaire ne peut satisfaire. Ce sont surtout les besoins d'expression que posent les sphères caractéristiques d'une civilisation avancée, telles que les lettres et les beaux-arts, les sciences et la technologie, la loi et l'administration » (P. L. Garvin, 1983 : 146). Et le même auteur ajoute : « c'est donc son rôle culturel plutôt que sa standardisation, dans le sens d'uniformité codifiée (bien que cette dernière s'applique autant), qui caractérise une langue standard » (P. L. Garvin, *op. cit.* : 146).

3. Le portuñol dans le système éducatif formel

Divers séjours dans les villes d'Artigas et de Rivera nous ont permis de constater que les enfants locuteurs de portuñol font montre d'un mauvais maniement de l'espagnol tant au niveau de la compréhension que de la production de textes. Les professeurs constatent en permanence des problèmes d'expressions orale et/ou écrite particulièrement présents dans les milieux socioculturellement défavorisés. Le lexique et la syntaxe sont pauvres et les élèves des niveaux plus élevés utilisent un nombre assez réduit de structures et de vocables. Cet

⁷ « Monsieur papa : parle en espagnol, ton enfant t'aime et t'imita. »

⁸ L'aménagement linguistique se définit non seulement comme une pratique, mais également comme un champ de recherche interdisciplinaire qui s'alimente à plusieurs domaines (droit, sociologie, géolinguistique, démolinguistique, sociolinguistique, etc.) pour enrichir et construire son cadre théorique destiné à guider la pratique. Roland Breton (1991 : 23-24.) distingue de fait deux types d'aménagement linguistique : « *Externe*, il comporte les législations et programmes visant à la promotion des langues et à la généralisation de leur emploi dans une population par l'enseignement, les médias, l'administration, etc. *Interne*, il inclut le travail académique de normalisation et de standardisation d'une langue destinée à la rendre plus compétitive et plus autonome ; dans ce dernier cas, on parle aussi d'*ingénierie linguistique*. ».

⁹ La notion a été surtout étudiée par les linguistes d'Europe centrale et orientale du Cercle de Prague dans les années trente (Cf. Paul L. Garvin, 1983 : 141-152)

appauvrissement empêche le développement efficace du processus d'enseignement et d'apprentissage et la mauvaise compréhension écrite est une des premières causes du manque d'intérêt pour les études en général et pour la lecture en particulier.

Il faut dire que les actions du système éducatif uruguayen en vue d'une adaptation à la réalité locale restent très sporadiques en dépit des efforts fournis par l'Institut de Linguistique de l'Université de la República pour ouvrir les esprits des enseignants, leur faire reconnaître que cette réalité existe et que l'on se doit de l'affronter. Du fait que le portuñol n'est pas standardisé, il n'existe pas de véritables programmes d'Enseignement interculturel bilingue (E.I.B.). Les locuteurs de portuñol concernés par le problème doivent donc se mouvoir dans un système éducatif qui les considère comme des hispanophones natifs.

A partir de 1958, le problème a pris une telle ampleur que le Conseil national de l'Education primaire a créé le Centro experimental de Lectura y Escritura de Rivera (C.E.L.E.R.) chargé d'accueillir des dyslexiques et les personnes ayant des problèmes d'écriture, d'orthographe et de lecture (ce qui comprend les locuteurs de portuñol). En 1970, toutefois, en raison du manque de locaux et de professeurs spécialisés, ce centre ne travaillait qu'avec 2,5% des élèves de première et quatrième années des écoles urbaines de la ville de Rivera, et il a fermé ses portes quelques années plus tard.

Dans leur note du 5 décembre 1989 présentée au Ministère de l'Education et de la Culture de Montevideo, six inspecteurs d'espagnol ont réclamé une augmentation de la charge horaire destinée à l'apprentissage de l'espagnol dans le *Ciclo básico único* (C.B.U.) et sa réintroduction dans le *bachillerato diversificado* (baccalauréat général). Malheureusement le nombre d'heures a au contraire diminué passant de presque dix heures hebdomadaires en 1963 à cinq heures et demie en 1976, pour terminer avec quatre heures et demie en 1986.

Face à cette situation et à l'absence d'initiatives en la matière, une expérience intéressante a été menée dans les années quatre-vingt-dix à Rivera par l'inspection du Primaire et l'Institut de Linguistique de l'Université de la República. Celle-ci consistait à permettre l'utilisation du D.P.U. aux enfants dans le cadre de l'école. Elle n'a cependant pu être poursuivie, du fait du manque de formation des enseignants de la zone.

Quelques années plus tard, Rosa Márquez, Alma Hospitalé et Marta Ascano ont proposé, dans un rapport sur les projets uruguayens en matière d'E.I.B. (1998), le plan d'actions suivant dont l'objectif est d'enseigner l'espagnol aux enfants de la zone frontalière locuteurs de portuñol, afin qu'ils puissent jouer un rôle social actif au sein de la société tout en reconnaissant leur culture propre.

Ce rapport se fonde sur une répartition des locuteurs de la région en quatre groupes :

Monolingues A : locuteurs, généralement issus des classes élevées et moyennes, dont la langue maternelle est l'espagnol.

Monolingues B : locuteurs, généralement issus des classes rurales, analphabètes, enfants ou personnes âgées dont la langue maternelle est le portuñol.

Bilingues A : locuteurs, généralement issus des classes moyennes urbaines, dont la langue maternelle est l'espagnol et qui, par contacts sociaux, ont appris le portuñol.

Bilingues B : locuteurs, généralement issus des classes populaires, dont la langue maternelle est le portuñol et qui acquièrent l'espagnol à l'école.

et sur un programme se divisant en huit actions :

1. Promouvoir et instrumenter une coordination entre les membres du C.O.D.I.C.E.N. (*Consejo directivo central*), le Ministère de l'Education et de la Culture et le Département de linguistique de l'Université de la República afin de compléter les données sociolinguistiques et anthropologiques existantes sur la zone frontalière, notamment dans le département de Rivera. Ce diagnostic doit être effectué par un enseignant, un anthropologue, un sociologue et un linguiste.

2. Sensibiliser les enseignants et les futurs enseignants sur la réalité linguistico–culturelle de la zone frontalière. Participeront aux séminaires un enseignant détenteur d’une formation linguistique et pédagogique, des enseignants et des étudiants.

3. Informer et sensibiliser les parents sur la nécessité d’une éducation interculturelle. La méthodologie à adopter sera le colloque et y participeront la Commission responsable des actions et les parents.

4. Actualiser la formation des enseignants *via* la création de cours. Y participeront des enseignants détenteurs d’une formation en linguistique et pédagogique ainsi que des enseignants travaillant dans les écoles de Rivera.

5. Réaliser un programme d’actions communautaires comprenant la visite de foyers et permettant de récolter des informations pertinentes et la confection de bulletins informatifs. Y participeront les directeurs et les enseignants des écoles de Rivera et les parents d’élèves.

6. Former des groupes d’étude et de réflexion qui se concentreront sur l’analyse de propositions curriculaires, la discussion de projets de travaux interculturels contextualisés, des travaux de classe et hors école, la planification, l’exécution, l’évaluation et la réorientation des actions.

7. Soutenir et suivre les actions mises en place en visitant régulièrement les classes et en organisant des réunions au sein des écoles auxquelles participeront les inspecteurs départementaux et régionaux, les directeurs et les enseignants.

8. Mettre en place les modifications curriculaires nécessaires au plan de formation des enseignants afin de les initier à l’interculturalité.

On constate toutefois que ce projet risque d’entraîner indirectement la disparition complète du portuñol dont on n’interdit nullement l’utilisation, mais qui n’est en fait absolument pas étudié. Les auteurs parlent d’enseignement « interculturel », mais ne soulèvent à aucun moment la question de la non–standardisation de la variété considérée. De plus, si un certain nombre de recherches ont été menées sur la structure de langue vernaculaire des apprenants de la région frontalière uruguayo–brésilienne, aucune ne s’est véritablement donné pour objet de savoir si les problèmes scolaires des apprenants étaient tous imputables à l’éloignement de leur langue par rapport au standard de l’école, et si certaines difficultés n’étaient pas attribuables plutôt à des raisons extra–linguistiques.

Les travaux de William Labov (1974) ont pourtant montré que l’échec scolaire chez les jeunes Noirs des ghettos de Harlem n’était pas imputable à une quelconque déficience de leur vernaculaire, mais à l’incompatibilité entre les valeurs culturelles qui fondent l’école et celles du groupe des pairs. Le vernaculaire n’est pas pénalisant en lui–même, mais les valeurs qu’il véhicule peuvent le devenir, si elles sont vécues comme inconciliables avec les valeurs dominantes dans la société et en particulier à l’école. Dans le pire des cas, le locuteur s’enferme dans son vernaculaire, auquel il s’identifie de façon absolue. Le défi que semble devoir relever l’école est donc d’apporter à ce vernaculaire une forme de reconnaissance et d’encourager chez l’apprenant un travail d’auto–connaissance permettant de se revaloriser. Si une action de remédiation est envisagée, elle passera nécessairement par un enrichissement de la compétence polylectale de l’apprenant à partir de son vernaculaire.

Conclusion

Les politiques linguistiques adoptées par l’Uruguay sont et ont toujours été intimement liées aux relations entretenues par le pays avec son identité propre. On a toujours conçu l’Uruguay comme un pays indépendant ne pouvant posséder deux langues, d’autant que l’une d’elle dérive de celle d’un voisin avec qui ont éclaté plusieurs conflits historiques. Les

politiques linguistiques du pays, visant une situation idéale, excluent des langues au lieu d'exploiter la diversité qui s'offre à elles. Les déclarations officielles récentes appuient l'apprentissage du portuñol, mais persistent toutefois à dire qu'il faut surveiller l'espagnol, afin que sa souveraineté ne soit pas menacée par ce puissant voisin, sans tenir compte du fait que la situation frontalière diffère du reste du pays.

Cette situation peut sans doute être rattachée aux marques laissées par la conquête¹⁰, puis à la structuration politique en Etats–nations¹¹, qui, prenant la succession de la colonisation, s'est affirmée au XIX^e siècle et poursuivie au début du XX^e siècle. L'Etat-nation constitue maintenant, sur la totalité du sous–continent, l'unité de base du découpage politique. Cette structure a permis la cristallisation d'une certaine tradition idéologique, dont découle l'imposition soit de l'espagnol, soit du portugais comme langues uniques, dans des entités dont on ne reconnaît pas le plurilinguisme. Créant le concept de langue nationale, l'Etat national a également engendré une tendance aux politiques linguistiques fondées sur le principe de territorialité¹² au détriment de celles fondées sur le principe de personnalité¹³ (C.I.R.A.L.).

Mises en place sur le mode de la non–intervention, les politiques linguistiques uruguayennes consistent avant tout à choisir la voie du laisser–faire, à ignorer les problèmes lorsqu'ils se présentent et à laisser évoluer le rapport des forces en présence. Dans la pratique, il s'agit d'un choix véritable, donc d'une planification, qui joue toujours en faveur de la langue dominante même si l'on note l'existence de quelques programmes d'aide aux minorités. Les politiques linguistiques qui s'appuient sur des choix implicites ont des conséquences tout aussi importantes au sein des sociétés que celles qui sont établies à partir de choix conscients et dans le but avoué de réglementer l'usage des langues. La stratégie « par omission » est courante et elle peut être tout aussi efficace que n'importe quelle loi linguistique. Elle peut même mener à la disparition de communautés linguistiques. Une langue ignorée par l'Etat est souvent par le fait même exclue du domaine public et confinée à la sphère culturelle ou privée.

Le besoin de renforcement systématique de l'identité nationale – dont l'Uruguay constitue l'un des plus beaux exemples, mais qu'on voit également se manifester à la frontière paraguay–brésilienne avec les *brasiguaios* (Brésiliens vivant au Paraguay), ou dans les zones de l'Argentine et du Chili, etc. – contraste singulièrement avec le projet d'intégration régionale mercosurien. L'ambiguïté du mot *région* et le rapport entre la nation et la langue pendant la conquête expliquent la crispation des « nationaux » sur la question de l'intégration régionale. L'« indivisibilité » est une notion clé dans l'ensemble des constitutions de la région¹⁴, et la notion de frontière apparaît fondamentale dans ce débat.

Cela dit, le Mercosur (créé en 1991 par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay) est un référent inéluctable, qui amènera nécessairement à prendre de nouvelles positions, d'autant plus qu'il va constituer un lieu nouveau de rencontres et de confrontations internationales, et

¹⁰ L'univers colonial s'est formé comme un ensemble structuré ethniquement, instaurant des rapports de domination très particuliers. Le racisme de l'ethnie dominante a tellement pénétré l'inconscient collectif des dominés qu'il a pleinement été absorbé et accepté par les races opprimées. D'où la dimension pigmentocratique de ces sociétés.

¹¹ « Rappelons ici ce qu'est un Etat : une organisation distincte qui contrôle les principaux moyens concentrés de contrainte à l'intérieur d'un territoire bien défini et, à certains égards, exerce une priorité sur tous les autres organismes qui opèrent à l'intérieur du même territoire. [...] Un Etat national étend donc le territoire en question à de multiples régions contiguës (et leurs cités) et maintient par ailleurs une structure centralisée, différenciée et autonome ». (Charles Tilly, 1992 : 221.)

¹² Le principe de territorialité s'appuie sur le fait qu'il est nécessaire qu'une langue prédomine sur un territoire pour assurer sa survie.

¹³ Le principe de personnalité est lié à l'individu et garantit son droit fondamental « à la liberté de l'usage de sa langue », notamment à l'usage de sa langue maternelle ou d'une langue officielle.

¹⁴ Voir par exemple la Constitution de la nation argentine de 1994, chapitre IV, article 75, incise 19.

que sa mise en place définitive ne pourra se faire sans ajustement structurel supposant l'abatement des frontières internes et externes¹⁵.

Nouvel espace politique, économique et professionnel, le Marché commun du Sud est également un nouvel espace linguistique et culturel, lieu de références plurielles. Déterminés par leur multilinguisme et leur multiculturalisme, le Mercosur et la régionalisation perturbent la notion d'identité telle que certains la vivent. Or la création du Marché commun implique non une perte, mais un changement d'identité ou plutôt un changement de l'idée qu'on s'en fait. Il faut désormais élargir le concept de nation à celui de région et inclure l'« autre » dans son univers, puisque l'on a des échanges avec lui. On le voit bien, le problème est loin d'être simple. L'issue de cette quête identitaire dépendra de la capacité à ménager une place à la diversité culturelle, sans perdre le sens d'une citoyenneté mercosurienne qui soit un lieu d'allégeance commune.

Le territoire national n'est plus un cadre étanche, c'est un lieu de flux que l'on est appelé à maîtriser. Comme le souligne Angéline Martel (1996) : « L'éthique d'une diversité linguistique harmonieuse devient aujourd'hui le talon d'Achille de l'Etat-nation moderne ». L'enjeu est donc double : d'une part, créer une identité régionale en préservant la diversité et d'autre part, concilier les politiques et objectifs de pays et de communautés humaines qui, jusqu'à présent, n'avaient pas ou que peu de contacts.

En ce qui concerne le deuxième aspect de l'enjeu mercosurien, on doit noter que le Marché commun n'est pas le fruit d'aspirations communes et d'un consensus social et encore moins le produit du travail des sociétés des pays signataires. Il s'agit du résultat d'accords intergouvernementaux et de transactions industrielles.

Le Brésil et l'Argentine ont alimenté, en plusieurs circonstances au cours des cent ans qui ont précédé la re-démocratisation des deux pays dans les années 80, une rivalité régionale accentuée. Réelle ou fictive – presque toujours fictive, d'ailleurs – cette rivalité a eu pour effet pratique, diplomatique et militaire que les deux pays se sont réciproquement considérés comme principal risque de guerre et rival régional sur les plans politique, économique et militaire. [...] Cette fausse rivalité a conduit à une prise de distance structurelle entre l'Argentine et le Brésil pendant la majeure partie de ce siècle. Nous avons perdu beaucoup de temps et d'énergie dans notre développement national et dans notre intégration régionale, alors que le monde donnait déjà des signes clairs de changement de ses priorités. [...] C'est la compréhension qu'ils ont eue d'une nouvelle et complexe réalité internationale qui a conduit l'Argentine et le Brésil à s'engager, dans les années 80, sur la voie de la coopération. [...] Loin de nous, cependant, la prétention de donner un exemple applicable à tous ou automatiquement transportable à d'autres régions et contextes politico-stratégiques. (Marcos de Azambuja et Juan Archibaldo Lanus, 11 juillet 1998.)

Les solutions à ces problèmes interreliés ne semblent pas claires à l'heure actuelle. La prise de conscience de la planétisation n'en est qu'à ses débuts et le monde universitaire, en particulier pour ce qui touche à ses disciplines les plus concernées, n'a pas encore trouvé de consensus sur la ou les voie(s) à suivre ; on peut douter d'ailleurs qu'il ait toujours une vision suffisamment claire des facteurs ou des phénomènes qui interviennent dans cette question. Au moment où l'on envisage, peut-être encore insuffisamment, la solution aux problèmes de la communication et de la diversité linguistique à l'échelle « régionale » (européenne, américaine, asiatique, africaine, etc.), la réalité techno-économique avance vertigineusement et met au premier plan, peut-être pour la première fois, cette même problématique comme une question qui intéresse toute l'humanité.

¹⁵ Le discours régionaliste est un discours que Pierre Bourdieu qualifie de « performatif », visant à imposer comme légitime une nouvelle définition des frontières et à faire connaître et reconnaître la « région » ainsi délimitée contre la définition dominante et méconnue.

Bibliographie

- BERTONI O., CABRERA M. D., HOSPITALE A., MACHADO E., PEDRETTI de BOLON A., SEGUROLA O. (Inspectores de español), 5 de diciembre de 1989, *Nota de inspección*, Ministerio de Educación y Cultura, A.N.E.P., Consejo de Educación Secundaria, Montevideo.
- ASCANO M., HOSPITALE A., MARQUEZ R., junio de 1998, *II taller de educación intercultural bilingüe para los países de Sudamérica y Portugal : Proyecto Uruguay*, Ministerio de Educación y Cultura, A.N.E.P., Montevideo.
- BEDARD E., MAURAS J., 1983, *La norme linguistique*, Conseil de la langue française et les éditions Le Robert, Québec et Paris.
- CAIRELLO J., PEREYRA A., SIMOES L., TITO M. (coord.), 1970, *Rivera*, colección « Los departamentos » n°3, edición « Nuestra Tierra », Montevideo.
- CHAREILLE S., 1997, *Statut du français en Uruguay à la fin des années 1990 : raisons du déclin*, Mémoire de D.E.A., Université de Rouen.
- CHAREILLE S., 2001a, *Aménagement linguistique et constitution d'un ensemble régional : le cas du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et du Chili*, Thèse de Doctorat, Université Paris III.
- CHAREILLE S., 2001b, « De los derechos culturales y lingüísticos » in *Monografías.com*, Argentina, 12 p.
- CHAREILLE S., 2002a, « La planificación lingüística en el Mercosur » in *Idiomas y comunicación* n°5, suplemento Alpha, Buenos Aires, 3 p.
- CHAREILLE S., 2002b, « La cuestión del reconocimiento de las variedades latino-americanas del español en el marco del Mercosur » in *Idiomas y comunicación* n°7, suplemento Alpha, Buenos Aires, 5 p.
- COSTE D., HEBRARD J. (coord.), 1991, *Vers le plurilinguisme ? Ecole et politique linguistique*, Hachette-F.L.E, collection Le Français dans le Monde / Recherches et Applications, Tunis.
- DE AZAMBUJA M., et LANUS J. A., 1998, « Argentine–Brésil : de la rivalité à la coopération », dans *Le Monde*, 11 juillet 1998, Paris.
- HAGEGE C., 2000, *Halte à la mort des langues*, éditions Odile Jacob, Mayenne.
- KLOSS H. et Mc CONNELL G. D. (dirs), 1978, *La composition linguistique des nations du monde*, vol. 3 : « L'Amérique centrale et l'Amérique du Sud », Presses de l'Université Laval, Québec.
- LABOV W., 1966, *The social stratification of english in New York City*, Center for Applied Linguistics, Washington D.C.
- LABOV W., 1974a, « The art of sounding and signifying » in GAGE W. (ed.), *Language in its social setting*, Anthropological society of Washington, Washington, pp. 84-116.
- LABOV W., 1974b, « Language change as a form of communication », dans Silverstein A. (éd.), *Human communication*, Erlbaum, Hillsdale, pp. 221-256.
- LAPONCE J., 1984, *Langue et territoire*, Presse Universitaires de Laval.
- MARTEL A., 1996a, « Entretien entre Charles Taylor et *DiversCité Langues* », Université du Québec, www.icd.ax.apc.org.
- MARTEL A., 1996b, « Entretien entre Gilles Bibeau et *DiversCité Langues* », Université du Québec, www.icd.ax.apc.org.
- MARTEL A., 1996c, « Entretien entre Miguel Siguan et *DiversCité Langues* », Université du Québec, www.icd.ax.apc.org.
- SCHARPF F., 1987, *Games real Actors play. Actor-centered institutionalism in policy research*, Westview, Boulder.
- TILLY C., 1992, *Les révolutions européennes 1492-1992*, les Editions du Seuil, Paris.

**PARTICULARISMES LEXICAUX ET VARIETES
DE FRANCAIS EN AFRIQUE FRANCOPHONE :
AUTOUR DES FRONTIERES**

Claude Frey

UMR CNRS 6039 - Université de Nice

Introduction

Lorsque, en 1885, la Conférence de Berlin trace les frontières des pays africains, elle le fait sur des critères économiques et politiques satisfaisant plus les ambitions des nations colonisatrices que l'intégrité des espaces culturels colonisés.

La période des missions, puis les périodes coloniale et post-coloniale, concrétisent ensuite sur le terrain africain de vastes zones lusophones, anglophones et francophones, dans lesquelles vont être en usage, à côté des langues locales et dans des conditions variables selon les pays, des langues européennes.

Les empires coloniaux, puis, après les Indépendances, les relations bilatérales et multilatérales, ont ainsi contribué à l'élaboration entre autres d'un monde francophone dont l'une des conséquences a été l'extension d'un français d'Afrique, avec un corpus adapté, commun à plusieurs pays.

Mais la frontière politique est une notion dichotomique et arbitraire :

- dichotomique parce que la ligne qui sépare un pays d'un autre détermine ce qui est et ce qui n'est pas, ce qui se fait et ce qui ne se fait pas, ce qui se dit et ce qui ne se dit pas ;
- arbitraire parce que souvent artificielle, dont le tracé n'est pas toujours motivé par des considérations culturelles, qui entretiennent pourtant un rapport étroit avec la langue.

Cela dit, même si cette dichotomie et cette arbitrarité ne satisfont pas toujours l'étude des variétés du français, les recherches lexicographiques différentielles sur le français ont néanmoins pris à leur compte, par la force des choses, ce découpage politique en calquant sur celui-ci le découpage linguistique des variétés de français en Afrique. Sont donc publiés des lexiques de français dits « du Burundi », « de Centrafrique », « du Gabon », etc. On ne peut remettre en cause les contenus intrinsèques de ces inventaires, on peut cependant s'interroger

sur le caractère absolument endogène de leurs contenus respectifs, l'endogénéité étant ici appréciée à l'aune des découpages politiques.

En effet, les mots recensés dans les différents inventaires désignent des référents qui parfois débordent largement les frontières politiques d'un pays, concernant l'ensemble d'une sous-région africaine, voire l'Afrique francophone tout entière ; il en va de même pour des usages linguistiques issus d'une perception africaine de la réalité ou de l'influence, par exemple, d'un adstrat bantou. Il en ressort que si certains particularismes sont effectivement limités à l'intérieur des frontières d'un Etat, d'autres connaissent une étendue régionale ou panafricaine, alors que d'autres encore, à l'inverse, ont une extension infra-étatique.

C'est autour de cette problématique que nous souhaiterions aborder, dans les lignes qui suivent, la question des variétés de français et des frontières nationales.

1. Frontières linguistiques et frontières politiques

1.1. Variantes topolectales et statalismes

Dans les actes du colloque de l'AUPPEL sur le « Régionalisme lexical », tenu à l'Université de Louvain-la-Neuve, Claude Poirier (1995 : 17) mentionne pour les variétés de langue l'existence d'un « *classement d'après les frontières des pays* ». Ce classement renvoie à la notion de « statalisme », terme par lequel Jacques Pohl (1985 : 10) désigne « *tout fait de signification ou de comportement, observable dans un pays, quand il est arrêté ou nettement raréfié au passage d'une frontière* »¹.

Le statalisme renvoyant à des réalités exclusivement nationales, à l'intérieur de frontières nationales circonscrites, celles-ci ne trouvent de signifiants que dans la langue ou la variété de langue en usage dans le pays concerné. Par suite, « *ces mots appartiennent à tout le monde* » (Poirier, 1995 : 30), et le locuteur quel qu'il soit n'a guère d'autre choix que de les employer pour évoquer les réalités d'un pays. Ces statalismes apparaissent donc dans les descriptions écologiques respectives, entre autres, du *Français au Burundi* (Frey 1996), du *Lexique français de Côte d'Ivoire* (Lafage 2003) ou du *Lexique français du Gabon* (Boucher-Lafage, 2000²) : ce sont en effet les termes les plus appropriés et les plus économiques pour décrire les réalités nationales et, sous réserve qu'il soient bien définis dans les ouvrages lexicographiques, ils évitent les tours périphrastiques et les explications métalinguistiques.

Mais les statalismes ne constituent qu'une partie des variantes topolectales. Francard (1990 : 123) avait attiré l'attention sur un « *écueil à éviter* » :

« *celui d'un confinement de la recherche aux seules frontières nationales. J. Pohl a proposé, en 1976, le terme statalisme pour désigner les faits de langue 'filtrés' par une frontière étatique. Les traits linguistiques relevés en Belgique romane, quel que soit le domaine étudié, ne sont pas tous des statalismes et certains débordent très largement du cadre de nos frontières* ».

Et Poirier (1995 : 27) estime fort justement que,

¹ Jacques Pohl avait précisé sa conception du statalisme, dans l'« Echange de vues » lors du colloque sur les *Français régionaux*, à Québec (21 au 25 octobre 1979). Dans sa pensée, « *ce mot ne désigne pas uniquement des réalités administratives officielles. Il y a des statalismes, par exemple, dans la boulangerie-pâtisserie, en Belgique. Le statalisme est une expression dont une des isoglosses est la frontière d'un Etat. Il existe en Belgique une couche de statalismes qui est assez importante par rapport aux régionalismes. Et ces statalismes peuvent très bien être en rapport avec des techniques artisanales, des faits scolaires, des faits folkloriques et même des faits culinaires* » (Rousseau, 1981).

² Bien qu'ils ne soient pas marqués d'un astérisque dans ce dernier ouvrage, ils n'en sont pas moins largement utilisés.

« en raison de l'évolution différente de chacune des variétés géographiques de français et des rapports historiques complexes qui les lient, il est pratiquement impossible de bien cerner la notion de 'québécoisisme' (ou de 'belgicisme', etc.) si l'on tient absolument à l'envisager sous l'angle de l'exclusivité des usages [...]. »

De même en Afrique, où les aires culturelles, souvent à l'origine des particularismes lexicaux, chevauchent plus qu'ailleurs encore les frontières politiques et ne permettent pas de déterminer à chaque fois une endogénéité stricte, « on peut se demander si des appellations comme français du Burundi, français de Côte d'Ivoire représentent des ensembles qu'on peut bien circonscrire » (Poirier 1995 : 18).

On comprend qu'il existe, derrière la conception linguistique, des conceptions culturelles et des conceptions politiques qui ne coïncident pas toujours. Car si les frontières politiques africaines sont nettement et arbitrairement tracées par la Conférence de Berlin, il est par contre plus délicat de tracer des frontières culturelles ou des frontières de variétés linguistiques, et ce que disent Marcellesi et Gardin (1974 : 207) à propos des dialectes est tout aussi pertinent concernant les variétés de français en Afrique :

« il est difficile – sauf cas particulier – de faire sur le terrain une distinction nette entre le dialecte d'une région et celui d'une région voisine. Et quelle que soit la précision des critères sociaux ou géographiques, on trouve dans chaque communauté linguistique certaines variations linguistiques systématiques entre ses membres. »

On sait, ajoutent-ils (1974 : 210),

« comment cette question des frontières et des clivages a abouti, en géographie linguistique, à la détermination des lignes ou des faisceaux d'isoglosses. Et comment selon les tendances on a pu démontrer qu'il n'y avait pas de frontières linguistiques d'un bout à l'autre de la romanité occidentale, ou qu'il y en avait partout. »

Et en effet, l'« exclusivité » géographique d'un particularisme est parfois discutable et ce que nous appelons français du Burundi, par exemple, peut ne pas être exclusivement burundais³.

En raison de la proximité géographique, et d'identités linguistiques, socioculturelles et historiques, nombre de particularismes recensés au Burundi se retrouvent au Rwanda et en R.D.C. (*sombe* « feuilles de manioc pilées », *vin de bananes* « jus de bananes fermenté », *zamu* « gardien », *ziboulateur* « décapsuleur »), mais aussi dans d'autres pays, géographiquement et historiquement éloignés de l'Afrique des Grands Lacs : il suffit de consulter les différents inventaires pour constater qu'il existe de nombreux particularismes identiquement attestés dans des pays non contigus⁴ : *pili-pili* « piment » (SEN., C.I., BE, TO., B.F., NIG., TCH., CO., R.C.A., GAB., BU., RWA., R.D.C.), *planton* « agent de service affecté aux tâches subalternes » (SEN., C.I., BE., TO., B.F., MA., NIG., TCH., CO., R.C.A., CAM., GAB., BU., RWA., R.D.C.), *potopoto* « boue » (SEN., C.I., BE., TO., TCH., CO., R.C.A., GAB., BU., RWA., R.D.C.), *taximan* « chauffeur de taxi » (SEN., C.I., BE., TO., B.F., MA., NIG., TCH., CO., R.C.A., CAM., GAB., BU., RWA., R.D.C.), *tribalisme* « tendance politique favorisant une tribu » (C.I., BE., TO., B.F., CO., R.C.A., CAM., GAB., BU., R.D.C.), *vin de palme* « boisson alcoolisée faite avec de la sève de palmier » (SEN., C.I., BE., TO., B.F., MA., CO., R.C.A., CAM., GAB., BU., RWA., R.D.C.).

En raison de l'histoire coloniale, un certain nombre de burundismes, de rwandismes ou de congolismes sont aussi des belgicismes : *bloquer* « apprendre par cœur, réviser », *bourgmestre* « maire », *entièreté* « totalité », *minerval* « frais de scolarité », etc.

³ Tous les termes cités en exemples pour cette région sont recensés au Burundi (Frey 1996). Pour la R.D.C. (ex-Zaire), il sont recensés par l'IFAI, et pour le Rwanda, par Jouannet (1984) et/ou par l'IFAI.

⁴ Les abréviations qui suivent renvoient aux pays concernés : SEN. : Sénégal, B.F. : Burkina-Faso, MA. : Mali, NIG. : Niger, TCH. : Tchad, C.I. : Côte d'Ivoire, BE : Bénin, TO. : Togo, R.C.A. : République Centrafricaine, CAM. : Cameroun, GAB. : Gabon, RWA. : Rwanda, BU. : Burundi, CO. : Congo (République populaire du Congo), R.D.C. : République Démocratique du Congo (ex-Zaire).

Ils peuvent aussi être des régionalismes français en usage en France : *marier qqn* « épouser qqn », *torchon* « serpillière », *sous-tasse* « soucoupe », etc.

Ils peuvent être des archaïsmes du français de France : *accoutrement* « tenue vestimentaire, habillement », *grosse* « enceinte », *police de roulage* « police de la route », etc.

Enfin, un certain nombre de termes recensés dans le français du Burundi et plus généralement dans le français d'Afrique, sont attestés plus sporadiquement en France, et finalement intégreront le français de référence : *siester* « faire la sieste », *de toutes les façons* « de toutes façons », *sur le même pied d'égalité* « sur le même pied, sur un pied d'égalité », etc.⁵

Les variantes, et par suite les variétés de français, transcendent donc les espaces chroniques, et surtout les espaces politiques. Ceci nous amène à faire la différence entre le statut des langues, défini politiquement par le pouvoir, et le corpus, attesté en Afrique de façon implicite par l'ensemble des usagers.

1.2. Statut et corpus

Un classement basé sur la notion de frontière est envisageable tant qu'il s'agit d'une politique linguistique définie au sein d'un Etat. Or, si des décisions officielles ont été prises quant au statut, elles ne l'ont pas été quant au corpus. Le statut du français dans les Etats africains est éventuellement précisé dans les Constitutions, entraînant des conséquences officielles ou socioprofessionnelles, et déterminant quelle langue doit être utilisée dans telle ou telle situation. Mais aucun pays africain ne légifère sur le corpus, déterminant les formes correctes et les formes incorrectes : en ce qui concerne le corpus, explicitement ou implicitement, la seule référence est la référence exogène du français de France et en France, dont il est plus facile de délimiter les contours légaux. Dans la plupart des pays africains, sinon dans tous, aucune mesure officielle de standardisation du français local ne semble avoir été prise, et la seule norme considérée comme correcte reste la norme centrale :

« En attendant que, pour certains africanismes, soient prises des mesures de normalisation qui en feront des termes et des tournures d'usage correct, nous ne pourrions considérer ces formes autrement que comme des fautes de langue qu'il est nécessaire de sanctionner et de corriger. » (Déclaration de la commission nationale de réforme de l'enseignement du français au Sénégal, publiée en 1977, citée par Dumont, 1986 : 47).

Par ailleurs, en raison de la porosité des frontières linguistiques, les mots comme les choses et les personnes vont et viennent en fonction des échanges frontaliers et sous-régionaux, et du décalage entre les frontières nationales et les limites ethniques, culturelles, ou linguistiques. La notion de frontière, sur les plans linguistique et culturel, peut faire l'objet d'une nouvelle analyse, tenant compte des facilités de déplacement, des voyages de plus en plus nombreux, de la mondialisation de l'information et des différents médias, de l'informatique, etc. Nous avons pu montrer (Frey 2001) que le français du Burundi, par exemple, n'est pas utilisé exclusivement par des locuteurs burundais.

Autant donc il est possible (et finalement obligatoire) de décrire le statut en s'appuyant sur les frontières politiques d'un Etat, autant il est difficile de décrire le corpus autrement que de façon arbitraire (selon l'approche structurale et strictement variationniste appliquée à l'échelle d'un Etat) ou empirique (selon l'approche culturelle et interprétative). Car si le premier, le statut, est soumis à la rigueur des textes administratifs, le second, le corpus, obéit à la loi plus mouvante de la communauté parlante. Il ressort dès à présent qu'il y aura par conséquent, dans

⁵ Sur ces différents aspects, la comparaison des inventaires africains et du *Dictionnaire des régionalismes de France* (Rézeau 2001) est instructive (cf. Frey, à paraître b).

les descriptions, des zones de transition floues, mais qui correspondent à des réalités culturelles et linguistiques indépendantes des frontières étatiques.

2. Frontières, cultures et variantes lexicales

Peuvent être considérés comme statalismes « *les mots servant à désigner les realia locales (ou régionales, ou nationales)* ; ces realia sont relatives à la faune, à la flore, à l'environnement physique, à l'alimentation, à l'habitat, à l'administration, au système politique, à la culture, etc. » (Poirier 1995 : 29). La notion même de statalisme en tant que fait linguistique s'arrêtant au passage d'une frontière, telle que définie par Pohl, est alors remise en cause, non pas pour ce qui concerne les *realia* relatives à l'administration ou au système politique, cernées par des frontières nationales⁶, mais dans la mesure où les éléments naturels ou culturels ne coïncident pas forcément avec les frontières politiques. Cela ne concerne pas uniquement les *realia* renvoyant à des éléments naturels concrets, mais aussi les conceptions culturelles, sociales ou logiques relevant, non pas d'un Etat particulier, mais de l'ensemble d'une région, voire de tout l'espace francophone africain.

Afin d'illustrer ce fait qu'il n'y a pas toujours correspondance entre frontière politique et frontière culturelle, et afin d'en mesurer l'étendue en partant du principe, acquis, qu'il existe par contre une correspondance entre une lexie et la réalité à laquelle elle renvoie, nous avons constitué une liste, non exhaustive, de 608 particularismes du français au Burundi⁷ attestés dans au moins un autre pays africain. Nous avons ensuite tenté de déterminer plus précisément dans quels autres pays ils avaient été relevés, en utilisant l'IFA1 qui, malgré des imperfections, reste à l'heure actuelle, avec 12 pays recensés, le plus vaste panorama de particularismes africains qui puisse être consulté.

Nous avons aussi consulté, dans la même perspective, les différents ouvrages lexicographiques qui le complètent l'IFA1 depuis 1983.

Nous avons enfin consulté les inventaires de l'océan Indien (la Réunion, Madagascar et Ile Maurice), en raison de leur caractère *a priori* marginal par rapport au français d'Afrique, et qui, de ce fait, donnent le reflet d'une culture et d'un lexique autres, indépendamment des frontières nationales puisque, bien qu'en dehors de l'Hexagone, la Réunion n'en est pas moins un département français.

Le tableau n° 1 fournit, pour chacun des 17 autres pays considérés, le nombre de termes ou expressions qu'ils ont en partage avec le Burundi, dans l'ensemble des 608 unités retenues au départ.

Ile Maurice	Réunion	Madagascar	Sénégal	Mali	Niger	Tchad	Faso Burkina	Côte d'Ivoire	Togo	Bénin	Gabon	Cameroun	R.C.A.	Congo	R.D.C.	Rwanda	Burundi
8	18	77	198	150	126	130	159	302	192	183	223	177	236	193	256	350	608

⁶ Encore que l'on voie bien, en ce qui concerne les organisations politiques et administratives africaines, et les termes qui y renvoient, les influences différentes de la colonisation française et de la colonisation belge, qui l'une et l'autre ont exporté à la fois les systèmes et les mots pour les désigner. Les anciennes colonies belges connaissent ainsi l'*agrégation* « ratification d'un acte administratif », le *bourgmestre* « maire », les *humanités* « études secondaires », le *major* « commandant », aucun d'entre eux n'étant indépendant du système hérité de l'administration coloniale belge, qui ne coïncide pas parfaitement avec le système français.

⁷ Nous avons pris comme point de départ le français du Burundi dans la mesure où l'essentiel de nos recherches a porté sur cette variété. Il est évident que toute autre variété pourrait être choisie comme point de départ : par exemple le français du Niger, qui permettrait éventuellement de faire ressortir les particularités de l'espace francophone sahélien d'Afrique noire.

TABLEAU N° 1

L'existence d'identités à vocation panafricaine apparaît nettement, et deux groupes se détachent plus ou moins nettement de l'ensemble :

- le groupe océan Indien (île Maurice, La Réunion et Madagascar) qui affiche, comme il était prévisible, peu de lexies communes avec l'ensemble du continent africain (à titre indicatif, 30 particularismes sont communs aux variétés du Burundi et de Nouvelle-Calédonie) ;

- le groupe des Grands Lacs (R.D.C, Rwanda, Burundi) où, avec une identité régionale forte, les lexies communes sont les plus nombreuses. Encore faut-il signaler que, d'une part, les chiffres concernant la R.D.C. sont obtenus par la seule consultation de l'*IFAI*, et ceux concernant le Rwanda sont issus du concours de l'*IFAI* et du *Français au Rwanda* (Jouannet, 1984), et que, d'autre part, une actualisation des données augmenterait vraisemblablement ces chiffres dans des proportions importantes.

Il est en effet nécessaire de tenir compte, en consultant les chiffres, d'un certain nombre d'éléments qui pourraient influencer des interprétations trop abruptes.

1) l'*IFAI* a été publié en 1983 avec les résultats d'une recherche de plusieurs années antérieure. Nous n'avons pas pris en compte l'*IFA2*, qui n'a pas été mené à terme et dont les résultats demeurent trop partiels.

2) Certaines publications sont anciennes, et devraient être actualisées pour permettre une meilleure comparaison. Le *français du Rwanda* a été publié en 1984, seulement complété par une modeste base de données personnelle, constituée, pour des raisons qui s'expliquent par le thème abordé ici, en même temps que la base du français du Burundi ; le français au Congo (Queffelec et Niangouna, 1990) est en cours de révision.

3) La parution des lexiques malgache, gabonais, ivoirien, etc., pour ne mentionner que les plus récents, constitue un apport qualitatif et quantitatif à l'*IFAI*, et permet des comparaisons plus significatives ; c'est ainsi que les chiffres les plus élevés concernent les pays pour lesquels des inventaires récents ont été publiés (Centrafrique, Gabon, Côte d'Ivoire), mais ce sont surtout ceux-là qui présentent le caractère le plus définitif, certainement le plus fiable.

4) Il existe aussi, dans ces inventaires, des différences de conceptions méthodologiques, qui retiennent chez les uns ce qui a été écarté par les autres, par exemple :

- le vocabulaire de la coopération, en usage dans les structures administratives françaises concernées, mais aussi dans les pays qui bénéficient de l'aide au développement : *chef de mission* « fonctionnaire français à la tête d'une mission de coopération », *assistance technique* « aide apportée à un pays en voie de développement », *expatrié* « étranger (généralement occidental) résidant dans le pays pour des raisons professionnelles », etc. ; avec des règles de sélection parfaitement homogènes, ces lexies, qui renvoient à des réalités communes à l'ensemble de l'Afrique francophone, seraient relevées soit dans tous les pays, soit dans aucun ;

- le vocabulaire désignant la faune ou la flore, considéré comme un ensemble de statalismes ou de régionalismes à utiliser de façon universelle (motif de rejet), ou comme représentant d'un environnement spécifique qui multiplie la fréquence d'occurrence et modifie la marque d'usage (motif de sélection) ; citons, parmi de nombreux exemples, pour la faune : *fourmi-magnan* « fourmi noire migratrice, aveugle et féroce, se déplaçant en colonnes », *hippotrague* « grande antilope à crinière », *tisserin* « petit oiseau de la famille des plocidés qui vit en bande », et pour la flore : *flamboyant* « arbre ornemental de la famille des césalpiniées aux fleurs d'un rouge éclatant », *fromager* « arbre de la famille des bombacacées

pouvant atteindre une taille gigantesque et dont le tronc est étayé par des contreforts caractéristiques », *papayer* « arbre de la famille des caricacées produisant des papayes »⁸ ;

– des termes vieillis de la période coloniale : *chapelle-école*, « bâtiment servant à la fois de chapelle et d'école », *ménagère* « concubine indigène d'un colon », *portage* « transport à dos d'homme », *travail forcé* « travail imposé par l'administration coloniale », etc., qui sont éliminés des travaux qui visent une description strictement synchronique de l'usage actuel⁹.

Tout cela relativise la pertinence des comparaisons. Il n'en reste pas moins que les extensions diatopiques dépassent de loin les limites d'un Etat et révèlent une identité africaine qui transcende les frontières nationales

– en raison d'un contexte géographique typiquement africain : *brousse* « zone non cultivée, zone éloignée des structures urbaines », *intérieur* « parties du pays éloignées de la capitale », *latérite* « roche de couleur rouge » etc. ;

– en raison d'un contexte culturel propre à l'Afrique : *cauri* « coquillage servant de monnaie ou d'objet magique », *chefferie* « subdivision administrative traditionnelle dirigée par un chef », *co-épouse* « (dans le système polygamique) seconde épouse », *dot* « bien donné par le futur mari à la famille de son épouse », *vieux* « (valeur méliorative) parents, personnes âgées », etc. ;

– en raison du contexte historique colonial et post-colonial, qui a imposé et pérennisé une identité de source étrangère spécifique à la mémoire ou à l'actualité du continent africain : *case de passage* « logement de l'administration destiné à loger temporairement les agents », *chicotte* « fouet destiné à administrer des châtiments corporels », *gouverneur* « administrateur de territoire », *mission* « organisation de religieux, bâtiments hébergeant cette organisation », etc. ;

– mais aussi en raison d'une interférence avec des familles de langues d'adstrat ou d'une approche psycholinguistique impliquant une perception particulière de la réalité : *connaître* « savoir », *gagner (un enfant, du travail, etc.)* « avoir (un enfant, du travail) », *c'est ma première fois de* « c'est la première fois que je », *accoucher* « accoucher de », *visiter qqn* « rendre visite à qqn », etc. ;

– ou encore en raison d'un choix lectal propre, libre de toute motivation sociolinguistique ou au contraire, relevant d'une stylistique identitaire, plus que d'une perception référentielle particulière : *arachide* « cacahuète », *bic* « stylo », *taximan* « chauffeur de taxi », etc.

Le tableau n° 2 ci-dessous présente les items rencontrés dans au moins 14 pays sur 18¹⁰ et qui constituent les premiers indices d'une culture panafricaine révélée par le lexique :

⁸ Toutes les définitions sont tirées de l'*IFAI*, sauf celle de *tisserin*, tirée de Queffélec (1997).

⁹ Suzanne Lafage (2003 : LXV) signale « encore actuellement de légères différences lexicales entre AOF et AEF dont la gestion a assez longtemps été séparée ».

¹⁰ Y compris le groupe océan Indien, qui tend à réduire la proportion générale.

LEXIES COMMUNES	sur 18 pays	LEXIES COMMUNES	sur 18 pays
Brousse	17	Dot	15
Connaître «savoir »	17	Flamboyant	15
Coutumier, -ère	17	Igname	15
Mission (organisation religieuse)	17	Latérite	15
Chef coutumier	16	Latéritique	15
Feu de brousse	16	Nivaquine	15
Gréver	16	Patate	15
Manioc	16	Planton	15
Pagne	16	Taximan	15
Saison des pluies	16	Arachide	14
Saison sèche	16	Bic	14
Tradition	16	Chefferie	14
Africanisation	15	Chicotter	14
Traditionnel	15	Citronnelle	14
Vieux, vieille	15	Consorts (et –)	14
Visiter qqn	15	Coopérant	14
Wax	15	Dévierger	14
Africaniser	15	Doter	14
Boy	15	Kwashiorkor	14
Broussard	15	Long	14
Capitaine	15	Mission (de coopération)	14
Case de passage	15	Patron	14
Cauri	15	Pique-bœuf	14
Chef	15	Trypanosomiase	14
Chicotte	15	Véhiculé (être –)	14
Co-épouse	15		

TABLEAU N° 2

Nous ajouterons, dans un ordre d'idées adjacent, des termes qui, pour différents qu'il soient sur le plan formel, et qui de ce fait même permettent de déterminer des variantes limitées géographiquement, émanent cependant de conceptions culturelles identiques bien plus étendues, produisant, en tant que causes, des effets similaires (*cf.* Frey, à paraître b). Par exemple, le fait de porter les charges sur la tête en Afrique, en utilisant un anneau de protection tressé, a produit pour cet objet des termes qu'une conception onomasiologique rassemble sous leurs diverses formes : *coussinet* (Burundi, Rwanda, R.D.C., Guinée, Côte d'Ivoire, Centrafrique, Gabon, Burkina Faso, Niger), *coussin de tête* (Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Burkina Faso, Niger, Tchad), *bourrelet* (Congo).

Inversement, un certain nombre d'items ne concerne, par exemple, que la Région des Grands Lacs, et ne sont par conséquent communs qu'à la R.D.C., au Rwanda et au Burundi :

– emprunts aux langues locales : *bwana* « monsieur », *kimputu* « variété de tique transmettant la fièvre », *makala* « charbon de bois », *matabicher* « donner un pot-de-vin », *pombé* « bière de fabrication locale artisanale », *sombé* « feuilles de manioc pilées », etc. ;

– emprunts de formes en usage dans les pays avoisinants : *article 15* « système D », *khadafi* « vendeur de carburant au marché noir », *muléliste* « Zaïrois ayant participé aux attaques rebelles de 1972 au Burundi », etc. ;

– maintien de termes désignant des réalisations coloniales belges : *bourgmestre* « maire », *paysannat* « infrastructures destinées à encadrer les paysans », *chapelle-école* « bâtiment servant de chapelle et d'école », etc. ;

– maintien de formes issues du français de Belgique : *école gardienne* « école maternelle », *farde* « chemise cartonnée », *humanités* « études secondaires », *minerval* « frais de scolarité », *tête pressée* « fromage de tête », *nonante* « quatre-vingt-dix », *réciproquer* « rendre la pareille », *septante* « soixante-dix », *singlet* « maillot de corps », *valves* « tableau d'affichage », etc. Il s'agit moins, là aussi, de désigner un référent spécifique que de nommer autrement un référent existant, en affichant, consciemment ou non, une culture coloniale particulière. Suzanne Lafage (2003 : LXV) parle ainsi très justement d'une « *semi-frontière linguistique* » entre le français des anciennes colonies belges et celui des anciennes colonies françaises.

D'autres items sont communs aux seuls Rwanda et Burundi, tels *mwami* « roi », *vache* « vache généralement de variété ankolé, jouissant d'un très grand prestige social », *colline* « subdivision administrative et sociale », ou *rugo* « habitation traditionnelle de forme circulaire », entre autres éléments culturels incontournables pour ces deux pays, auxquels pourraient s'ajouter *pluie des vaches* « courte période de pluie au mois d'août », *politico-ethnique* « concernant les questions politiques et ethniques entremêlées », *villagisation* « regroupement des populations en villages », etc.

La notion de frontière politique devient dans ces cas secondaire par rapport à un regroupement sur des critères de cohérence culturelle, qui peut concerner un continent entier ou simplement deux Etats, mais aussi des régions à l'intérieur d'un d'Etat : dans un pays aussi vaste que la R.D.C., la région du Kivu, à l'est du pays, a par certains aspects plus d'affinités culturelles avec le Rwanda et le Burundi qu'avec Kinshasa. Les problèmes politiques qu'a connus et que connaît encore cette région ne sont pas indépendants de ces affinités, et un inventaire précis du français de R.D.C., mentionnant les régionalismes lexicaux à l'intérieur même du pays, à la manière du *Dictionnaire des régionalismes de France* (Rézeau, 2001), permettrait d'en préciser les contours linguistiques.

De même, et bien qu'aucune étude n'ait été réalisée sur cet aspect, ce sont bien et ce sont uniquement, semble-t-il, les frontières politiques qui arrêtent les particularismes lexicaux du français aux portes de l'Ouganda et de la Tanzanie anglophones. On voit mal en effet comment les particularismes *vache* et *banane*, dont l'ancrage culturel régional est très fort, n'auraient pas concerné l'Ouganda, au nord du Rwanda, et comment le Buha, en Tanzanie, à l'est du Burundi, dont le giha est considéré comme un dialecte du kirundi, n'aurait pas connu les mêmes particularités lexicales que celle relevées au Burundi. Mais là, ce sont au contraire les frontières politiques qui ont priorité sur les considérations culturelles, dans la mesure où, dans ces pays anglophones, le français n'a aucun statut et le corpus ne peut s'exprimer et désigner en français des référents pourtant identiques de part et d'autre des frontières.

A notre connaissance, aucune étude n'a été menée sous cet angle pour l'instant. Elle n'en serait que plus intéressante depuis les derniers événements, qui ont amené d'importants mouvements de populations de part et d'autre des frontières : populations certes kirundiphones et rwandophones, mais aussi anglophones et francophones.

3. Variété de langue et culture : dichotomie ou continuum ?

On peut aisément, à ce stade, envisager la réponse que nous donnerons à la question suivante : doit-on décrire les variétés selon un point de vue dichotomique, basé sur des frontières politiques ou selon un point de vue graduel, basé sur des considérations

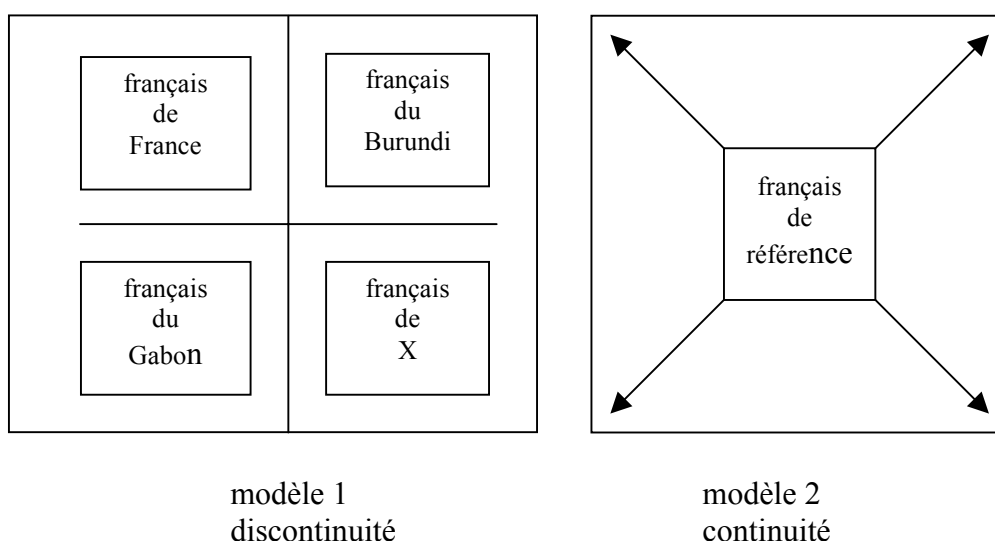
culturelles ? La question relève de la conception théorique de l'espace francophone et de la géopolitique de la langue française :

– ou l'on considère qu'il existe des variétés dichotomiques de français (a VS b VS c VS d VS x) correspondant à des variétés bien circonscrites au sein d'Etats-nations et de groupes nationaux, et il s'agit de sociolinguistique variationniste ;

– ou l'on considère qu'il existe un continuum linguistique correspondant à une « progressivité » sociale, culturelle, historique, etc. dans l'ensemble de l'espace francophone, indépendamment des Etats-nations, continuum dans lequel se croisent des locuteurs de différentes appartenances, sociales, ethniques ou nationales (cf. Frey 2001), et il s'agit d'une sociolinguistique interprétative.

Plus proche de la réalité, c'est cette deuxième option qui nous paraît convenir, en dépit de ses difficultés d'application.

Ces deux conceptions peuvent se schématiser de la façon suivante :



Selon que l'on privilégie l'une ou l'autre de ces conceptions, les descriptions se réaliseront selon des cheminements méthodologiques différents.

4. Implications méthodologiques

4.1. Option dichotomique

Le modèle 1 permet la description légale d'une variété, attestée en tant que telle dans le cadre d'un Etat : il permet donc la description du statut. Mais, nous l'avons fait remarquer, s'il existe de façon générale (ne serait-ce qu'implicitement) une planification linguistique du statut, il n'existe rien de tel en Afrique pour le corpus, qui a tendance à s'aménager naturellement par l'usage quotidien des locuteurs. Au moment qu'elle jugera opportun, l'autorité ne fera que confirmer et entériner, éventuellement, un fait linguistique établi, ou au contraire le stigmatisera.

Cela aboutit à une multiplicité de systèmes autonomes et plus ou moins homogènes : différentes variétés régulées, dialectes (au sens de variétés de la même langue) ou à terme, créoles. Etudiée sous cet angle, chaque variété devient un artefact, construit pour la description théorique rendue ainsi plus facile. Dumont et Maurer (1995 : 164) notent d'ailleurs le « caractère peu problématique de telles entreprises ».

Sur ce modèle, les différentes variétés de français sont perçues en opposition dichotomique selon un point de vue structuraliste et, sociolinguistiquement, variationniste : il y a un découpage linguistique en adéquation avec un découpage politique arbitraire, ce qui n'est pas sans conséquences sur la détermination de la nature d'une variété lexicale endogène et par suite sur la description de la variété.

Ce découpage, subordonné à celui des frontières étatiques, conduit en effet à des divergences théoriques et méthodologiques fondées sur la notion d'endogénéité, amenant à discuter le statut de particularisme pour des lexies attestées dans d'autres Etats.

Mais cette méthodologie, appliquée à l'ensemble des pays francophones, occulterait de nombreux termes en usage effectif dans le pays concerné, qui ne sont pourtant pas recensés dans la variété de référence. Par exemple, l'emprunt *zamu* «veilleur», attesté en français du Burundi et en français du Rwanda, n'étant donc exclusivement endogène ni dans l'un, ni dans l'autre pays, n'apparaîtrait dans aucun des deux inventaires. De même, des centaines d'autres termes, tels ceux qui sont concernés dans les tableaux 1 et 2 ci-dessus, communs à plusieurs pays, disparaîtraient des nomenclatures différentielles, masquant ainsi l'unité culturelle de régions entières, géographiquement plus étendues que des nations.

Pour cette raison doivent figurer parmi les particularismes locaux des formes attestées dans plus d'un pays lorsqu'elles n'appartiennent pas à la variété de référence. Ce faisant, le choix méthodologique obéit plus à une logique de continuité fondée sur les usages socioculturels, qu'à une logique fondée sur la discontinuité des frontières politiques. C'est ce à quoi aboutit le modèle 2.

4.2. Option graduelle

Selon le modèle 2, il y a passage progressif d'une variété de français à l'autre, selon une opposition graduelle et un point de vue praxématique ou interprétatif. L'approche théorique est alors compatible avec une sociolinguistique interactionnelle, plus proche de la réalité.

Par contre, ce modèle n'autorise pas de description légale, sinon celle d'un français «central» dont il faudrait assouplir et / ou adapter les règles de «bon usage» ou de fonctionnement.

Mais la démarche est plus naturelle, plus conforme à la réalité dans la mesure où il n'est guère possible de cerner précisément, comme le voudrait l'optique variationniste, des ensembles locuteurs, que ce soit sur un plan géographique, socio-éducatif ou ethnopolitique, dans la mesure où l'on considère que le français appartient à tout le monde et en tout cas à tout le monde francophone.

Cela suppose alors un système unique, d'apparence hétérogène, et dont il faut trouver l'homogénéité dans des structures plus profondes. On considère alors qu'il n'y a pas de variétés strictement délimitées par des frontières politiques, et il est difficile de fixer avec précision les contours d'une variété. Wynants (1997 : 59), après avoir évoqué les difficultés liées à un «ancrage territorial» précis d'une langue (ce qui s'apparente au modèle 1), fait cette proposition :

« A ce type de représentation du rapport à la langue, pourrait se substituer aujourd'hui une fusion de différents usages de la langue dans un seul code, par exemple, la langue française pour l'espace francophone ou du moins, pour l'hexagone. Le français, dans ses usages diversifiés, pourrait à la fois être utilisé comme code décontextualisé, objectif, soumis à des sanctions normatives et comme langue contextualisée, expressive d'un lien social. »

Mais dans la mesure où il n'y a pas (et n'y aura peut-être pas) de réglementation officielle concernant un corpus, nous ne pourrions faire de la variété qu'une description fondée sur les productions des locuteurs et leur sentiment linguistique, en acceptant quelques ambiguïtés dont l'une, et non des moindres, ressortit aux questions didactiques :

« S'agit-il de 'fautes', relevant de l'apprentissage imparfait d'une deuxième langue et donc de nature idiolectale, ou de phénomènes généraux caractéristiques ? La réponse est souvent bien délicate et ceci explique que, dans les domaines en question, les tentatives de description soient plutôt rares. On préfère d'ordinaire se tourner vers les pratiques plus clairement interprétables en termes de norme régionale. » (Dumont et Maurer, 1995 : 164)

Dans cette optique, la notion même de faute est remise en question, puisqu'il n'y a pas de normalisation légale du corpus au sein d'un Etat, en même temps que n'est plus totalement applicable la norme exogène du français de référence qui, fût-il de France, n'est plus un repère normatif, mais un outil méthodologique.

Enfin, derrière une apparente (et réelle) hétérogénéité de surface, on recherche l'homogénéité et la stabilité du système à un niveau d'abstraction supérieur :

« Certes une représentation grammaticale intégrant la dimension de l'hétérogénéité ne peut être que d'un degré élevé d'abstraction, qui cherche davantage à rendre compte de régularités sous-jacentes et générales de la langue qu'à adhérer à l'usage de tel ou tel locuteur. » (Gadet, 1990 : 78)

Loin de détruire le système, il s'agit donc d'en dégager les principes fondamentaux, suffisamment puissants pour «tenir ensemble» ses éléments *a priori* disparates. La «grammaire des fautes» de Frei (1929) peut ainsi se traduire en une grammaire des variations :

« L'idée à retenir est celle d'un super-système, qui couvre à la fois standard et non-standard, qui puisse rendre compte de ce que les usages même les plus éloignés du standard ont en commun avec lui un ensemble de régularités, et qu'ils ne diffèrent parfois que par l'extension du domaine d'application de certaines règles. » (Gadet, 1989 : 32)

Ce «super-système» trouvera ses racines à la fois dans les principes linguistiques, et dans ceux qui régissent les relations langue-culture. En même temps qu'il unifie la langue française derrière ses variantes multiples, ce super-système abolit la notion de frontière tant que ne seront pas mises en place des normes nationales officielles. Le seraient-elles, elles ne pourraient transgresser les règles fondamentales du français, que d'ailleurs respectent les différentes variétés dans les créations lexicales. Il y a là, en termes de francophonie, une homogénéité qui transcende les frontières étatiques, alors que l'hétérogénéité tendrait au contraire vers le modèle 1 et la créolisation.

Conclusion

Avec ses nombreux paramètres lexicaux, socioculturels, historiques ou politiques, la situation de la francophonie africaine apparaît complexe, et s'accommode assez mal d'une approche structurale rigoureuse, ou d'un variationisme sociolinguistique trop strict.

L'une comme l'autre masquerait la spécificité et la richesse de l'espace francophone africain, révélées par une langue importée et adaptée : le français. Seule une dimension conceptuelle et onomasiologique permet de mettre en évidence une culture dépassant le cadre de nations souvent trop étroites pour la contenir.

Il paraît en effet difficile, en termes de description lexicographique et, c'est proche, socioculturelle (*cf.* les notions de lexiculture et de sociolexicographie), d'adhérer à une conception panfrancophone en plaçant des frontières étatiques qui restreignent artificiellement l'étendue des variantes, et par suite, des variétés de français appréciées sur le mode dichotomique. Les descriptions les plus complètes, pour une partie au moins de l'espace francophone, sont fondées sur des approches interprétatives larges qui placent la culture au-dessus des frontières.

Sans contredire les développements qui précèdent, cela n'exclut pas que l'on puisse continuer à parler de français du Burundi, de Centrafrique ou de Côte d'Ivoire,

- d'une part parce qu'il existe, malgré tout, de nombreux termes limités à l'intérieur des frontières politiques : ce sont entre autres ceux que produit et utilise le pouvoir politique ou administratif pour désigner les structures qu'il a lui-même mises en place ; ce n'est pas cet aspect que nous avons abordé, il n'en existe pas moins ;

- d'autre part, parce que cette dénomination explicitement fondée sur une appellation nationale est somme toute une solution de facilité qui n'implique aucunement que soit ignorée une réalité lexicale et culturelle qui déborde les frontières. De ce point de vue, il faudrait toutefois se garder de concevoir tout particularisme comme un élément endogène strictement limité à l'intérieur des frontières d'un seul pays.

Mais il est de plus en plus évident, comme le montrent les récents inventaires, qu'à côté d'authentiques statalismes, une partie importante du lexique inscrit dans les particularismes nationaux sont en fait des particularismes régionaux ou africains. Et, lorsque la totalité des descriptions nationales sera réalisée, il devrait être possible de dresser, à travers un ensemble lexical équilibré entre diversité et homogénéité, le panorama culturel non pas seulement d'un pays, mais d'un continent.

Bibliographie

- BAVOUX C., 2000, *Le français à Madagascar, Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, De Boeck et Larcier, Duculot, AUPELF UREF, Bruxelles.
- BENIAMINO M., 1996, *Le français de La Réunion, Inventaire des particularités lexicales*, EDICEF-AUPELF, Vanves.
- BOUCHER K., LAFAGE S., 2000, *Le lexique du français du Gabon, Entre tradition et modernité* (BOFCAN n° 14), ILF-CNRS, Nice.
- DIALLO A. M., 1999, *Le français en Guinée, Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, EDICEF-AUPELF, Vanves.
- DUMONT P., 1986, *L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?*, L'Harmattan, Paris.
- DUMONT P., MAURER B., 1995, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, EDICEF-AUPELF, Paris.
- FRANCARD M., 1990, « Les bons usages des Belges francophones. Recherches en cours sur les variétés du français de Belgique », dans CLAS A., OUOBA B., *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, AUPELF-John Libbey Eurotext, Paris, pp. 117-126.
- FREY C., 1996, *Le français au Burundi, Lexicographie et culture*, EDICEF-AUPELF, Vanves.
- FREY C., 2001, *Le français au Burundi, Contextes, formes et cultures*, Thèse, Université Aix-Marseille.
- FREY C., à paraître a, « Identités lexicales et variétés de français en France et hors de France : tendances centripètes et centrifuges des formes et des cultures », Communication au colloque « Langues et savoirs », Besançon, 14 et 15 novembre 2002, *A la recherche des textes et des cultures : unité et diversité des savoirs*, Presses universitaires de Franche-Comté.
- FREY C., à paraître b, « Régionalismes de France et régionalismes d'Afrique : convergences lexicales et cohérence du français », Communication au colloque « La lexicographie différentielle du français et le Dictionnaire des régionalismes de France », Strasbourg, 20-22 Juin 2003, Université Marc Bloch.
- GADET F., 1989, *Le français ordinaire*, Armand Colin, Paris.

- GADET F., 1990, « Variation, données et théorie linguistique (à propos d'un ouvrage de Pierre Encrevé) », dans *Langage et Société* n° 52, juin 1990, pp. 59-80.
- IFA, 1983, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, AUPELF-ACCT, Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada.
- JOUANNET F., 1984, *Le français au Rwanda, Enquête lexicale*, SELAF, Paris.
- LAFAGE S., 2003, *Le lexique du français de Côte d'Ivoire, Appropriation et créativité* vol. 1 & 2 (BOFCAN n° 16 et n° 17), ILF-CNRS, Nice.
- MARCELLESI J.-B., GARDIN B., 1974, *Introduction à la sociolinguistique. La linguistique sociale*, Larousse, Paris, 263 p.
- PAULEAU C., 1995, *Le français de Nouvelle-Calédonie, Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, EDICEF – AUPELF, Vanves.
- POHL J., 1985, « Le français de Belgique est-il belge ? », dans *Présence francophone* n° 27, pp. 9-19.
- POIRIER C., 1995, « Les variantes topolectales du français », dans FRANCARD M., LATIN D., *Le régionalisme lexical*, De Boeck, AUPELF-UREF, Louvain-la-Neuve, pp. 13-56.
- QUEFFELEC A., NIANGOUNA A., 1990, *Le français au Congo (R.P.C.)*, Publications de l'Université de Provence, AELIA-INaLF – CNRS, Aix-en-Provence.
- QUEFFELEC A., WENEZOU-DESCHAMPS M., DALOBA J., 1997, *Le français en Centrafrique*, Lexique et société, EDICEF-AUPELF, Vanves.
- REZEAU P., 2001, *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, De Boeck-Duculot, Bruxelles.
- ROBILLARD D. de, 1993, *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice*, EDICEF-AUPELF, Vanves.
- ROUSSEAU L.-J. (dir.), 1981, *Actes du colloque : Les français régionaux*, Québec, 21 au 25 octobre 1979, Colloque tenu dans le cadre de l'Assemblée générale du Conseil international de la langue française, Conseil de la langue française-Office de la langue française-Editeur officiel du Québec, Québec.
- WYNANTS B., 1997, *L'orthographe, une norme sociale*, Mardaga, Sprimont.

COMPTE RENDU

Dominique Caubet : *Les mots du bled*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces discursifs », 237 p., ISBN : 2-7475-6249-2, 20 €.

Isabelle Pierozak

**JE « Dynamiques et enjeux de la diversité :
langues, cultures, formation » Université de Tours**

UMR 7114 « MoDyCo », Université de Paris X

Les mots du bled qu'édite Dominique Caubet est le fruit d'une collaboration¹, qui a pour cadre un séminaire de troisième cycle, intitulé « La création contemporaine en langues maternelles au Maghreb », et qui s'est déroulé à l'INALCO (Langues'O) depuis 1995. *Les mots du bled* – dont le sous-titre reprend et précise le précédent intitulé (*création contemporaine en langues maternelles, les artistes ont la parole*) – est constitué pour l'essentiel de treize témoignages d'artistes, interviewés par Dominique Caubet, et selon le contexte de l'interview, par les participants du séminaire, entre 1995 et 2004. Ces artistes ont des profils distincts, étant chanteurs, poètes, écrivains ou hommes de théâtre. Il s'agit de Fellag, Cheb Sahraoui, Allalou, Youssef Fadel, Fadhel Jaïbi, Baâziz, Ben Mohamed, Aziz Chouaki, Gyps, Amazigh Kateb, Omar Sayed, Rachid Taha, Hamma, selon l'ordre (chronologique) d'exposition de leurs entretiens.

Entre la préface, copieuse, de Hadj Miliani et le premier témoignage, Dominique Caubet dresse en une quinzaine de pages les grandes lignes de la situation sociolinguistique au Maghreb avant de présenter les enjeux sociolinguistiques de la création artistique contemporaine au Maghreb, en prenant en compte également le rôle des artistes utilisant l'arabe maghrébin sur la scène française. Cela lui permet d'insister sur la pluralité linguistique du Maghreb (arabe dialectal ou darja, berbère, français pour les langues maternelles, avec par ailleurs l'arabe dialectal littéraire « qui transcend[e] la langue du quotidien » (p. 20), l'arabe littéral...), sur les rapports complexes entre les différentes langues en contacts, sur le rôle sociolinguistiquement fort des artistes, tout en affirmant clairement sa volonté d'intervention

¹ Avec Fatma Benaïd, Saïd Benjelloun, Mireille Darot, Fathi Derraz, Laïla El Minaoui, Abdelwahid Fayala, Ahmed Hannani, Jihane Madouni, Fatima-Zohra Miliani, Hadj Miliani, et Khaled Tagmi.

dans la perspective d'une plus grande reconnaissance de la diversité linguistique et de ses mélanges, grâce notamment à un accent particulier mis sur la langue du quotidien, la darja.

A l'issue des treize témoignages, qui sont de longueur variable (selon le nombre d'entretiens réalisés avec chaque artiste), la conclusion de Dominique Caubet met l'accent sur l'évolution qu'ont connue, durant ces neuf années, les carrières de ces artistes, de plus en plus proches de la France, mais également sur son propre travail, de plus en plus orienté sur la France, et en particulier sur la visibilité de la darja en France, qui « sort enfin du cadre familial ou communautaire » (p. 232).

L'ouvrage comprend également un glossaire de quarante-trois entrées, qui reprend en français les termes utilisés dans les différentes langues du Maghreb par les artistes dans leurs entretiens. Néanmoins la lecture de ces derniers est déjà facilitée par l'explicitation régulière de ces termes ainsi que celle des jeux de mots, dès la mise en forme des entretiens.

De manière générale d'ailleurs, la lecture des entretiens est rendue particulièrement aisée : démarcation claire des discours, visibilité du travail de mise en forme par la présence, par exemple, d'intertitres thématiques dans le discours des témoins. L'effort de contextualisation est également appréciable à ce niveau, avec notamment une présentation détaillée du parcours biographique du témoin, ainsi que du lieu et du moment de l'interview.

Par le moyen des entretiens, ce livre donne essentiellement à voir – de manière directe – et à comprendre – de manière claire – la complexité d'un pluriel : celui de l'usage des langues du Maghreb. Et cela va bien au-delà de la seule création artistique au Maghreb, puisqu'il est question des contextes autres qu'artistiques de cette création ainsi que de cette autre zone géographique qu'est la France, et qui participe de la définition du Maghreb.

En l'occurrence, l'une des motivations fortes, en amont de ce livre, est de combattre le stéréotype d'une langue arabe monolithique. Mais par là il s'agit aussi de montrer les fondements politique et idéologique de ce stéréotype, ainsi que ses conséquences sur la vie de tous les jours, non seulement de ceux qui sont concernés au premier chef par les langues qu'ils utilisent dans leurs créations artistiques, mais aussi au quotidien de tous ceux qui composent ces sociétés sur lesquelles ces artistes portent un regard libre.

L'ouvrage de Dominique Caubet n'est pas un livre ordinaire, et cela ne tient pas au fait que les témoins ne sont pas eux-mêmes des témoins ordinaires. D'autres aspects, plus essentiels, entrent en ligne de compte.

Un moment clef.

Ce recueil de témoignages intervient à un moment particulier, au regard de la création contemporaine dans les langues du Maghreb. Il peut en fait se lire comme le témoignage d'une émergence – reconnaissance non seulement des artistes interviewés, mais aussi – et surtout – de ces langues encore récemment interdites et méprisées (même si cette émergence-reconnaissance s'accompagne par ailleurs de problèmes bien connus, dans ce genre de situation, comme par exemple l'accès à l'écriture).

Une intervention revendiquée.

Le livre va en fait plus loin que cela et s'inscrit lui-même explicitement dans la perspective de l'intervention : il s'agit de « valoriser les langues du quotidien » (p. 13), d'agir sur les représentations et les pratiques, dans le sens de cette émergence-reconnaissance.

Une lecture à plusieurs niveaux.

Les différentes parties du livre, qui ne se veut pas à destination d'un public averti (aussi bien au plan du terrain qu'en matière de sociolinguistique ou même des deux), parleront à tous. La force de cet ouvrage tient justement à ce que le discours scientifique du sociolinguiste de terrain est relégué au second plan, les discours, remarquablement

convergens, de ces autres professionnels de la langue que sont les artistes, étant mis en avant et explicités si nécessaire.

Un processus à l'œuvre.

Malgré les quelques pages d'introduction et de conclusion, Dominique Caubet choisit de ne pas passer sous silence l'évolution d'un travail dont la dimension diachronique n'est pas négligeable (près de dix ans, il faut le rappeler) et dont les objectifs ont en conséquence évolué. Ainsi, par exemple, initialement centré sur le Maghreb, ce travail a finalement pris en compte également la situation en France (avec la perméabilité des parlars jeunes envers la darja, etc.).

De ce qui précède, et sous l'angle du sociolinguiste, faut-il en déduire que cet ouvrage n'a rien d'ordinaire parce qu'il ne se présente pas comme un ouvrage de sociolinguistique ? Ce serait dommage mais il est aussi dommage par ailleurs de ne pas assumer davantage le format « non académique » de cette recherche pleinement sociolinguistique.

Devant la richesse de ce livre, on peut formuler deux regrets.

Cela concerne d'abord l'absence de parallèle et de mises en perspective différenciatrices avec d'autres situations sociolinguistiques dites de contacts de langues (je pense par exemple aux situations africaines ou aux aires créolophones). De même la désignation par le chercheur de l'objet de recherche – la « création contemporaine » – aurait gagné à être davantage mise en avant sur le plan méthodologique.

Ensuite cela touche à la simple évocation des nouvelles technologies, comme source de nouvelle donne sociolinguistique potentielle, allant vers plus de légitimation des langues minorées. Il est clair en effet que dans cette légitimation, les artistes ont un poids non négligeable. Mais la population entière, dans l'usage quotidien qui est fait de ces nouvelles technologies, est à cet égard tout à fait déterminante.

On peut répondre d'abord que ce regret d'une absence de parallèle, qui s'accompagne généralement d'une réflexion théorisante, est quelque peu antagoniste avec l'intérêt précédemment trouvé dans le format justement « non académique » du texte. Il faut donc faire un choix.

Ensuite, il faut espérer que les recherches récentes de Dominique Caubet sur les usages des nouvelles technologies au Maghreb donnent lieu à un second volume, dont le sous-titre pourrait reprendre pleinement ce segment de la « création contemporaine en langues maternelles », qui correspond aussi, et même en premier lieu, à la réalité de tous ceux qui s'essaient à la communication électronique dans les langues du Maghreb, à partir d'un alphabet latin. Il y a là des créations plus ordinaires mais quotidiennes dans les langues du quotidien maghrébin.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoît Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli